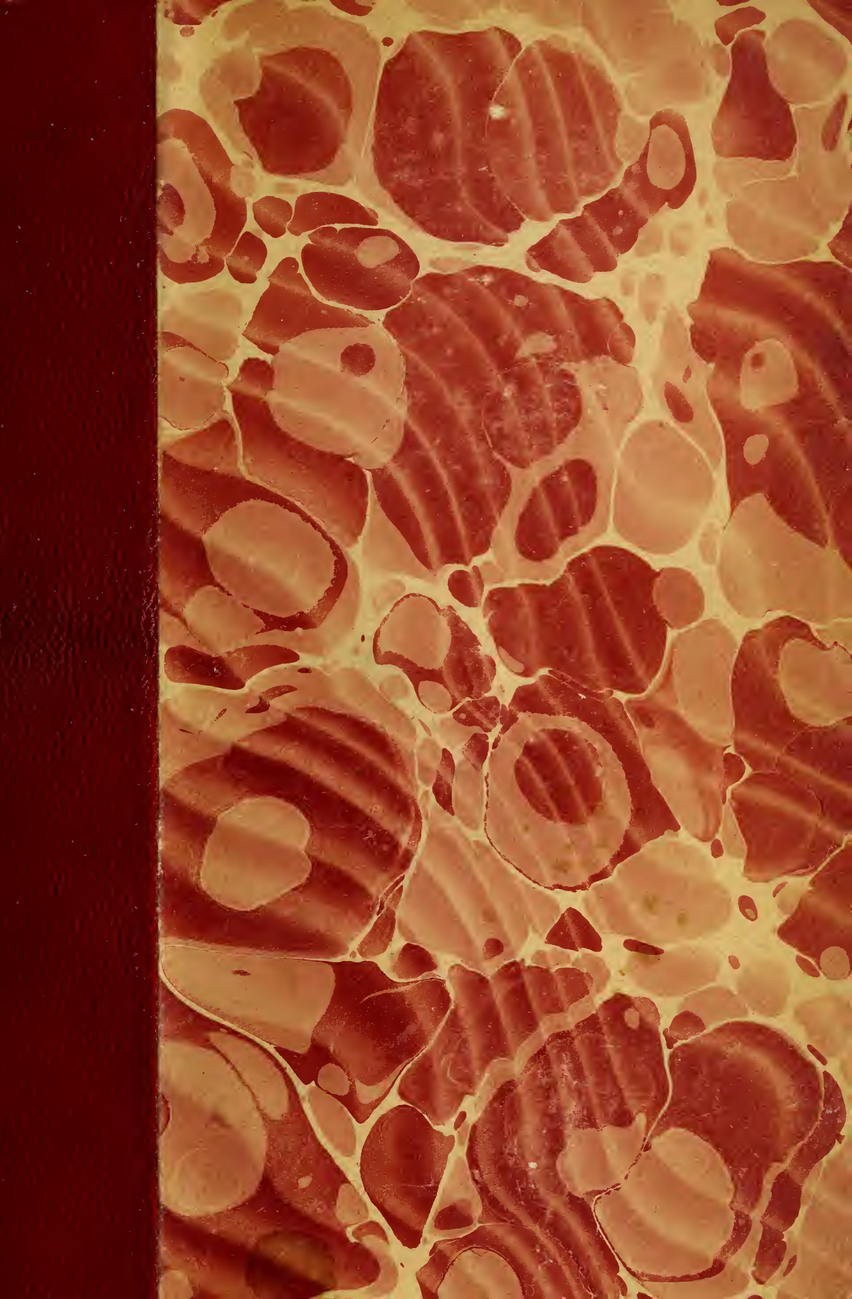
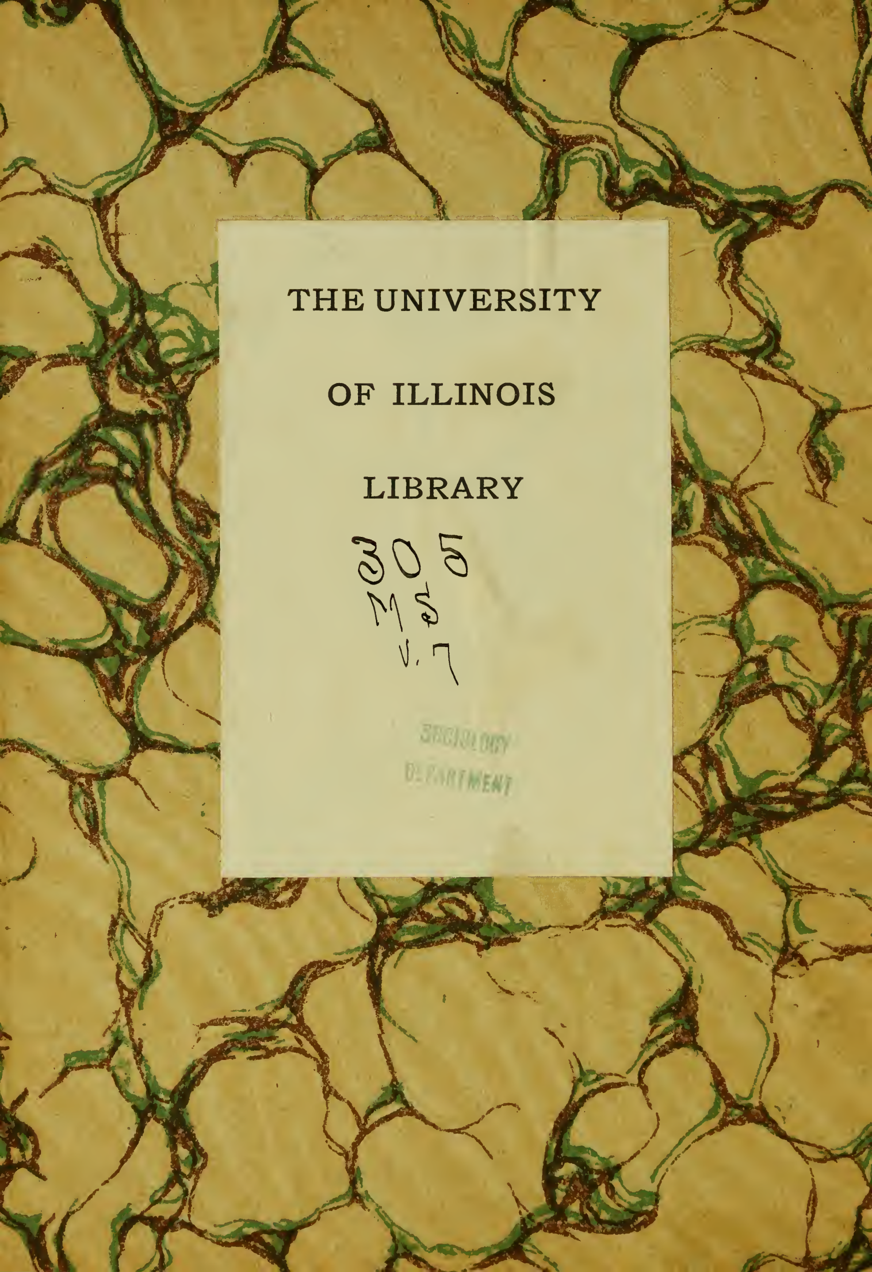




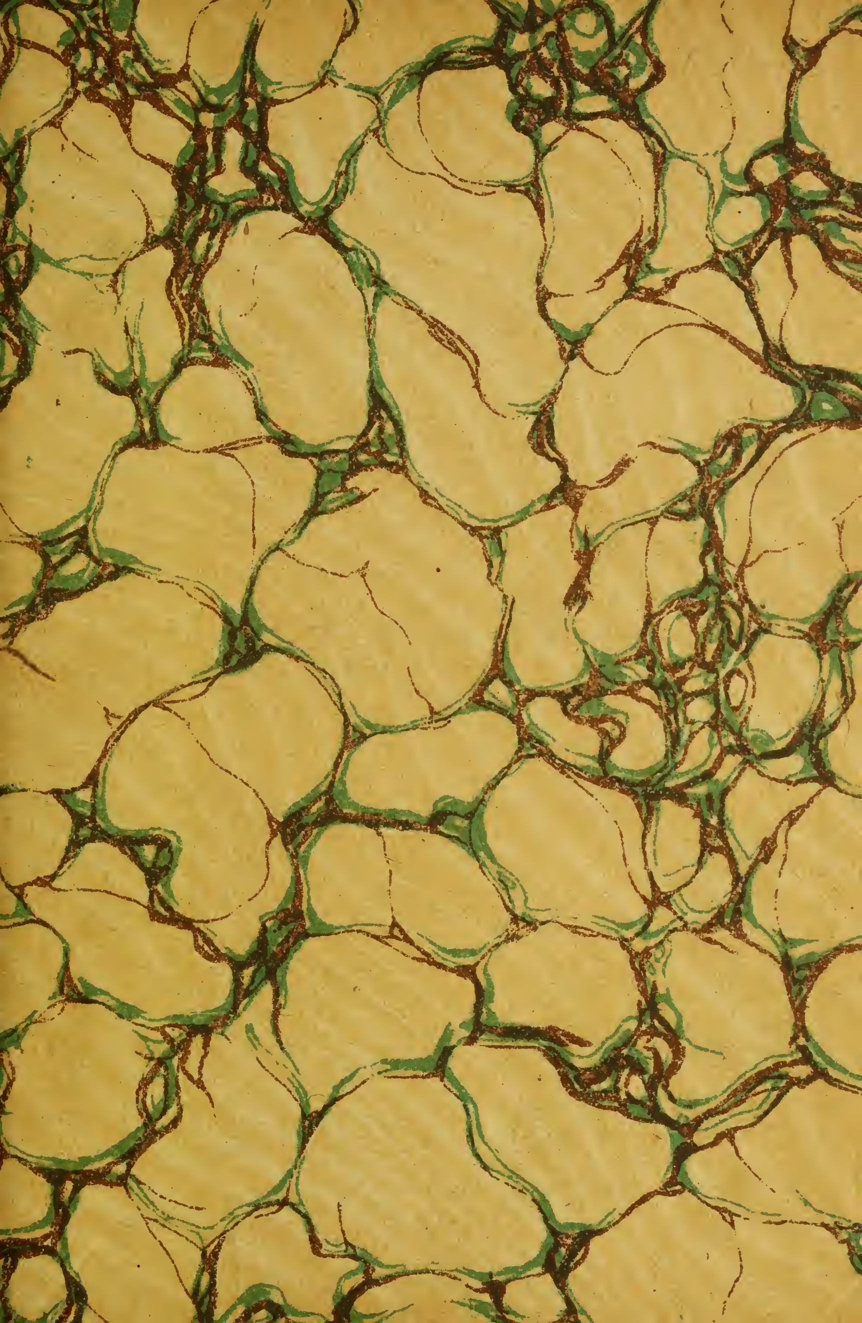
THE UNIVERSITY

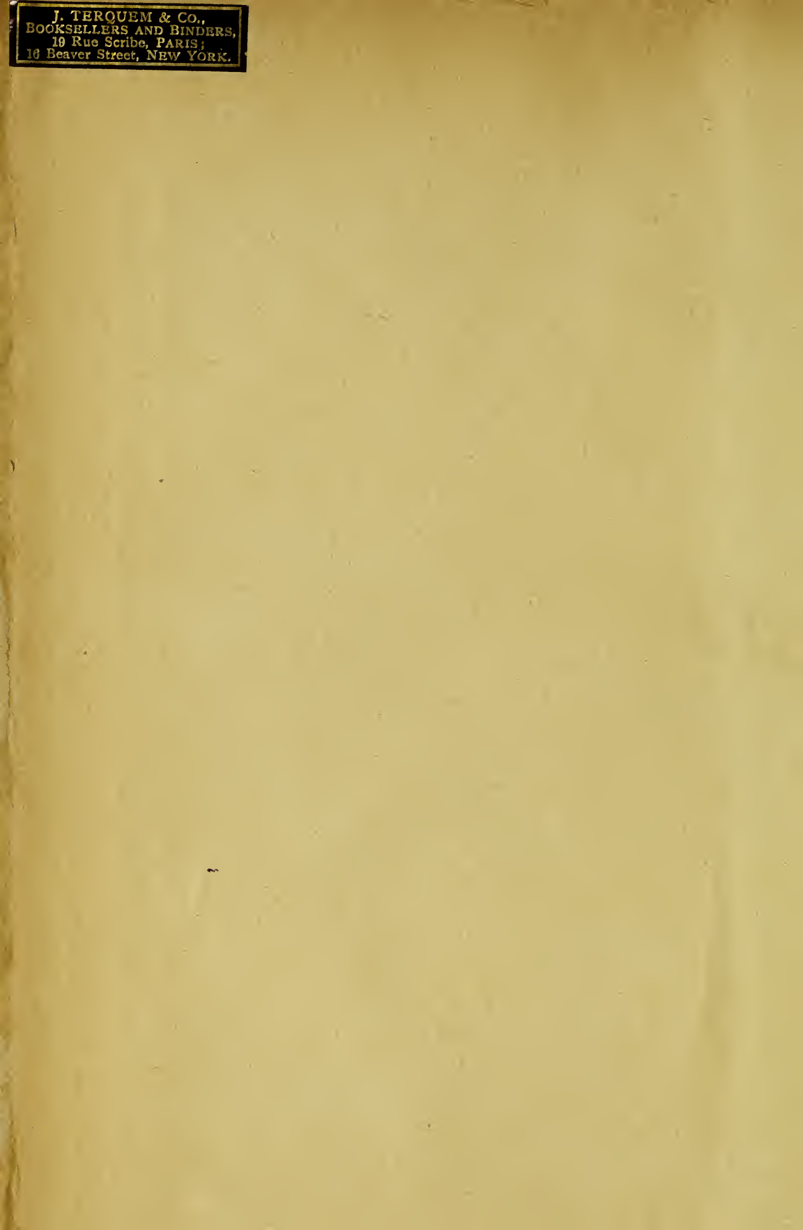
OF ILLINOIS

LIBRARY

305
MS
v.7

SOCIOLOGY
DEPARTMENT




J. TERQUEM & Co.,
BOOKSELLERS AND BINDERS,
19 Rue Scribe, PARIS;
16 Beaver Street, NEW YORK.

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/lemouvementsocia7190unse

Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

QUATRIÈME ANNÉE

1902

TOME I

(Janvier-Juin)

TOME VII

de la Collection

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VIe)

1902

305
MS
v.7

Le " Mouvement Socialiste " hebdomadaire

Les rédacteurs du **Mouvement Socialiste** *n'ont pas, au seuil de cette transformation, à faire de déclaration théorique nouvelle. Ils s'en tiennent strictement aux principes — exposés dès la fondation de cette Revue — qui leur ont servi de règle d'action durant trois années.*

Mais, s'il restent toujours les adversaires décidés de tout dogmatisme stérile, ils sont prêts à combattre plus vigoureusement que jamais l'opportunisme corrupteur. Le pire danger que puisse courir, à cette heure, le socialisme en France, c'est de se laisser aller à un affaiblissement progressif de son énergie.

Nul ne croit plus aujourd'hui que du néant va sortir tout créé le monde nouveau, et personne ne nie que le socialisme doive s'imprégner de vie, chaque jour davantage, au contact permanent de la réalité. Mais c'est précisément à l'abri de cette évolution, sous le masque de préoccupations pratiques et d'action immédiate, que commencent à se glisser les plus dangereuses tendances démoralisatrices, et que le socialisme risque d'être absorbé par la démocratie bourgeoise.

Il est, pour notre mouvement, une tâche plus haute à remplir qu'à prendre la suite des partis radicaux : il n'a pas à devenir un parti d'action gouvernementale, mais à rester irréductiblement un parti d'action sociale. Le socialisme n'est pas fait de crétinisme parlementaire, ni de vaine idéologie, ni d'humanitarisme vague : c'est un mouvement réel de masses, s'organisant à l'intérieur de la société actuelle, pour la transformer selon un type nouveau nettement défini.

Nous persistons à penser — d'une conviction enrichie de l'expérience des dernières années — que le prolétariat organisé, créateur d'institutions autonomes, force révolutionnaire essentielle, constitue le pivôt de l'action socialiste. Lui seul est capable de sauver le socialisme de la dégénérescence où l'invasion d'éléments inassimilables le conduirait infailliblement. Si notre parti, sous la pression des circonstances, a dû abandonner l'intransigeance nécessaire des débuts, ce n'est pas pour tomber progressivement dans la déliquescence opportuniste, et perdre, par une dégradation insensible, sa vertu

238493

révolutionnaire. C'est pourquoi, l'avenir du socialisme nous paraît résider dans le développement spontané de la classe ouvrière; et le problème qui se pose, en ce moment, au prolétariat, dans son œuvre patiente d'organisation, est de garder sa pureté de classe et de se maintenir sur le pied de guerre.

Il faut que tous ceux qui se réclament du socialisme prennent conscienee de cette nécessité et suivent pas à pas la lente et méthodique élaboration des institutions propres à la classe ouvrière. C'est en partant de cette idée que nous modifions les cadres de cette Revue.

Nous voudions, chaque semaine, rassembler à l'intention de nos camarades de lutte et de tous ceux que ces questions intéressent, les renseignements de tout ordre, indispensables à connaître et difficiles à trouver, qui leur permettront de se rendre compte de l'évolution de cet ensemble de faits et d'idées qui constitue le mouvement ouvrier et le socialisme.

Nous continuerons à donner une large place à la collaboration internationale; mais notre effort portera essentiellement sur l'organisation systématique de la rédaction française. Nous nous efforcerons de constituer un corps de rédacteurs compétents et spécialisés, capables de noter et de comprendre les manifestations diverses du mouvement ouvrier et socialiste en France.

On trouvera, sous des rubriques régulières, le résumé des faits que nous aurons classés :

Les Faits politiques *grouperont les évènements touchant à la politique générale, à l'action politique du parti socialiste, et à son organisation intérieure en temps que parti.*

Les Syndicats *marqueront les progrès de l'organisation professionnelle, l'accroissement des fonctions syndicales, les luttes du pouvoir central contre les groupements ouvriers, la guerre menée par le patronat contre les syndicats, les grèves, etc...*

Les Coopératives *indiqueront le développement des services coopératifs, le fonctionnement des institutions qui s'y rattachent, leur évolution vers une organisation fédérative, etc...*

Les Questions économiques *relateront les transformations de l'industrie, les statistiques, les crises, l'influence de*

la protection et du libre échange, l'évolution de la grande et petite production, la concentration des forces productrices, la situation du marché, etc...; — les progrès de la technique, l'application des découvertes scientifiques; électricité, chimie industrielle, etc...

Les Questions municipales *traiteront de tout ce qui touche aux services communaux, à l'assistance municipale, aux budgets communaux, aux habitations, aux cantines scolaires, à l'enseignement, aux clauses à introduire dans les cahiers des charges de travaux communaux, aux subventions accordées par les municipalités aux institutions ouvrières, etc...*

Les Questions agraires *suivront les rapports du problème agraire et du socialisme, l'évolution de la propriété rurale, l'industrialisation de l'agriculture, la concurrence des pays neufs, les transformations de la grande et de la petite exploitation, les causes et les effets des crises, les progrès des moyens de transport, l'influence des régimes douaniers; etc...*

*L'*Assistance et l'Hygiène sociales *traiteront les questions d'hygiène publique, d'hygiène ouvrière et industrielle, d'assistance publique, de mutualité, d'assurance; etc...*

Le Droit Ouvrier *notera la lente création du droit nouveau, les pénibles progrès de la législation ouvrière, les difficultés d'application des règles édictées, les décisions et les tendances de la jurisprudence; etc...*

Nous créons enfin, comme nous l'avons annoncé, une partie littéraire, *qui occupera environ le tiers de chaque numéro, et qui comprendra : une chronique d'actualité; une publication — intégrale — d'un ouvrage de littérature française ou étrangère; et, sous la rubrique* Le Mouvement Artistique, *des notes sur toutes les manifestations d'art (littérature, théâtre, art industriel, peinture, sculpture, etc....) présentant un intérêt esthétique ou documentaire.*

Il n'y aura donc aucun aspect de la vie que nous ne saisissions. Et par là nous aurons prouvé que le socialisme apporte vraiment — comme on l'a dit, en reprenant un mot célèbre — une évaluation nouvelle de toutes les valeurs.

LA RÉDACTION.

Le Suffrage Universel en Belgique

Que la justice est lente à venir pour les classes déshéritées !

Il y aura bientôt cent dix ans, qu'au lendemain de l'insurrection victorieuse du 10 août 1792, l'Assemblée Nationale, « pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité », décréta que la Convention serait élue par tous les Français âgés de 21 ans, ayant un an de domicile, et vivant du produit de leur travail.

Depuis, toutes les Constitutions d'Europe, arrachées aux anciens pouvoirs par des révolutions, ou par la crainte des révolutions, ont fait une part, plus ou moins large, au principe de la souveraineté populaire.

En Belgique, notamment, lorsque triompha la révolution de 1830, le Congrès national fut unanime à voter l'article 25 de la Constitution : « Tous les pouvoirs émanent de la nation ».

Mais, la nation, ce fût, pendant soixante ans, le pays légal, les 135,000 censitaires, payant 20 florins de contributions directes, et c'est seulement en 1866 que, pour pour la première fois, par le *Manifeste des ouvriers*, quelques démocrates, prolétaires et bourgeois, entamèrent la campagne pour le suffrage universel, dont nous commençons seulement à entrevoir la fin !

Voilà donc trente-six ans que cette question du droit de suffrage est à l'ordre du jour en Belgique !

Tout a changé dans notre pays. Le *Götterdammerung* du libéralisme, jadis tout puissant, a depuis longtemps commencé. Le cléricalisme officiel, malgré la déchristianisation croissante des masses, s'est renforcé de toutes les terreurs de la bourgeoisie. Le socialisme a

grandi, couvrant toute la région industrielle du solide réseau de son organisation.

Mais, en dépit de ces transformations, et malgré la revision incomplète de 1893, la question du droit du suffrage reste posée et attend toujours une solution définitive.

Cependant, tout donne à prévoir que cette solution, si patiemment poursuivie, si impatiemment attendue, ne tardera plus longtemps.

Il y a quelques semaines, sous la menace d'une obstruction systématique contre les budgets, le gouvernement s'est résigné à la mise à l'ordre du jour, immédiatement après les vacances de Noël, d'une proposition signée par nous, et comportant l'établissement du suffrage universel, pour les élections communales et provinciales.

Or, pouvoir entamer la discussion sur les absurdités et les iniquités du vote plural, c'est déjà la moitié de la victoire !

Comment défendre, en effet, avec le moindre espoir de donner le change à l'opinion publique, un régime électoral qui constitue un véritable Musée des horreurs, une ridicule collection de tous les expédients imaginés par la bourgeoisie de tous les pays, pour retarder l'avènement de la souveraineté populaire ?

On sait qu'en vertu de l'article 47 de la Constitution, tous les Belges de 25 ans sont électeurs pour la Chambre, mais que les propriétaires, les pères de familles payant 5 francs de contributions, les mandarins du capacitariat, disposent de deux ou de trois suffrages. Si bien que 915,000 électeurs, ne disposant que d'une voix, sont nécessairement écrasés par les 557,000 électeurs pluraux, qui disposent de 1,353,000 voix !

Pour les élections communales, c'est pis encore : les

électeurs doivent avoir 30 ans ; les habitants d'une commune ne peuvent voter que s'ils ont trois ans de domicile (disposition empruntée à la trop celèbre loi française de 1850).

Pour le Sénat et pour les Conseils provinciaux, pour les Conseils de prud'hommes et pour les Conseils de l'instruction et du travail, les conditions de l'électorat et de l'éligibilité sont encore différentes.

Bref, le malheureux qui veut étudier nos lois électorales se trouve en présence de cinq ou six corps électoraux dissemblables, dont les mandataires sont élus sous le régime proportionnaliste pour les élections législatives, demi-proportionnaliste pour les élections communales, majoritaire pour les autres élections !

Ajoutez-y de multiples subdivisions des régimes antérieurs — cens d'éligibilité pour le Sénat; cens différentiel pour le double vote des pères de famille, en matière communale ; élection à deux degrés pour les électeurs provinciaux, — et vous comprendrez que notre sire, Léopold II, s'était mis en devoir d'expliquer à ses bons amis du *Figaro*, le principe directeur de notre organisation électorale, fût, paraît-il, interrompu par un éclat de rire homérique !

Mais, le caractère grotesque de notre organisation, ne doit pas faire oublier ce qu'il y a d'odieux dans un régime, qui impose à la majorité réelle d'un pays, le régime d'une minorité, grossie artificiellement.

Malgré tout, cependant, ce régime eut pû durer quelque temps encore, grâce à la connivence des bourgeois libéraux, si les complications du vote plural, qui rendent à peu près impossible la revision des titres d'électeurs, n'engendraient pas, surtout dans les communes rurales, des fraudes innombrables.

Rien de plus facile, aux administrations cléricales qui dressent les listes, que d'ajouter des voix supplémentaires à leurs amis et d'en retrancher à leurs adversaires.

Ainsi, tout le monde en Belgique commence à avoir la conviction qu'il n'y a plus aucun rapport entre les majorités électorales et la majorité réelle du pays, et que tous les efforts de propagande des partis d'opposition sont neutralisés, et au-delà, par la fabrication d'électeurs fictifs, au profit du gouvernement.

C'est, en grande partie, ce qui explique le ralliement d'un grand nombre de libéraux conservateurs, au suffrage universel, et ce qui permet d'espérer, dans un très prochain avenir, une poussée d'opinion publique, analogue à celle qui balaya, voici tantôt trois ans, le gouvernement de M. Van den Peereboum.

Depuis longtemps, déjà, le Parti Ouvrier est en campagne : de nombreux meetings ont lieu chaque dimanche; tous les quinze jours, les députés socialistes, délaissant leurs arrondissements, où ils font une propagande continue, se concentrent dans une région déterminée et y organisent simultanément, trente, quarante, parfois cinquante meetings.

Mais, depuis quelque temps, les autres partis d'opposition — libéraux et démocrates-chrétiens — se sont également mis en branle.

Le groupe parlementaire du suffrage universel, qui comprend tous les députés socialistes, et 25 libéraux sur 33, vient d'instituer un *Denier du suffrage universel*, pour intensifier la propagande, par la parole et par la presse.

Plus de dix mille francs ont été souscrits, rien qu'à la Chambre et au Sénat. Dans quelques jours seulement

on ouvrira la souscription publique, et, dès à présent, les promesses d'adhésions affluent.

Bref, on peut espérer qu'au printemps prochain, quand les gauches déposeront une demande de revision constitutionnelle, l'effort du Parti Ouvrier pour acculer le gouvernement à la dissolution des Chambres et au suffrage universel, rencontrera de sincères appuis dans la bourgeoisie libérale.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, le prolétariat socialiste compte avant tout sur lui-même, et, sans méconnaître les difficultés à vaincre, les résistances opiniâtres qu'il faudra briser, il a la ferme conviction que plus nombreux, mieux organisé, moins isolé qu'en 1893, il pourra bientôt livrer la bataille décisive et mettre une victoire de plus à l'actif du socialisme international.

Émile Vandervelde.

La Propriété individuelle et le Code civil

RÉPONSE A JEAN JAURÈS

Sur l'initiative de Charles Péguy, gérant des *Cahiers de la Quinzaine,* Jean Jaurès vient de réunir ses derniers articles juridiques de la *Petite République* en un volume intitulé *Études socialistes.*

Jaurès s'attache surtout à montrer les premiers signes de la société future, déformant les cadres bourgeois de nos institutions ; il cherche les lézardes de l'architecture napoléonienne et les réfections qui apportent un style nouveau dans l'ancienne symétrie. Très informé, Jaurès ne m'a pas paru cependant discerner toujours exactement, ni le caractère des transformations contemporaines, ni le caractère du Code civil, et je n'ai que trop souvent vu des développements individualistes là où il voit de jeunes poussées socialistes. Son étude de la propriété dans le Code civil, plus particulièrement, m'a semblé aboutir à des conclusions erronées. Ces erreurs, j'ai déjà tenté de les relever dans la *Revue blanche;* j'y reviens parce que les réponses qu'il m'a faites dans l'*Introduction* de son livre ne me paraissent pas les avoir atténuées. Il s'agit, d'ailleurs, de quelque chose de plus important que de chicaner sur des erreurs de droit.

Le droit reste trop exclusivement la chose de l'école, et l'école l'étudie, on le sait, dans son sens le moins libéral. Si quelques esprits s'affranchissent du souvenir des travaux préparatoires, qui nous ont été conservés par le baron Locré, et veulent tirer de l'évolution contemporaine de notre législation une nouvelle méthode d'interprétation, le plus grand nombre de nos civilistes

s'efforcent de ramener toute cette effervescence à la pensée des Conseillers d'État de Bonaparte : d'où des arguties scolastiques, d'où des préoccupations conservatrices jusque dans le commentaire des plus récentes lois.

Parce qu'elles apportent d'autres préoccupations dans cet art hermétique, parce qu'elles pénètrent de vie sociale nos droits désséchés en ratiocination grammaticale, parce que, enfin, elles livrent aux réflexions de l'opinion les commandements de la loi, abandonnés jusqu'ici à la connaissance des professionnels, — les études de Jean Jaurès me paraissent avoir une importance en dehors même de leurs conclusions.

En même temps que le droit se transforme, son interprétation évolue dans un sens démocratique. Les petits traités d'Émile Acollas, les jugements du président Magnaud, les articles de Jaurès, les consultations judiciaires de la Bourse du Travail, tendent à mettre enfin les commandements du despote anonyme à la portée des justiciables, comme firent, au XVIIIe siècle, les mémoires du président Dupaty, les discours de l'avocat général Servan et les pamphlets du défenseur de Calas et de Sirven.

Mais il faut remarquer que les discussions actuelles portent, non plus seulement comme jadis sur le droit pénal, toujours abondant en philosophie générale, mais sur les matières plus techniques, plus étroitement juridiques du droit civil. Ceci est une nouveauté de l'époque.

Jaurès a relevé dans le Code civil un certain nombre d'exceptions au principe de la propriété individuelle, des limitations, des restrictions, et il conclut que le régime bourgeois lui-même n'a pu, malgré la théorie,

conserver à son droit essentiel, la plénitude classique de l'individualisme.

Mais parmi ces restrictions « au droit plein », il en est plusieurs, presque toutes, sans lesquelles il ne saurait exister. Antérieures au régime, elles constituent, non pas des exceptions au principe, mais les conditions normales de son exercice social ; loin de le diminuer, elles le fortifient.

D'autres restrictions, au contraire, sont de véritables limitations au droit du propriétaire, non plus dans l'intérêt même de la propriété, mais dans un intéret commun, collectif.

Jaurès a plus spécialement insisté sur les premières — les moins indicatives d'une évolution — et il a laissé presque complètement les secondes de côté.

Le droit de propriété n'est d'ailleurs pas concédé sans réserve aux particuliers : sa définition légale est restrictive. « La propriété est le droit de jouir et disposer des « choses de la façon la plus absolue, *pourvu* que l'on « n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les « règlements » (art. 544, § 537).

Qu'est-ce qui diminuerait le « droit plein » de la propriété ? Est-ce l'usufruit, l'usage, l'habitation, les services fonciers ou servitudes ? Jaurès le pense et l'affirme avec insistance.

I

L'usufruit est un *démembrement* de la propriété ; une même chose est sous la puissance juridique de deux personnes.

Le propriétaire ne peut jouir de la chose, il a un droit honoraire en quelque sorte ; l'usufruitier jouit dans un sens étroit ; il ne peut, par exemple, mettre en coupe

réglée une futaie, ni ouvrir une carrière, ni défricher une vigne, ni transformer un étang en pré, un pré en étang, en un mot, changer la destination de sa chose.

Qui a le droit d'opérer cette séparation entre les droits de jouissance et de disposition ?

La loi et la volonté des parties.

L'article 754 porte « Dans le cas de l'article précédent, le père ou la mère survivant a l'usufruit du tiers des biens auxquels ils ne succèdent pas en propriété ». Cette règle est plus ancienne que le Code bourgeois : elle est admise par la coutume de Paris (article 314) et par la coutume d'Orléans (article 316). Cet usufruit légal est fondé sur la *volonté présumée* du fils décédé (tout le régime des successions d'ailleurs s'inspire de cette même présomption). Par là, il a une origine individualiste et le démembrement de la propriété qu'il constitue ne peut avoir un autre caractère.

L'article 384 : « Le père, durant le mariage, et après la dissolution du mariage, le survivant des père et mère auront la jouissance des biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, ou jusqu'à l'émancipation qui pourrait avoir lieu avant l'âge de dix-huit ans ». Cela s'appelait dans l'ancien droit, suivant les cas, la garde noble ou la garde bourgeoise. L'avantage de cet usufruit est accordé aux parents en compensation des dépenses qu'ils ont à faire pour leur enfant. Celui-ci reste nu-propriétaire jusqu'au moment où il aura la libre disposition de ses revenus. Rien de plus traditionnel.

Les usufruits établis par la volonté de l'homme, ont encore moins que les précédents, un caractère restrictif : ils sont, au contraire, l'affirmation du droit souverain du propriétaire sur son bien : il peut le vendre, le donner,

comme le grever d'un usufruit ou l'hypothéquer. Le propriétaire peut partager matériellement son champ en deux parties et les vendre à deux personnes ; il peut diviser en vingt parties tel objet mobilier ; il en est de même pour son droit dont il peut diviser les éléments entre plusieurs personnes.

Pourquoi établir une différence entre ces deux ordres d'action ?

Tous les auteurs enseignent — qu'on ouvre au hasard MM. Demante et Colmet de Santerre : « le droit de concéder l'usufruit n'est qu'une conséquence du droit d'aliéner, qui appartient au propriétaire » (1). Que signifie ici le démembrement de la propriété ? N'est-il pas le signe de la volonté du disposant, qui a même le droit de constituer cette anomalie d'un propriétaire qui ne peut jouir de sa chose, d'un usufruitier qui ne peut en disposer ? Il n'y a de démembrement que parce que le propriétaire l'a voulu : c'est sa volonté qu'il faut considérer. Est-il possible de supposer plus grand respect de cette volonté ?

« Il reste vrai, écrit cependant Jaurès, que même dans les rapports bourgeois, même dans la sphère des intérêts bourgeois, la propriété individuelle ne forme pas un absolu, un bloc indivisible, mais qu'elle se dissocie, au contraire, et se dissout » (p. 165).

C'est un jeu de mots de considérer l'usufruit comme une dissociation de la propriété. Que Jaurès parle de division, de scission : mais est-ce du communisme de partager un objet entre deux personnes, devenant l'une et l'autre propriétaires, sans liens de droit entre elles ? N'omettons pas de dire que l'usufruit est viager, c'est-

(1) Cours analytique de droit civil, t. II, nº 419 (1881).

à-dire temporaire et qu'il date de Rome : il est, comme on le voit, très traditionnel.

Les droits d'usage et d'habitation sont des rudiments d'usufruit.

Le droit d'usage est l'emploi que l'on fait d'une chose pour ses besoins particuliers, avec bénéfices des fruits.

Le droit d'usage appliqué à une maison prend le nom de droit d'habitation; ils ne s'établissent que par la volonté du propriétaire. Ces droits existaient déjà à Rome; en réalité, ils sont presque complètement inconnus dans la pratique. Leur valeur sociale est donc mince. Le fait d'être établis par le propriétaire leur donne un caractère individualiste indéniable. Les divisions de droits ne sont ici que l'effet de la volonté individuelle.

II

Nous arrivons aux servitudes réelles ou services fonciers. « Or que sont encore ces servitudes, écrit Jaurès, sinon un démembrement de la propriété, une diminution du droit que l'individu possédant a sur l'immeuble rural ou urbain dont il est propriétaire » (p. 168).

On sait que la servitude réelle est une charge imposée au propriétaire d'un fonds en vue de l'usage et de l'utilité d'un autre fonds; elle est considérée comme une *qualité* du fonds dominant; elle n'astreint le propriétaire servant, nullement tenu personnellement, qu'à souffrir ou à ne pas faire. Enfin, la servitude réelle est en principe un droit perpétuel.

D'où peut provenir une servitude ? « Elle dérive, ou de la situation naturelle des lieux, ou des obligations imposées par la loi, ou des conventions entre les propriétaires ». (Art. 639).

Les servitudes qui dérivent de la situation des lieux se rapportent aux eaux, au bornage et à la clôture.

L'article 640 porte : « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur ».

Est-ce que, dans ce cas, la loi fait autre chose que sanctionner le rapport qui découle de la nature des choses ? Cela eût été pour plaire à un physiocrate et ne contrariera aucune orthodoxie économique. Nulle trace d'arbitraire ; règle de sociabilité s'il en fût, protection de la propriété contre les abus des propriétaires. Le droit remplit ici sa fonction normale d'accord entre droits voisins ou rivaux. Car, qu'est-ce que le droit, sinon l'ensemble des règles qui limitent les libertés individuelles pour en permettre l'accord. Le droit est l'expression de la sociabilité, et partant, tous les articles qui le constituent auront pour but d'empêcher le libre exercice des facultés individuelles. En parlant de liberté individuelle ou de propriété individuelle, il n'est pas possible d'oublier tout ce qui les diminue nécessairement dans tout état de société. Le rôle du droit, écrivent les deux civilistes les plus réputés, MM. Aubry et Rau est « d'assigner à la liberté naturelle de chaque individu les restrictions nécessaires pour la rendre compatible avec celle des autres ». (I. § 22, p, 42).

Par le fait même que les propriétaires vivent en société, ils sont contraints de respecter les droits immédiats de leurs voisins. Ce qui est peut-être la négation de leurs droits à un point de vue absolu et chimérique, mais en est l'affirmation au point de vue social et positif.

Nier le droit en autrui, c'est nier le droit en soi-même. D'où de nécessaires respects et de nécessaires limitations dans un régime individualiste.

L'art. 641 : « Celui qui a une source dans son fonds peut en user à sa volonté, sauf le droit que le propriétaire du fonds inférieur pourrait avoir acquis par titre ou par prescription. »

Cet article dispose que le propriétaire d'une source a le droit d'user de son eau, en toute liberté, mais toutefois que cet usage ne peut violer des droits acquis. Encore ici est affirmé le respect du droit individuel. Le droit romain et l'ancienne jurisprudence déniaient au propriétaire de la source, le droit de tarir ou de diminuer le débit de la source dans la seule intention de nuire à son voisin : c'est une règle aujourd'hui abandonnée. Le code devient ici plus respectueux de la propriété individuelle.

L'art 643 est nouveau dans notre législation ; il fut proposé par Regnault-Saint-Jean-d'Angely : « Le propriétaire de la source ne peut en changer le cours, lorsqu'ilfournit aux habitants d'une commune, village ou hameau, l'eau qui leur est nécessaire... » Cet article est une véritable dérogation au droit commun : un intérêt collectif prévaut sur un intérêt individuel. Jaurès a pleinement raison de signaler ici une règle communiste.

L'art. 644 : « Celui dont la propriété borde une eau courante, autre que celle qui est déclarée dépendante du domaine public par l'art. 538 au titre *de la distinction des biens*, peut s'en servir à son passage pour l'irrigation de ses propriétés. Celui dont cette eau traverse l'héritage peut même en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à la charge de la rendre, à la sortie de ses fonds, à son cours ordinaire. »

Il ne me paraît pas possible de voir, dans cet article,

autre chose qu'une règle édictée dans l'intérêt réciproque des propriétaires, c'est-à-dire une règle d'élémentaire sociabilité.

L'art. 646 : « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contigües. Le bornage se fait à frais communs. » On sait que le bornage consiste à fixer la limite de deux héritages qui se touchent.

Cette servitude constitue-t-elle un démembrement de la propriété ? Ne constitue-t-elle pas, au contraire, la consécration de ce droit, suivant un mode individualiste ?

Le droit de clore est encore une servitude : il est difficile d'imaginer règle également plus individualiste.

Et se clôturant, le propriétaire — à moins qu'il ne soit tenu par un titre — s'affranchit du droit communiste de parcours. La Révolution, qui avait déjà enlevé, au suzerain, le droit de chasse, droit qui attentait au droit du propriétaire, cherche également à faire disparaître les droits de parcours et de vaine pâture. Je n'en parle que pour mémoire, parce que ce n'est pas le Code civil qui les a réglés.

(A suivre.) Maxime Leroy.

CHRONIQUES

FRANCE

Les faits politiques

L'action socialiste au Parlement : désordre et confusion. — Le socialisme français se débat dans une confusion lamentable. Coupé en tronçons épars, dispersé, comment pourrait-il mener la lutte contre tous les partis bourgeois et les défenseurs du système social actuel ?

Çette absence de cohésion est propice aux pires influences politiciennes. Un parti sans limites précises ni barrières solides, ne peut qu'être envahi par des éléments confus, et corrompu dans toutes ses tendances. Nous n'en voulons pour preuve que l'attitude de certains députés socialiste à la Chambre.

Nous nous trouvons, au Parlement, en présence de deux groupes : si l'un, le « Groupe socialiste révolutionnaire », maintient intacte son unité et efficace son activité, l'autre, le « Groupe socialiste parlementaire » se divise incessamment contre lui-même et fait trop souvent le jeu du pouvoir. L'action d'une notable partie des membres de ce dernier groupe est manifestement inspirée par le plus détestable esprit de compromissions politiciennes.

L'action parlementaire ne doit avoir, incontestablement, qu'une valeur secondaire dans les préoccupations socialistes. Cependant, elle a son importance, et nous devons signaler la situation où se sont placés un certain nombre d'élus socialistes.

Il est évident que le jour où, sous la poussée socialiste, le prolétariat a envoyé au parlement quelques-uns de ses représentants, il obéissait à un double mobile. Il se disait, d'abord, qu'en pesant d'une façon immédiate et directe sur les délégués politiques de la bourgeoisie, en proposant eux-mêmes les mesures inspirées par les principes socia-

listes, ils pourraient aider à l'organisation autonome des travailleurs, sur leur terrain propre.

Et puis, il les envoyait au parlement pour mener une lutte incessante contre tous les autres partis, pour opposer sans relâche aux solutions bourgeoises, la solution socialiste. Il espérait que, chaque jour, par le retentissement même qu'elles auraient en tombant du haut de la tribune parlementaire, leurs paroles porteraient plus loin et pénétreraient plus avant dans les consciences. Et c'était là surtout le travail utile, cette action indirecte par la discussion, par l'interpellation, par l'obstruction même, atteignant plus facilement la masse que tout autre moyen de propagande.

Or, qu'ont-ils fait? Quelle a été l'œuvre d'une partie notable des députés socialistes, de ce double point de vue?

En ce qui concerne la législation ouvrière, que les travailleurs imposent aux divers gouvernements, à mesure qu'ils s'organisent, quelques efforts ont été faits, et les députés socialistes y sont évidemment pour quelque chose.

Rappelons qu'au cours de cette législature a été effectué un effort pour améliorer la loi sur les accidents du travail, si défectueuse encore. Il faut citer aussi la loi sur les Conseils de prud'hommes, qui étend leur compétence et simplifie la procédure en usage devant eux. Qu'on note encore la loi sur les bureaux de placement, qui abolit en principe le placement payant, en interdisant aux municipalités de consentir des autorisations nouvelles, et le supprime en fait en les autorisant à rapporter les anciennes dans un délai de cinq ans.

Nous avons dit, ici même (1), ce qu'il fallait penser de ces deux dernières lois. Malheureusement ni l'une ni l'autre ne sont adoptées par le Sénat, et toutes deux nous semblent compromises.

Quand aux retraites ouvrières, quoiqu'on pense du projet

(1) *Le Mouvement Socialiste*, 1er avril et 1er mai 1901.

du gouvernement — et notre opinion n'est pas suspecte, — on ne peut que regretter de voir une question de cette gravité tomber si vite dans l'indifférence générale.

La réforme du travail dans les mines nous semble dormir bien profondément. La Chambre s'était éprise pour elle d'un bel enthousiasme, aux heures où la grève générale se faisait menaçante. Aujourd'hui, de rares communiqués nous apprennent que le rapport Odilon-Barrot chemine lentement. Arrivera-t-il un jour au terme de son voyage?

Mais ce n'est pas du côté des réformes ouvrières qu'une grosse part des députés socialistes a pu manquer d'énergie. C'est dans les luttes quotidiennes de la politique générale où leur action n'a été que désordre et chaos.

Où est l'admirable action révolutionnaire de la législature précédente? La petite troupe socialiste parlementaire était toujours sur la brèche. Pas de question posée devant la Chambre, pas d'évènement survenu dans le pays, sans qu'une voix ne s'élevât, éclatante ou vengeresse, pour proclamer l'idéal socialiste, intangible et respecté, pour opposer à tous les partis bourgeois notre critique et nos principes.

Nulle dépendance à l'égard des gouvernements bourgeois! Guesde exposait magistralement les grandes lignes de sa doctrine, Jaurès disait le sens de la crise agricole ou développait, par des interventions répétées, les idées générales qui formaient la base de son action socialiste. On ne craignait pas encore de parler d'internationalisme ; la démagogie cléricale était laissée aux radicaux. Et si quelque cas Hervé venait à se produire — *fut-ce même dans des termes moins graves* — le groupe socialiste faisait intervenir un de ses plus éloquents orateurs qui venait dénoncer la « *mise hors du droit commun politique* » (1) de l'Université.

Mais ces luttes appartiennent au passé, du moins en ce

(1) *Action Socialiste,* par Jean Jaurès (G. Bellais 1899). V. p. 183. *Interpellation Thierry-Caze.*

concerne le « groupe socialiste parlementaire ». L'obsession ministérialiste a paralysé ses moindres gestes. Nous devons à la vérité de reconnaître la constante énergie du « groupe socialiste révolutionnaire » de la Chambre, formant toujours le même bloc compact, pendant que les autres se dispersaient en actions contraires et affirmant toujours, par ses votes, la nécessité de maintenir intact notre idéal. Nous avons applaudi récemment la ténacité avec laquelle Sembat a lutté pied à pied contre l'emprunt de Chine, flétri les assassinats des expéditions coloniales et dénoncé l'ignominie de la « campagne » de Turquie.

Ceux-là, du moins, ont sauvé l'honneur. Quelques-uns des autres se sont joints à eux, avec plus ou moins de fidélité. Le reste a paisiblement évolué sous la poussée ministérialiste. Il a franchi le fossé qui, jusque là, le séparait du reste de la Chambre et, campés parmi les diverses bandes démocratiques, de nombreux députés du groupe parlementaire socialiste ne tendent plus guère à constituer maintenant que « la fraction la plus avancée » du « grand parti républicain. »

Dans ce nouveau rôle qu'ils tiennent sans élégance, ils sont troublés, désorientés. Et, dans le champ des intrigues où M. Waldeck-Rousseau promène négligemment son cynisme tranquille de la majorité nº 1 à la majorité nº 2, on voit de trop nombreux députés socialites suivre les oscillations parlementaires.

Interpellent-ils? Ce sont des interpellations fantômes. On dit maintenant « l'interpellation Pastre », c'est presque une institution. Quant à l'interpellation Rouanet, reléguée derrière celle de M. Ribot qui prendra quelques semaines, quelques mois peut-être, il semble bien évident qu'elle ne pourra se produire que quand le dernier Arménien aura rendu son âme à Allah.

Ont-ils un vote à émettre ? S'il s'agit simplement d'une mesure à prendre contre quelque congrégation, le groupe vote comme un seul homme, tels de simples radicaux. Mais si l'on s'occupe de l'une de ces questions troublantes

sur lesquelles les socialistes n'ont pas encore pris le temps de réfléchir, crédits militaires, questions coloniales, par exemple, ils s'en trouvent toujours quelques-uns pour approuver! Et si, d'aventure, un vague soutien de l'une des majorités gouvernementales se dit qu'au retour du corps expéditionnaire de Chine, une manifestation nationaliste serait une fructueuse opération électorale, il trouve *neuf députés socialistes pour l'aider à féliciter les assassins et les pillards et onze pour n'avoir pas d'avis!*

Jadis, quand ils reniaient les principes collectivistes, c'était pour sauver le ministère « introuvable ». Mais le gouvernement, cette fois, n'avait rien à craindre, et ceux qui ont voté la motion Aimond, l'ont votée parce qu'ils la trouvaient bonne!

Que penser d'un « groupe socialiste parlementaire » qui a une si flottante attitude et une activité si peu *socialiste?* Il ne peut exister qu'à la faveur des divisions actuelles, qui favorisent l'infiltration dans notre parti du pire confusionnisme.

Mais, dira-t-on, le « groupe socialiste parlementaire » est sous le contrôle du Comité général? — Nous en parlerons dans notre prochaine chronique.

André Morizet.

Questions agraires

La crise vinicole et la surproduction. — Il serait téméraire de prévoir la fin de la crise vinicole qui atteint si profondément le midi de la France, depuis deux années. Elle se poursuit, avec tous ses effets. Les vins se vendent peu et se vendent à des prix dérisoirement inférieurs à leurs frais de production, — et il est bien entendu qu'ici, nous envisageons surtout les vins ordinaires, de consommation courante, provenant des régions méridionales, et non les crûs réputés qui ont de véritables tarifs de monopole et subissent d'une façon élastique la loi du marché. Le

prix de l'hectolitre qui était, il y a 3 ou 4 ans, pour des vins titrant de 6° à 10°, de 12 à 18 francs, s'est brusquement abaissé au chiffre moyen de 5 francs, autour duqnel s'opèrent les oscillations. Nombreux sont les propriétaires qui ont dû céder leur récolte à raison de 2 et 3 francs l'hectolitre. Certains même l'ont livrée à 1 franc. Et, on en pourrait citer d'autres qui donnèrent libre cours à leur vin dans le plus proche ruisseau, afin de fournir une place à la récole nouvelle. Or, les dépenses nécessitées annuellement pour produire un hectolitre s'élèvent environ de 7 à 9 francs et elles ne font que s'accroître chaque jour davantage. La crise est absolue.

Il s'agit d'en dégager, au milieu des explications les plus variées qui ont été fournies, les facteurs essentiels.

La cause dominante et première, c'est la *surproduction*. La production vinicole a subi les mêmes tranformations qui se sont opérées, dans les autres domaines de l'économie, sous l'influence du développement capitaliste. Du jour où la nécessité s'imposa au producteur agricole de n'entreprendre désormais que les cultures les plus conformes, pour chaque contrée, aux conditions climatériques et à la chimie du sol, la viticulture se généralisa dans les départements du Midi de la France et acquit une importance prépondérante. Les céréales, les fourrages, les oliviers, les pâturages, passèrent à l'arrière-plan, puis s'effacèrent peu à peu devant cette culture plus rémunératrice, en dépit des ravages que, par intermittences, de graves maladies infligèrent à la vigne. Après le désastre passager dû à l'oïdium en 1854, les progrès de l'œuvre viticole s'accentuèrent — et il faut arriver à la période phyloxérique 1875-1886 pour que s'arrête encore ce mouvement ascensionel. Les vignerons, d'abord démoralisés, ne tardèrent pas à se remettre au travail pleins de confiance et d'ardeur. Ils substituèrent aux vieux cépages, variés mais fragiles, qui fournissaient, jadis, des qualités de vins estimées et diverses, deux ou trois types uniformes, à grand rendement, d'origine américaine.

Les résultats obtenus furent merveilleux et les profits considérables. Les vignobles arrachés lors de la tourmente se reconstituèrent ; et l'heure est proche où la superficie de l'ancien territoire viticole sera de nouveau atteinte.

Toutefois on n'a pas replanté seulement dans les terres à vignes ; la spéculation s'est procurée à vil prix des terrains à marécages et à fourrages, considérés toujours, malgré le changement de culture, sous leur primitive désignation cadastrale et taxés comme tels par l'impôt. Ces conditions avantageuses, la résistance et la végétation si particulières qu'acquiert la vigne dans les sols sablonneux, ont grandement favorisé l'abondance actuelle.

Ainsi, il apparaît que, progresssivement, une spécialisation élective de la culture tend à dominer la production vinicole ; les variétés anciennes ont cédé devant un produit quasi-uniforme, invariable d'une zone à l'autre. Mais ce phénomène s'accomplit, pour ainsi dire, sans la participation nettement consciente et volontaire des viticulteurs ; il est le résultat des nécessilés économiques qui obligent tout producteur à fabriquer le maximum de marchandises avec le minimum d'efforts, sous peine d'être en état d'intériorité sur le marché.

Les mêmes raisons, qui font ainsi, à certains égards, la force et la richesse du viticulteur, contribuent par ailleurs à le rendre faible, instable. Producteur d'un produit unique, il doit acheter au dehors tous les matériaux qui lui sont nécessaires : fourrages, engrais, etc. Un double inconvénient en résulte pour lui : d'abord il ne peut songer, durant les mauvrises années vinicoles, à se rabattre sur ses autres cultures indemnes ; la perte est totale et s'étend à tout son domaine. Ensuite, il est tenu de se procurer à grand frais de transport les produits agricoles qui lui manquent.

Si j'ajoute que corrélativement à ces modifications, sont survenus des perfectionnements dans la technique culturale grâce aux connaissances chimiques plus étendues et à l'introduction plus profonde du machinisme, on com-

prendra que la productien du vin devait nécessairement s'accroître. Le tableau général ci-dessous le montre :

Années	Hectolitres
—	—
1854 (époque ordinaire),......	10 millions
1858-78 moyenne.............	60 —
1865.........................	69 —
1873 (début du phyloxéra)....	35 —
1875.........................	82 —
1878-89 moyenne.............	25 -
1880-1900 —	34 —
1893 (période de reconstitution)	50 —
1896.........................	44 —
1897.........................	32 —
1898.........................	32 —
1899.........................	48 —
1900.........................	67 —
1901.........................	59 —

Or les statistiques établissent que la consommation moyenne du vin en France s'élevait, les années précédentes, vers 40 à 45 millions d'hectolitres. Donc, les conditions restant sensiblement les mêmes, il en est résulté en 1900 une surproduction de 20 millions d'hectoliires environ, qui est venue surcharger le marché déjà lourd de la campagne antérieure.

Sans doute, il s'est fait quelque écoulement depuis lors, mais si nous tenons compte des vendanges de 1901, le marché se trouve encore encombré par un excédent de 15 à 20 millions d'hectolitres.

Outre ces causes permanentes, inéluctables de l'augmentation de la production, il est juste de faire entrer comme élément les circonstances atmosphériques qui l'ont particulièrement favorisée, je veux parler des pluies abondantes dont le sol a été abreuvé peu de jours avant chaque récolte (1899-1900-1901). Je dirai encore, bien que cet argument soit de mince valeur, que, pendant cette période, les redoutables intempéries, grêle, gelées, etc., ont accompli de très rares dommages.

Cette surproduction, dans le détail, se reproduit de la façon suivante :

Le fait caractéristique, c'est l'accroissement énorme de la production extra-méridionale comme l'indiquent les chiffres suivants :

Production en millions d'hectolitres :

Années...........	1896	1897	1898	1899	1900
Départements du Midi....	16.6	20.8	13.7	26.6	27.6
Autres départements......	27.4	11.5	18.5	21.3	39.7
Totaux...........	44	32.3	32.2	47.9	67.3

Du même coup, ces pays jusque là tributaires du Midi, arrivent à se satisfaire en grande partie eux-mêmes et échappent à sa tutelle. En même temps, les vins méridionaux privés partiellement de leurs débouchés ordinaires, sont restés inutilisés et ont accusé aussitôt une baisse effrayante. L'arrivée enfin sur le marché français de 4 millions 500.000 hectolitres de vins algériens en 1899 et près de 3 millions en 1900 n'a pas peu contribué à accélérer cette chute.

La production anarchique, aboutissant à la surproduction, voilà donc la cause primordiale de la crise vinicole. Il y a encore des causes secondaires. Nous les examinerons prochainement.

Maurice Olivier.

ÉTRANGER

ITALIE

Le premier Congrès national des paysans. — 144.178 paysans d'Italie, organisés dans 704 ligues, avaient envoyé leurs délégués à leur Congrès tenu à Bologne. Toutes les catégories de travailleurs de la terre étaient représentées par des paysans authentiques : petits propriétaires, petits fermiers, métayers, laboureurs, ouvriers des champs journaliers, tous ceux qui ont souffert jusqu'ici silencieusement sous le joug du gros et du petit patron et du prêtre, et qui, ayant entendu la parole socialiste, se

sont dressés sur le sillon, se sont regardés en face, se sont compris et se sont donné la main d'un côté à l'autre de l'Italie.

L'Italie septentrionale compte 65.178 paysans organisés ; l'Italie centrale, 70.372 ; l'Italie méridionale, 7.728. La grande majorité des rapports sur la condition de l'organisation, sur les luttes soutenues, les grèves, les conquêtes, etc., ont été faits par des paysans, dans un langage clair et simple. Même des paysannes ont relaté la lutte engagée par leurs organisations, surtout contre les prêtres qui en sont les ennemis les plus acharnés.

La caractéristique de ce Congrès, c'est l'adhésion au but final du socialisme : la socialisation de la terre a été admise pleinement dans un enthousiasme magnifique.

On discuta sur les éléments qui pouvaient participer à la Fédération nationale des travailleurs de la terre. Les rapporteurs soutinrent qu'on ne pouvait exclure les petits propriétaires, les fermiers et les métayers lorsqu'ils ont des intérêts identiques à ceux des salariés, c'est-à-dire lorsque non seulement ils labourent la terre, mais quand ils sont en outre dans la nécessité de se transformer aussi en journaliers pour ajouter quelques journées de salaire au mince revenu annuel insuffisant pour vivre. Ils se trouvent, déclara Turati, dans la même condition d'un ouvrier de l'industrie, qui a une toute petite quantité d'argent déposée à la Caisse d'épargne. Et leur admission fut votée.

Mais lorsqu'on arriva aux coopératives de petits propriétaires et de petits fermiers, pour différencier leurs buts de celui des conservateurs de la classe bourgeoise, on proposa nettement d'accepter dans la Fédération, et dans une section à côté, les coopératives seulement qui « manifestent une tendance vers ce but : la socialisation de la terre. » C'était l'affirmation socialiste dans sa plénitude. Un petit nombre de républicains déclarèrent loyalement qu'ils ne pouvaient la voter (ils sont, en fait, malgré leur prétendu révolutionnarisme, les représentants de la petite bourgeoisie antisocialiste) ; mais le Congrès, à la presque unanimité, l'adopta, les mains levées, les chapeaux en l'air, tandis que sur toutes les lèvres éclatait le cri de : Vive le Socialisme !

Ce vote a pu, au dire d'Enrico Ferri, signifier que les paysans organisés sont, dans la très grande majorité, socialistes. Et il ne pouvait arriver différemment, puisque le mouvement des campagnes d'Italie est l'illustration même de la lutte des classes et le fruit d'une propagande nettement socialiste. Tout cela devait donc aboutir à une affirmation de l'idéal collectiviste.

On décida ensuite la constitution d'un bureau central de statistique pour obvier à la concurrence entre les travailleurs et au chômage dans les campagnes. Ce bureau organisera le marché du travail, et règlera le mouvement de migration entre les différentes régions d'Italie. Il pourvoiera aussi à ce qu'aucune grève ne soit déclarée sans autorisation. Une autre question importante a été tranchée : les ligues des paysans doivent-elles adhérer aux Bourses du travail qu'organisent les ouvriers de l'industrie ? Comme ces Bourses du travail ont encore un caractère incertain et timide, causé par l'influence des indifférents ou des républicains ou des anarchistes, le Congrès, tout en affirmant la solidarité de tous les travailleurs et la supériorité des organisations inspirées par le socialisme, a souhaité que les Bourses du travail s'inspirent de cette conception, et il a laissé aux ligues le soin de juger, selon les conditions locales, l'opportunité de leur adhésion.

On décida aussi d'organiser une grande agitation pour obtenir les prud'hommes agricoles, l'extension de la loi sur les accidents aux travailleurs de la terre, une loi protectrice du travail de la femme et de l'enfant, la réduction du prix du sel et l'amélioration des terres non cultivées.

Au Conseil général de la Fédération, qui aura son siège à Bologne, ont été nommés cinq paysans, une paysanne de Molinella et cinq organisateurs, tous socialistes.

Le Congrès clôtura ses travaux, qui avaient duré deux journées, par un très beau discours de Turati, qui fut un hymne au prolétariat agricole qui entre dans l'histoire, en souhaitant que l'intervention des paysans dans la vie du parti socialiste puisse ranimer et assainir le socialisme, qui menaçait de s'immobiliser dans les milieux urbains. Cet évènement ne pouvait mieux couronner ces deux années d'agitation prolétarienne.

Alessandro Schiavi.

L'Art, la Littérature

CONVERSATIONS

I. — Sur l'Art social.

On venait de placer, dans la salle de bibliothèque, un bas-relief de Constantin Meunier, et tous s'empressaient autour du panneau, admirant l'âpre majesté de la composition, l'énergie des torses douloureux, la sombre colère des visages.

— Comment douter, devant de telles œuvres, si directement inspirées de nos souffrances, que l'art de demain sera social?

— Belle formule, bien sonore et bien creuse ; elle vous eût valu d'unanimes applaudissements dans une réunion publique. Mais, puisque nous essayons ici de ne plus nous payer de mots, expliquez-nous un peu ce que vous avez voulu dire.

— Mais... que... nos luttes pour la justice sociale offrent, aux artistes de ce temps, une matière incomparable.

— Assurément, où puiseraient-ils leurs émotions, sinon dans le milieu où ils vivent ?

— Pardon, les littérateurs continuent presque tous à nous ressasser leurs petites histoires d'adultère, de courtisanerie... ou d'héritage.

— Force acquise! tout mouvement, littéraire ou autre, amène après soi un sillage d'imitateurs d'autant plus plats, plus morts que la période vivante a été plus féconde.

— Pourquoi donc le *Père Goriot*, *Madame Bovary* me passionnent-ils, alors que les livres des messieurs Bourget et consorts m'assomment ?

— Parce qu'au temps de Balzac et de Flaubert la bourgeoisie avait encore du caractère, de la couleur et qu'ils la peignaient avec force, avec sincérité. Les messieurs dont vous parlez, au contraire, possèdent, entre autres mauvaises qualités, celle de ne s'intéresser aucunement à leurs pauvres inventions.

— Comment s'intéresseraient-ils à la bourgeoisie ? elle ne s'intéresse plus elle-même.

— Ce n'est pas à nous de nous en plaindre, car le signe est excellent entre tous.

— Tout cela ne prouve pas que la littérature de demain ne sera pas sociale?

— Vous tenez aux étiquettes, décidément. Allons, soit, l'art d'Eschyle était guerrier ; celui de Calderon, chrétien; celui de Shakespeare, féodal, et l'art d'Hugo, bourgeois !

— Ah ! non, ceux-là étaient des génies. Nous avons le droit de ne pas les étiqueter.

— Voilà qui va nous mettre d'accord. Eschyle, combattant de Marathon et de Salamine, chantant les malheurs d'Athènes ; Hugo, invectivant l'homme du Deux-Décembre, étaient de beaux poètes enthousiastes, sincères, fortement inspirés ; leur œuvre plane au-dessus des classifications.

— N'empêche que ces classifications rendent parfois de grands services...

— Sans doute, mais elles relèvent de la critique historique. Laissons aux savants le soin d'établir à quel moment l'art cessa d'être païen pour devenir chrétien ; mais laissons, surtout à nos petits-fils, le soin de préciser à quel moment l'art cessa d'être chrétien pour devenir...

social, et gardons-nous bien d'encourager, sous prétexte d'art social, les misérables déclamations utilitaires qui ont sévi ces dernières années. Soutenons, au contraire, de toute notre énergie, l'effort des socialistes qui ont créé l'*Art pour Tous* (visite des musées), la *Société populaire de musique;* soutenons toutes les tentatives similaires, inspirées du même esprit, positif et précis. Mais il ne faut pas que nous fassions à nous-mêmes l'injure d'applaudir une œuvre parce qu'elle est sociale; aimons-la, simplement, parce qu'elle est belle et qu'elle nous émeut.

— D'ailleurs, comment les artistes ne seraient-ils pas attirés par les conflits si variés, si poignants qu'engendre, chaque jour, la formidable lutte entre la bourgeoisie qui meurt et le prolétariat qui naît à la vie ?

— Un exemple fameux illustre à souhait cette idée. *Les Tisserands* ne sont-ils pas le drame le plus puissant qu'ait encore produit la littérature sociale ? Et pourtant Hauptmann se défend d'appartenir à aucun parti. Qu'importe ! puisque, un jour, le sort affreux des travailleurs silésiens lui a, malgré lui, arraché un cri de révolte et qu'il a dressé le plus cruel des réquisitoires contre l'injustice sociale. Cela seul importait. Son œuvre est avec nous, contre lui.

Lucien Besnard

LES TISSERANDS

Drame en cinq actes, par GERHART HAUPTMANN (1)

Traduit par Jean THOREL

ACTE PREMIER

PERSONNAGES DU PREMIER ACTE

Groupe des gens de la fabrique Dreissiger :

DREISSIGER, fabricant de futaine.
PFEIFER, expéditeur.
NEUMANN, caissier.
UN COMMIS.

Groupe des Tisserands :

BÆCKER.
LE VIEUX BAUMERT.
REIMANN.
HEIBER.
UN TISSERAND.
UNE FEMME DE TISSERAND.
UN ENFANT.

Un grand nombre de tisserands et de femmes de tisserands.

Un vaste hall, aux murs grisâtres, dans la fabrique de Dreissiger, à Peterswaldau.

C'est l'endroit où les tisserands viennent livrer les tissus achevés. A gauche, des fenêtres sans rideaux. Au fond, une porte vitrée; à droite, une porte également vitrée par où des tisserands, des femmes de tisserands et des enfants entrent ou sortent continuellement. Le long de

---

(1) Nous publierons dans notre prochain numéro une notice sur Hauptmann.

de classe et ministérialisme, réformisme et intransigeance, révolution et évolution, légalité et violence, action directe et action parlementaire, grève générale et conquête des pouvoirs publics, la règle et l'exception, tout y est. C'est l'art

---

rienne, la lutte contre le fiscalisme et les camarillas politiques et administratives, le développement de l'économie du pays ;

A réaliser, même avec la pression de la grève générale, les plus grandes revendications du prolétariat ;

A accentuer, par suite des conditions présentes du pays, la propagande anticléricale, la propagande antimonarchiste en considération aussi de la cléricalisation progressive de la monarchie et la propagande antimilitariste dans un but d'éducation socialiste de la jeunesse italienne pour neutraliser la tendance des classes dirigeantes à se servir de l'armée comme d'un organe d'oppression du prolétariat ;

A réaliser la pleine application des lois favorables aux travailleurs.

Par conséquent, le parti repousse :

L'abandon de la propagande des principes généraux ;

La collaboration conditionnelle avec les pouvoirs bourgeois ;

Les alliances systématiques avec d'autres partis, et cela d'autant plus fortement si, à cause de ces alliances, on néglige l'affirmation du but dernier du socialisme ;

La préoccupation excessive et absorbante d'intérêts locaux, qui ne sont pas ceux du prolétariat ou qui sont en conflit avec les intérêts généraux du pays ;

N'importe quel acte qui soit ou semble être d'acquiescement à la forme du gouvernement monarchique.

Et repousse aussi :

L'usage fréquent ou excessif de la grève générale ;

L'appel incitant à la violence, qui gêne ou arrête le travail pratique des organisations prolétariennes ;

L'exaltation de l'action directe présentée pour discréditer et non comme complément de l'action parlementaire ;

La prémisse antiétatiste en ce qu'elle signifie discrédit ou rejet de la législation sociale ou négation d'un Etat socialiste ;

La tendance à éliminer du parti les socialistes qui ne sont pas des travailleurs manuels.

La conception du passage de la propriété privée aux syndicats au lieu et place de la collectivité.

Le parti reconnaît qu'il est urgent d'augmenter ses forces et d'améliorer rapidement les conditions du prolétariat et du

d'accomoder les contraires, de concilier les inconciliabes, de contenter tout le monde.

La méthode de Ferri est d'un équilibriste vraiment agile. « Ni à gauche, ni à droite, mais devant soi ! » — « Le socialisme a deux jambes : l'une politique et l'autre économique. » — « Je suis avec les réformes contre les réformistes et avec les syndicats contre les syndicalistes. » — Etc. C'est avec ces métaphores à effet et ces phrases sans portée qu'il avait, dans les discussions précédant le congrès, présenté l'*intégralisme unitaire*. Il avait même usé de moyens empruntés à l'imagerie d'Epinal.

Un premier dessin représentait, dans l'*Avanti*, l'arbre généalogique du socialisme italien. D'abord, se perdant dans l'humus, les racines et radicelles : radicalisme, marxisme, anarchisme, comparativisme, républicanisme. Puis, le tronc, âgé de dix ans : du premier congrès de Gênes de 1892 aux luttes d'Imola de 1902. Ensuite, grossi par ces explosions de sève, l'arbre s'élargit jusqu'au congrès de Bologne de 1904 ;

---

milieu social : ce qui demande de la concorde et de la discipline.

Par conséquent, il rappelle tous les camarades à une activité féconde ; blâme les polémiques acharnées de ces derniers temps et, tout en laissant la plus grande liberté de discussion, exige des minorités le respect des délibérations des majorités.

A propos de la tactique électorale et parlementaire, le parti décide :

A. Que dans les luttes électorales, l'intransigeance est la règle et la transigeance l'exception ; — B. Que le groupe parlementaire ne peut pas donner des votes ayant la signification d'un appui à un système de gouvernement, mais que, quand se présente une situation exceptionnelle, en face de laquelle le groupe croit nécessaire de déroger à cette règle, il doit se réunir en assemblée générale pleinière avec la direction du parti, se conformant au vote de la majorité des présents, et que, dans ce but, la nouvelle direction soit nombreuse et que les représentants des plus importantes organisations économiques ouvrières en fassent partie. »

là, il lui pousse sur les côtés deux excroissances anormales : le réformisme ou « dégénérescence radicaloïde » et le syndicalisme ou « dégénérescence anarcoïde ». Maladies passagères ! Nous voici en 1906 : elles ont disparu, au congrès de Rome, et le tronc a retrouvé son unité. Ferri est au centre... je veux dire l'intégralisme. Dès lors tout est parfait. Nous voilà en 1908 : l'arbre, lisse et sans ramures, monte tout droit. C'est le « socialisme sans adjectif » : ce sera celui de Ferri et de Turati réunis.

Un autre dessin nous montre une route, une de ces larges routes, unies et sonores. On sent qu'il y fait bon marcher : on y voudrait entendre la cadence de ses pas. Mais la route ne paraît si belle que parce qu'à droite et à gauche elle est flanquée de deux chemins ravinés, deux fondrières fatales où tout homme soucieux de sa peau n'ira pas se risquer. On l'a deviné : la route, c'est l'intégralisme, et les voies maudites, ce sont le réformisme et le syndicalisme.

Turati qualifiait de funambulesque ce genre de socialisme. Evidemment, ces enfantines plaisanteries ne font du mal à personne, — pas même à leur auteur. Mais il faut pourtant souhaiter à Ferri qu'il n'ait jamais à faire qu'à des foules simplistes. Elles seules peuvent croire qu'il suffit de tout mettre dans le même flacon, d'écrire dessus : unité, et d'agiter avant de s'en servir. Et tout cela pour cacher un réformisme honteux, dont la difformité apparaît lorsqu'on arrache à l'intégralisme son bandeau !

Intransigeance ?... Mais le soutien systématique promis, avant que de naître, au ministère Sonnino ? Mais la règle qui, dàns la motion ferriste, énonce gravement, que dans les élections et au parlement, l'intransigeance est la règle et la transigeance l'exception ? — Révolution ?... Mais l'ordre du jour intégraliste assigne au socialisme un « processus de gradualité » ? Mais on nous signifie que le socialisme ne se sert que de « moyens légaux ? » Etc., etc.

La crédulité populaire est sans limite. Il paraît qu'il suffit, pour capter la masse, de recouvrir de grands mots les plus vulgaires actions. C'est un fait d'expérience que la lutte de classe n'a rien à faire dans les élections ni au parlement : son champ d'action est ailleurs. A quoi bon parler, avec cette fausse pudeur, d'alliances électorales ou parlementaires qui sont *la loi des partis* ? Seront-elles moins réelles parce qu'on les cachera sous la phraséologie révolutionnariste ? N'est-ce pas, à la vérité, le *rôle normal* des partis socialistes de participer à la vie effective de la démocratie politique ? En quoi les combinaisons parlementaires qui ont fait soutenir Zanardelli, Giolitti, Sonnino étaient-elles plus condamnables que les combinaisons électorales qui ont fait élire Turati et Ferri en partie par des petits bourgeois ?

Le mérite *du réformisme* est de le dire franchement. Les paroles et les actes dés réformistes sont concordants, les paroles et les actes des intégralistes sont discordants, voilà tout ce qui les sépare. « Nous sommes d'accord sur ce fait, disait Turati au Congrès, qu'entre l'intégralisme et le réformisme il n'y a pas de différence ». Et Prampolini le prouvait en venant déclarer avec éclat que les réformistes voteraient l'ordre du jour Ferri. Labriola avait dit, avant eux, dans son discours : « Derrière l'intégralisme vous ne trouverez que le réformisme et derrière la lutte de classe que l'expédient de la collaboration des classes. »

Mais il faut croire que le panache révolutionnaire est indispensable à tout chef de parti, puisque Turati lui-même, dont la netteté est si forte par ailleurs, a éprouvé le besoin de rougir par endroits son discours réformiste. Il a déclaré qu'il aimerait mieux donner sa vie que de céder la médaille qu'il porte à l'effigie de Marx. Et il a presque laissé croire que le *Manifeste Communiste* était son texte de chevet. Millerand avait au moins, en France, le courage d'ignorer

ces choses et Jaurès celui de traiter Marx comme un chien crevé.

Ces artifices oratoires mis de côté, Turati a précisé clairement ce que pouvait être le parti socialiste en Italie. Du moment qu'on poursuit l'élimination graduelle de la misère, qu'on demande à la société actuelle de se réformer, peut-on aboutir sans l'appui des partis voisins et le concours du pouvoir? Bien plus, aurait-il pu ajouter, en ne considérant que le perfectionnement de la démocratie italienne, la lutte contre le féodalisme et le cléricalisme, est-ce que le parti socialiste n'est pas spécialement désigné pour cette tâche d'avant-garde politique ? Et vraiment ce n'est pas sur ce dernier point que nous avons le droit de critiquer le parti socialiste : c'est lorsqu'il prétend que cette *œuvre démocratique* — encore une fois nécessaire — est une *œuvre révolutionnaire* et qu'il la met sous le patronage de la lutte de classe. Voilà le mensonge que nous combattons et pas autre chose.

Dans la monarchie démocratique italienne un parti socialiste peut jouer un grand rôle. Et à ce propos, un passage des déclarations de Turati nous montre combien les points de vue des partis socialistes varient *formellement* d'un pays à l'autre. Turati se refuse à combattre la monarchie au profit d'une république bourgeoise, et il affirme le principe connu de l'indifférence des formes politiques. C'est ce qu'en France, à un moment du moins, disait Guesde, contre Jaurès, qui trouvait dans les dangers courus par la République la justification de sa politique gouvernementale. Ainsi donc, le parti socialiste est monarchiste en Italie et républicain en France. Je n'y vois qu'une contradiction de fait, non une contradiction théorique. Les partis socialistes agissent dans les cadres de l'Etat existant : ils poursuivent une besogne précise qu'ils n'obtiendront qu'en s'unissant avec les autres partis politiques sur le terrain même que cet

Etat leur offre. Je ne sache pas que les socialistes d'Allemagne, de Belgique, de Danemark, de Hollande et de tous les pays monarchiques mènent une propagande systématique contre le principe dynastique. Ils acceptent le fait et s'y soumettent sans autre forme de procès.

C'est cette acceptation du fait, cette utilisation empirique des moyens d'action propres au monde bourgeois, qui caractérisera de plus en plus le réformisme fatal du parti socialiste italien, comme de tous les partis socialistes. Comment ferait-il autrement, puisqu'il agit dans le domaine de la société qu'il combat? On comprend, devant la faillite du révolutionnarisme parlementaire, l'évolution d'hommes comme Turati. Lorsque les faits donnent quotidiennement un démenti aux théories, que des années et des années on s'est livré à une propagande vaine, que l'éducation morale et l'organisation réelle de la classe ouvrière n'ont avancé que d'un saut de puce, il arrive une heure où les déceptions engendrent le découragement. On se contente du petit travail journalier, on répare ce qu'on n'a pu détruire.

Ce scepticisme, si commun à tant de militants engagés depuis longtemps dans la lutte, a sans doute une base réelle. Il vient de l'estimation erronée du parlementarisme socialiste, et il est naturel que ceux qui ont trop espéré désespèrent. Mais la reconnaissance de la vanité du révolutionnarisme électoral peut comporter une autre attitude. La conscience des difficultés à vaincre, si elle brise la volonté des uns, exalte le courage des autres. Les syndicalistes ne nient pas l'énorme disproportion qui existe entre les possibilités actuelles et les réalisations poursuivies. Ils mesurent simplement l'effort à la grandeur de la tâche. Si le prolétariat veut soulever le monde, ce ne sera qu'au prix des plus lourds sacrifices et des pires épreuves. Et le doute en serait légitime, si le rêve du socialisme n'apparaissait, quand on

y réfléchit, tellement formidable qu'il doit porter jusqu'au sublime les masses qui en sont possédées.

Or, ce n'est pas en composant avec le monde bourgeois — au prix d'avantages même sérieux — que le prolétariat parviendra à cette exaltation des forces individuelles qui le rendra capable de grands actes héroïques. Toute l'opposition du socialisme ouvrier et du socialisme parlementaire en Italie a éclaté, dans l'émotion produite, au congrès de Rome, par cette déclaration de Labriola, qu'il importait peu, au fond, que les ouvriers travaillent une demi-heure de plus.

Il entendait dire que *le but du socialisme n'est pas là*. L'amélioration du sort des travailleurs dans la société capitaliste n'a *en elle-même* rien de socialiste. Quel est le démocrate ou le bourgeois libéral qui ne veut aujourd'hui réparer les maux engendrés par la grande industrie? Le socialisme est autre chose : c'est l'organisation de la révolte ouvrière contre une société divisée en maîtres et en esclaves. Il ne s'agit pas de faire au prolétariat une place commode dans le régime capitaliste, mais de détruire ce régime de fond en comble. De ce point de vue, le socialisme s'occupe moins des intérêts du présent que des intérêts de l'avenir, ou plutôt *il ne défend les intérêts du présent que dans la mesure où ils sauvegardent les intérêts de l'avenir*.

Le réformisme ne voit dans la réforme que la réforme. Il ne considère que le résultat matériel obtenu, quelle que soit la façon dont on l'obtienne. Turati l'a déclaré : il ira trouver le pape et le roi, s'il le faut, pour élever les salaires de cinquante centimes. Ce sera peut-être là une démarche qui procurera une *bonne affaire* au prolétariat italien : mais ce sera une *mauvaise affaire* pour le socialisme. Ainsi envisagée, la lutte ouvrière, toute imprégnée d'esprit bourgeois, n'a pas plus de valeur pour le devenir historique qu'une heureuse spéculation, résultat de compromissions habiles, que fera tel ou tel groupe de capitalistes. La seule différence

qu'il y aura, c'est que les démagogues applaudiront au succès des « pauvres » et dénonceront le succès des « riches ».

Ferri a cru triompher en opposant à Labriola la campagne des huit heures entreprise par la *Confédération Générale du Travail*. Que Ferri nous permette de le lui dire : il n'a rien compris au mouvement français. Le but de la *Confédération* est d'unifier la classe ouvrière, de la faire passer de l'état de dispersion à l'état de cohésion, de lui donner la conscience d'elle-même, de la constituer, en un mot, en classe distincte. La propagande des huit heures offrait pour cette action unificatrice une plate-forme unique, en ce sens que le prolétariat tout entier se trouvait en face d'une revendication concrète, qu'il pouvait facilement comprendre et qui devait l'entraîner dans l'action commune. Dans la lutte pour les huit heures, on a souvent oublié les huit heures pour ne retenir que la lutte. Les réformistes, qui évaluent toute chose au poids des résultats matériels, selon la norme marchande, ont trouvé maigres les avantages conquis. En fait, ils l'ont surtout été là où les ouvriers, retenus par les syndicats réformistes, ont pris une part littéralement nulle ou insignifiante à la propagande générale. Mais ce n'est pas cela qui est en cause. Le résultat poursuivi, c'est-à-dire l'affirmation de la classe ouvrière en tant que bloc, a-t-il été atteint ? Les faits ont répondu. Jamais la séparation des classes n'avait pris en France une forme extérieure si nette et jamais le sentiment de la solidarité n'avait été si profond au cœur du prolétariat.

Turati avait raison : il n'y a plus en Italie que deux partis en présence, le socialisme parlementaire et le syndicalisme. C'est la grande portée du Congrès de Rome : dès maintenant — et sans attendre la date de 1908 fixée par l'image de l'*Avanti* — il n'y a plus officiellement de réformistes, ni d'intégralistes : *il n'y a qu'un parti socialiste, parlementaire, étatiste et légalitaire*. De ce parti, je ne pense

pas que les syndicalistes, dont Labriola a exposé avec son éloquence passionnée le *socialisme ouvrier, économique et révolutionnaire*, attendent autre chose que ce qu'il peut donner. Il faut souhaiter, pour le triomphe de la vérité, pour la victoire de la démocratie en Italie, que son évolution se produise claire et sans obstacles. Si la royauté italienne est perspicace, et l'on sait les sentiments démocratiques du roi Victor-Emmanuel III, elle saura gouverner avec le parti socialiste.

Mais ce sera *un parti socialiste sans socialisme*, selon le mot de notre ami Pannunzio ici-même. Le socialisme ne survivra que s'il est recueilli par les organisations révolutionnaires du prolétariat. Les syndicalistes d'Italie ont une tâche ardue à accomplir. Il faut que le syndicalisme soit moins une « anticipation historique » et devienne de plus en plus une réalité organique. Tant que du noyau syndicaliste actuel ne sera pas sorti un mouvement ouvrier semblable à la *Confédération Générale du Travail*, l'intégralisme mensonger de Ferri aura beau jeu et les prolétaires d'Italie iront à la dérive.

L'avenir dira si autour de ce noyau viendront s'agglutiner des forces nouvelles. Mais il semble que des raisons particulières au milieu italien favorisent un pareil mouvement. L'idéalisme révolutionnaire est traditionnel en Italie : l'histoire nationale déborde des conflits et des luttes qui ont marqué le développement de la race. L'instinct de la révolte n'a pas disparu. De plus, nous sommes dans un pays qui a toujours connu des institutions sociales d'origine extra-étatique et de caractère indépendant. La rupture entre l'État te le monde ouvrier peut donc y prendre plus facilement la seule forme qu'elle doive revêtir, d'un corps d'organisations autonomes.

(*à suivre*) Hubert LAGARDELLE.

Le Congrès Syndicaliste d'Amiens

AVANT-PROPOS

Il y a deux ans, ici même, au cours du compte rendu du Congrès de Bourges, j'entrevoyais, jaillissant de ces assises ouvrières, « définitivement constitué ce PARTI DU TRAVAIL, jusqu'alors contenu en puissance dans les organisations syndicales ».

Au congrès faisant suite à celui de Bourges, qui s'est tenu à Amiens dans la première quinzaine d'octobre, cette appréciation que, jusqu'alors, chacun était loisible de juger excessive ou prématurée, a été confirmée par une résolution formelle et catégorique. Désormais, nulle équivoque n'est possible : la classe ouvrière, groupée sur le terrain économique, affirme avoir à sa disposition, dans l'organisme syndical, le moyen, non seulement de lutter au jour le jour contre le patronat, mais encore de réaliser les fins révolutionnaires que, par une illusion idéologique, certains supposent être de la compétence des groupements politiques.

Cette résolution symbolise l'œuvre du Congrès d'Amiens et, outre cela, elle marque une élévation de la conscience ouvrière se manifestant en étendue et en profondeur.

C'est la question, présentée à ce Congrès par la Fédération du Textile, qui a permis de dégager cette accentuation de conscience révolutionnaire. Il faut dire que cette question,

qui avait trait aux rapports à lier avec les partis politiques, remettait sur le tapis le mouvement syndical de ces douze dernières années. C'était le procès fait à la *Confédération Générale du Travail*, — et la condamnation de sa méthode et de son action en ont été la conséquence au cas où eut triomphé la motion du Textile.

A la presque unanimité, le Congrès s'est prononcé contre cette proposition et il l'a fait en précisant et en accentuant la tactique confédérale par une résolution, dégagée de toute équivoque, qui est une affirmation catégorique de l'autonomie absolue du mouvement économique et de son importance primordiale.

Ainsi, l'intervention des éléments du Nord n'a servi qu'à mieux dégager l'action syndicaliste et à souligner sa portée révolutionnaire par une déclaration qui est l'acte de baptême du PARTI DU TRAVAIL.

Il était nécessaire d'indiquer cette dominante du Congrès avant d'aborder l'examen des débats, attendu que, par un rythme naturel, toute l'œuvre de ces assises ouvrières gravite autour de la proposition du Textile et il en découle que les questions même subsidiaires ne font qu'illustrer et fortifier cette affirmation d'autonomie et de *Parti de Classe* qui dégage du Congrès.

I. — PREMIERS DÉBATS. LES RAPPORTS INTERNATIONAUX.

La Constitution du Congrès. — Le Congrès s'est ouvert le lundi 8 octobre. Environ trois cents délégués, mandatés par près d'un millier de syndicats, y étaient délégués.

La question de la vérification des mandats, si ardue au Congrès de Bourges, avait, cette fois, été facilitée par l'arrivée prématurée à Amiens des secrétaires des grandes fédérations corporatives. Réunis l'avant-veille, ils avaient procédé à un travail préparatoire.

Il faut rappeler les conditions d'admission : n'ont qualité pour participer aux Congrès confédéraux que les syndicats

pleinement confédérés, — c'est-à-dire affiliés à leur Fédération nationale corporative et, d'autre part, à leur Union locale de syndicats divers (le plus souvent dénommée « Bourse du Travail »). Tout syndicat « boiteux » est disqualifié. Il y a donc, de ce fait, un travail de pointage considérable.

On aurait tort d'attribuer cette rigueur à un formalisme plus attaché à la lettre qu'à l'esprit confédéral ; c'est, au contraire, par désir de vivifier toujours davantage la Confédération Générale du Travail que tant de sévérité s'explique. Pour qu'un syndicat ne néglige aucune des propagandes nécessaires. il lui faut être doublement affilié. Or, toute concession tendant à accepter aux Congrès les délégués de syndicats « boiteux » serait un encouragement à se confiner dans leur situation anormale et, par conséquent, un encouragement à moins d'action. Aussi, sur ce point, n'y a-t il pas de contestation et c'est à l'assentiment général qu'il est procédé ainsi.

La besogne de vérification des mandats prit la journée de lundi et mardi seulement l'ordre du jour put être abordé.

Cet ordre du jour était on ne peut plus chargé : trente et quelques questions !... Sans compter les discussions qu'allait soulever la gestion confédérale.

Il est inutile d'observer que le Congrès a dû se séparer avant d'avoir épuisé ce trop long programme.

Pour remédier dans l'avenir à cette inutile surcharge de l'ordre du jour, il a été décidé que, dorénavant, ne pourront être portées à la discussion des Congrès plus de quatre questions revêtant un caractère général et différent et dont le choix sera arrêté par un referendum aux organisations.

Flétrissure du « Réveil du Nord ». — Le premier acte du Congrès fut une manifestation de réprobation contre le *Réveil du Nord*, dont le directeur, Desmons, suivait les séances en qualité de journaliste. De ce fait s'engageait, par un petit côté, le débat sur la proposition du Textile.

C'est d'ailleurs le délégué d'un syndicat textile de Reims, — mais syndicaliste confédéral, — le camarade Dooghe, qui attacha le grelot.

Le *Réveil du Nord* s'est, depuis bien des mois, donné pour spécialité de vilipender les militants de la Confédération Générale du Travail. Pour empêcher la pénétration du syndicalisme dans le Nord, cette feuille quotidienne n'a rien trouvé de plus efficace que l'injure et la calomnie. On ne peut plus malpropre fut l'article publié par ce journal, à la veille du Premier Mai dernier. S'il ne fut combiné avec quelque agent gouvernemental pour légitimer, vis-à-vis d'une opinion publique trompée, les arrestations de nos amis Monatte, Griffuelhes et Lévy, sous prétexte de « Complot », il en avait toutes les apparences. En tous les cas, lorsqu'à la tribune de la Chambre, Clemenceau eut à s'expliquer sur ces arrestations arbitraires, il s'abrita derrière les dénonciations du *Réveil du Nord*.

Depuis lors, le sieur Desmons — toujours aidé par le député Basly, — a dans sa feuille publique continué sa besogne mensongère et calomnieuse. Et cela, avec le tacite assentiment du Comité de la Fédération du Textile.

Aussi, lorsque le camarade Dooghe présenta sa motion, c'est un délégué du Textile, le citoyen Inghels, de Roubaix, qui prit la défense du sieur Desmons. Non de front, mais en essayant de dériver cette légitime manifestation d'indignation qui, — à part le Textile — allait rencontrer l'unanimité du Congrès, en déblatérant contre la propagande des libertaires dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Cette intervention du citoyen Inghels fut, pour lui, malencontreuse. Elle lui attira une virulente réplique de Latapie, l'un des calomniés de Desmons :

Latapie s'étonne qu'on puisse venir, comme Inghels, sous une forme déguisée, défendre l'ignoble *Réveil du Nord*. Il rappelle que Lévy, Griffuelhes et lui (tous trois vilipendés

par la feuille de Demons) allèrent, en 1903, dans le Pas-de-Calais constituer des organisations syndicales sur l'invitation de l'ancien secrétaire du P. O. F. A ce moment, ce socialiste, de même que les camarades, était insulté dans le *Réveil du Nord*. Depuis lors, il a plu aux guesdites de se réconcilier avec les tenanciers de cet organe malpropre. Tant pis pour eux ! Et cette réconciliation, on compte la sceller, aujourd'hui, sur le dos des militants de la Confédération Générale du Travail.

A la reprise de la séance, afin qu'aucun doute ne pût s'élever sur la réprobation quasi unanime que soulevaient ces ignominies, la discussion reprit sur le cas du *Réveil* ; elle dura peu et se clôtura par l'adoption unanime — aucune main n'ayant osé se lever à la contre-épreuve, — de la motion suivante :

Le Congrès proteste contre les infamies du journal le *Réveil du Nord*, qui ne cesse de jeter suspiscions et ordures sur toutes les organisations confédérées, qui n'a pas craint d'insulter abominablement les militants syndicalistes et les ouvriers en grève dans le Pas-de-Calais en les traitant de « professionnels du cambriolage » et qui, en outre, fut l'instigateur éhonté du fameux « Complot » dont le gouvernement actuel, aussi perfide que tous ses prédécesseurs, s'est servi pour emprisonner les membres du Comité confédéral et pour enrayer le mouvement d'émancipation des huit heures.

La gestion Confédérale. — Les rapports du Comité Confédéral, de la Section des Fédérations, de la Section des Bourses du Travail et de *La Voix du Peuple* indiquent la progression de la Confédération Générale du Travail et aussi l'action accomplie depuis le Congrès de Bourges.

Leur examen a soulevé des discussions qui se rattachaient aux questions à l'ordre du jour. Aussi, dans l'analyse des travaux du Congrès, j'éviterai de suivre l'ordre chronologique des discussions, afin de dégager une vue d'ensemble.

Le rapport du Comité Confédéral résumait le conflit qui s'éleva avec le Secrétariat International, et dont il sera question plus loin. Il renseignait, en outre, sur la campagne d'agitation pour les Huit Heures. Rien de plus suggestif que le bilan de la Commission des Huit Heures. On sait le sillon profond creusé dans l'inconscience populaire par cette propagande. On sait l'apeurement de la bourgeoisie à la veille du Premier Mai.

Eh bien, cette agitation considérable qui a éveillé à la vie syndicale des foules jusque-là inertes, cette secousse grandiose qui a mis au premier plan la réduction des heures de travail et qui, outre des résultats moraux de premier ordre, a été sanctionné par de nombreux et importants résultats matériels (entre autres, le vote de la loi sur le Repos Hebdomadaire est un de ces résultats), a été engrenée et menée à bien avec des ressources dérisoires.

La Confédération Générale du Travail a reçu, en tant que souscriptions et cotisations pour la campagne des Huit Heures, la somme globale de 12.699 fr. 80. A cette modique somme il faut ajouter 9.226 fr. 55 de recettes provenant de ventes de brochures, affiches, étiquettes, etc. Cela fait, au total, pas tout à fait 22.000 francs ! C'est avec ces moyens on ne peut plus infimes qu'a été menée la campagne des Huit Huires. A vrai dire, ce total ne représente que l'effort confédéral. En outre, chaque Fédération, chaque Bourse du Travail, chaque syndicat ont, pour leur propagande particulière, engagé des dépenses qu'il est difficile d'évaluer. Mais, ce qu'il faut retenir, c'est qu'avec des sommes restreintes — décuplées par l'activité propagandiste, — des résultats considérables ont été obtenus.

Le rapport de la section des Fédérations montre la constante progression confédérale ; depuis juin 1904, au moment où est arrêté le rapport, juin 1906, l'adhésion nouvelle de douze Fédérations a été enregistrée, ce qui porte l'effectif

total de la Section des Fédérations à 61 Fédérations, groupant ensemble environ 2.500 syndicats.

Le rapport de la Section des Bourses du Travail indique un égal grandissement : le nombre des Bourses du Travail ou Unions locales est de 135, — en augmentation de 25 — et groupant 1.600 syndicats. Ce rapport note la crise que subit l'organisme local et qui aura sa répercussion dans les discussions du Congrès : les conflits entre les Bourses du Travail et les municipalités. Celles-ci, avec des arrière-pensées électorales, ont aidé à la création des Bourses du Travail, en leur procurant des locaux et de maigres subventions ; seulement, grâce à ces « largesses » elles escomptaient tenir les travailleurs syndiqués en tutelle. Il n'en a rien été et, par rancune, nombre de municipalités ont tenté de désorganiser les Bourses du Travail. De là, la nécessité pour les syndicats de se libérer et de conquérir leur complète autonomie. La tendance est, désormais, à la création d'Unions locales, départementales ou régionales, n'escomptant de ressources que de l'effort de leurs membres et refusant les subventions municipales.

L'organe confédéral, *La Voix du Peuple*, a eu une marche normale, seulement troublée par les persécutions gouvernementales et capitalistes. Son rapport note l'interdiction de vente portée contre elle par la Compagnie du Métropolitain de Paris qui l'a boycottée dans les bibliothèques de ses gares, sous prétexte de propagande syndicale. L'acte de persécution le plus caractérisé, dirigé contre l'organe confédéral a été la saisie du numéro antimilitariste, publié à l'occasion du *Conseil de Révision*, en janvier 1906. Cette saisie n'a pas été limitée au vol matériel des exemplaires de ce numéro, elle a eu, comme répercussion, une désorganisation du service des abonnés : en effet, durant des semaines consécutives, des employés des postes, s'improvisant policiers volontaires, chapardèrent, avec un zèle méprisable, tous les

numéros de *La Voix du Peuple* qui leur tombèrent sous les mains.

L'adoption des rapports donna lieu à trois scrutins. Ils furent successivement adoptés avec les chiffres suivants :

Rapport des Fédérations : Pour, 781 mandats ; contre, 115 ; blancs, 21 ; bulletins contestés, 10.

Rapport de La Voix du Peuple : Pour, 638 mandats ; contre, 292 ; blancs, 34 ; bulletins contestés, 10.

Rapport des Bourses du Travail : Pour, 675 ; contre, 214 ; blancs, 48.

Quant au rapport financier, après qu'il eut été examiné par une commission de contrôle nommée par le Congrès, il fut adopté à l'unanimité.

Les relations internationales. — Sur la discussion du rapport du Comité Confédéral se greffa cette discussion.

La Confedération générale du Travail est affiliée au Secrétariat International des Centres syndicaux. Ce Secrétariat, de formation récente, a son siège à Berlin. Son activité est minime et elle ne répond nullement aux aspirations révolutionnaires de la classe ouvrière de tous pays. Il limite sa besogne à des œuvres de statistique syndicale qui, certes, ont leur valeur, mais qui ne peuvent suppléer à l'œuvre de propagande théorique dont il devrait être le canal de transmission. Pour être utiles et efficaces, les relations internationales doivent faciliter, dans les divers milieux nationaux, la compréhension des idées générales et des tactiques provenant d'autres milieux. Ce n'est que grâce à cet échange continuel, à cette pénétration nécessaire, que le bagage d'idées et de tactiques de chaque centre peut s'accroître et s'affiner.

Telle est la conception que se fait du Secrétariat International, le Comité Confédéral. Et c'est pourquoi, lorsque, en 1903, il fut question d'envoyer des délégués à la Conférence Internationale, qui devait se tenir à Dublin, le Comité Con-

fédéral demanda la mise à l'ordre du jour de la Conférence des deux points : Antimilitarisme et Grève Générale.

Le secrétaire international, qui est en même temps secrétaire de la « Commission syndicale » d'Allemagne (équivalent du Comité Confédéral), le citoyen Legien, répondit évasivement : il ne pouvait mettre ces questions à l'ordre du jour de la Conférence, mais les délégués français pourraient présenter un rapport et la Conférence prononcerait elle-même.

Il fut fait ainsi. Les délégués français, les camarades Griffuelhes et Yvetot allèrent à Dublin, lestés d'un rapport sur l'*Antimilitarisme et la Grève Générale* que le Comité Confédéral avait fait imprimer en trois langues : français, anglais et allemand.

Précaution bien superflue ! Ce rapport fut reçu avec le dédain qu'ont pour les idéologues les hommes « pratiques ». Il ne put être distribué.

A Dublin se courait, en ce moment, la coupe Gordon-Bennet, et cet événement avait considérablement influé, pour les Anglais, sur le choix de cette ville pour siège de la Conférence Internationale, — d'ailleurs concomitante avec le Congrès de la « General Federacion » des Trades Unions.

La Conférence Internationale dura une demi-journée... et les délégués français revinrent, fortement déçus.

Le Comité Confédéral, mis au courant, voulut, dans l'avenir, profiter de la leçon. C'est pourquoi, en 1905, quand il fut question de participer à une nouvelle Conférence Internationale, qui devait se tenir à Amsterdam, il prit ses précautions. Il demanda formellement, que fussent mis à l'ordre du jour les points : *Antimilitarisme*, *Grève générale* et *Journée de huit heures*.

La question a assez d'importance pour qu'il ne soit pas oiseux de mettre sous les yeux du lecteur la correspondance

échangée à ce propos entre le Comité Confédéral et le Secrétariat International.

A l'invitation adressée par le secrétaire international, le Comité Confédéral répondait, le 7 avril 1905 :

Le Comité confédéral, saisi de votre invitation pour la Conférence internationale, qui se tiendra à Amsterdam, le 25 juin prochain, m'a chargé de vous soumettre, avant toute décision, son désir de faire mettre à l'ordre du jour de cette Conférence, l'*Antimilitarisme* et la *Grève générale*, ainsi que la question de la *Journée de huit heures*.

Je dois vous rappeler que, il y a deux ans, les deux premières questions : l'*Antimilitarisme* et la *Grève générale* avaient été soumises par nous à la Conférence de Dublin. Nous eûmes le regret de constater qu'il ne fut pas donné suite à notre proposition. Or, vous comprendrez que si, cette année, il devait être fait un accueil aussi indifférent à nos propositions, notre présence à une Conférence où nous n'aurions pas voix au chapitre serait superflue. Nous aurions donc à examiner, dans ce cas, si nous devons ou non participer à ladite Conférence.

Nous n'avons pas la prétention de demander qu'on accepte les propositions que nous pouvons faire ; il suffit qu'on veuille nous entendre. Libre ensuite à chacun de donner aux idées émises et discutées la suite jugée bonne.

A cette lettre, le 22 avril, le camarade Legien répondait :

A mon avis, la Conférence des secrétaires des centres syndicaux n'est point l'endroit pour une discussion relative à la Grève générale ou à l'Antimilitarisme. Donc, je ne mettrai pas ces points à l'ordre du jour de la Conférence ; c'est à elle-même de se prononcer pour ou contre la discussion de ces questions.

Pourtant, votre organisation refusant de prendre part aux délibérations d'une Conférence qui n'admettrait point ces questions, il me semble préférable que la question de mettre ces points à l'ordre du jour soit examinée d'avance par les centres syndicaux.

Mais, pour leur poser cette question, j'attends votre consentement exprès ; veuillez donc me donner votre avis au plus tôt, et j'agirai selon votre désir, en soumettant aux centres votre proposition de mettre à l'ordre du jour les points suivants :

Antimilitarisme, *Grève générale* et *Journée de huit heures*.

Ayant reçu votre réponse, je ne tarderai pas de demander l'information nécessaire, si toutefois vous ne jugez pas mieux de remettre la décision à la Conférence même.

Le 5 mai, par la lettre suivante, le camarade Pouget confirmait au Secrétaire international la résolution formelle du Comité Confédéral :

En France, nous avons des relations internationales syndicales une conception particulière: nous prétendons qu'une Conférence internationale, telle que celle qui découle de l'affiliation des centres syndicaux au Secrétariat international doit avoir pour premier résultat un échange d'idées, afin que l'éducation de tous bénéficie de l'expérience de chaque pays.

D'où il suit que, à notre avis, toutes discussions ayant trait aux idées, tendances et tactiques diverses sont du ressort de la Conférence internationale. Et nous ne comprenons pas que vous, secrétaire international, vous vous arrogiez le droit de contrôle sur l'ordre du jour proposé à la Conférence. Chaque centre syndical doit avoir pleine liberté pour porter à la connaissance des autres centres, par voie de discussion à la Conférence internationale, les questions qu'il juge utile de soumettre à l'appréciation des camarades d'autres pays.

L'autonomie de chaque centre doit être complète, et un secrétariat qui s'arrogerait un droit de contrôle dépasserait ses fonctions. Cette observation, nous avons déjà eu l'occasion de vous la formuler lorsque, à propos de notre demande tendant à convoquer une Conférence internationale pour examiner l'attitude du prolétariat international en face de la guerre russo-japonaise, vous avez consulté les centres adhérents en formulant, en même temps, une appréciation personnelle.

En ce faisant, vous sortiez de votre rôle de secrétaire international et, à notre avis, aujourd'hui encore, vous l'outrepassez en déclarant que telles ou telles questions dépassent la compétence de la Conférence internationale.

Malgré cela, nous voulons bien, par esprit de condescendance — tout en déclarant une telle consultation anormale, — que vous consultiez les organisations adhérentes sur les points que nous désirons être mis à l'ordre du jour. Nous vous prions, cependant, de faire cette consultation en évitant tout commentaire pouvant laisser percer votre opinion personnelle et indiquant que vous êtes opposé à la mise à l'ordre du jour des questions proposées par nous.

J'ajoute que notre décision, que je vous ai communiquée antérieurement, est formelle: si les questions suivantes : *Grève générale*, *Antimilitarisme*, *Journée de huit heures*, ne sont pas mises à l'ordre du jour de la Conférence internationale, nous aurons le regret de ne pas envoyer de délégués à Amsterdam, jugeant inutile d'offrir à des délégués un voyage de tel agrément

que celui qu'ont subi nos délégués lors de la Conférence de Dublin.

Le citoyen Legien procéda à la consultation demandée. Seulement, pour faire connaître son avis, — sans cependant le formuler directement, — il joignit à la demande d'enquête la correspondance échangée entre lui et le Comité général international.

Les réponses furent les suivantes :

Contre la discussion des trois questions, — parce que n'étant pas de la compétence des Conférences Internationales : Allemagne, Serbie, Italie, Espagne.

Pour la discussion des trois questions, — sans réserves : Hollande, Norwège, Suisse ; la Belgique se prononçait pour la discussion, par condescendance pour les camarades français, tout en partageant l'avis de l'Allemagne ; l'Autriche se prononçait contre l'antimilitarisme, mais pour la discussion des trois questions, afin de donner satisfaction aux Français.

L'Angleterre s'était prononcée pour que, seule, ne soit pas discutée la question de l'antimilitarisme. Cependant, au cours de la Conférence, l'un de ses deux délégués, le camarade Mitchell, secrétaire de la « General Federacion » des Trades Unions, émit l'avis que le secrétaire international aurait dû mettre les questions présentées à l'ordre du jour.

S'étaient prononcées ensuite, contre la discussion de l'Antimilitarisme et pour que soient abordées les questions des huit heures et de la Grève générale : le Danemark, la Bulgarie et la Hongrie (cette dernière déclarait cependant cette discussion inutile).

La Suède se prononçait pour que soit uniquement abordée la question dela Journée de huit heures.

Ainsi, de l'enchevêtrement des réponses à cette enquête, se dégageait une aspiration à la discussion. La France avait donc satisfaction et elle eut pu participer à la Conférence

internationale. Mais le délégué que le Comité confédéral avait désigné, le camarade Pouget, ne pouvait passer outre à la décision formelle : être avisé par le Secrétariat international qu'à la conférence serait discuté au moins l'un des points soumis par le Comité.

Or, depuis le 22 avril, jusqu'à la mi-juin, àucune communication du Secrétariat international ne parvint au Bureau confédéral. Enfin, une lettre lui fut envoyée, donnant le résultat du referendum et indiquant le jour d'ouverture de la Conférence. Par malechance, l'adresse étant incomplète, cette lettre retourna à son expéditeur, le citoyen Legien et lorsque, après avoir fait la navette, elle arriva au Bureau confédéral, la Conférence avait eu lieu.

Les travaux de la conférence furent insignifiants. Il n'est à retenir qu'une décision — fort grave, celle-là, — prise sur l'initiative du citoyen Legien, ayant trait à la restriction de l'ordre du jour des futures Conférences internationales, ainsi formulée :

Le but de ces Conférences est de délibérer sur les moyens d'une forte union des syndicats de tous les pays, par des statistiques uniformes, des secours mutuels dans les luttes économiques et l'examen de toutes les questions relatives à l'organisation syndicale.

Ne sont pas de la compétence de la Conférence, toutes les questions théoriques et celles qui regardent les tendances et la tactique du mouvement national des syndicats.

La première partie de cette motion fut adoptée à l'unanimité ; contre le deuxième paragraphe, se prononcèrent seulement l'Autriche, la Belgique et la Hollande.

Cette motion est catégorique : elle musèle l'avenir. Désormais, plus de discussions d'ordre général dans les Conférences internationales. Ces questions ne seront pas posées !...

Les explications ci-dessus, quoiqu'un peu étendues,

étaient nécessaires pour éclairer la discussion soulevée à Amiens, à propos du Secrétariat international.

C'est le camarade Keufer qui posa la question, ne pouvant admettre que le refus de discuter les points proposés par lui à la discussion, fut, pour le Comité confédéral, raison suffisante pour rompre les relations internationales dont, de plus en plus, la nécessité se manifeste. Niel émet un avis identique.

Le camarade Bousquet élargit le débat en y mêlant la proposition, repoussée par l'Allemagne, d'une démonstration internationale contre la guerre, en janvier 1905, lors des incidents du Maroc. Il regrette que Griffuelhes, délégué par le Comité confédéral à Berlin, après avoir essuyé le refus de la « Commission syndicale » d'Allemagne, ne se soit pas adressé aux syndicats « localistes ».

Pouget rappelle dans quelles conditions se produisit le refus, par le Comité confédéral, de participer à la Conférence d'Amsterdam et il ajoute qu'à défaut d'avis du Secrétariat international, sur l'acceptation de l'ordre du jour, il ne pouvait, pour l'agrément d'aller se promener à Amsterdam, passer outre à une décision du Comité. Il critique la proposition que, pour couper court à des motions du genre de celles de la France, Legien, au nom de l'Allemagne, fit adopter à Amsterdam fixant que, désormais, les conférences internationales ne discuteraient plus de questions de principe et se borneraient à des points d'administration syndicale. D'où il résulte que l'autonomie des organisations nationales est violée et que, de plus, les Conférences internationales n'ont plus besogne utile à faire. Il est partisan que se continuent les relations internationales, mais à la condition que le Secrétariat remplisse franchement sa fonction et qu'il soit un organisme de transmission entre les groupements nationaux et non un bureau d'étouffement. Il ajoute que, pour peu que le groupement international ne soit pas tout

de façade il faut que les délégués aux Conférences internationales ne soient pas, obligatoirement, les secrétaires confédéraux.

Cette dernière observation, on ne peut plus juste, visait une décision, confirmée à Amsterdam, et qui accentue l'étroitesse d'action des Conférences Internationales. Cette décision précise que « tous les deux ans aura lieu une Conférence des *Secrétaires* des centres nationaux affiliés au Secrétariat International... » ; si elle cadre avec le centralisme du mouvement syndical allemand, elle est en formelle opposition avec le caractère fédéraliste du Syndicalisme français.

Le camarade Coupat s'associe, à ce propos, à la protestation de Pouget : lui aussi est d'avis que les secrétaires confédéraux ne soient pas, de droit, délégués aux Conférences internationales ; c'est d'ailleurs l'opinion des Etats-Unis qui ont mis pour condition à leur affiliation que le secrétaire ne soit pas de droit le délégué aux Conferences. Mais il est pour la participation, quand même, aux Conférences. Ce n'est pas en boudant qu'on fera pénétrer les notions de ce syndicalisme « nouveau » qu'on oppose à celui de l'Allemagne, — syndicalisme qui n'entrevoit pas. Il ajoute qu'il est nécessaire de toucher les camarades de la Grande-Bretagne, dont les idées sont différentes. Il est donc contre tout isolement.

Griffuelhes pense que le moment est venu — puisque la question a été posée — de s'expliquer nettement ; c'est la meilleure réponse qu'on puisse faire au parti-pris d'étouffement qui se dégage de la Conférence d'Amsterdam :

Jusqu'ici, le Comité confédéral n'avait pas voulu, pour ne pas froisser la susceptibilité des Anglais et de l'Allemagne, proclamer l'inanité de ces Conférences internationales. Or, il faut le reconnaître, la besogne qui y est faite se réduit à zéro. Après les explications qu'il va fournir, il laissera le Congrès juge de leur inutilité.

A Stuttgart, en 1902, quand il y fut délégué, l'ordre du jour

n'était pas connu. C'est là que fut définitivement constitué le Secrétariat international. Pour sa part, il avait demandé que ce Secrétariat fût un simple organe de transmission. Il ne sait comment la traductrice chargée de transposer en allemand sa motion, la traduisit ; ce qu'il sait, c'est que sa proposition ne parut pas au procès-verbal — et qu'il n'en fut pas tenu compte.

Le siège du Secrétariat fut fixé à Berlin ; il eut pour fonction de transmettre les appels de grève, lancés par les Confédérations nationales. De plus, appuyé par les délégués de la Suisse, il avait demandé que les Conférences internationales fussent des sortes de Congrès ; l'Allemagne proposa la tenue de simples Conférences — ce fut adopté.

Voilà tout le bilan de la première Conférence !

Quant à celle de Dublin, où il se rendit avec Yvetot, ce fut encore plus typique, le résultat fut : quatre jours de voyage pour trois heures de conférence ! La Conférence se réunit un après-midi à 2 heures et, à 5 heures, c'était fini !

Quant à la besogne, elle se limita à compléter la résolution de Stuttgard, en ce qui concerne le mode de transmission des demandes de secours de grève ; à décider la publication de rapports sur le mouvement syndical dans les divers pays et à fixer, tous les deux ans, la tenue des Conférences internationales.

Le nombre des délégués internationaux était de sept à huit à Stuttgard et d'une dizaine à Dublin. En cette dernière ville, la Conférence se tenait en même temps que le Congrès de la Confédération anglaise (Fédération du Travail), il y eut une cinquantaine de délégués anglais assistant à la Conférence et ils parlèrent fort et longtemps, si bien que les délégués des autres nations purent à peine dire quelques mots.

Le camarade Legien, au nom de ces derniers, protesta vertement, le lendemain, contre l'incorrection anglaise ; le Secrétaire de la Fédération du Travail, le camarade Mitchell, s'excusa, excipant de son inexpérience.

Cette incorrection se manifesta gravement vis-à-vis des délégués français ; dans cette ville, dont Griffuelhes et Yvetot ne connaissaient pas la langue, personne pour les recevoir et leur servir d'interprète ; ils durent à leur chance, après avoir erré dans Dublin, d'échouer dans un hôtel où ils trouvèrent quelqu'un parlant français.

Voilà ce qu'ont donné ces Conférences internationales. Que nous continuions à y participer, parfaitement ! mais à condition qu'on y fasse quelque chose. Il ne faut pas que subsiste dans le Secrétariat international l'état d'esprit actuel.

Après ces observations, en ce qui touche le Secrétariat et les Conférences internationales, Griffuelhes — en réponse à Bousquet — relate dans quelles conditions s'effectua, en janvier der-

nier, au moment des incidents du Maroc, sa délégation à Berlin.

Il y alla, avec mandat du Comité confédéral de s'aboucher avec la Commission syndicale d'Allemagne (l'équivalent du Comité confédéral), à l'effet d'organiser simultanément, à Berlin et à Paris, avec des orateurs allemands en cette dernière ville et français à Berlin, une Grande Démonstration contre la guerre. Il fut accueilli par un refus formel.

Il arriva au siège des Syndicats, juste au milieu d'une séance de la Commission Syndicale. Il exposa le motif de sa délégation et il lui fut objecté que la législation régissant les syndicats allemands s'opposait, de leur part, à une action de ce genre ; les syndicats risqueraient de subir les rigueurs de la loi. Pour tourner la difficulté, les camarades allemands proposèrent d'aller trouver le Parti socialiste qui organiserait la Démonstration, avec des délégués des syndicats.

Griffuelhes observa qu'il n'avait pas mission de s'aboucher avec un parti politique ; il ajouta que, par courtoisie, il accompagnerait la délégation allemande ; quant à l'organisation de la Démonstration internationale, il était évident que chaque nation participante conserverait, pour son organisation, son autonomie. Le principal était donc d'aboutir à réaliser cette Démonstration que les Allemands organiseraient à leur guise et, de même, les Français à Paris.

On se rendit au Reichstag, où se trouvait Singer. Les délégués des syndicats lui expliquèrent le but du voyage de Griffuelhes. Singer demanda à quelle date pourrait avoir lieu la Démonstration. Griffuelhes répondit (on était au 16 janvier), qu'elle s'imposait vite, étant donné la gravité des événements. Singer objecta qu'en Allemagne, le 21 janvier, en faveur de la Russie, étaient organisés, partout, de grands meetings — d'où impossibilité matérielle d'en organiser de nouveaux à une date proche.

Singer demanda ensuite si le Comité confédéral agissait ou agirait de concert avec le Parti Socialiste ? Griffuelhes répondit que, sur ce point, le Comité confédéral ne s'écarterait pas de son terrain et qu'il ne dérogerait pas à son autonomie. Singer alla trouver Bébel et il revint en disant que, pour que la Démonstration pût avoir lieu, il faudrait que le Comité confédéral s'abouchât avec le Parti socialiste de France.

Sur cette réponse, Griffuelhes se retira. Sa mission était terminée. Il n'avait pas mandat pour s'adresser à un autre organisme ; eût-il voulu (ce qu'il ne pouvait faire de sa propre initiative), s'aboucher avec les syndicats « localistes » qu'il ne l'eût pu, ne connaissant ni Berlin, ni la langue du pays. Il rentra donc en France.

C'est à la suite de cette mission infructueuse que le Comité confédéral, tout en continuant à cotiser au Secrétariat Interna-

tional, décida de suspendre ses relations avec lui, jusqu'au Congrès actuel. A celui-ci maintenant de fixer l'attitude de la Confédération Générale du Travail dans les rapports internationaux.

Comme sanction à cette discussion, deux ordres du jour sont présentés. L'un par Keufer, Coupat et Niel, ainsi conçu :

Le Congrès, après avoir entendu les explications fournies par le camarade Griffuelhes, déclare que quels qu'aient été les résultats donnés jusqu'à ce jour, par les Conférences Internationales, il est nécessaire que la Confédération Générale du Travail y soit toujours représentée à l'avenir.

Le suivant par Delessalle :

Le Congrès, après avoir entendu critiques et réponses sur le passage du rapport relatif aux « Rapports internationaux », approuve l'attitude du Comité Confédéral, pour avoir momentanément suspendu les relations avec le Secrétariat International, qui a refusé d'inscrire à l'ordre du jour des Conférences Internationales, les questions : *La Grève Générale, la Journée de Huit heures, l'Antimilitarisme.*

Il invite le Comité Confédéral à reprendre les relations avec le Secrétariat International, en demandant à nouveau l'inscription à l'ordre du jour des questions précédemment refusées.

Pouget demande que soit ajouté à ce dernier ordre du jour l'amendement suivant :

Au cas où le Secrétariat International s'y refuserait, s'abritant derrière la motion adoptée à Amsterdam, dont il ne voudrait pas demander l'annulation à la prochaine Conférence, le Comité Confédéral est invité à entrer en rapports directs avec les Centres nationaux affiliés, en passant par-dessus le Secrétariat International.

Emile POUGET.

(*A suivre.*)

Syndicalisme et Socialisme en Italie

I. — *Introduction.*

L'apparition dans le parti socialiste italien d'une fraction qui se désigne elle-même comme syndicaliste, a produit divers effets. Les uns pensent que la nouvelle fraction n'a pas le droit d'agir sous les auspices du parti socialiste ; les autres voudraient lui refuser jusqu'au droit de se dire socialiste. Dans le parti socialiste italien, la discussion sur la politique générale socialiste se réduit donc à savoir quelle attitude le Parti entend observer vis-à-vis de la fraction syndicaliste. Le Parti doit-il orienter toute sa politique dans le sens indiqué par les syndicalistes, ou doit-il se séparer de ceux-ci ? C'est ainsi que la question est posée. Il résulte de là que la fraction syndicaliste est désormais une force reconnue du Parti socialiste et l'un des éléments de la vie politique nationale. Par ce fait même, les syndicalistes sont tenus de définir leurs idées et de les soumettre au jugement du Parti socialiste. L'avenir et l'expérience de la vie publique italienne démontreront si ces idées possèdent des éléments de vitalité, ou si elles sont condamnées à languir, faute de terrain approprié. Au surplus, le parti socialiste a le droit de juger en pleine connaissance de cause.

Dans la présente étude, je chercherai à indiquer d'une manière synthétique sur quels éléments de fait s'appuie la nouvelle conception syndicaliste et en quoi elle consiste pré-

cisément ; pourquoi le syndicalisme doit se considérer comme la formule concrète du socialisme ouvrier de la lutte de classe et pourquoi toute autre formulation du socialisme, quand elle ne tire pas sa source d'une simple équivoque, se confond pratiquement avec la démocratie. Etant donné les définitions tendancieuses qu'on donne de notre doctrine et les perpétuelles calomnies auxquelles elle est sujette, nous avons le devoir, nous syndicalistes, d'être aussi clairs que possible.

Cette doctrine n'est pas née de la fantaisie personnelle de quelques esprits aventureux, mais de l'évolution naturelle des organisations de métier et de la décomposition progressive du socialisme parlementaire. Sa vraie justification est dans le fait même qui lui a donné naissance. Tant que le fait subsistera, elle sera indestructible.

II. — *Les aspects du socialisme.*

Le socialisme, qui n'est plus simplement une doctrine, mais un fait qui tend à se généraliser et à devenir sans cesse plus parfait, se présente à nos yeux sous des aspects variés. Les plus remarquables sont : 1° une organisation politico-parlementaire, analogue à toutes les autres organisations du même genre, c'est-à-dire un « parti » selon la signification ordinaire du mot ; 2° un ensemble de mesures législatives destinées à limiter la sphère de l'activité économique et sociale des particuliers pour accroître les services publics ou étatiques : 3° une organisation économico-professionnelle des travailleurs de l'industrie capitaliste, plus ou moins systématiquement en lutte avec les possesseurs privés des moyens de production, considérés comme une classe ayant des intérêts opposés à ceux des salariés. A côté de cette organisation, il faudrait encore signaler d'autres groupements

non capitalistiques et non soumis à l'exploitation capitaliste; mais pour le moment — afin de ne pas compliquer notre analyse — nous nous en tiendrons à ces trois éléments.

De ces trois aspects du socialisme, quel est l'essentiel, le fondamental: le Parti, l'organisation économique de classe, ou la législation sociale?

C'est en se plaçant au point de vue du processus révolutionnaire représenté par le socialisme qu'il faut répondre à cette question. En d'autres termes, il s'agit de comprendre ce qui constitue *l'élément dissolvant* de la société présente. Le socialisme, en fait, est l'hypothèse d'une société nouvelle qui surgit sur les ruines de la société actuelle. Par conséquent, l'essentiel est, pour nous, de découvrir par quel mécanisme s'opère la dissolution. Formellement et pratiquement, le problème du *devenir socialiste* est tout entier impliqué dans son mécanisme de réalisation. Il n'est pas possible, en conséquence, d'accorder la même importance à tous les phénomènes auxquels donne lieu l'action extérieure du socialisme. Parti, législation sociale et organisation de classe ne peuvent, par définition, se trouver sur le même plan ou être l'objet de la même valutation.

La société bourgeoise, d'où est sorti le système parlementaire (1) fonctionne au moyen de partis. L'Etat bourgeois est la bascule des partis. La raison d'être de cet Etat, sans lequel la société bourgeoise tomberait en dissolution, ce sont précisément les partis; et faible est la vie publique, là où les partis ou ne réussissent pas à vivre ou se dissolvent facilement. Cet Etat purement politique a besoin d'alterner les programmes et les partis, comme l'estomac les aliments.

---

(1) On comprend que ces considérations ne peuvent s'appliquer à une société bourgeoise qui n'est pas encore parvenue au système représentatif. Dans ce dernier cas, le parti politique est un instrument de dissolution de la société bureaucratique.

Plutôt que de renoncer à cette alternance, il tolèrera les partis les plus radicaux et les plus subversifs. En tant que parti politique, tout mouvement social concourt à la vie de l'Etat bourgeois. *Là donc où le socialisme n'est qu'un parti politique, il n'est qu'un élément de conservation pour la société politique bourgeoise.* Voilà pourquoi, dans les sociétés démocratiques les plus avancées, le socialisme parlementaire a cessé d'être pour la bourgeoisie un sujet d'appréhension. Aussi ne semble-t-il pas rationnel de trouver l'élément essentiel de l'action révolutionnaire du socialisme dans le parti politique.

La législation sociale, d'autre part, n'est qu'une conséquence du système capitaliste lui-même. Réservant pour le moment toute question relative à la valeur historique de cette législation, on peut déjà juger du caractère conservateur de son influence en observant qu'elle est une fonction organique de la société capitaliste, laquelle, pour subsister, doit s'adapter à tous les changements que sa vie même comporte. « Quelle que soit la concession que la bourgeoisie fasse dans l'ordre économique, fût-ce la réduction *maxima* des heures de travail, la nécessité du profit, sur lequel repose tout l'ordre social présent, imposera toujours au réformisme des limites insurmontables, puisque, au-delà de ces limites, le capital, comme instrument privé de production, n'aurait plus sa raison d'être » (Antonio Labriola). C'est un fait que si la législation sociale peut, tout d'abord, léser tel ou tel intérêt momentané du capital, celui-ci finit toujours par s'y adapter, et c'est une preuve évidente que la législation sociale n'a pas de valeur intrinsèque. Et comme toujours et partout elle est sous le contrôle de l'Etat bourgeois lui-même, du pouvoir exécutif, elle ne fait que concourir à ce qui constitue le but de cet Etat, c'est-à-dire à la consolidation de la domination de classe de la bourgeoisie par une simple correction d'abus plus ou moins nombreux.

Mais avant d'examiner si l'élément essentiel du socialisme n'est pas dans l'organisation économique de classe des travailleurs, il convient, pour la plus grande clarté de l'exposition, d'établir ce qu'est réellement la société capitaliste, et en quoi elle se différencie de toute autre forme de société basée sur l'oppression d'une classe.

III. — *L'essence du capitalisme.*

La société capitaliste est l'objet de toutes nos attaques ; mais nous ne voulons pas la détruire en touchant au principe en vertu duquel elle est parvenue à réaliser une aussi haute productivité économique. Nous reconnaissons qu'aucune autre forme de société n'a su réaliser des progrès industriels et économiques qui approchent, même de loin, et en aucune manière, ceux que le capitalisme a su promouvoir. Et nous qui prétendons être les héritiers de la société capitaliste, nous ne voulons pas oublier la leçon économique qu'elle nous a donnée, ni gaspiller les richesses qu'elle a su accumuler. Nous sommes même pleins d'admiration pour les merveilles accomplies par le capitalisme et nous nous proposons d'aller plus haut que lui encore. Le capitalisme est le père et le maître de la future société socialiste.

Nous savons que le capitalisme a réalisé des prodiges en utilisant deux principes : *l'association productive et la responsabilité individuelle.* Il est pour nous évident que tout ce qui touchera à l'efficacité de ces deux principes ne peut que conduire à un désastre social. Le capitalisme a triomphé des petits métiers et de l'industrie domestique en appliquant sur une large échelle la règle de l'association et en obligeant chaque industriel, sous peine de ruine, à produire sans cesse plus et mieux. Le socialisme n'oublie pas cette leçon, et comme il entend accroître encore le bien-être éco-

nomique de la société, il envisage avec méfiance tous les procédés artificiels qui portent atteinte tant au principe de l'associatiôn qu'à celui de la responsabilité. Ce n'est pas dans ce sens que le socialisme veut changer l'assiette de la société. Comme héritier du capitalisme, c'est-à dire d'une société qui a porté à son plus haut degré l'efficacité productive du travail humain, il ne peut que développer et appliquer sur une plus large échelle encore les principes économiques du capitalisme (1).

Ce n'est pas contre le principe économique de la société capitaliste que nous nous élevons. Notre hostilité commence seulement là où entre en jeu le principe d'organisation sociale, c'est-à-dire hiérarchique, propre au capitalisme. La fabrique, l'administration économique du capitalisme ne soumet pas seulement le travailleur aux ordres et à la discipline de capital, mais elle établit encore une gradation hiérarchique parmi les travailleurs eux-mêmes. Le travail est divisé et subdivisé, réparti entre tous les ouvriers de telle sorte qu'ils se trouvent transformés en ressorts automatiques d'une opération exclusive.

Voici une observation de Marx qui nous fait mieux comprendre encore en quoi consiste le principe d'organisation propre au capitalisme. « Les connaissances, l'intelligence et la volonté que le paysan et l'artisan indépendants déploient sur une petite échelle... ne sont désormais requises que pour l'ensemble de l'atelier. Les puissances intellectuelles de la production se développent d'un seul côté, parce qu'elles disparaissent sur tous les autres. Ce que les ouvriers parcellaires perdent, se concentre en face d'eux dans le capital. La division manufacturière leur oppose

(1) Le socialisme conçu *sur un plan unitaire et étatique* n'est pas dans le sens du développement normal de l'économie contemporaine.

les puissances intellectuelles de la production comme propriété d'autrui et comme pouvoir qui les domine... (*Capital*, ch. XIV)... La grande industrie mécanique achève enfin la séparation entre le travail manuel et les puissances intellectuelles de la production qu'elle transforme en pouvoir du capital sur le travail. L'habileté de l'ouvrier apparaît chétive devant la science prodigieuse, les énormes forces naturelles, la grandeur du travail social incorporés au sytème mécanique qui constituent la puissance du *maître*. » (Ch. XV.)

Le principe d'organisation du capitalisme fait apparaître le capitaliste comme *un patron* et le capital *comme une puissance intellectuelle de domination*, c'est-à-dire comme quelque chose de transcendant aû corps des travailleurs. C'est là le fait essentiel qui dresse ouvriers contre capitalistes. Le capitaliste apparaissant comme un patron, l'ensemble des travailleurs semble un troupeau d'esclaves. L'intelligence, la puissance organisatrice et directrice, étant extérieure au corps des ouvriers, ceux-ci semblent de simples automates entre les mains du capital.

On retrouve la même organisation des rapports sociaux même en dehors de la sphère immédiate de l'atelier. Le régime capitaliste, en créant le marché international et en soumettant à ses propres besoins ce qui survit de l'artisannerie et de l'industrie domestique, introduit partout de plus en plus, en quelque domaine que ce soit, son principe de division du travail, qui envahit ainsi toute l'organisation économique. La société apparaît comme un tout qui domine l'individu, même s'il n'est pas un salarié. Le regime capitaliste soumet à sa loi même les classes et les milieux où il n'a pas pénétré directement. C'est ainsi que le capitalisme acquiert un caractère de généralité qui dépasse la sphère propre de la production capitaliste.

IV. — *Le principe morphologique du socialisme.*

C'est contre le principe *autoritaire,* que ce régime a engendré, que l'ouvrier engage la révolte. Le but de la révolution socialiste est de faire disparaître la séparation entre l'ouvrier et l'instrument de production. Cette séparation a amené la domination de l'intelligence organisatrice et directrice incarnée dans le capital sur la force immédiate des ouvriers. Une telle domination — fait-on remarquer — ne dérive pas d'une absence réelle de qualités intellectuelles chez les travailleurs, mais de l'impossibilité où ils sont mis, artificiellement, de les développer, impossibilité créée par le régime capitaliste. Les instruments de production ont été séparés des producteurs : ils ne sont plus pour ceux-ci qu'un simple véhicule matériel de leur force de travail, tandis qu'ils symbolisent la volonté et l'intelligence personnelle du capitaliste, et toute la production est ainsi asservie aux vues de l'employeur pour qui les idées ou la volonté de ses salariés sont nulles et non avenues.

La révolution sociale brise le régime autoritaire et la différenciation économique que le capitalisme a engendrés. En système capitaliste, la volonté directrice, l'esprit qui organise et discipline, l'intelligence qui construit et réalise le plan de la production est *transcendante au corps des travailleurs.* Ce qui est possible grâce à cette circonstance, que la vie de l'ouvrier dépend du salaire que le capitaliste lui paie. La révolution sociale renverse ce rapport : elle reconstitue la synthèse sociale du travailleur et de l'instrument de production ; elle fait de la volonté, de l'intelligence et de l'action économique matérielle un tout indivisé : *c'est au corps des travailleurs à développer harmonieusement tout*

le plan de la production, direction et exécution comprises. Il en résulte que la révolution sociale ne touche pas au principe d'association et de responsabilité créé par le capitalisme mais seulement à son organisation autocratique. Il en résulte aussi naturellement que les puissances intellectuelles de la production ne peuvent résider que dans l'association elle-même des ouvriers. Nous verrons tout à l'heure les conséquences extraordinaires de ce principe qui paraît si simple.

Mais la hiérarchie installée par le capital dans l'atelier gouverne toutes les relations sociales. Le pouvoir concentré de la société, c'est-à-dire l'Etat, apparaît comme une idée transcendante à la société elle-même et la dominant du dehors. La révolution sociale ne laissera pas subsister au-dessus de la société civile ce qu'elle aura détruit à l'intérieur de l'atelier. De même que l'association des producteurs assumera la responsabilité de la production, de même les individus assumeront la responsabilité de leurs actes sociaux, laissée jusqu'ici à l'Etat. La hiérarchie de l'atelier capitaliste ayant disparu et la production étant concentrée dans les mains des individus associés, le pouvoir politique perd son caractère de pouvoir politique.

« Le pouvoir politique, au sens propre du mot, est le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre classe. Quand le prolétariat en lutte contre la bourgeoisie deviendra, révolutionnairement, la classe dominante, et, comme telle, détruira les anciens rapports de la production, il éliminera du même coup les conditions d'existence de l'antagonisme des classes, c'est à dire les classes elles-mêmes et sa propre domination de classe. » (*Manifeste des Communistes*). La prochaine révolution sociale ne pourra se réaliser sans la décomposition de l'Etat.

V. — *Le socialisme d'Etat perpétue le système capitaliste.*

Les formules précédentes nous ont servi à comprendre quel est le processus de la révolution sociale. Nous n'avons aucun moyen pour déterminer la forme que prendront les rapports sociaux futurs. L'imagination constructive devant fabriquer ses plans sociaux avec les expériences du présent, toute anticipation sur l'avenir de la société est une caricature du présent ou du passé. De la gestion individuelle de la production, avec un régime de pleine liberté industrielle, à l'organisation collectiviste de la vie économique, nous pouvons imaginer toute une série de formes sociales, dans lesquelles on pourra concrétiser la société future des hommes libres. Mais rien de plus arbitraire que d'attribuer aux syndicalistes un projet de réorganisation de la société sur la base du syndicat de métier. Le syndicalisme est quelque chose de plus sérieux.

Le syndicalisme prend pour point de départ de toutes ses considérations le postulat fondamental de la révolution ouvrière. Nous avons vu que ce postulat consiste dans l'élimination du conflit entre le pouvoir dominant de la production, qui est le capital, et la masse des travailleurs. Nous en faisons voir l'intime nature économique. Il s'agit ici, en d'autres termes, de la capacité que les ouvriers doivent acquérir de diriger eux-mêmes l'atelier et de faire disparaître toute hiérarchie dans la production. Il s'agit d'un processus *interne*, qui revêt un triple aspect. Il est tout ensemble : technique, organisateur et synthétique, trois mots qui n'ont rien de mystérieux et veulent dire simplement que le socialisme est l'expression de la *maturité technique* de la classe ouvrière et de la possibilité *d'organiser* la vie écono-

mique, de manière à faire disparaître *la distinction* entre l'ouvrier qui exécute et le capitaliste qui ordonne.

Le fondement de cette révolution est entièrement économique. Le reste va de soi. La société étant ramenée à sa forme purement économique et l'antagonisme des classes étant éliminé, ces intérêts généraux qu'aujourd'hui nous nommons *politiques*, et qui sont réglés par l'entremise d'un pouvoir dont l'action s'étend à tout, retenant une affaire, donnant cours à celle-là, ici accordant son concours, là opposant son veto, défendant tel groupe et abandonnant tel autre à ses propres forces ou le combattant, — ces intérêts seront réglés par des contrats privés et ne formeront plus l'objet de l'activité particulière de cette entité collective que nous appelons Etat.

Une telle révolution ne peut être le résultat de modifications externes survenues hors de l'atelier, de transformations politiques de quelque nature qu'elles soient, ou de nouvelles institutions administratives qu'une législation artificielle est parvenue à créer, mais du développement autonome de la classe ouvrière, de sa force *interne* et de sa capacité. L'influence de tous les autres facteurs ne peut être que secondaire ; elle peut même être un obstacle, si, à la place de la vieille tutelle capitaliste, elle introduit une autre autorité, tout aussi transcendante à la personne du producteur, et qui perpétuerait le lien de subordination du travail vivant au travail mort, du salarié au salariant, du dirigé au dirigeant, que ce dirigeant soit un capitaliste privé ou l'Etat. *Il faut donc se convaincre que la nouvelle révolution sociale ne peut devenir une réalité que si le travailleur parvient à débarrasser l'atelier de toute tutelle extérieure à la classe ouvrière elle-même associée.* Substituer une tutelle à une autre, c'est, par excellence, faire acte de contre-révolution.

Cette révolution se réalise dans la mesure même où la classe ouvrière croît en force et en capacité. Et il n'y a aucun

rapport entre cette croissance et les institutions administratives que la société bourgeoise, au fur et à mesure des propres nécessités de sa conservation, est contrainte de développer ou de créer. La nature de ces institutions est double. Se traduisent-elle, par quelque avantage pour la classe ouvrière ? La bourgeoisie sait par quelque côté en tirer aussi son profit. Touchent-elles à des intérêts privés ? c'est pour servir à des intérêts généraux de classe ou inversement. La vérité est que la société, étant un tout en état d'équilibre, tout changement dans l'une quelconque de ses parties produit une réaction contraire exactement proportionnée, destinée à rétablir l'équilibre du système. Les transformations indéfinies et progressives du milieu, au sein duquel prospère le système ne changent pas la nature de ce dernier.

Seul l'effort interne, le processus interne de transformation, c'est-à-dire la prise de possession des moyens de production, bouleverse le système, en change la nature, et réalise la révolution.

VI. — *Le syndicat comme expression de la force croissante des travailleurs et comme instrument du socialisme.*

Les considérations purement abstraites que nous nous sommes proposés d'émettre ici nous permettent de présenter assez brièvement nos conclusions. La révolution sociale n'a pas besoin d'organes extérieurs à ceux que se donne elle-même la classe ouvrière et qui sont de nature économique. Se servir d'organes autres que les organes ouvriers pour opérer l'expropriation capitaliste peut conduire à restaurer l'autorité capitaliste ; et c'est, en tous cas, perpétuer le divorce entre les producteurs et les puissances intellectuelles de la production, entre le travail vivant et le tra-

vail mort. Le parti politique et la législation sociale ne sont donc pas des éléments essentiels de la révolution socialiste. Mais nous pouvons arriver aux mêmes conclusions en partant de considérations un peu moins abstraites.

A cet effet, il convient de se demander: par quoi se décide le succès d'une révolution sociale ?

Nous avons derrière nous l'histoire de nombreuses révolutions. Et à cette question : comment une révolution triomphe-t-elle, cette histoire nous donne une réponse décisive et claire: quand la puissance sociale d'une classe est parvenue à dominer celle d'une autre classe. *La croissance de la puissance sociale d'une classe*, tel est le signe évident qu'on approche d'une révolution. Nous pouvons examiner la question d'un autre point de vue et porter notre attention sur les symptômes de décadence offerts par la classe jusqu'ici dominante. La nature du problème, au fond, ne change pas. Le *Manifeste des communistes* examine les chances de la révolution sociale en se placant au point de vue de la décadence bourgeoise, Nous préférons, nous syndicalistes, nous placer au point de vue de la croissance de l'autonomie ouvrière.

Nous évitons ainsi quantité d'oiseuses discussions relatives à l'hypothétique krach capitaliste. La production se concentre-t-elle, oui ou non, la richesse capitaliste met-elle fin ou non aux crises, la misère des masses va-t-elle croissant ou non ? Voilà des questions que nous, syndicalistes, refusons de discuter. Pour nous, le processus de la révolution sociale suit une autre voie. Nous n'avons qu'un mince intérêt pour les discussions byzantines relatives aux forces qui sollicitent le régime capitaliste, en dehors du mouvement ouvrier. Ces discussions nous peuvent intéresser en tant qu'*intellectuels*, non en tant que *militants*.

Mais à la question : où est le signe qu'une classe sociale monte à la puissance, l'histoire donne des réponses variées,

selon la classe dont il s'agit. Ainsi il est évident que l'ascension bourgeoise s'est manifestée par d'autres phénomènes que l'ascension ouvrière. L'examen de la formation historique du capitalisme nous montre que la puissance de la bourgeoisie a crû en raison directe de l'enrichissement de chaque bourgeois. La richesse individuelle des capitalistes est le fondement de la puissance sociale et politique de la bourgeoisie. En termes plus explicites : c'est lorsque les bourgeois furent devenus beaucoup plus riches que les nobles ou que la bureaucratie royale, qu'ils furent en état d'imposer leur direction à la société.

Ce conflit entre les rapports de propriété et les forces productives que le *Manifeste des communistes* posait à la base de toute révolution sociale, devient pour nous le conflit entre la puissance sociale d'une classe et celle de la classe dominante. Il s'agit seulement de savoir comment la classe ouvrière peut parvenir à la puissance et détruire le régime capitaliste sans compromettre les acquisitions de ce régime. Ce n'est pas évidemment par l'enrichissement de chaque travailleur. La puissance de la classe ouvrière ne peut être qu'une puissance associée et indivisible.

Le *Manifeste des communistes* nous indique la voie à suivre pour résoudre le problème. « La condition essentielle, dit il, pour l'existence et la domination de la classe bourgeoise est l'accumulation de la richesse entre les mains des particuliers, la formation et l'accroissement du capital : la condition d'existence du capital, c'est le salariat. Le salariat repose sur la concurrence que se font entre eux les ouvriers. Le progrès industriel, dont l'instrument inconscient et docile est la bourgeoisie, substitue à l'isolement des travailleurs par la concurrence *leur union révolutionnaire par l'association*. Le développement même de la grande industrie détruit dans ses fondements le régime de production et d'appropriation des produits où s'appuyait la bourgeoisie.

Avant tout la bourgeoisie produit ses propres fossoyeurs. »

L'association économique des travailleurs (syndicat) est donc conçue comme l'instrument de réalisation de la révolution sociale! Elle seule détruit la base sur laquelle repose le régime bourgeois, c'est-à-dire la concurrence des salariés; *elle seule constitue la force sociale des ouvriers.* Les progrès du prolétariat, comme classe indivisible, sont les progrès de l'association des travailleurs. Voilà le lien intime et indissoluble qui rattache le « syndicalisme » au *Manifeste des Communistes.*

Ce qu'a été, pour la société bourgeoise, l'enrichissement personnel des particuliers, leur permettant de développer leurs aptitudes personnelles et d'acquérir les qualités intellectuelles nécessaires à une classe dirigeante, le syndicat l'est aujourd'hui pour la future cité ouvrière, — le syndicat, symbole de la force croissante de la classe prolétarienne.

Le syndicat ne grandit et ne se développe que dans les époques de prospérité capitaliste. En outre, il est une sélection d'hommes possédant des qualités techniques déterminées. D'où deux conséquences : 1° la révolution socialiste ne sera possible que dans une période de grand essor industriel (ce qui est une garantie contre la dilapidation de l'héritage capitaliste) ; 2° ceux qui prendront en mains la direction de la production posséderont les aptitudes requises : condition qui ne serait pas réalisée, si la révolution était accomplie par un « parti ».

Pour toutes ces raisons, le *syndicalisme* conclut que la révolution sociale ne peut être l'œuvre d'un parti ou d'une secte, mais l'œuvre des syndicats eux-mêmes.

VII. — *Les partis comme éléments dissolvants du processus révolutionnaire.*

Les luttes de classes ne se terminent pas toujours

avec la victoire ou la soumission de la classe révolutionnaire. Il arrive souvent qu'elles se terminent « par la commune ruine des classes en lutte » comme dit précisément le *Manifeste des communistes*. Le processus révolutionnaire peut être physiologique ou pathologique, et l'on pourrait à certains signes légitimement conclure que l'action socialiste peut compromettre le développement normal de la société.

Les syndicalistes ne veulent pas appauvrir les capitalistes ou ralentir l'essor de l'industrie. Ils envisagent avec méfiance toutes les mesures, qui, sous prétexte de protection sociale, compromettent l'élan du capitalisme et frappent l'épargne. Nous ne voulons pas hériter d'une égalité dans la misère, mais le festin dont nous voulons être les convives, doit être splendide, luxuriant, débordant de richesse, afin que soit assuré le sain développemenl des infinies énergies productrices de l'homme. Or la seule garantie d'un tel héritage est la lutte de classe elle-même, conduite par les syndicats. Nous constatons déjà que ceux-ci ne grandissent que dans les milieux économiques très prospères. Nous pouvons donc conclure que la seule garantie pour que les merveilleux fruits de la civilisation capitaliste ne soient pas perdus avec l'arbre qui les a produits, c'est une révolution sociale faite conformément aux principes syndicalistes.

Mais le parti socialiste — rassemblement d'hommes sans qualités techniques déterminées et entre lesquels il n'y a aucune homogénéité d'intérêts matériels — grandit presque toujours pour des raisons étrangères à la puissance économique d'une société. L'expérience montre que les partis subversifs tirent leur substance et leur force de tous les éléments qui produisent ou accompagnent la décadence des sociétés : le mécontentement à l'état diffus, la misère des masses, l'incapacité des dirigeants ; c'est dire que ralentissant, pour toutes ces raisons, le développement d'une société, ils sont aussi autant d'obstacles au triomphe du socialisme.

Une révolution sociale conduite par un parti politique est presque toujours une révolution de décadence.

Le parti politique tente avec des moyens artificiels d'élargir la sphère de sa propre activité. Il ne se contente pas d'aider l'effort libérateur d'une classe organisée selon ses propres intérêts, mais il veut anticiper sur lui, et lui procurer, ainsi qu'à lui-même, des secours artificiels.

Il se fait le défenseur d'intérêts de toute nature. Il tend la main à des classes ou à des groupes en décadence et cherche à les rendre solidaires de la classe révolutionnaire, ce qui est facile, mais offre beaucoup d'inconvénients, en retardant le processus d'élimination des plus faibles. Il agit sur la législation pour épaissir les rangs de sa clientèle, promettant des faveurs de toute sorte. La législation protectrice (douanière, sociale ou fiscale) lui permet d'élargir sur tous les ailes de sa providence. Le résultat pratique de toute cette politique, c'est un grave préjudice porté à l'économie dominante et, par suite, aux classes révolutionnaires.

Le parti ne cherche qu'à s'emparer du pouvoir et à procurer des avantages à sa propre clientèle. Il conçoit le processus de la révolution — quand il s'agit d'un parti révolutionnaire — comme un processus *externe*. Le parti s'installe au pouvoir, par voie électorale ou par voie insurrectionnelle ; ce dernier procédé, moins sûr, est par suite moins recommandé ; et, avec la force de l'Etat, il soumet l'économie du pays à ses propres plans. La « conquête du pouvoir » (qui dans *le Manifeste des communistes* signifie la suppression du pouvoir) est l'instrument de la révolution sociale. Au moyen de la force concentrée de l'Etat, on transforme tout l'ensemble des relations économiques.

L'histoire en est ancienne. Le régime que l'on instaure par une telle voie ne peut porter qu'un nom : *la spoliation capitaliste.* C'est le régime de l'impérialisme romain et de

la Convention nationale. Tous nos compliments au socialisme « scientifique » !

Il est vrai que ces « scientistes » du socialisme — souvent pour éviter de se faire spolier eux-mêmes — se bornent à l'industrie électorale.

VIII. — *Le parti comme éducateur de la classe.*

Le socialisme est tout entier dans la grève générale : « Les communistes, disait *le Manifeste des communistes* » ne forment aucun parti spécial en face des autres partis ouvriers. Ils n'ont pas d'intérêts distincts de ceux de tout le prolétariat *et ne formulent pas de principes particuliers, sur lesquels devrait se modeler le mouvement ouvrier.* Les communistes ne se distinguent des autres partis prolétariens que par ces deux traits : dans les luttes nationales des travailleurs, ils mettent en relief les intérêts communs de tout le prolétariat, intérêts indépendants de la nationalité, et, d'autre part, dans les diverses phases de la lutte engagée entre le prolétariat et la bourgeoisie, ils représentent toujours le mouvement général.

« Les communistes sont donc pratiquement la fraction la plus décidée et la plus avancée des partis ouvriers de tous les pays ; ils ont sur le reste de la masse prolétarienne l'avantage de connaître les conditions, la vie et les résultats généraux du mouvement ouvrier. »

Ces principes règlent encore maintenant les rapports entre le parti socialiste et le mouvement ouvrier. Le parti socialiste a un rôle essentiellement pédagogique. Sa raison d'être, c'est de répandre dans la masse ouvrière les principes de l'émancipation du travail et de pousser les syndicats, organes d'abord *corporatifs*, représentant les intérêts spéciaux de groupes

ouvriers déterminés, à devenir des organes de *classe*. En outre, dans les limites où les ouvriers entendent participer à l'activité législative, le parti leur offre l'instrument approprié à cette participation. Le parti ne saurait, sans faillir à sa mission historique, se substituer à la classe ouvrière et accomplir pour elle la révolution. Cette révolution, technique et économique fondamentalement, a pour instrument l'organisation technique et économique des ouvriers eux-mêmes. Les partis peuvent faire élire des députés ; ils ne sauraient mettre en mouvement une machine ou organiser une entreprise économique.

Mais le parti pour remplir sa mission doit veiller rigoureusement sur son action et ne pas céder à l'envie fantaisiste d'apparaître une force plus grande que celle représentée par les ouvriers eux-mêmes. Il doit savoir résister à la tentation de patronner les intérêts de tous les groupes en décadence ou déchus, que le développement du capitalisme ou ne favorise pas ou préjudicie. Le parti socialiste doit être et rester un parti ouvrier uniquement préocupé des intérêts des travailleurs salariés. Quand il s'occupe d'autres groupements ou d'autres classes sociales, il sort de son rôle.

Pour le socialiste, en tant qu'il agit en socialiste (on ne saurait forcer personne à s'enfermer dans le socialisme), rien n'existe que la lutte des ouvriers salariés contre les capitalistes salariants : sans doute la réalité sociale est bien plus complexe et, à côté de cette lutte, il en existe d'autres et de non moins profondes oppositions sociales. Le socialiste n'ignore pas l'énorme complication de la vie moderne et des luttes de classes contemporaines ; mais, pour figurer dans ces luttes, quand il peut le faire sans trahir les principes du socialisme, il n'a pas à se travestir.

La révolution sociale que le prolétariat prépare, a ceci de grandiose qu'elle ne peut s'accomplir sans émanciper avec le prolétariat toutes les classes qui ne participent pas à l'ex-

ploitation capitaliste. La haute productivité que fait présager le travail associé, libéré de la tutelle capitaliste, et aiguillonné par l'intérêt direct de tous les associés, exercera une force attractive même sur les métiers et les industries où les méthodes capitalistes n'ont pas encore pénétré. Du reste, la petite industrie contemporaine bien loin d'être une survivance d'autres époques économiques, est une dépendance du capitalisme lui-même qui, pour des raisons techniques ou commerciales, complète sa propre organisation par une série d'entreprises accessoires qu'il soutient de son crédit. Avec la chute du régime capitaliste, les métiers indépendants disparaîtront donc en grande partie pour faire place à l'association spontanée des producteurs. Mais là où la chute du capitalisme n'entraînera pas la disparition des métiers, le même résultat sera obtenu par force attractive de la fabrique ou de l'entreprise socialisée. Les libres compagnons de l'atelier socialiste apparaîtront comme les propagandistes par le fait du nouveau régime social.

L'essentiel, c'est de ne pas s'égarer et d'allonger la route en prenant une fausse direction. Le succès de la révolution sociale a pour facteur principal la volonté créatrice des classes révolutionnaires. Plus elle restera alerte, allant droit à son but, et plus apparaîtra l'incapacité et la faiblesse des classes dominantes. Le prolétariat ne doit compter que sur lui-même, sur sa conscience, sur ses organisations, sur ses traditions, pour acquérir la force nécessaire à l'acte révolutionnaire qu'il doit accomplir. Il appartient au parti socialiste de tenir en haleine le sentiment révolutionnaire des organisations prolétariennes et de leur faire lever les yeux sans cesse vers le but suprême du mouvement ouvrier, que les exigences des luttes quotidiennes tendent parfois à obscurcir. Son rôle est d'être une avant-garde vigilante, ferme et résolue. Et c'est à l'avant-garde à empêcher que le gros

de l'armée, au lieu de marcher sus à l'ennemi, ne s'embourbe en un marais, d'où il ne pourra plus sortir.

L'expérience a démontré que l'*idée de la grève générale*, comme symbole de la catastrophe du capitalisme et de la guerre sociale, est d'une grande efficacité pour accroître la température révolutionnaire du prolétariat et lui insuffler le sentiment héroïque du sacrifice. Cette idée permet en outre de voir aussitôt que le socialisme doit être l'œuvre des classes ouvrières, se développer sur le terrain économique et aboutir à une catastrophe révolutionnaire.

La grève, en fait, ne peut être pratiquée que par des ouvriers, selon les règles ordinaires des conflits économiques : elle réalise une *rupture violente* dans le cours ordinaire des relations sociales. Le syndicalisme substitue cette notion à la notion traditionnelle de la conquête du pouvoir, laquelle se prête à des interprétations équivoques et fait apparaître le socialisme comme un produit de l'activité législative, notion manifestement erronée. Pour nous, syndicalistes, la prédication de la grève générale équivaut à l'affirmation que le socialisme doit être : ouvrier, économique et révolutionnaire. Aussi, déclarons-nous que le socialisme ouvrier est tout entier dans la grève générale, considérée, non comme une manifestation politique ordinaire, mais comme la formule abrégée de la révolution sociale. Ce que nous apercevons en elle, ce n'est pas le fait extérieur et matériel, mais l'ensemble des idées qu'elle représente et synthétise.

Arturo Labriola.

(*Traduit par Edouard Berth*).

Les Illusions du Progrès [1]

CHAPITRE II

La classe conquérante au XVIIIe siècle.

I

Pour bien comprendre les idées que le XVIIIe siècle se formait, il faut partir de ce fait que la France était peu à peu conquise par une oligarchie bourgeoise que la royauté avait créée pour son service et qui devait la mener à la ruine.

Cournot, qui fut si souvent un philosophe de l'histoire très perspicace, a signalé la folie qui poussa les Bourbons à faire disparaître tout ce qui gênait leur pouvoir absolu : « Le prestige de la royauté une fois détruit, toutes les autres institutions gouvernementales furent aussi frappées de mort et il n'exista plus qu'une machine administrative à l'usage de tous les gouvernements. En voulant diviniser la royauté et la modeler sur un type plus asiatique qu'européen [Louis XIV] en a fait une idole exposée au mépris des peuples dès qu'elle

(1) Voir notre dernier numéro.

cesserait d'être l'objet d'un culte sincère (1). Il a fondé en France, peut être pour toujours, la monarchie administrative, dont il n'entendait faire qu'un instrument, et il a perdu la royauté qui pour lui était le but. En ce sens on peut dire que le régne de Louis XIV était gros de la Révolution française (2). »

Généralement nos auteurs raisonnent tout autrement que Cournot et ils admirent ce qu'il déplore, parce qu'ils ne voient dans l'histoire de France qu'une longue préparation au règne de leur classe ; ils sont impatients de voir demeurer trop longtemps debout des institutions qui leur seraient désagréables s'il leur fallait les subir aujourd'hui ; ils jugent le passé en avocats du régime bourgeois. En conséquence, ils distribuent l'éloge ou le blâme aux hommes politiques suivant que ceux-ci leur semblent avoir été favorables ou défavorables aux intérêts du Tiers-Etats ; plus un souverain ou un ministre aura été aveuglé par les intérêts du moment et aura compromis l'avenir de la royauté, plus il sera grand aux yeux de nos bourgeois.

C'est ainsi que Richelieu continue à recevoir les hommages enthousiastes de nos écrivains contemporains : « Grand niveleur et *précurseur de l'œuvre démocratique*, il abolirait les pouvoirs intermédiaires qui obstruaient, de leur dangereuse inutilité, les relations entre le Roi et les peuples ». C'est en ces termes que résume son programme

---

(1) Je pense que Cournot pensait, en écrivant cela, à de curieuses réflexions que Tocqueville a faites sur le caractère spécial que présentait, suivant lui, la soumission des Français à leur roi ; ils obéissaient plutôt par amour que par contrainte. (*L'Ancien Régime et la Révolution,* p. 184).

(2) Cournot, *Considérations sur la marche des idées et des évènements dans les temps modernes*, t. I, p. 414.

M. Gabriel Hanotaux, que l'on peut compter parmi les plus platement bourgeois de nos historiens (1).

Les créateurs de la monarchie administrattve n'avaient eu aucun pressentiment des conséquences que devait produire le système qu'ils imposaient à la France féodale avec tant de violence ; dans aucun cas l'historien ne pourrait appliquer aussi exactement cette parole de Renan : « On ne sait jamais ce qu'on fonde » (2). Les premiers rois qui voulurent rendre leur pouvoir absolu, crurent qu'ils n'avaient rien de mieux à faire qu'à copier les institutions ecclésiastiques ; ils avaient sous les yeux un absolutisme qui était consacré par l'expérience : « Ils s'attachèrent à honorer le mérite plutôt que le rang et la naissance ; ils développèrent l'instruction ; ils invitèrent à leur cour tous les hommes de talent, de quelque condition qu'ils fussent ; ils relevèrent la justice et les tribunaux ; ils accordèrent les plus hautes places, jusqu'ici réservées à la noblesse guerrière, aux hommes de loi et aux ecclésiastiques. Les princes qui jouèrent ce rôle avec le plus d'adresse furent Henri VII d'Angleterre, Louis XI de France et Ferdinand le catholique. De ces *trois mages*, comme Bacon les appelle, Ferdinand fut le maître en habileté ; il parut à Machiavel le type vivant des *princes de la nouvelle école*, que sa perspicacité l'amenait à reconnaître comme le remède nécessaire de ces temps (3) ».

---

(1) G. Hanotaux. *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 483. — L'auteur est très monté contre les protestants qu'il doit sacrifier à la gloire du grand précurseur de l'œuvre démocratique. — M. Brunetière s'explique par les préjugés nobiliaires de Montesquieu la critique que celui-ci fait de Richelieu et de Louvois. (*Études critiques*, 4e série, p. 246). C'est là encore un sophisme bourgeois.

(2) Renan. *Histoire d'Israël*, tome IV, p. 147.

(3) Gervinus. *Introduction à l'histoire du XIXe siècle*, trad. franç., pp. 26-27.

La politique royale ne produisit point partout les mêmes conséquences ; en France elles furent tout à fait extraordinaires, parce que le pouvoir eut plus d'esprit de suite et surtout parce que le nombre des commis devint assez grand pour former le noyau d'une classe administrative.

L'Eglise, en choisissant des dignitaires parmi de petites gens, n'avait point modifié la structure sociale des pays, pas plus que les souverains orientaux n'ébranlent l'esclavage, en transformant leurs serviteurs en vizirs tout puissants ; certains acquièrent une certaine importance, en profitant des hasards heureux, mais ils demeurent isolés et les classes ne se modifient point. Il ne faut pas oublier que le grand but poursuivi par l'Eglise, d'une manière plus ou moins consciente et presque toujours uniforme, a été depuis Grégoire VII, d'infuser quelque chose de l'esprit monastique au clergé séculier ; elle empêchait ainsi ses forces de se diffuser dans les groupes sociaux qui vivaient à côté d'elle, (pour la servir et l'exploiter au besoin). On pourrait dire que la politique royale en France aurait eu une tendance opposée et qu'elle aurait cherché à provoquer cette diffusion : alors même que les fonctions ne furent pas transformées en privilèges transmissibles comme des patrimoines, elles furent réservées, pour une très grande partie, aux hommes d'une classe qui élevait ses enfants en vue des services de l'Etat et qui trouvait des protecteurs pour eux parmi les dignitaires actuels. Les commis royaux engendraient des familles et des clans de fonctionnaires ; plus leur nombre devenait considérable, plus la solidité de ces groupes devenait grande ; ce phénomène se reproduit, d'ailleurs, sous nos yeux dans les compagnies de chemins de fer, qui tendent à recruter leur personnel dans les familles de leurs employés (1).

---

(1) *Débats*, 28 novembre 1905.

Lorsque l'autorité royale fut parfaitement assise et qu'ainsi les fonctionnaires furent assurés d'avoir une existence plus tranquille, toute cette organisation apparut comme aussi stable que si une constitution avait partagé les avantages du pouvoir entre un certain nombre de familles ; celles qui fournissaient des commis à l'Etat, se trouvaient posséder une sorte de droit au travail ; elles se regardèrent comme nécessaires ; et elles acquirent des manières de penser en rapport avec leur rôle. Les fondateurs du régime avaient cru créer seulement une hiérarchie de commis habiles, indépendants des traditions féodales et destinées à être soumis, avec le plus grand dévouement, au roi qui les avait tirés du néant ; ils espéraient pouvoir se débarrasser facilement des entraves que la noblesse et les villes privilégiées opposaient à leur absolutisme ; — mais peu à peu s'élevait devant eux une force nouvelle qui les gêna plus que les anciennes forces. D'une manière presque mécanique, les commis du roi en arrivaient à acquérir la richesse, la puissance et les honneurs d'une classe souveraine. Le pouvoir royal se trouvait, à tout instant, limité par la résistance de gens que la cour voulait s'obstiner à traiter comme de simples serviteurs, mais qui se trouvaient être en mesure d'imposer leurs volontés à leur maître.

Les paroles de Louis XV étaient, au moins, aussi impérieuses que celles de son aïeul, mais, en fait, il ne se résolvait que rarement à mettre ses actes en rapport avec ses hautaines déclarations. Par exemple, au lit de justice de 1766, le roi dit aux membres du parlement : « Les magistrats sont mes officiers chargés de m'acquitter du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets, fonction qui les attache à ma personne et qui les rendra toujours recommandables à mes yeux. C'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison ; c'est de moi

seul que les cours tiennent leur existence et leur autorité ; la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, réside toujours en moi ; c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage... Mon peuple n'est qu'un avec moi, et les droits et les intérêts de la nation, dont on fait un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'entre mes mains ». On ne pouvait guère présenter une théorie plus complète du pouvoir autocratique ; le gouvernement, pour donner plus de solennité encore à ses déclarations, envoya la harangue royale à tous les parlements (1) ; mais l'année suivante, tout était oublié et c'était le parlement qui avait gain de cause dans l'affaire de Bretagne, origine de tout ce tapage.

Il n'est pas très difficile de se rendre compte des raisons qui donnaient une force si grande et si paradoxale à ces cours de justice, qui formaient le noyau de l'oligarchie bourgeoise.

a) L'administration de l'Ancien Régime avait eu pour base le besoin que tout le monde avait éprouvé de faire pénétrer dans toutes les branches de l'activité nationale des procédés judiciaires. En face des caprices des grands seigneurs et de l'arbitraire du contentieux ecclésiastique, s'était dressée une puissance se donnant pour mission de corriger les abus et empiétant sur les anciennes autorités, chaque fois que celles-ci commettaient des excès capables de révolter

(1) Rocquain. *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, p. 257. Déjà en 1759, il y avait eu une affirmation très analogue du pouvoir absolu, (p. 217). Tocqueville estime que jamais le parlement n'avait entendu des paroles aussi fermes que celles de 1766. « La redoutable opposition du parlement allait être domptée si le monarque eût persévéré dans un système de fermeté » (*Histoire philosophique du règne de Louis XV*, tome II, p. 446).

la conscience ; le prestige des fonctionnaires royaux tenait surtout à ce qu'ils représentaient une justice relativement éclairée, impartiale et préoccupée des intérêts généraux. Il était résulté de cette situation de très grosses complications dans la pratique ; le mélange continuel des attributions administratives et judiciaires choque nos habitudes modernes ; ce mélange fut un des éléments fondamentaux de cette histoire ; les employés actuels de l'Etat n'ont plus l'autorité que tiraient leurs prédécesseurs de leurs caractères de juges.

Dans un pays qui n'a point de lois politiques, tout repose sur la régularité des services administratifs ; l'indépendance des fonctionnaires peut seule donner une garantie aux citoyens. Bien qu'aujourd'hui cette indépendance ait beaucoup diminué et que nous jouissions du régime parlementaire, la relative indépendance du fonctionnaire est encore un élément fort important de notre vie nationale. On comprend donc l'immense trouble qu'apportaient dans les esprits de nos pères les mesures prises par le gouvernement contre les premiers dignitaires de l'administration, contre les membres du parlement de Paris. Il était assez facile de faire peur à Louis XV ; mais il n'est pas douteux qu'on ne le trompait point quand on lui disait que le mécontentement provoqué par de telles mesures troublait toute la France.

Il me semble qu'on ne tient pas toujours assez compte, dans cette histoire, d'un fait fort singulier : jusqu'aux derniers jours de l'Ancien Régime, on continua à se croire obligé de suivre certaines traditions qui nous semblent souvent quelque peu absurdes (1). Choiseul s'attira beaucoup

(1) Turgot est très frappé de l'espèce de loi d'inertie qui entraîne les peuples et les gouvernements bien au-delà du but qui correspond à leurs vrais intérêts ; il estime, par exemple, que la haine de l'Europe contre Louis XIV faillit être funeste à nos

d'ennemis pour avoir abandonné les principes de Richelieu et de Louis XIV et avoir voulu rapprocher la France de l'Autriche ; Marie-Antoinette fut l'objet de haines tenant aux préjugés anti-autrichiens de la Cour. Pour respecter les principes posés au XVIIe siècle, on crut qu'il était nécessaire de persécuter les protestants et les jansénistes, encore que tout le monde fût devenu incrédule. Tocqueville observe que la royauté, à la veille de la Révolution, continuait à craindre de voir la noblesse recommencer les troubles de la Fronde, chacun raisonnant d'après de très anciennes situations sociales (1). On comprend donc que la royauté ait eu peur de trop ébranler un édifice administratif qui lui avait rendu tant de services et qui pouvait encore l'aider à vaincre des forces particulières.

b) Les hommes du XVIIIe siècle aimaient avant tout la tranquillité ; Louis XV n'était pas une exception à ce point de vue. Nous voyons aujourd'hui les très hautes classes sacrifier, elles aussi, tout à leur tranquillité et uniquement occupées à s'assurer un repos de quelques jours. Ce fut seulement à l'époque de Maupeou que le roi eut assez d'énergie pour tenir tête à l'orage ; après deux ans d'une opposition très violente, la lassitude se produisit dans l'opinion et on ne songea plus au coup d'Etat de 1771, qui avait supprimé l'ancienne magistrature ; on trouva que ces disputes ne valaient pas le trouble qu'elles apportaient dans la vie joyeuse (2) ; antérieurement c'était le roi qui s'était lassé le premier.

En 1753, la Grand'Chambre ayant été exilée, on avait

---

ennemis et que la reine Anne, en faisant la paix, sauva l'Europe encore plus que la France. (Turgot, tome II, p. 673.

(1) Tocqueville. *L'Ancien Régime et la Révolution*, pp. 240-241.

(2) Rocquain, *op. cit.*, p. 309.

créé une chambre des vacations pour la remplacer ; mais le Châtelet refusait de lui obéir et de faire exécuter ses arrêts ; « la royauté se sent vaincue par cette force d'inertie qu'on lui oppose de tous côtés ; il faut traiter avec le parlement » (1) ; on profita de la naissance d'un petit-fils du roi pour rappeler les magistrats ; on alla jusqu'à abandonner les évêques que la cour avait jusque-là soutenus ; c'était la querelle religieuse qui avait amené le conflit. En 1756, le roi revient à son ancienne politique ; nouvelles difficultés ; démission des parlementaires ; l'année suivante a lieu l'attentat de Damiens et on oublie les luttes, pour quelque temps. Cependant elles recommencent en 1759 ; les malheurs de la guerre amènent le gouvernement à agir avec prudence et les jésuites furent les victimes de la réconciliation (arrêts de 1761 et 1762 ; édit de 1764). J'ai déjà dit que le lit de justice de 1766 ne produisit pas de résultats durables ; une amnistie arrêta les poursuites de Bretagne.

Durant tous ces conflits, l'autorité perdait d'autant plus de prestige qu'elle affectait de prendre des allures plus hautaines ; le cérémonial des lits de justice était profondément humiliant pour des magistrats d'un ordre si élevé, que l'opinion générale entourait d'un si grand respect. Le roi les traitait presque comme des gamins recevant une réprimande d'un maître d'école ; plus l'humiliation avait été considérable, plus le public applaudissait aux hardies protestations qui suivaient d'ordinaire ces cérémonies. « Il y a du danger pour un gouvernement faible, dit Tocqueville, à déployer une force qu'il ne saura pas soutenir (2) » ; il y a peut-être encore plus de danger à vouloir humilier des gens que la

---

(1) Tocqueville. *Histoire philosophique du règne de Louis XV,* tome II, pp. 121-123.
(2) Tocqueville, *loc. cit.*, p. 445.

nation honore et qui sortent grandis des épreuves qu'on leur fait subir.

On pourrait dire que l'article fondamental des lois françaises était alors que le gouvernement devait s'arrêter devant la moindre résistance que lui opposait l'oligarchie bourgeoise, — car telle était la pratique courante (1).

c) Les familles qui fournissaient des dignitaires aux grands parlements devenaient riches et elles pouvaient supporter des pertes assez importantes quand leur orgueil était en jeu ; les exils des parlementaires étaient gênants et onéreux, mais ils étaient supportés par point d'honneur ; on vit même plusieurs fois des magistrats menacer de donner leur démission et même la donner. Ce sont là des mœurs que nous ne comprenons plus facilement. Sans doute, on pourrait relever chez ces hommes de loi bien des faiblesses et même des lâchetés ; l'indépendance ne pouvait être qu'une exception ; mais c'est sur des faits rares et frappants que se forment, d'ordinaire, les idéologies — et non sur des faits moyens.

Dans un très grande nombre de cas, l'opposition du parlement se rapportait à des mesures fiscales ; les auteurs modernes se demandent souvent en vertu de quel mandat cette opposition pouvait se justifier ; il me semble que personne n'était mieux placé que les hommes les plus notables du Tiers-Etat pour défendre les intérêts généraux des contribuables ; il n'y a nul besoin de mandat pour cela ; le titre économique justifiait pleinement leurs protestations.

Il arrivait cependant quelquefois que les intérêts des magistrats se trouvaient en opposition avec ceux de l'ensemble du pays ; cela se manifesta surtout sous le règne de Louis XVI quand Turgot voulut appliquer les idées des économistes et faire des réformes favorables à la produc-

---

(1) Tocqueville. *L'Ancien Régime et la Révolution*. p. 191.

tion ; à ce moment apparut clairement l'insuffisance du contrôle de corps de justice qui représentaient les intérêts d'une oligarchie urbaine, très peu disposée à subir des réductions dans ses privilèges.

Turgot avait conseillé au roi de ne pas restaurer les parlements supprimés par Louis XV ; mais il fut seul de son avis dans le conseil avec le maréchal de Muy. Il aurait voulu constituer une assemblée élue qui aurait discuté la répartition de l'impôt entre les provinces, aurait décidé les grands travaux publics à entreprendre et accordé des subventions aux autorités locales, soit en raison de calamités, soit en raison d'œuvres d'intérêt général trop lourdes pour leurs budgets. Dans cette organisation administrative la intérêts seuls auraient été représentés et on n'aurait plus tenu compte de la distinction historique des ordres (1).

Turgot désirait que les diverses assemblées électives représentassent une oligarchie bourgeoise très restreinte ; l'assemblée royale eût été formée de délégués des assemblées provinciales et celles-ci de délégués des assemblées de district, qui auraient été nommées par les municipalités. Ces dernières n'auraient compris que peu de personnes : dans les campagnes les chefs de famille ayant un revenu de 600 livres et dans les villes ceux qui possédaient un terrain valant au moins 15.000 livres. (Turgot constatait qu'il n'y avait pas plus de cent personnes dans cette situation à Paris). Plusieurs voix eussent été accordées aux citoyens possédant plusieurs fois le minimum, et ceux qui possédaient moins auraient pu se grouper pour nommer des délégués au prorata des droits du groupe (2).

---

(1) Les nobles auraient été distingués des roturiers en ce qu'ils n'auraient point participé aux délibérations des municipalités pour la répartition des taxes dont ils étaient exempts.

(2) Un système analogue fonctionne dans nos syndicats d'a-

On voit que cette administration était conçue suivant le plan d'une société industrielle. C'était vraiment l'aboutissant de toutes les idées que pouvaient se faire des hommes d'Etat éclairés, désireux de faire aboutir la conquête de l'Etat par la bourgeoisie productrice.

II

L'idéologie du XVIIIe siècle est celle qui convient aux conditions de la vie d'une classe d'auxiliaires de la royauté. Je me sépare donc complètement de Taine qui prend pour base de cette idéologie la vie d'une « aristocratie désœuvrée par la monarchie envahissante, des gens biens nés, bien élevés, qui, écartés de l'action, se rejettent sur la conversation et occupent leurs loisirs à goûter tous les plaisirs sérieux ou délicats de l'esprit » (1). Il oppose l'aristocratie anglaise, si fort engagée dans l'administration de grands intérêts, qui ne se laisse point duper par des théoriciens, à l'aristocratie française, qui « légèrement, hardiment, marche sur les pas des philosophes », parce qu'elle est étrangère à la réalité (2). Il est frappé de ce que les doctrines ont été importées d'Angleterre, qu'elles n'avaient pu prendre un grand développement dans leur pays d'origine et qu'elles devinrent, au contraire, dominantes en France dans le pays du beau langage (3).

Une classe de commis ne peut pas construire son idéo-

---

mélioration agricole. D'après le système de Turgot le délégué d'une municipalité à l'assemblée de district aurait eu encore un vote proportionnel aux intérêts qu'il représentait.

(1) Taine. *Ancien Régime*, p. 241.

(2) Taine, *op. cit.*, p. 363-365.

(3) Taine, *op. cit.*, p. 330-331.

logie sur le même type que celui qu'adopterait une classe de maîtres ; car elle ne raisonne point tant sur ses propres affaires que sur celles des autres Son idéologie tend à prendre le caractère de consultations données par des juristes, des historiens ou des savants sur des problèmes qui leur sont soumis. Pour procéder facilement à ce travail il faut soumettre toutes choses à des procédés scolastiques ; c'est ainsi qu'en France se créa l'habitude de faire dépendre toute opinion de formules abstraites, de théories générales, de doctrines philosophiques. Ces manières de raisonner ne conviennent guère aux gens qui font leurs propres affaires par eux-mêmes, et qui sont, en conséquence, habitués à subordonner leur conduite aux conditions de prudence que leur expérience personnelle leur a appris à découvrir. Il me paraît vraisemblable que c'est surtout à cette cause qu'il faut rapporter un fait qui avait tant frappé Sumner Maine : la langue vulgaire entre beaucoup plus dans la législation anglaise que dans toute autre (1). Depuis que chez nous les assemblées parlementaires rédigent elles-mêmes la loi, sans grand secours de juristes professionnels, la rédaction devient beaucoup plus populaire et de là résultent de nombreux malentendus entre les Chambres et les tribunaux, qui ne parlent pas la même langue (2).

Les commis craignent toujours d'éveiller la susceptibilité de leurs maîtres et ils sont, en conséquence, toujours portés à traiter des sujets assez éloignés de la réalité, pour ne point

(1) Sumner Maine, *Etudes sur l'histoire du droit*, trad. franç., p. 387. Il se plaint qu'il résulte de là beaucoup de prolixité dans la législation anglaise et que la langue philosophique n'ait point, dans son pays, la même précision que sur le continent.

(2) La langue parlementaire en France est un galimatias formé d'expressions communes et de termes juridiques employés à tort et à travers.

paraître empiéter sur le domaine que les chefs se sont réservé. Nous savons que l'Eglise a généralement montré une grande tolérance pour les thèses scolastiques, rhétoriques et poétiques, dont le fond ne lui paraissait point avoir de rapport direct avec les questions qui la préoccupaient. M. G. Boisnier a été fort surpris de voir les professeurs du VIe siècle donner à leurs élèves des sujets de composition purement paiens, et semble ignorer que depuis deux cents ans le christianisme était la religion de l'Etat (1). Les apologistes actuels de la papauté sont souvent embarrassés pour expliquer la protection que le Saint-Siège accorda aux humanistes de la Renaissance (2); ces favoris de la cour de Rome furent parfois bien impies ; mais les modernes découvrent des doctrines philosophiques d'une haute portée là où les gens du XVIe siècle ne voyaient que la littérature.

La royauté suivit, à peu près, les traces de l'Eglise ; elle ne s'effrayait point de voir ses commis fabriquer des théories sur le droit naturel, faire un éloge enthousiaste des vertus républicaines, ou proposer à leurs contemporains d'abandonner toutes les institutions traditionnelles pour aller vivre dans une cité utopique. Des livres que nos contemporains regardent comme de hardis manifestes socialistes, paraissaient autrefois d'autant plus inoffensifs qu'ils étaient plus éloignés de toute réalité ; il aurait pu être dangereux de critiquer les abus de la ferme du sel ; mais il l'était fort peu de vanter le communisme.

Les évêques du XVIIIe siècle dénonçaient, de temps à autre, l'audace des novateurs ; mais la répression était toujours assez molle et le plus souvent plus apparente que

---

(1) G. Boissier. *La fin du paganisme*, tome I, p. 216.
(2) Baudrillart. *L'Eglise catholique, la Renaissance, le protestantisme*, pp. 67-102.

réelle (1); on interdisait un livre, mais on le laissait vendre; l'*Encyclopédie* s'imprima à Paris après sa suppression légale : l'administration demanda seulement qu'on n'en distribuât point avec trop de fracas les dix volumes qui parurent en 1765. Tous les auteurs qui composaient des déclamations contre la société, trouvaient des protecteurs parmi les magistrats chargés de les surveiller; de 1750 à 1763 Malesherbes fut constamment occupé à veiller sur le sort des « précurseurs de la Révolution » pour les empêcher de commettre des imprudences et pour atténuer l'application des arrêts rendus contre eux (2).

Les historiens modernes sont fort surpris de voir que Fréron, l'ennemi des philosophes, était beaucoup moins bien traité que ceux-ci; Malesherbes lui donnait comme censeurs des amis des encyclopédistes; il supprima en 1754 son journal parce que celui-ci avait critiqué le discours de réception de d'Alembert à l'Académie; il permettait les injures contre Fréron, mais lui défendait de nommer ses adversaires quand il leur répondait (3). La conduite de Malesherbes s'explique aisément, lorsqu'on se place au point de vue qui devait être le sien, quand on considère la philosophie du XVIIIe siècle comme un simple exercice de rhétorique.

Jusqu'à la veille de la Révolution, cette singulière manière d'écrire continua à être pratiquée; la deuxième édition de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, qui parut en

---

(1) La répression devenait souvent dure quand des personnes influentes croyaient avoir à se plaindre des écrivains.

(2) Cf. dans les *Etudes critiques* de M. Brunetière (deuxième série), tout le chapitre sur *La librairie sous Malesherbes*.

(3) Fréron n'appartenait pas à la bonne société et n'avait droit à aucun égard. Il fut mis à Vincennes pour « avoir laissé dire d'un peintre par un autre peintre que son terrain semblait peint au caramel » Cette mesure fut très applaudie par Grimm (Brunetière, *loc. cit.*, p. 204.)

1780, valut quelques persécutions à Raynal ; mais il faut ajouter que cela se produisit après la chute de Necker et qu'en soupçonnait Raynal d'avoir colloboré au mémoire du ministre disgracié sur les assemblées provinciales (1). Pendant la Révolution, Raynal manifesta des sentiments si peu révolutionnaires qu'il me semble impossible d'admettre qu'il eût attaché un sens réaliste aux déclamations que Diderot avait introduites dans cette édition : il y était question, par exemple, d'une loi de Ceylan punissant de mort le roi qui viole la constitution ; on y lisait cette ânerie : « La loi n'est rien sinon un glaive qui se promène indistinctement sur toutes les têtes et qui abat tout ce qui s'élève au-dessus du plan horizontal sur lequel il se meut ».

Pendant la Révolution cette littérature changea de sens ; on prit alors souvent au sérieux de simples paradoxes scolastiques, on donna une valeur réaliste à des contes (2) et on effaça la différence que l'ancienne société avait établie entre la théorie et la pratique. C'est que la littérature avait passé d'une classe à une autre et était descendue d'une oligarchie dans les masses populaires. En général le peuple ne comprend rien à toutes les finasseries littéraires : quand on lui parle de fabriquer « avec les entrailles du prêtre un cordon pour le dernier des rois », il comprend que Diderot a fait comprendre aux gens éclairés la nécessité d'étriper les curés et d'étrangler les souverains, pour pouvoir assurer le bonheur des hommes.

Depuis que nous vivons dans un pays soumis aux institutions parlementaires, il nous semble tout à fait singulier qu'on puisse faire des propositions qui ne soient pas desti-

---

(1) Rocquain, *op. cit.*, p. 389.
(2) Cf. Lichtenberger. *Le Socialisme et la Révolution française*, p. 221.

nées à devenir un programme de parti et qui, par suite, ne soient pas réalisables ; il nous faut souvent un effort pour comprendre le sens de la littérature abstraite qui plaisait tant à nos pères. Il s'en faut cependant de beaucoup que leurs habitudes aient complètement disparu, car le socialisme parlementaire ne recruterait pas autant d'adhérents dans les classes riches de la société, si les harangues révolutionnaires de Jaurès étaient prises au sérieux dans les salons bourgeois, — qui cherchent à se modeler sur la niaiserie de l'ancienne noblesse.

Cette grande débauche d'abstractions avait succédé à des querelles retentissantes sur les dogmes et elle prépara une période toute préoccupée de solutions pratiques. Les positivistes ne manqueraient pas de trouver ici une application de leur fameuse loi des trois états ; à leurs yeux la plus haute science est la sociologie et, avant la Révolution, les Français ne raisonnèrent que là-dessus. Cette évolution s'explique très simplement sans faire appel à de hautes considérations ; lorsque la décadence de la royauté permit au Tiers-Etat de s'enhardir et de considérer les réformes comme possibles, il ne s'enferma plus exclusivement dans le domaine des dissertations scolastiques.

Le continuateur de Bachaumont dit que les encyclopédistes perfectionnèrent la métaphysique, dissipèrent les ténèbres dont la théologie l'avait enveloppée, détruisirent le fanatisme et la supertition ; que les économistes s'occupèrent ensuite de morale et de politique pratique en vue de rendre les hommes heureux ; que les « temps de trouble et d'oppression ont enfanté les *patriotes* qui, remontant à la source des lois et de la constitution des gouvernements, ont discuté les obligations réciproques des sujets et des souverains et fixé les grands principes de l'administration (1) ».

(1) Rocquain, *op. cit.*, p. 297. Les témoignages du XVIIIe siècle

Ce furent les réformes de Maupeou qui furent l'occasion de cette dernière transformation ; le gouvernement était alors fort discrédité et on pouvait s'attendre à un bouleversement prochain de l'Etat. Quelques années plus tard, sous le ministère Turgot, les plus grandes espérances devenant possibles, apparaît une littérature destinée à faire comprendre aux masses la science sociale telle que la philosophie du temps l'avait constituée. *Le catéchisme du citoyen*, en 1775, vulgarise les doctrines de Montesquieu et de Rousseau qui, d'après le même chroniqueur « avaient été noyées dans une métaphysique fort difficile à entendre (1) ». On voit par là comment l'évolution idéologique fut la conséquence de l'histoire de la royauté française.

Nous allons maintenant examiner, dans le détail, l'idéologie de la classe qui nous occupe et nous distinguerons plusieurs sources :

1° Un premier courant dépend des conditions d'existence de l'ensemble du Tiers-Etat, qui est le réservoir fournissant des hommes à l'oligarchie pensante, auxiliaire de la royauté et destinée à supplanter celle-ci. Il est en étroites relations avec l'économie qui produit la richesse dans une société de marchands et de manufacturiers ; c'est grâce aux idées de cette catégorie que prennent une importance majeure les théories hostiles aux corporations, au régime féodal, à l'arbitraire administratif. Beaucoup d'importations anglaises obtinrent, à cette époque, un énorme succès, parce qu'elles se rattachaient à ces idées de production marchande ; elles contribuèrent notamment à introduire des principes de liberté.

---

ont grand besoin d'être contrôlés ; c'est pourquoi j'emprunterai beaucoup au livre de M. Rocquain qui a déjà fait ce travail avec beaucoup de talent ; j'ai trouvé cette méthode plus sûre que le recours direct aux mémoires.

(1) Rocquain, *op. cit.*, p. 332.

2° Le second courant dépend des fonctions administratives et judiciaires confiées à l'oligarchie bourgeoise. Ici nous ne trouverons pas beaucoup de tendances libérales ; il s'agit de renforcer, de régulariser, et d'étendre la puissance de l'Etat que cette oligarchie regarde, de plus en plus, comme sa propriété depuis que le prestige de la noblesse guerrière diminue. Plus cette puissance sera grande, plus les fonctionnaires seront gens considérables.

3° Le troisième courant est dominé par le besoin d'imitation qui portait les parvenus à singer l'aristocratie ; le Tiers-Etat n'est pas satisfait de la *richesse* et de la *puissance*, il lui faut des *honneurs*. Taine a été si frappé de l'importance de ce phénomène qu'il a cru que toute l'idéologie du XVIIIe siècle dérivait des mœurs des gens du monde ; il n'a pas vu qu'il faut chercher non pas ce que pensaient les nobles, mais ce que pensaient les bourgeois désireux d'avoir l'élégance des nobles ; il est clair qu'il y a plus qu'une nuance entre ces deux problèmes. Après la Révolution, ce goût pour les honneurs, imités du faste aristocratique, conduisit nos pères à une quantité de mascarades, — depuis les fêtes civiques jusqu'aux cérémonies impériales.

III

Si l'on veut raisonner d'une manière parfaitement claire sur les rapports sociaux qui existent dans une société marchande, il n'y a pas de meilleur système à suivre que celui qu'employèrent nos pères : on élimine toutes les considérations relatives à la tradition, à l'esprit juridique, aux tendances nationales, parce qu'elles sont toutes obscures, et on réduit toutes les relations qui existent entre les citoyens à celles des acheteurs-vendeurs, parce qu'elles sont parfaitement simples et faciles à exprimer. On obtient des formules

ayant un air tout à fait scientifique. On a souvent dit que la théorie contractuelle de la société est une théorie atomistique ; et, en effet, il y a beaucoup d'analogies entre ces deux conceptions : les corps sont réduits à n'être que des sommes de corpuscules inertes ; les Etats sont des sommes de contractants dépourvus de qualités historiques. Un tel procédé de réduction aurait pu être la conséquence du cartésianisme ; mais il lui est antérieur.

On a poussé jusqu'aux dernières limites la conception atomistique et contractuelle, en ne considérant que des citoyens jouissant de cette égalité que le droit suppose entre chefs d'industrie qui se rencontrent sur le marché pour échanger leurs produits et qui, en dehors de cette rencontre accidentelle, conservent, en toutes choses, leur pleine liberté d'action. Cette hypothèse étant la plus simple, fut considérée comme devant être la base de l'explication de tous les droits et le droit naturel fut ainsi une imitation idéalisée du droit commercial.

Le contrat social, l'égalité devant la loi et la liberté industrielle sont reliés en un faisceau serré dans les grandes théories politiques qui se produisirent autrefois. Celles-ci paraissent être nées en Hollande et être entrées dans la pensée européenne grâce à l'autorité du nom de Locke. Condorcet dit (1) que les principes de Locke « furent développés par Rousseau avec plus de précision, d'étendue et de force et [que celui-ci] mérita la gloire de les placer au nombre des vérités, qu'il n'est plus permis d'oublier, ni de combattre ». Il me semble fort douteux que les contemporains de Condorcet aient parfaitement compris la doctrine de Rousseau ; aussi vais-je en dire quelques mots.

Au XVIII[e] siècle, l'Etat jouait un si grand rôle comme pro-

(1) Condorcet. *Tableau historique*, p. 120.

tecteur des manufactures et les ouvriers étaient réduits à une condition si près de la servitude, qu'il aurait pu paraître singulièrement paradoxal de parler de contrat social pour une société gouvernée à la Frédéric II. Dans les grandes nations il semblait bien plutôt que tout dépendît du gouvernement éclairé du prince qui dirige l'industrie de ses sujets dans la voie qu'il juge être la meilleure pour l'avenir, qui subventionne les grandes entreprises et qui colonise les régions incultes du pays, sans beaucoup se soucier des souffrances actuelles. Aussi Rousseau donna-t-il une valeur toute nouvelle à la théorie du contrat social en prenant pour sujet de ses études une république d'artisans.

Le texte qui me semble fondamental pour l'intelligence de la doctrine de Rousseau est le passage de l'*Emile* (livre IV), dans lequel est célébrée la liberté du compagnon voyageur : « De toutes les conditions la plus indépendante de la fortune et des hommes est celle de l'artisan. L'artisan ne dépend que de son travail ; il est aussi libre que le laboureur est esclave ; car celui-ci tient à son champ, dont la récolte est à la discrétion d'autrui. L'ennemi, le prince, un voisin puissant, un procès peut lui enlever ce champ ; par ce champ on peut le vexer de mille manières ; mais partout où l'on veut vexer l'artisan, son bagage est bientôt fait ; il emporte ses bras et s'en va ». Voilà vraiment l'homme libre qui peut contracter sans rien perdre de son indépendance, en vendant ses services pour l'accomplissement d'une œuvre. Le droit contractuel peut s'appliquer à une république d'artisans d'une manière qui n'offre rien de bien paradoxal.

Dans tous les pays où se sont conservées les anciennes mœurs, il se forme très facilement des associations temporaires entre des travailleurs ; au cours d'un récent voyage en Norwège, M. P. Bureau a rencontré une population rurale très réfractaire à l'autorité, mais sachant cependant se grouper avec beaucoup d'aisance : « Dans ces pays, dit un curé

à l'explorateur français, il y a beaucoup de discipline, de réglementation ; ainsi, dès que plusieurs hommes sont ensemble dans une barque, dans une entreprise quelconque de travail ou de plaisir, ils choisissent un chef et édictent un règlement ; seulement il faut que le Norwégien ait édicté lui-même cette loi ; autrement il ne l'accepte pas (1). »

M. Bureau a été frappé aussi de voir que « l'instituteur norwégien ne fait guère appel au principe d'autorité, mais s'adresse surtout à l'intelligence et à la dignité morale de ses élèves. *Très réfractaire à toute discipline imposée du dehors*, le jeune Norwégien n'obéit que lorsqu'il comprend l'utilité et la justesse de l'ordre qu'il reçoit ou plutôt, comme me l'expliquait un jour très finement un instituteur, il n'obéit que lorsqu'il a si bien compris la raison et le sens de ce qu'on lui ordonne, qu'il a pu se répéter à lui-même une injonction semblable. Le maître d'école doit donc avant tout se montrer respectueux des intelligences et des autonomies qu'il est chargé de conduire vers une discipline morale librement acceptée et spontanément obéie (2) ». On pourrait faire des observations analogues pour beaucoup de pays protestants.

Un des faits curieux observés en Norvège par M. P. Bureau, est la facilité avec laquelle tout le monde accepte des mesures qui sembleraient très oppressives en France : « A Bergen un Français s'écriait devant moi : On parle de la liberté norwégienne ; en voilà une illusion ! on ne peut

(1) P. Bureau. *Le paysan des fjords de Norwège*, p. 84.

(2) P. Bureau, *op. cit.*, pp. 228-229. « Il est notoire que le Norwégien aime et recherche la discipline, non pas certes cette discipline venue de l'extérieur et que l'on impose avec le knout ou le sabre, mais cette discipline interne de l'homme libre qui sait par l'expérience que la *liberté ne peut être trouvée que dans le respect de la loi morale* et qu'il n'y a point de servitude pire que celle des passions » (p. 83). Jean-Jacques eût applaudi.

même pas acheter ici un verre de fine champagne ! Si nous étions soumis à la domination du tsar, notre situation ne serait pas pire (1). » En Amérique et en Angleterre, il y a une situation analogue.

Rousseau a raisonné en supposant que ses artisans avaient reçu un esprit qu'on rencontre encore aujourd'hui si souvent chez les protestants et qui permet de réaliser une cohésion prodigieusement forte sans appareil apparent de contrainte ; il lui paraissait tout naturel que dans sa république d'artisans l'accord pût se produire suivant la raison.

Taine observe que la théorie de Rousseau « a deux faces, et, tandis que d'un côté elle conduit à la démolition perpétuelle du gouvernement, elle aboutit de l'autre à la dictature illimitée de l'Etat (2). » Il y a dans les théories de Rousseau un souvenir des constitutions médiévales que l'auteur connaissait beaucoup mieux que ses contemporains; la *volonté générale* est la traduction idéologique de la seigneurie collective à laquelle tous les citoyens prêtent un serment de fidélité féodale. Hégel ne se trompera pas complètement quand il rattachera sa propre doctrine à celle de Rousseau (3) ; mais celui-ci n'avait pas vu, semble-t-il que le contrat social pût engendrer de telles conséquences, parce qu'il croyait évident que la volonté générale manifestée par le vote des citoyens était toujours conforme à la raison, telle

---

(1) P. Bureau, *op. cit.*, p. 280.

(2) Taine, *op. cit.*, p. 319. Cf. des observations analogues dans Ahrens, *Cours de droit naturel*, 6e édition, tome I. pp. 32-35.

(3) « Hégel reconnaît à Rousseau le mérite d'avoir établi comme but de l'Etat un principe qui est la pensée même, la volonté ; mais il lui reproche de ne pas avoir compris la volonté comme principe rationnel, objectif, au-dessus des volontés individuelles ». (Ahrens, *loc. cit.*, p. 70.

qu'elle pourrait se manifester dans le consentement universel du genre humain (1).

Pour parfaitement comprendre le *Contrat social*, il est utile de montrer en quoi la démocratie contemporaine s'éloigne de Rousseau. M. Léon Bourgeois adresse ses doctrines solidaristes à des gens qui sont les maîtres dans l'économie, mais les moins influents dans la politique, tandis que leurs serfs économiques sont leurs maîtres politiquement. Les pauvres peuvent faire marcher la machine de manière à imposer telle obligation qui leur convient aux classes qui dirigent le travail et possèdent la richesse. Pour qu'il puisse exister une unité morale, intellectuelle et juridique dans une société aussi disparate, il faut persuader aux maîtres économiques d'accepter les charges que leur imposent les faibles et les convaincre qu'ils doivent être heureux de remplir leurs devoirs sociaux. C'est ce que M. Léon Bourgeois s'efforce de faire au moyen de calembourgs qui comblent de joie les sociologues. Ici nous n'avons plus de contrats, mais seulement des obligations qui produisent des effets analogues aux contrats et qui doivent être accomplies comme si elles avaient été consenties librement. Tandis que pour Rousseau les citoyens sont des *bras libres*, pour M. Léon Bourgeois leur majorité a une hypothèque sur les biens des maîtres de l'économie : ainsi la démocratie contemporaine est l'inverse de celle de Rousseau puisque l'indépendance des travailleurs est remplacée par un régime de protection.

---

(1) Rousseau n'entre pas dans de grands détails : mais on voit qu'il part d'une conception mathématique de la moyenne (*Contrat Social*, livre II, chap. 3) ; la moyenne des opinions dans une assemblée de citoyens éclairés ne peut différer de l'opinion moyenne du genre humain que d'une manière inappréciable. De son temps, le consentement universel était une preuve en faveur d'une loi naturelle.

On peut se demander comment les hommes du XVIIIe siècle ne se sont pas mieux aperçus des difficultés inextricables que présentait la doctrine du *Contrat social* appliquée à des pays qui différaient tant d'une république d'artisans protestants. Il faut tout d'abord, tenir grand compte de la forme admirable que revêtait cet exposé ; on aurait eu honte d'avouer qu'on ne comprenait pas ; en général tout système peu intelligible, qui possède une apparente clarté, possède aussi beaucoup de prestige auprès des gens qui se piquent de culture. On était, d'ailleurs, persuadé que la saine philosophie de la nature doit se placer très en dehors de la réalité et que c'est le seul moyen d'atteindre lesgrands principes de la science ; toute la physique du XVIIIe siècle prenait les plus étonnantes libertés avec l'expérience ; il était naturel de penser que le *Contrat social* était d'autant plus admirable qu'il ne ressemblait à rien de ce qu'on observait autour de soi (1).

A l'époque où parut le *Contrat social* personne ne se préoccupait beaucoup des solutions que l'on pourrait adopter pour réformer le gouvernement ; la situation était donc bien différente de celle qui avait existé en Angleterre à l'époque où Locke écrivait sur « le gouvernement civil » ; l'auteur anglais n'allait pas jusqu'aux conclusions extrêmes de la théorie contractuelle, parce qu'il entendait donner une doctrine applicable au régime constitutionnel.

En 1762 on demandait aux écrivains politiques de montrer tout ce qu'avait d'odieux un régime déshonoré. Depuis vingt ans, il y avait en France une agitation extraordinaire ; on avait cru plusieurs fois qu'une révolution était imminente ;

---

(1) Nos pères ne semblent pas s'être doutés des hypothèses que suppose la construction de Rousseau ; ils sont d'autant plus excusables que beaucoup de nos contemporains ne s'en doutent pas non plus.

on s'était demandé si on ne marchait pas à la république ; le parlement avait rappelé au roi en 1753 que celui-ci devait observer les lois ; on avait commencé à répandre les images symboliques de la Justice, de la Vérité, de la Liberté et de la Loi ; le public s'habituait à admettre que la nation est au-dessus du roi, comme l'Eglise est au-dessus du pape (1).

Quatorze ans avant le *Contrat social* avait paru l'*Esprit des lois*, que les modernes opposent souvent à l'œuvre de Rousseau, mais qui, d'après de bons commentateurs, est moins une étude scientifique des institutions qu'une satire du gouvernement de Louis XV (2). Montesquieu avait dû prendre de grandes précautions pour ne pas se compromettre : « Montesquieu, dit Taine (3), parlait comme un oracle, par sentences et en énigmes; il courait comme sur des charbons ardents, toutes les fois qu'il touchait aux choses de son pays et de son temps ». Son action ne pouvait être, par suite très grande comme directeur des études pratiques. « Il demeurait respecté, mais isolé, et sa célébrité n'était point une influence ». Il semble que son rôle ait consisté surtout à donner le goût de la légalité dans un temps où le gouvernement était singulièrement capricieux (4). Rousseau était, au contraire, très précis ; mais sa *Cité* était aussi fantaisiste que le *Monde* de Descartes; étant très abstrait, il n'éveillait pas beaucoup de susceptibilités (5). Le résultat

---

(1) Rocquain, *op. cit.*, pp. 114, 123, 145-146, 170-174, 180, 202. Cf. Taine, *op. cit.*, p. 385.

(2) C'était l'opinion de Laboulaye ; la *démocratie* dans l'*Esprit des lois* serait Rome et l'Angleterre ; la *vertu* serait l'amour des institutions anglaises. M. Brunetière estime qu'il est fort difficile de savoir au juste ce que voulait faire Montesquieu. (*Etudes critiques*, 4e série, pp. 252-254.)

(3) Taine, *op. cit.*, p. 278.

(4) Rocquain, *op. cit*,, p. 124.

(5) Le *Contrat social* ne fut pas condamné. (Rocquain *op. cit.*, p. 235).

des deux livres était à peu près le même : développer le dégoût pour le régime imbécile. Tous les deux devaient engendrer de nombreux malentendus.

Au fur et à mesure que s'étendit le cercle des hommes qui faisaient de l'opposition au gouvernement, les théories de Rousseau furent prises davantage au sérieux ; elles étaient fondées sur l'hypothèse d'une nation d'artisans s'administrant eux-mêmes ; elles devaient enthousiasmer la petite bourgeoisie dès que celle-ci commença à donner son avis.

La noblesse de ce temps n'avait pas d'idéologie à elle ; c'est pourquoi elle s'amusait à jouer avec les nouveautés qui se produisaient dans le monde bourgeois. Taine a été frappé de rencontrer le mot *citoyen* entrant dans la langue de gens du monde dès 1762 (1) ; les personnes qui l'emploient, tiennent à faire voir qu'elles ont lu les livres de Jean-Jacques, mais elles ne comprennent pas bien le sens que possède le mot *citoyen* sous la plume de Rousseau ; celui-ci ne manquait jamais de se donner ce titre pour rappeler qu'il appartenait à la première classe des habitants de Genève, à la classe qui peut fournir les premiers magistrats de la république ; il entendait se mettre ainsi au moins de pair avec la noblesse française.

Pour bien comprendre ce temps, il faut considérer que la

(1) Taine, *op. cit.*, p. 386.

(2) Je rappelle ici qu'il y avait cinq classes à Genève : les *citoyens* électeurs éligibles ; les *bourgeois* non élégibles mais dont les enfants devenaient citoyens s'ils naissaient à Genève ; les *habitants*, les *natifs* et les *sujets*. En fait, une oligarchie s'était formée à la longue dans le corps des citoyens et c'est contre cette déformation du droit public que proteste Rousseau. Il nous apprend que l'assemblée générale des citoyens et bourgeois n'a jamais compris plus de 1.500 personnes, sur une population estimée à 20.000 âmes. (*Septième lettre écrite de la Montagne*). Cf. *Contrat social*, livre I, chap. 6, note.

même thèse a dû avoir trois portées bien différentes suivant la condition des personnes qui la soutenaient : elle peut avoir un sens fondé sur les raisons économiques propres à la classe et se présenter cependant sous une forme scolastique à la fois irréalisable et explicative ; c'est ce qui arrive pour le *Contrat social* tant qu'il est entre les mains de la haute bourgeoisie ; — elle peut se déformer pour devenir un programme pratique et prochain quand elle tombe dans la petite bourgeoisie ; — enfin elle n'est plus qu'un jeu de salon, qu'un paradoxe pour des orateurs spirituels, amusants et hardis, ou qu'un moyen d'exprimer un mécontentement passager, quand c'est l'aristocratie frivole qui s'en empare.

Taine n'a point cru devoir faire de telles distinctions et il écrit : « Une aristocratie imbue de maximes humanitaires et radicales, des courtisans hostiles à la cour, des priviligiés qui contribuent à saper les privilèges, il faut voir dans les témoignages du temps cet étrange spectacle (1).» Il place ainsi toute la société sur le même plan ; erreur que ne commettra point l'historien qui prendra soin de rapprocher les idées et leurs bases économico-juridiques. La doctrine du *Contrat social* est spécifiquement une doctrine bourgeoise et elle doit être étudiée avec la préoccupation de son origine.

IV

Au milieu du XVIIIe siècle apparurent les économistes ou physiocrates (2), qui sont beaucoup moins celèbres que les

---

(1) Taine, *op. cit.*, p. 388.
(2) Taine, *op. cit.*, p. 384. Taine ne distingue pas la littérature économique de l'ensemble de la littérature politique, en quoi il se trompe.

écrivains politiques de ce temps, en partie peut-être parce qu'ils s'occupèrent de questions d'ordre plus pratique. Il n'est pas certain que leur influence ait été très considérable ; mais on ne saurait contester qu'ils représentent parfaitement le deuxième courant dont j'ai parlé plus haut ; ils nous apprennent comment la bourgeoisie, mêlée aux affaires de l'Etat, entendait la puissance gouvernante. Dans une lettre écrite à J.-B. Say, en 1815, Dupont de Nemours raconte qu'au moment de la Révolution il demeurait seul, avec Abeille et Morellet pour conserver la tradition de Quesnay, qu'à la Constituante on ne manquait jamais de se moquer des théories de l'école et que malgré tout, on finissait souvent par décider conformément à leurs principes (1). Cette remarque à une grande importance pour nous, car elle permet de comprendre quel fut le rôle de ces écrivains ; ils exprimaient si bien les opinions les plus courantes et les plus réfléchies de la classe administrative qu'ils devaient croire souvent que les réformes accomplies par la Révolution résultaient de leurs démonstrations, alors qu'elles étaient l'aboutissant d'un grand courant, auquel se rattachaient leurs doctrines comme un simple accessoire idéologique.

D'après Condorcet, ils ne purent « faire à l'ensemble de leurs doctrines qu'un petit nombre de partisans ; on était effrayé de la généralité de leurs maximes, de l'inflexibilité de leurs principes ; ils ont nui eux-mêmes à la bonté de leur cause en affectant un langage obscur et dogmatique, en paraissant trop oublier pour les intérêts de la liberté du commerce ceux de la liberté politique, en présentant d'une manière trop absolue et trop magistrale quelques parties de

(1) *Les Physiocrates* (collection Daire), p. 410. Tocqueville dit qu'on trouve chez eux la substance de la Révolution. *(L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 264).

leur système qu'ils n'avaient point assez approfondies ». Leur principal succès serait dû aux condamnations qu'ils portaient sur le régime fiscal et sur la douane (1).

C'est là le témoignage d'un ennemi ; mais il est vrai en gros. Les encyclopédistes détestaient les physiocrates ; Grimm les accusait d'avoir « une pente à la dévotion et à la platitude bien contraire à l'esprit philosophique (2) ». Le grand succès obtenu par les livres du marquis de Mirabeau pouvait faire craindre aux déclamateurs que la clientèle lettrée leur échappât, aussi firent-ils une grande réclame aux dialogues de Galiani sur le commerce des grains, pour faire pièce aux physiocrates partisans de la liberté du commerce. Morellet ayant écrit pour répondre au polichinelle napolitain par des arguments sérieux, Diderot mit tout en œuvre pour empêcher l'impression de sa réponse ; il avait été chargé de lire ce livre comme censeur ; « si la réfutation de l'abbé Morellet s'imprima, dit M. Brunetière, ce n'est pas qu'il n'eût fait valoir contre elle tous les motifs qui pouvaient inciter un lieutenant de police à en suspendre l'impression (3).

Necker, qui tenait beaucoup à se faire une réputation en flattant les philosophes, ne manqua pas de se déclarer ennemi des physiocrates (4) et il fut accusé d'avoir conseillé les ennemis de Turgot ; on fit à son livre sur la législation du grains un succès comme on en avait fait un au livre de Galiani. Turgot, bien qu'ayant fréquenté de bonne heure le

---

(1) Condorcet. *Tableau historique*, p. 129.

(2) Brunetière. *Etudes critiques*, 2e série, p. 243.

(3) Brunetière, *loc. cit.*, p. 247-248. Ce rapport de Diderot est plein de « tartuferie », comme cela se produit si souvent à cette époque dans la littérature des philosophes.

(4) Rocquain, *op. cit.*, p. 358.

salon de Mme Geoffrin, n'avait jamais adopté les idées des philosophes (1).

Si, malgré les cabales des salons et des encyclopédistes qui s'entendaient si bien à faire et détruire les réputations, les physiocrates eurent cependant de la réputation, il fallait que leurs idées fussent soutenues par un fort courant d'opinion.

Le reproche que leur adresse Condorcet au sujet de leur peu de souci de la liberté politique, n'est que trop fondé ; cela ne doit pas nous étonner puisque nous les regardons comme ayant basé leurs doctrines sur la tradition de la France royale. Dans un tel état d'esprit, ils ne pouvaient avoir que du mépris pour la division des pouvoirs et leur balancement (2). Le Trosne estimait que la France était dans une meilleure position que l'Angleterre, parce que les réformes n'y couraient pas le risque d'être entravées par les partis (3).

On croirait parfois qu'ils employent un langage napoléonien ; ils parlent de l'Etat comme d'un pouvoir impersonnel, qui en droit est subordonné aux citoyens et en fait est leur maître ; il est « le représentant de tous et doit faire le droit à chacun sous la volonté de tous » ; ils rêvent, comme l'a vu Tocqueville, un « despotisme démocratique », le mandataire faisant tout sans suivre les impulsions d'assemblées politiques et contrôlé seulement par une raison publique qui n'a pas d'organes pour s'exprimer (4).

Turgot proposera à Louis XVI de créer des corps électifs, mais il s'imaginera qu'il serait possible de les enfermer dans

---

(1) Turgot, tome I, p. XCIX-CXI et p. XXI. L'intermédiaire entre Necker et la cour était le marquis de Pezay, fils d'un financier génevois et grand ami de Maurepas.
(2) Tocqueville, *op. cit.*, p. 266.
(3) Tocqueville, *op. cit.*, p. 269.
(4) Tocqueville, *op. cit.*, p. 270-271.

des fonctions purement administratives. On ne pouvait méconnaître davantage la portée d'une mesure et l'esprit de son temps, observe Tocqueville ; mais il ajoute que cela se fit cependant après la Révolution, quand le pays fut fatigué de politique (1). Ici encore les physiocrates annonçaient l'Empire, mais leur tort était de ne pas voir qu'entre l'Ancien Régime et Napoléon, le pays avait soif d'essayer la liberté (2).

Ils avaient une confiance absolue dans un pouvoir éclairé, qui établirait l'égalité juridique, qui gouvernerait suivant des règles uniformes et répandrait l'instruction. Suivant Quesnay, « le despotisme est impossible si la nation est éclairée » ; l'école ne voyait qu'un seul moyen efficace de combattre le despotisme : « un enseignement public général, continuel, de la justice par essence et de l'ordre naturel » (3). Illusion fort analogue à celle que propagèrent les utopistes, qui espérèrent amener la bourgeoisie à faire le socialisme ; une administration instruite et bien informée est la garantie du contribuable, comme une bourgeoisie humanitaire serait celle du prolétariat. « C'est à l'aide de ce petit galimatias littéraire qu'ils entendaient suppléer à toutes les garanties politiques » (4) ; nous pouvons demander aussi à nos socialistes officiels s'ils croient vraiment que leur galimatias peut produire une organisation sérieuse du travail.

Les physiocrates n'iront pas chercher leurs modèles dans des républiques d'artisans protestants ; rien n'est plus ins-

(1) Tocqueville. *op. cit.*, pp. 243-244.

(2) Tocqueville estime que les idées libérales à partir de 1770 entraînèrent tout le monde, y compris même les physiocrates (*op. cit.*, pp. 274-275). Ce fut le résultat des luttes engagées entre la cour et le parlement.

(3) La justice par essence et l'ordre naturel sont les formules fondamentales de la physiocratie.

(4) Tocqueville. *op. cit.*, p. 266.

tructif, pour comprendre leurs doctrines et aussi le grand courant qu'ils représentaient, que ce passage souvent cité de Tocqueville : « Ne trouvant encore autour d'eux rien qui leur paraisse conforme à cet idéal, ils vont le chercher au fond de l'Asie. Je n'exagère pas en affirmant qu'il n'y en a pas un qui n'ait fait, dans quelque partie de ses écrits, l'éloge emphatique de la Chine. On est sûr, en lisant leurs livres, d'y rencontrer au moins cela, et, comme la Chine est encore très mal connue, il n'est sorte de billevesées dont ils ne nous entretiennent à propos d'elle. Ce gouvernement imbécile et barbare leur semble le modèle le plus parfait que puissent copier toutes les nations du monde... Ils se sentent émus et comme ravis à la vue d'un pays dont le souverain absolu, mais exempt de préjugés, laboure une fois par an la terre de ses propres mains, pour honorer les arts utiles, où toutes les places sont obtenues dans des concours littéraires, qui n'a pour religion qu'une philosophie et pour aristocratie que des lettrés (1). »

Leurs conceptions juridiques ont été diversement appréciées ; Condorcet, dans le passage que j'ai déjà cité, dit qu'ils ont donné « une théorie qui liait la véritable puissance et la richesse des Etats au bien-être des individus et au respect de leurs droits » ; cependant Tocqueville écrit (2) : « Les contrats leur inspirent peu de respect ; les droits privés, nuls égards ; ou plutôt il n'y a déjà plus à leurs yeux, à bien parler, de droits privés, mais seulement une utilité générale. » (3) En leur qualité d'organes de la pensée administrative de l'ancienne France, les physiocrates devaient être assez disposés à sacrifier le particulier à ce que le pouvoir

(1) Tocqueville. *op. cit.*, pp. 271-272.
(2) Tocqueville. *op. cit.*, p. 265.
(3) Tocqueville pensait évidemment, en écrivant cela, aux conclusions du fameux article de Turgot sur les fondations.

regardait comme général, supérieur ou rationnel ; la Révolution appliquera cette manière de comprendre les choses à l'abolition du régime féodal ; mais quand la liquidation de l'Ancien Régime fut achevée, les acheteurs de biens nationaux éprouvèrent le besoin de faire donner à leur propriété une consécration solennelle ; on trouva dans les physiocrates une théorie empruntée à Locke qui fondait la propriété sur le droit naturel et c'est à cette théorie que Condorcet fait allusion. Les physiocrates avaient représenté une classe riche qui n'avait pas seulement à administrer le pays pour le roi, mais aussi à défendre ses propres intérêts contre l'arbitraire ; il était naturel qu'ils eussent examiné le droit privé à des points de vue contradictoires. Il est fort douteux que la doctrine de Locke eût jamais pu triompher sans la vente des biens nationaux.

V

La place vraiment extraordinaire que les gens de lettres occupèrent au XVIIIe siècle a toujours étonné les historiens. « La vie publique fut violemment refoulée dans la littérature dit Tocqueville (1), et les écrivains, prenant en main la direction de l'opinion, se trouvèrent un moment tenir la place que les chefs de parti occupent d'ordinaire dans les pays libres. » Mais il ne suffit point de constater un tel phénomène, ni même de donner de bonnes raisons pour expliquer le prestige dont jouit encore la littérature en France ; il faut rattacher ce fait à l'histoire des classes, de manière à pouvoir comprendre les conséquences qui devaient en découler.

Je crois que tout devient assez clair lorsqu'on rattache

(1) Tocqueville. *op. cit.*, p. 239.

l'influence des gens de lettres à ce que j'ai appelé le troisième courant idéologique du Tiers-Etat ; ce courant dépend des honneurs que recherche la bourgeoisie ; elle aspire au bel esprit et accorde une confiance absolue à des hommes qu'elle voit choyés par la plus haute noblesse et par des souverains. Lorsque Voltaire partit pour Berlin, il n'avait pas encore la réputation de Montesquieu et de Fontenelle ; Grimm avait été fort surpris en 1749, à son arrivée à Paris, de voir que Voltaire était dans son pays bien moins admiré qu'en Allemagne (1). Après son retour, il devint un très grand personnage (2). Dans un bien singulier mémoire adressé à Sartine qui l'avait consulté sur une pièce de Palissot, Diderot écrit (3) : « Si vous pouvez faire en sorte qu'il ne soit pas dit qu'on ait deux fois, avec votre permission, insulté en public ceux de vos concitoyens qu'on honore dans toutes les parties de l'Europe, que les voyageurs se font un devoir de visiter et qu'ils se font un honneur d'avoir connus quand ils sont de retour dans leur patrie, je crois que vous ferez sagement. » La haute société française était fort sensible aux jugements que l'étranger portait sur ses grands hommes et la bourgeoisie devait avoir pour eux un respect presque superstitieux.

Il ne paraît point que cette situation soit sur le point de disparaître : la démocratie a continué la tradition du Tiers-Etat et chaque fois que les gens de lettres le voudront, ils pourront exercer sur elle une véritable dictature. A la suite de l'affaire Dreyfus, nous avons vu un délicat amuseur des boudoirs de la plaine Monceau transformé, par quelques badauds, en oracle du socialisme ; il paraît que M. Anatole France s'étonna d'abord beaucoup de cette métamorphose,

---

(1) Brunetière. *Etudes critiques*, 2e série, p. 176.
(2) Brunetière. *op. cit.*, 4e série, p. 322.
(3) Brunetière. *op. cit.*, 2e série, p. 164.

mais qu'il a fini par se demander, tout de bon, si, vraiment, en contant des petites drôleries aux belles dames et aux gentils messieurs de la finance, il n'avait pas découvert l'énigme de la question sociale. Si le mouvement qui porta, pendant quelques années, les ouvriers les plus intelligents vers les universités populaires, avait pris tout le développement qu'on avait espéré (dans la bourgeoisie) lui voir prendre, le socialisme serait tombé dans l'ornière démocratique.

La démocratie ayant pour objectif la disparition des classes et le mélange de tous les citoyens dans une société qui renferme des forces capables de pousser chaque individu intelligent à un rang supérieur à celui qu'il occupait par sa naissance, elle aurait partie gagnée si les travailleurs les plus énergiques avaient pour idéal de ressembler aux bourgeois, étaient heureux de recevoir leurs leçons et demandaient aux gens en réputation de leur fournir des idées. Il n'y aurait dès lors aucune raison pour qu'une structure démocratique ne fût pas stable ; elle pourrait seulement être ébranlée par des troubles que causerait l'ambition de quelques hommes ; mais elle ne serait pas menacée, comme elle l'est aujourd'hui, par le socialisme. Les démocrates intelligents ont donc raison de faire de si grands efforts pour défendre le prestige des gens de lettres : ils cherchent à diriger l'instruction populaire dans un sens favorable au maintien de ce prestige ; et, à cet effet, au lieu d'apprendre aux ouvriers ce qu'ils ont besoin de savoir pour leur vie de travailleurs, on s'efforce de développer chez eux une vive curiosité pour les choses qui se trouvent seulement dans les livres écrits pour les bourgeois.

Le succès d'une telle pédagogie sera d'autant plus certain que les ouvriers auront un plus humble sentiment de leur infériorité intellectuelle, qu'ils regarderont les classes au milieu desquelles vivent les gens de lettres, avec l'admiration béate d'un ancien roturier provincial pour l'ancienne

Cour, que la distance qui existe entre la couche des admirateurs les plus nombreux et la couche des faiseurs de réputation sera plus considérable. Lors donc que beaucoup de nos plus fins et de nos plus aristocrates écrivains montrent tant de zèle pour vanter les bienfaits de l'enseignement populaire, il ne faut pas admirer leur amour pour les humbles, mais la grande perspicacité avec laquelle ils comprennent l'art de se créer une clientèle. Les universités populaires furent, pendant quelques années, une vaste réclame faite pour faire lire les livres des dreyfusards ; si la réclame n'avait pas été conduite d'une manière aussi scandaleuse, les résultats auraient été probablement plus durables.

Voyons maintenant quel était la situation des gens de lettres par rapport à l'aristocratie du XVIIIe siècle ; c'est là une question très importante à résoudre, car de sa solution dépend toute l'interprétation de cette littérature.

Une tradition ancienne voulait qu'une cour eût des rhéteurs habiles, plaisant par leur conversation brillante, capables de jeter l'illustration sur le prince qui les entretenait ; ils faisaient aussi partie du luxe qui doit entourer de riches personnages. Cette tradition n'avait point disparu et chaque grande maison formait une petite cour abondamment pourvue de ses êtres exceptionnels.

« Tous les soirs ils soupent en ville et sont l'ornement, l'amusement du salon où ils vont causer... On les suit à la trace de salon en salon, de château en château (1) » ; —

(1) Taine, *op. cit.*, p. 333. — Les mœurs du temps autorisaient encore la vie de parasite, dont Marmontel fournit un scandaleux échantillon ; mais il n'y avait point que les auteurs du second rang à vivre d'une manière qui nous semble aujourd'hui si peu digne. M. Brunetière a écrit une phrase terrible sur d'Alembert : « logé par une Lespinasse, enamourée de son Guibert ou de son Mora, et pour l'achever, entretenu (c'est bien d'Alembert que je veux dire) moitié par le roi de Prusse et moitié par Mme Geoffrin », (*loc. cit.*, p. 217.)

« C'est une sorte d'opéra supérieur où défilent et s'entrechoquent, tantôt en costume grave, tantôt sous un déguisement comique, toutes les grandes idées qui peuvent occuper une tête pensante (1) » ; — « Chez le baron d'Holbach arrivaient tour à tour les étrangers les plus lettrés et les plus marquants... C'est là qu'il fallait entendre [raconte Morellet] la conversation la plus libre, la plus animée et la plus instructive qui fût jamais... Point de hardiesse politique ou religieuse qui ne fût mise en avant et discutée, *pro et contra.* Souvent un seul y prenait la parole et proposait sa théorie, paisiblement et sans être interrompu. D'autres fois c'était un combat singulier, dont tout le reste de la société était tranquille spectateur (2) » ; — « Le moyen pour des nobles qui passent leur vie à causer, de ne pas rechercher des gens qui causent si bien ! Autant vaudrait prescrire à leurs femmes, qui tous les soirs vont au théâtre et jouent la comédie à domicile, de ne pas attirer chez elles les acteurs et les chanteurs en renom (3). »

Il y avait encore une autre raison qui donnait une grande importance aux relations bienveillantes que la haute aristocratie entretenait avec les gens de lettres connus : c'est que depuis l'invention de l'imprimerie, les auteurs de satires n'avaient cessé d'être extrêmement redoutés. On sait avec quelle impudence l'Arétin exploita la terreur qu'il inspirait ; dans une lettre, il se vante de pouvoir se moquer de l'univers grâce à une plume d'oie et à quelques cahiers de papier blanc ; il dit encore qu'il s'enrichit de la sueur de son écritoire.

Les philosophes du XVIII[e] siècle étaient passés maîtres

---

(1) Taine. *op. cit.*, p. 366.
(2) Taine. *op. cit.*, p. 368.
(3) Taine. *op. cit.*, p. 369.

dans l'art de calomnier et quand ils ont l'occasion d'exercer leur verve satirique sur quelqu'un, ils se révèlent toujours bien supérieurs à ce qu'ils sont quand ils écrivent sérieusement ; cela est, par exemple, manifeste pour Voltaire. Ils ne respectaient rien et ils étaient redoutés même par les gens les plus paisibles : un membre de l'Académie des Inscriptions auquel Malesherbes a demandé un avis sur le *Père de famille* de Diderot, supplie son correspondant de se montrer bien discret, parce qu'il ne veut avoir « rien à démêler avec des gens qui s'imaginent avoir seuls en partage toute la raison humaine [et qu'il] appréhende autant que les théologiens » (1).

Les souverains étrangers qui subventionnent ou flattent un philosophe, ne le font point simplement par admiration pour ses lumières. Frédéric regardait Voltaire comme un homme extrêmement dangereux, qu'il avait un grand intérêt à ménager ; mais c'est surtout l'impératrice Catherine qui sut mettre à profit les gens qui disposaient alors de l'opinion. Après l'assassinat de son mari, elle demande à l'ambassadeur de France s'il connaît Voltaire et s'il ne peut pas lui expliquer l'affaire (2) ; Voltaire semble avoir résisté quelque temps, mais il ne tarda pas à s'enrôler dans l'armée des admirateurs de la Sémiramis du Nord, au point de scandaliser Mme de Choiseul et Mme du Deffand ; Walpole écrivait à celle-ci : « Comment répare-t-on un meurtre ? Est-ce en retenant des poètes à ses gages ? en payant des historiens mercenaires et en soudoyant des philosophes ridicules à mille lieues de son pays ? Ce sont ces âmes viles qui chantent un Auguste et se taisent sur ses proscriptions (3) ».

---

(1) Brunetière, *loc. cit.*, p. 192.

(2) Desnoiresterres. *Voltaire et Jean-Jacques Rousseau*, p. 371.

(3) Desnoiresterres. *op. cit.*, p. 380. On est souvent tenté de

Mais on aurait une idée fort incomplète de la littérature du XVIIIe siècle, si on se bornait à ces considérations. Il faut se rappeler de plus le rôle que les bouffons avaient joué dans les cours du Moyen-Age ; il y a encore, de ce temps, de véritables clowns dans les salons, tel « Galiani, un joli nain du génie, sorte de Platon ou de Machiavel avec la tenue et les gestes d'Arlequin, inépuisable en contes, admirable bouffon, parfait sceptique, ne croyant à rien, en rien, sur rien, [qui], sa perruque à la main, les deux jambes croisées sur le fauteuil où il perche, prouve [aux philosophes] qu'ils *raisonnent* ou *résonnent*, sinon comme des *cruches*, du moins comme des *cloches* (1) ».

Les hommes du premier plan ne s'apercevaient pas toujours du rôle ridicule qu'on leur attribuait dans la haute société. L'histoire des relations de Frédéric II et de Voltaire est devenue inintelligible pour nous, tant nos mœurs sont éloignés de celles du XVIIIe siècle ; l'engagement que le roi envoya signer au grand écrivain pendant les démêlés de celui-ci avec Maupertuis, nous paraît aujourd'hui d'une insolence à peine croyable ; il est clair que pour Frédéric il n'y a pas une grande différence entre un homme de lettres et un domestique (2). Beaucoup plus tard, après leur réconci-

---

penser que M. Brunetière n'a que trop raison lorsqu'il dit que Rousseau fut le seul homme courageux de tous les auteurs de ce temps. « Il est vrai, ajoute-t il, qu'ils lui ont fait presque un crime de son courage même. » (*loc. cit.*. p, 222).

(1). Taine. *op. cit.*, p. 369.

(2) « Je promets à V. M., que tant qu'elle me fera la grâce de me loger au château, je n'écrirai contre personne, soit contre le gouvernement de France, contre les ministres, soit contre d'autres souverains, ou contre les gens de lettres illustres envers lesquels on me trouvera rendre les égards qui leur sont dus. Je n'abuserai pas des lettres de S. M. et *je me gouvernerai d'une manière convenable* en homme de lettres qui a l'honneur d'être chambellan de S. M. et qui vit avec des honnêtes gens ». Tout le volume

liation, il est curieux de voir de quel ton le souverain libre-penseur écrit au sujet de la tempête soulevée par l'exécution du chevalier de la Barre : « Il ne faut pas que la philosophie encourage de pareilles actions, ni qu'elle fronde des juges qui n'ont pu prononcer autrement qu'ils n'ont fait. » Comme Voltaire avait formé le projet de réunir à Clèves les écrivains menacés, pensait-il, par un réveil du fanatisme religieux, le roi lui fait cette recommandation ironique : « Ils seront tous bien reçus, pourvu qu'ils soient tous *modérés et paisibles* (1) ».

On pourrait objecter que Voltaire appartient à une génération un peu vieillie et qu'il avait été élevé dans des idées de respect pour les grands, qui expliquent certaines lâchetés dont ses contemporains avaient parfois honte. Mais Diderot ! Celui-là est le type accompli de l'homme de lettres du nouveau système, à tel point que nos bourgeois contemporains l'ont placé dans l'Olympe démocratique; M. J. Reinach épuise les expressions de l'admiration la plus exaltée quand il parle de lui. Diderot ne se doute pas que si l'impératrice Catherine se montre si familière avec lui, c'est qu'il était de tradition de permettre aux bouffons une grande familiarité avec les grands, en vue d'aiguiser leur verve.

Taine n'a pas été loin de bien reconnaître quelle était la situation réelle de Diderot dans les salons ; mais il a été retenu par l'admiration qu'il avait pour ce parfait représentant de la bourgeoisie moderne ; le portrait qu'il a donné de Diderot est très favorable et il plaide les circonstances atténuantes en sa faveur de la manière suivante : « C'est un nouveau venu..., un plébéien, puissant penseur, infatigable

---

de Desnoiresterres, *Voltaire et Frédéric* est à lire; c'est une bouffonnerie perpétuelle.

(1) Desnoiresterres, *Voltaire et Jean-Jacques Rousseau*, p. 502 et 505.

ouvrier et grand artiste (1), que les mœurs du temps ont introduit dans un souper de viveurs à la mode. Il y prend le dé de la conversation, conduit l'orgie et, par contagion, par gageure, dit à lui seul plus d'ordures et de gueulées que tous les convives (2). » Si Taine n'avait été retenu par le respect qu'il professait pour les écrivains du XVIIIe siècle, il aurait dit que Diderot était choyé dans la haute société comme un saltimbanque de lettres.

Une telle époque ne pouvait plus goûter les règles de bon sens, de modération dans le langage et de sagesse pratique dont Boileau avait jadis voulu donner le code. C'est Diderot qui doit encore servir de type : « Non seulement, dit Taine, il descend jusqu'au fond de la doctrine antireligieuse et antisociale, avec toute la raideur de la logique et du paradoxe, plus impétueusement et plus bruyamment que d'Holbach lui-même ; mais il tombe et s'étale dans le bourbier du siècle qui est la gravelure, et dans la grande ornière du siècle qui est la déclamation. Dans ses grands romans, il développe longuement l'équivoque sale ou la scène lubrique. La crudité n'est point atténuée chez lui par la malice ou recouverte par l'élégance. » M. Joseph Reinach est fort gêné par la morale de son héros », qui « aboutit au retour le plus effréné à l'état de nature », qui plonge « le plus souvent dans la fange de la bestialité » et dans laquelle il trouve, à son grand regret, « le panégyrique de l'inceste, de la prostitution et de la promiscuité des sexes (3). »

---

(1) M. Brunetière estime qu'on « a pris trop souvent la confusion [chez Diderot] pour de la profondeur » et que « sous les airs d'une indépendance qui va parfois jusqu'au cynisme [il a] tous les préjugés d'un bourgeois ou d'un *philistin* ». (*Evolution des genres*, p. 153.)

(2) Taine. *op. cit.*, p. 349.

(3) J. Reinach. *Diderot*, pp. 172-173. M. Brunetière dit : « Dans les entrailles de ce philosophe s'agite un éternel démon de lu-

Quand on se place à notre point de vue, on trouve que les historiens perdent bien leur temps quand ils veulent *pénétrer* la pensée des philosophes du XVIII[e] siècle ; ce sont des causeurs, des marchands de satires ou de louanges et surtout les bouffons d'une aristocratie dégénérée. De presque tous(1), on peut dire ce que M. Brunetière dit de Diderot : « Ce qui est difficile... c'est de savoir ce qu'il a pensé, et la raison vous en paraîtra plausible si je dis, comme je le crois, qu'il ne l'a lui-même jamais su (2). »

La classe moyenne lisait leurs œuvres dans un autre esprit que la noblesse et elle prenait au sérieux ce qu'écrivaient des gens ayant de si belles relations ; plus une opinion était paradoxale, plus elle admirait le génie de penseurs assez hardis et assez profonds pour s'affranchir des chaînes de la tradition, plus elle avait confiance dans les lumières qu'elle pouvait acquérir dans de telles lectures, plus aussi elle était disposée à oser elle aussi des essais analogues. La sottise incommensurable de M. Homais est le produit naturel de cette influence des gens de lettres sur la bourgeoisie française ; pendant près d'un siècle, des gens éclairés déraisonnèrent par suite de l'incapacité dans laquelle ils se trouvaient de comprendre le sens de livres qui leur semblaient tomber du ciel, parce qu'ils provenaient des salons aristocratiques.

L'absence de tout esprit critique ne doit pas nous surprendre chez nos pères ; on ne saurait le trouver chez les gens de lettres qui exerçaient les métiers que nous venons d'examiner; on ne songera pas à en demander aux nobles qui ne s'occu-

---

xure ». (*Etudes critiques*, 2[e] série, p. 264). La luxure ne déplaît nullement à la bourgeoisie contemporaine ; elle a fait un grand succès aux romans de Zola qui, lui non plus, n'atténuait pas la crudité par la malice, ou ne la recouvrait point par l'élégance !

(1) Rousseau fait exception.

(2) Brunetière. *Evolution des genres*, p. 154.

pent qu'à rire, à médire ou à tendre des embûches aux gens qui leur déplaisent ; l'expérience nous apprend que l'esprit critique manque toujours aux classes qui ne pensent point en raison de leurs propres conditions de vie ; il manquait donc au Tiers-Etat. L'histoire des écrivains de l'antiquité et du Moyen-Age illustre cette proposition d'une manière déjà assez remarquable ; l'histoire du XIXe siècle fournit la contre-épreuve.

Du jour où le passé a été examiné par des gens qui voulaient y trouver un enseignement pour comprendre les luttes dans lesquelles leur classe était engagée, l'histoire a pris un tout autre aspect, comme Renan l'avait si bien vu quand il écrivait à propos d'Augustin Thierry (1) : « Le sens étendu des choses humaines ne s'obtient que par l'intelligence du présent, ét le présent ne livre son secret qu'en proportion de l'enjeu qu'on y met... Il fallait [pour écrire l'histoire] une pratique de la vie profane que ne donnent ni la vie monastique ni les paisibles investigations du paléographe. Un jeune homme de vingt ans, jeté dans un milieu passionné et doué de cette perspicacité que donne l'habitude des choses politiques, a pu relever du premier coup dans l'œuvre de ces grands maîtres [les bènédictins] une foule de lacunes et de vues erronées. »

C'est pourquoi nous ne cessons de chercher à engager les classes ouvrières à ne pas se laisser entraîner à suivre l'ornière de la science ou de la philosophie bourgeoises. Un grand changement se produira dans le monde le jour où le prolétariat aura acquis, comme l'a acquis la bourgeoisie après la Révolution, le sentiment qu'il est capable de penser d'après ses propres conditions de vie. Ce fut le régime parlementaire qui révéla aux grands historiens de la bourgeoi-

(1) Renan. *Essais de morale et de critique*, pp. 117-118.

sie moderne leur vocation ; l'ensemble d'idées que la Restauration qualifia du nom de libéralisme, fut l'âme de l'histoire (1) d'Augustin-Thierry ; et ainsi s'explique que « le plus beau monument d'études sérieuses succéda, presque sans intervalle, à l'effervescence révolutionnaire (2) ». Cela ne tenait pas seulement à ce que la fin des guerres impériales a renfermé beaucoup d'enseignements imprévus, comme le croit Renan (3), mais plutôt à ce que la bourgeoisie se sentait vers 1820 capable de penser toute seule.

Le prolétariat possède, on l'a dit bien des fois, un système d'institutions qui lui sont aussi propres que le régime parlementaire était propre à la bourgeoisie. C'est du mouvement syndical que peut sortir l'affranchissement intellectuel qui débarrassera les classes ouvrières de tout respect pour les balivernes bourgeoises.

VI

La doctrine du progrès devait sortir tout naturellement des aspirations d'une classe conquérante qui avait pleine confiance dans son avenir, qui se croyait parfaitement préparée à prendre le pouvoir et qui avait mûri de grands projets de réformes. Nous ne saurions parfaitement comprendre ses conceptions, si nous ne nous rendions un compte exact de l'idée qu'elle avait de la science.

De notre temps, la science est une discipline austère, dans laquelle chacun se choisit un étroit département pour le cultiver avec soin durant toute sa vie ; on ne devient vraiment

(1) Renan. *op. cit.*, pp. 115-116.
(2) Renan. *op. cit.*. p. 124.
(3) Renan. *op. cit.*, p. 116.

habile dans une partie qu'à la condition de subir un long apprentissage, de se tenir au courant des innovations de détail et de manier des procédés d'investigation spéciaux. La répartition des travaux scientifiques entre des groupes indépendants nous semble tellement naturelle et féconde que nous ne songeons pas à demander si une telle structure sociale a pu soulever quelques objections. Nos pères regardaient cette spécialisation comme une routine propre aux goujats, une dégradation de l'esprit, un attentat à la noble destinée de l'homme. « La plupart des beaux esprits du XVIIIe siècle se piquaient d'entendre la géométrie et de leur côté les organes des compagnies savantes se piquaient de faire de la littérature (1). »

Fontenelle s'était rencontré à point pour donner, là-dessus encore, une formule philosophique et il avait vanté les heureux résultats que devait produire la coordination des sciences ; M. Brunetière a eu tort de croire que c'était là une grande découverte (2) ; il aurait dû laisser une telle sottise aux positivistes ; la prétendue coordination des sciences n'est nullement le but suprême de la recherche moderne ; elle est l'expression des usages de l'ancienne société française et elle dépend surtout des mœurs des salons. La grande question était autrefois de pouvoir soutenir une conversation avec tous les gens éclairés que l'on rencontrait dans la bonne société. Si la coordination des sciences fascine encore la bourgeoisie démocratique, c'est que celle-ci n'a pas beaucoup d'idées propres et qu'elle a la manie de s'alimenter aux sources de l'Ancien Régime.

Les conceptions que nos pères avaient au sujet de la science

---

(1) Cournot. *op. cit.*, t. II, pp. 54-55.— Clairaut cependant ne pouvait souffrir que d'Alembert prétendît se distinguer dans les lettres (Diderot, *Œuvres complètes*, tome III, p. 474.)

(2) Brunetière. *Etudes critiques*, 5e série, p. 239 et p. 242.

se rattachent à plusieurs raisons ; mais leur origine première est toujours la curiosité des personnes de qualité.

a) A la fin du XVIIe siècle le monde s'était passionné pour une foule de sujets qui avaient été totalement ignorés des temps antérieurs ; l'*honnête homme* avait eu un horizon assez borné ; maintenant on veut avoir des clartés de tout (1). Le cours de chimie de Lémery, publié en 1675, eut un grand nombre d'éditions et fut traduit en plusieurs langues ; les leçons d'anatomie de du Verney étaient fort appréciées par les dames ; ce savant, recommandant Mlle de Launay à la duchesse du Maine, écrivait qu'elle était la « fille de France qui connaît le mieux le corps humain (2). » Thomas Diafoirus aurait pu alors, sans être ridicule, inviter sa fiancée à assister à une dissection (3).

Turgot regarde la curiosité comme étant le grand moteur du progrès (4) ; et cette vue correspond parfaitement aux sentiments de ses contemporains qui sont toujours à la recherche de connaissances nouvelles et ne consentent jamais à s'enfermer dans les étroites frontières d'une spécialité scientifique. « Buffon commençait, en homme du monde qui cherche la réputation et qui n'a pas le don des petits vers, par vouloir faire des mathématiques, puis des expériences de physique du genre de celles pour lesquelles il convient d'être un homme riche, jusqu'à ce qu'enfin, trouvant sa veine avec la place d'intendant du jardin du roi, il fût devenu, tout à la fois, un grand naturaliste et un grand écrivain, et, à ce double titre, le plus illustre et le plus utile des vulgarisateurs. » Cournot observe que le XVIIIe a un peu suivi cet exemple, s'occupant d'abord de géométrie, puis trouvant les

(1) Brunetière. *loc. cit.*, p. 236.
(2) Brunetière. *loc. cit.*, p. 232 et p. 235.
(3) *Malade imaginaire*, acte II, sc. VI.
(4) Turgot, tome II. p. 601.

démonstrations de physique et de chimie plus amusantes et finissant par se fixer sur l'histoire naturelle (1).

Dans une notice sur Clairaut insérée dans la correspondance de Grimm, Diderot donne un tableau des variations de la curiosité avant 1765. « Les métaphysiciens et les poètes ont eu leur temps ; les physiciens systématiques (2) leur ont succédé ; la physique systématique a fait place à la physique expérimentale, celle-ci à la géométrie (3) ; la géométrie à l'histoire naturelle et à la chimie qui ont été en vogue dans ces derniers temps et qui partagent les esprits avec les affaires de gouvernement, de commerce, de politique et surtout la manie de l'agriculture, sans qu'on puisse deviner qu'elle sera la science que la *légèreté nationale mettra à la mode* par la suite. » Clairaut n'avait pas suivi le courant, en sorte qu'il avait perdu sa réputation : jadis les dames distinguées « voulaient avoir un géomètre à leur suite », mais maintenant « un géomètre a de la peine à trouver un libraire qui se charge de ses ouvrages et ne trouve presque plus un lecteur qui les ouvre (4) ».

Il s'agissait bien des modes qui se créent dans les salons, une science devenait d'autant moins intéressante qu'elle devenait plus technique. Dans les *Pensées sur l'interprétation de la nature* (1754), Diderot nous apprend qu'à son avis les mathématiques sont arrivées à un tel point qu'elles ne peuvent plus avancer : « J'oserais presque assurer qu'avant qu'il soit cent ans, on ne comptera pas trois grands géomètres en Europe (5). » Il faut évidemment entendre par

(1) Cournot. *loc. cit.*, p. 55.
(2) Il s'agit évidemment des cartésiens contemporains de Fontenelle.
(3) Diderot fait ici une place pour Clairaut et d'Alembert.
(4) Diderot. *loc. cit.*, pp. 474-475.
(5) Diderot, tome II, p. 11.

là que les mathématiques étaient déjà fermées aux amateurs; et Diderot ne pouvait concevoir de culture scientifique étendue en dehors de celle qui plaît aux amateurs (1).

La chimie eut un succès d'autant plus grand qu'elle n'était encore qu'une cuisine pharmaceutique. Diderot, en 1770, parle de Rouelle avec un enthousiasme qui nous étonnerait si nous ne savions la pauvre idée que Diderot se faisait de la science. Rouelle raisonnait poésie, philosophie, théologie, politique ; c'était « un grand savant, un *profond théoricien* » ; mais il croyait à l'alchimie et était un « manipulateur maladroit » (2).

La physiologie attirait d'autant plus fortement Diderot qu'elle était dans l'enfance; d'ailleurs il se contentait de notions sommaires. Il insiste beaucoup auprès de l'impératrice Catherine pour qu'elle fasse donner des leçons de cette science aux jeunes filles nobles, dans le but de les moraliser ; en huit jours elles en sauraient assez sur « le péril et la suite de l'approche de l'homme », sur le devoir conjugal et l'accouchement; sa fille, après trois ou quatre leçons d'anatomie, a lu *Candide* sans que « rien dans ce livre pervers fît travailler sa petite tête » (3).

---

(1) Il dit que les ouvrages des grands hommes du XVIIIe siècle, Bernouilli, Euler, Maupertuis, Clairaut, Fontaine, d'Alembert, Lagrange seront « comme les pyramides d'Egypte dont les masses chargées d'hiéroglyphes réveillent une idée effrayante de la puissance et des ressources des hommes qui les ont élevées. » Cela veut peut-être dire aussi que ces ouvrages deviendront indéchiffrables.

(2) Diderot, tome VI, pp. 405-409. Il nous parle avec admiration d'une fameuse expérience sur le dessalement de l'eau de mer exécutée *devant des ambassadeurs* (!) Sous l'influence de Rouelle le nombre des cabinets d'histoire naturelle arriva au nombre de deux cents à Paris ; on sait que c'étaient des amoncellements de bibelots.

(3) Diderot. *Œuvres choisies*, édition du centenaire. pp. 326-329.

Diderot prouva surtout qu'il connaissait à merveille l'esprit curieux et puéril de ses contemporains, quand il imagina de leur conter les recettes des arts usuels ; il vanta sa marchandise avec un tel aplomb que beaucoup de personnes l'ont pris pour le créateur de la technologie scientifique ; celle-ci devait naître d'une manière plus modeste et plus naturelle ; elle fut créée par les ingénieurs militaires français et par les professeurs qui enseignaient dans leurs écoles. M. Joseph Reinach ignore sans doute cela, et il écrit (1) : « Les philosophes entreprennent de découvrir les classes ouvrières, de faire connaître le travail sans lequel la civilisation ne serait qu'un rêve et de préparer ainsi, révolution à la fois intellectuelle, politique et morale, l'avènement du Tiers-Etat à la liberté et au pouvoir ». En fait, il s'agissait d'amuser les gens du monde.

Ceux-ci trouvèrent, paraît-il, l'*Encyclopédie* fort intéressante ; M. Joseph Reinach nous donne comme caractéristique une anecdote de Voltaire, qui montre bien les raisons du succès de cette compilation : les courtisans y apprenaient de quoi se compose la poudre à canon, et les femmes quelles sont les différences qui existent entre les diverses poudres à farder. « Mme de Pompadour avait trouvé [d'après cette anecdote] la juste formule : c'est comme magasin de toutes les choses utiles que le dictionnaire réussissait auprès du public ; chacun, après l'avoir feuilleté, se croyait le plus habile homme du monde (2) ». C'était donc bien de la science de boudoir ou de salon que Diderot présentait ; et vaut-il vraiment la peine de le nommer « le prophète de l'industrie moderne (3) »,

---

(1) Reinach. *Diderot*, p. 43. L'ignorance naïve de l'auteur éclate dans le passage où il dit que son héros a prévu la télégraphie électrique (p. 47).

(2) J. Reinach. *op. cit.*, pp. 72-74.

(3) J. Reinach. *op. cit.*, p. 42.

pour avoir amusé ses contemporains avec la routine de l'ancienne production ?

Cournot, avec son gros bon sens, était choqué par l'idée même de l'*Encyclopédie* : dresser un inventaire des connaissances humaines à une époque de grandes transformations lui semblait étrange. « Pour s'expliquer leur méprise, il faut voir dans les encyclopédistes et dans leurs patrons ou leurs adeptes, non plus des savants, mais des philosophes, ou, si l'on veut, non plus des amis de la science, mais des gens prévenus en faveur de la philosophie (1). » Mais il faut ajouter que cette philosophie est une conversation de gens du monde.

On ne saurait parfaitement comprendre l'esprit du XVIII[e] siècle si on ne tenait pas compte des grands succès qu'obtint alors l'occultisme. Il ne faut pas s'étonner de voir les lecteurs de l'*Encyclopédie* tomber dans cette sottise ; après avoir épuisé tous les genres de connaissances matérielles, ils étaient réduits, pour satisfaire leur curiosité, à explorer les domaines invisibles. Et ne procédaient-ils point par la méthode expérimentale ? n'était-ce point là une de ces recherches ouvertes à tout le monde, qui devaient donner des résultats merveilleux le jour où elles seraient faites par un grand nombre de personnes non spécialisées (2) ?

b) La curiosité des gens du monde était, dans son ensemble, en parfait accord avec les préoccupations qu'avait tout membre de l'oligarchie appelée à gouverner. Pour faire un excellent administrateur, il n'était nullement nécessaire

---

(1) Cournot. *Loc. cit.*,, pp. 56-57.

(2) Condorcet estime qu'on doit attendre de grands progrès dans la minéralogie. la botanique, la zoologie, la météorologie, d'observations répétées en grand nombre, sur un vaste territoire, par des hommes ayant reçu une instruction générale. (*op. cit.*, p. 174). L'occultisme est dans les mêmes conditions.

de posséder une connaissance de spécialiste. Nous voyons tous les jours nos assemblées politiques prendre des décisions sur des questions dont le détail échappe complètement à nos députés et cependant aucun d'eux ne songe à se récuser quand il s'agit de statuer sur un programme de constructions navales, sur un établissement de chemins de fer, sur une loi de douane. Pendant assez longtemps après la Révolution, l'*Encyclopédie* semble avoir servi aux fonctionnaires pour prendre une vue générale des choses qu'ils devaient contrôler. Ce genre d'instruction pouvait même paraître suffisant, le plus souvent, pour les personnes qui étaient appelées à diriger des établissements industriels ; en effet, jusqu'à une époque très voisine de nous, les usines ont eu surtout pour directeurs des marchands, des comptables ou d'anciens ouvriers qui étaient souvent plus redoutables comme gardes-chiourme qu'instruits de leur profession.

Beaucoup de volonté, des notions d'ensemble et quelques tours de main formaient le bagage des chefs de très grands ateliers. Vers 1830, Ure disait qu'en Angleterre les propriétaires des filatures n'étaient pas au courant de la mécanique et s'en rapportaient à leurs directeurs qui n'étaient pas forts eux-mêmes (1). Il a fallu beaucoup de temps pour que les élèves des écoles industrielles aient été choisis comme directeurs.

Les biographes de Turgot nous apprennent que celui-ci étudia la physique, la chimie, les mathématiques, dans leurs rapports avec les intérêts de l'agriculture, du commerce et des manufactures (2). Tout cela pouvait être très sommaire; Diderot, en 1765, estimait qu'il ne fallait pas plus de six

---

(1) Ure. *Philosophie des manufactures*, trad. franç., tome I, pp. 66-67.

(2) Turgot, t. I, p. XXXII. L'éditeur de la *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot,* M. Ch. Henry, observe que Turgot

mois pour apprendre en géométrie tout ce qu'on a besoin de savoir, quand on ne veut pas s'enfermer dans une spécialité assez inutile (1).

On pourrait se demander si Condorcet n'a pas eu l'idée d'enquêtes analogues à celles que Le Play devait, plus tard, mettre tant en honneur : « Ce qui forme véritablement l'espèce humaine, la masse des familles qui subsistent presque en entier de leur travail, a été oubliée [par l'histoire] ; et même dans la classe de ceux qui, livrés à des professions publiques, agissent, non pour eux-mêmes, mais pour la société, dont l'occupation est d'instruire, de gouverner, de défendre, de soulager les autres hommes, les chefs seuls ont fixé les regards des historiens ». Condorcet voudrait que l'on possédât de bonnes descriptions des Français, comme on possède des descriptions des types étrangers faites par des voyageurs ; malheureusement ces voyageurs sont souvent légers et mal préparés (2). Il faut, toutefois, observer que l'auteur du XVIII[e] siècle ne semble pas avoir eu, comme celui du XIX[e], l'idée qu'on pénètre au fond de la connaissance d'un peuple par les monographies de quelques familles ouvrières. Il est vrai que Le Play n'est point parvenu à justifier scientifiquement sa méthode ; il y avait été conduit par une profonde intuition (3).

Le but que se propose Condorcet est tout pratique et, on pourrait dire même politique : « Soit qu'on [cherche à rendre] compte d'une découverte, d'une théorie importante,

---

n'avait pas étudié les mathématiques avec beaucoup de succès, car la correspondance indique seulement chez lui des connaissances élémentaires (p. XIII.)

(1) Diderot, tome VI, p. 475.

(2) Condorcet. *op. cit.*, pp. 158-159.

(3) Cf. ce que j'ai dit sur cette question dans l'*Introduction à l'Economie moderne*, pp. 56-61.

d'un nouveau système de loi, d'une révolution politique, on s'occupera de déterminer quels effets ont dû en résulter pour la portion la plus nombreuse de chaque société... (1) C'est en arrivant à ce terme que les hommes peuvent apprécier *leurs titres à la gloire* ou jouir avec un plaisir certain des progrès de leur raison : c'est là seulement qu'on peut juger du véritable perfectionnement de l'espèce humaine. Cette idée de tout rapporter à ce dernier point est dictée par la justice et par la raison (2). » Les physiocrates et tous les auteurs de projets de réforme au XVIIIe siècle estimaient qu'il fallait diriger l'administration de l'Etat de manière à améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre (3) ; les saint-simoniens ne firent que reprendre cette tradition et leur seul mérite sera de donner une formule retentissante à un vœu qui avait été celui de tous les anciens théoriciens. Les enquêtes de Condorcet étaient destinées à éclairer un gouvernement, animé d'intentions philosophiques, pour lui permettre de réaliser les grandes œuvres dont tout le monde parlait (4).

c) Administrateurs, savants et hommes d'affaires croyaient que l'économie du pays pouvait être rapidement et profondément modifiée pourvu que l'on voulût bien s'éclairer suivant les méthodes encyclopédiques. Il y eut, à cette époque, quelques faits qui exercèrent une influence très grande sur

---

(1) Il s'agit donc ici de statistique.
(2) Condorcet. *op. cit.*, p. 160.
(3) Turgot, tome I, p. LXXII.
(4) Jaurès commente en termes si grandiloquents le texte de Condorcet qu'on peut se demander s'il l'a compris : « L'histoire démocratique est bien plus difficile que l'histoire oligarchique. Mais quand elle descendra dans les profondeurs de la vie réelle (?), ce sera pour y faire pénétrer peu à peu la *justice et la joie* » (*Histoire socialiste, La Convention*, p. 1792.) Il s'agit tout bonnement de statistique et de moyennes.

l'esprit public à ce point de vue ; je crois que les découvertes faites en chimie furent particulièrement décisives. Il ne faut pas oublier qu'il n'existe pas de connaissances qui frappent autant les hommes que la chimie. Dans les temps anciens on a entouré d'une vénération superstitieuse les procédés servant à traiter les minerais, à affiner les métaux, à préparer des alliages ; il n'y a point de sujets qui prêtent aussi facilement aux secrets de métiers et aux tours de main ; encore aujourd'hui les inventeurs obtiennent facilement la confiance des capitalistes quand ils leur annoncent des procédés métallurgiques nouveaux, car il reste toujours quelque chose de l'alchimie dans la chimie, aux yeux des ignorants. Les substances explosibles et les matières tinctoriales tirées de la houille ont bien autrement frappé l'imagination de nos contemporains que les plus hautes découvertes scientifiques.

Les travaux de Lavoisier révolutionnèrent la chimie à la fin du XVIIIe siècle ; (1) ils donnèrent un exemple retentissant de ce que peut la science encyclopédique d'un homme appartenant à l'oligarchie gouvernante ; Lavoisier était fermier général quand il publia ses premiers mémoires de chimie ; grâce à lui cette science sortait des officines de pharmacie pour devenir tout à fait bourgeoise. Mais je crois que le fait qui frappa le plus nos pères fut l'introduction en France de la fabrication de la porcelaine dure.

Il y avait fort longtemps que l'on cherchait à rivaliser avec la Chine pour les poteries de grand luxe ; en Saxe, le hasard avait conduit un alchimiste à découvrir les proprié-

---

(1) Condorcet ne semble pas avoir bien compris l'importance des idées nouvelles soutenues par Lavoisier ; il semble surtout frappé par l'introduction d'une nomenclature scientifique. (*op. cit.*, pp. 142-143.)

tés du kaolin ; en France on y arriva un peu plus tard, mais chez nous la science intervint ; Darcet fit de nombreux travaux sur les terres et les présenta à l'Académie des sciences (1766-1768), en sorte que la fabrication de la porcelaine apparut comme une conquête de la méthode scientifique et non plus comme le résultat d'un heureux hasard (1). Pour les gens du monde, il n'y avait pas de questions qui pût être capable de jeter plus de lustre sur la chimie.

Darcet et les autres chimistes ses contemporains se préoccupèrent d'un très grand nombre de problèmes d'ordre pratique (2) et on comprend que Condorcet ait pu célébrer les services qu'ils rendaient à l'industrie et à la bonne administration : « On verra les arts chimiques s'enrichir de procédés nouveaux, épurer, simplifier les vieilles méthodes ; se débarrasser de tout ce que la routine y avait introduit de substances inutiles ou nuisibles, de pratiques vaines ou imparfaites ; tandis qu'on trouvait en même temps les moyens de prévenir une partie des dangers souvent terribles auxquels les ouvriers y étaient exposés ; et qu'ainsi, en procurant plus de jouissances, plus de richesses, ils ne les faisaient plus acheter par tant de sacrifices si douloureux et par tant de remords (3). »

Bien que les amis de Condorcet attachassent une énorme importance à l'histoire naturelle (4), notre auteur est assez

---

(1) D'après l article Darcet dans la biographie Michaud.

(2) C'est Darcet qui inventa plus tard la gélatine sur la valeur nutritive de laquelle il y eut tant de discussions.

(3) Condorcet. *op. cit.*, p. 146. Jaurès trouve que par cette phrase Condorcet se révèle « un grand révolutionnaire [et] confond ainsi dans sa pensée science et démocratie. » (*loc. cït.*, p. 1792.) C'est à se demander si le *grand tribun* comprend ce qu'il lit ; car il n'y a pas tant de choses dans ce passage qui fait probablement allusion aux recherches qui devaient aboutir à rendre moins dangereux le travail au mercure.

(4) Diderot, tome III, p. 463.

sobre de vues sur ce sujet, — peut-être à cause de la haine qu'il avait contre Buffon ; il parle cependant d'une « lumière féconde [qui a été répandue] sur la culture des végétaux destinés à nos besoins, sur l'art de nourrir, de multiplier, de conserver les animaux domestiques, d'en perfectionner les races, d'en améliorer les produits » (1). Il est facile de voir que la première phrase a trait aux travaux de Nicolas de Saussure sur le blé et la vigne et aux articles qu'il donna à l'*Encyclopédie* (2) ; nous trouvons ensuite une allusion aux tentatives faites par Daubenton pour créer des troupeaux produisant la laine fine.

En 1766, Daubenton annonça qu'il serait facile de changer les races indigènes en les soignant mieux ; il obtint à Montbard des résultats remarquables sur des animaux roussillonnais qui avaient du sang mérinos ; Turgot fit venir des moutons espagnols ; en 1786 on introduisit le grand troupeau de Rambouillet. Les gens du monde, les administrateurs et les industriels étaient également passionnés pour cette question que l'on regardait comme devant manifester le triomphe de la science sur la routine. Par le traité de Bâle, en l'an III, l'Espagne s'engagéra à laisser sortir 4.000 brebis et 1.000 béliers ; cette autorisation fut seulement utilisée en 1798 par une société que dirigeait Girod de l'Ain ; Napoléon, exagérant les idées de ses prédécesseurs

(1) Condorcet. *op. cit.*, p. 147.

(2) Peut-être Condorcet fait-il aussi allusion au mémoire de Tillet : *Précis sur des expériences faites à Trianon sur la cause qui corrompt les blés ;* ce mémoire, imprimé en 1756, fut envoyé à tous les intendants — En 1765, l'académie des sciences donna un prix sur la construction des moulins ; le lauréat Dransy établit les premiers moulins de Corbeil où se pratiqua la nouvelle mouture dite économique.

suivant ses habitudes, voudra transformer tout le troupeau français en mérinos (1).

Le caractère administratif et utilitaire de la science au XVIIIe siècle nous permet de comprendre pourquoi l'occultisme ne parvint pas à conquérir une place incontestée dans l'ensemble des connaissances ; il pouvait satisfaire la curiosité des salons, mais il ne pouvait entrer dans les préoccupations des hommes qui dirigeaient les grandes affaires. On s'explique ainsi pourquoi les expériences de Mesmer ne furent pas examinées de plus près par les savants : ceux-ci refusèrent de reconnaître des faits que la psychologie contemporaine mieux éclairée a retrouvés (2). Nous avons là un exemple qui nous montre clairement que les diverses conceptions de ce temps se combinèrent bien comme nous l'avons indiqué.

Suivant un certain nombre d'auteurs, l'occultisme n'en aurait pas moins exercé une très grande influence sur les idées et les événements du XVIIIe siècle (3); quelques catholiques expliquent toute la Révolution par cette cause ; je ne vois pas qu'ils aient apporté beaucoup de preuves sérieuses à l'appui de leur théorie : si elle était exacte, on aurait un exemple tout à fait remarquable de l'action d'une idéologie dépourvue de toute base économique.

VII

C'est en se reportant aux conditions dans lesquelles se faisait la science au XVIIIe siècle, que l'on peut comprendre une

---

(1) D'après l'article mérinos dans le *Dictionnaire d'agriculture* de Barral et Sagnier.

(2) Binet et Féré. *Le magnétisme animal*, pp. 11-17 et p. 46.

(3) Geoffroy, dans son livre sur *Gustave III et la cour de France*, paraît adopter cette manière de voir.

des plus singulières doctrines qui aient encombré la mathématique pendant la première moitié du XIX[e]. Je veux parler de la conception que l'on s'est faite pendant longtemps du calcul des probabilités.

D'Alembert était fort hostile à ce genre de considérations ; mais de l'avis de juges compétents, il ne comprenait pas le calcul des probabilités et J. Bertrand a même été jusqu'à dire : « L'esprit de d'Alembert habituellement juste et fin déraisonnait complètement sur le calcul des probabilités (1). » En 1761, Diderot paraît très peu disposé à admettre l'application des mathématiques aux problèmes soulevés par l'inoculation ; mais on peut se demander si ce n'est point surtout parce que d'Alembert avait écrit un mémoire dans lequel il corrigeait les raisonnements de Bernouilli de manière à causer du « plaisir aux imbéciles adversaires de l'inoculation et un scandale affligeant aux honnêtes gens (2) ». Quelques années plus tard, un livre de Condorcet allait fixer l'opinion pour très longtemps.

Dans son *Tableau historique*, Condorcet vante fort les merveilleux résultats qu'il a obtenus et il en parle aussi dans son rapport sur l'instruction publique (3). « L'application du calcul des combinaisons à ces sciences [politiques et morales] promet des progrès d'autant plus importants qu'elle est, à la fois, le seul moyen de donner à leurs résultats une précision mathématique et d'en apprécier le degré de certitude ou de vraisemblance (4). Sans l'application du principe du

---

(1) J. Bertrand. *Calcul des probabilités*, p. X et XII.

(2) Diderot, t. IX, p. 207. J. Bertrand dit que d'Alembert était favorable à l'inoculation, mais combattait ceux qui la défendaient mal (*d'Alembert*, p. 53.)

(3) Compayré. *Condorcet, Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique*, pp. 101-102.

(4) Les astronomes ont longtemps cru qu'ils pouvaient prouver que la parallaxe du soleil était connue avec une énorme vraisem-

calcul souvent il serait impossible de choisir avec quelque sûreté, entre deux combinaisons formées pour obtenir le même but, lorsque les avantages qu'elles présentent, ne frappent point par une disproportion évidente. Enfin, sans le même secours, ces sciences resteraient grossières et bornées, faute d'instruments assez finis pour y saisir la vérité fugitive, de machines assez sûres pour atteindre la profondeur de la mine où se cache une partie de leurs richesses (1). » — « Ces applications ont permis de reconnaître les divers degrés de certitude où nous pouvons espérér d'atteindre, la vraisemblance d'après laquelle nous pouvons adopter une opinion, en faire la base de nos raisonnements, sans blesser les droits de la raison et la règle de notre conduite, sans manquer à la prudence ou sans offenser la justice. Elles montrent quels sont les avantages ou les inconvénients des divers modes de décisions pris à la majorité des voix (2)... On peut mettre au nombre de ces applications l'examen de la probabilité des faits par celui qui ne peut appuyer son adhésion sur ses propres observations, probabilité qui résulte ou de l'autorité des témoignages ou de la liaison de ces faits avec d'autres immédiatement observés (3). »

---

blance, parce que les observations dont ils disposaient étaient assez concordantes ; des observations plus modernes ont montré, au contraire, que cette valeur (regardée par Laplace comme presque certaine) était entachée d'une grosse erreur. Le degré de certitude échappe donc au calcul des probabilités, même dans les problèmes de physique.

(1) Condorcet. *Tableau historique*, p. 178.

(2) Condorcet s'était demandé quelle est la probabilité d'erreur qu'une nation éclairée peut laisser subsister dans ces questions ; il estimait qu'elle pouvait être égale à celle d'un naufrage dans la traversée de Douvres à Calais pour un voyageur qui part par le beau temps. (J. Bertrand, *Calcul des probabilités*, pp. 322-323.)

(3) Condorcet. *op. cit.*, pp. 149-150.

Mme de Staël, qui nous donne l'opinion du monde des salons après la Révolution, n'a aucun doute sur cette science; elle célèbre les merveilleuses découvertes de Condorcet et imagine des applications vraiment originales: « Pourquoi, dit-elle, ne parviendrait-on pas un jour à dresser des tables qui contiendraient la solution de toutes les questions politiques, d'après les connaissances de statistique, d'après les faits positifs qu'on recueillerait sur chaque pays ? L'on dirait : pour administrer telle population il faut exiger tel sacrifice de la liberté individuelle, donc telle loi, tel gouvernement, conviennent à tel empire ; pour telle richesse, telle étendue de pays il faut tel degré de force dans le pouvoir exécutif, donc telle autorité est nécessaire dans telle contrée et tyrannique dans telle autre (1). »

Aujourd'hui ces belles choses paraissent parfaitement ridicules aux géomètres; J. Bertrand trouve que le livre de Condorcet a été trop longtemps admiré : « Aucun de ses principes n'est acceptable, aucune de ses conclusions n'approche de la vérité... Laplace a rejeté les résultats de Condorcet ; Poisson n'a pas accepté ceux de Laplace ; ni l'un ni l'autre n'a pu soumettre au calcul ce qui lui échappe essentiellement. » Cependant de bons esprits ne pouvaient se résoudre à abandonner ces doctrines : « Dans la discussion de la loi sur le jury, Arago allégua l'autorité de Laplace. On pouvait, disait-il, diminuer les erreurs judiciaires dans le rapport de 5 à 7... Un député osa exprimer un doute, Arago le traita fort mal. Quand il parlait au nom de la Science, il n'appartenait pas aux ignorants de le contredire (2). »

---

(1) De Staël. *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales.* Œuvres complètes t. IV. p. 522.
(2) J. Bertrand. *op. cit.*, pp. 319-320.

Il ne me semble pas que l'on ait parfaitement expliqué jusqu'ici les raisons qui conduisirent tant de géomètres à entrer dans cette mauvaise voie. Stuart Mill dit que ces fausses applications du calcul des probabilités sont « le scandale des mathématiques (1) »; son opinion a été souvent reproduite, mais elle est assez mal motivée et l'origine du sophisme ne le préoccupe nullement.

Les hommes du XVIIIe siècle se placent toujours au point de vue d'une oligarchie qui gouverne souverainement au nom de la raison ; les maîtres sont très éclairés, mais ils ne sont pas très bien servis ; leurs agents sont des êtres sans grande spontanéité, très semblables entre eux, qui cherchent le vrai un peu à tâtons. Il est tout naturel que dans une *agence* ainsi constituée, il se produise généralement des phénomènes statistiques offrant une grande régularité, comme ceux que l'on constate dans la démographie. Les délibérations de tels personnages doivent ressembler, par suite, aux hasards mêmes des mariages, des suicides, etc. Les maîtres éclairés sont donc dans la situation d'un chef de maison commerciale qui doit compter sur des hasards calculables ; tout phénomène social est un incident susceptible d'être assuré, ce qu'on nomme un *risque* (2). Condorcet ne trouve donc pas du tout paradoxal d'assimiler l'erreur commise dans un jugement à un naufrage.

Les auteurs anciens (et souvent même pas mal de modernes) embrouillent les questions de probablité, parce qu'ils semblent regarder leurs raisonnements comme s'appliquant également bien aux deux parties qui signent un contrat aléa-

---

(1) Stuart Mill. *Système de logique,* trad. franç., t. II, p. 66.

(2) Le sens technique de ce terme n'est pas toujours bien compris par les sociologues qui l'emploient ; quand on parle du *principe du risque professionnel*, cela veut dire, en langage ordinaire, le principe de l'assurance des accidents professionnels.

toire : il est clair cependant que le calcul ne s'applique mathématiquement qu'aux compagnies d'assurance ou aux banquiers des jeux, parce que seuls ils font un si grand nombre d'opérations et que les compensations peuvent se produire dans leurs caisses ; ce n'est qu'indirectement qu'on peut parler de probabilité quand il s'agit d'un particulier (assuré ou joueur). Quand un particulier signe un contrat d'assurance, il semble admettre que ses appréciations sur l'avenir et sur le hasard doivent concorder avec celles de la compagnie qui seule peut raisonner suivant la notion de probabilité ; de là résulte l'usage d'appliquer constamment aux particuliers des modes de raisonnement qui ne conviennent nullement à leur situation.

L'oligarchie bourgeoise estimait que les citoyens devaient conformer leurs appréciations individuelles à celles que pouvaient se former les administrateurs éclairés. Le problème se posait non point pour les particuliers, mais pour l'administration rationnelle d'un grand pays. (1)

Condorcet voulait diminuer des erreurs dues aux hasards des décisions et dangeureuses pour une nation ; son illusion consistait à croire que dans tout ce qui dépend du hasard, on peut appliquer le calcul des chances, alors que cela n'est possible que dans des cas exceptionnels, ce que les auteurs oublient généralement de dire. L'expérience seule apprend dans quelles circonstances le calcul des chances s'applique *avec une approximation suffisante*. M. Ch. Laurent dit qu'il n'a jamais pu comprendre ce que peut signifier la *probabilité d'un témoignage* (2) ; le sens ne serait pas difficile à trouver en se reportant aux explications précédentes,

---

(1) Diderot paraît bien comprendre que le problème de l'inoculation doit être posé de cette manière.

(2) Ch. Laurent. *Traité du calcul des probabilités*, p. X.

s'il ne nous semblait évident aujourd'hui que les combinaisons étudiées dans les calculs ne ressemblent pas du tout à ce qui se produit dans les procès (1).

S'il est facile de comprendre comment a pu naître cette doctrine au XVIIIe siècle, en raison des idées que l'oligarchie bourgeoise se faisait de son rôle, il est plus malaisé d'expliquer la longue persistance de thèses qui semblent si manifestement fausses aux géomètres actuels. Passe encore pour Laplace qui était presque un homme du temps passé ; mais le judicieux Cournot a écrit, lui aussi, sur la probabilité des erreurs judiciaires et il a même proposé, à ce sujet, des paradoxes au moins aussi étranges que ses prédécesseurs ; il voulait calculer la valeur professionnelle des juges !

On peut, tout d'abord, faire valoir l'idée très particulière que se faisaient nos pères des droits de la science et des devoirs du savant. Une fois qu'un terrain avait été occupé par des hommes d'avant-garde, on aurait eu honte de l'abandonner ; dans un très grand nombre de cas la science avait débuté par des calculs d'une régularité contestable ou même par des erreurs manifestes ; mais en tenant bon, en cherchant à perfectionner les premières théories fautives, on avait fini par conquérir définitivement le terrain ; l'expérience semblait démontrer qu'il ne fallait jamais se décourager.

Mais la raison capitale était que gens du monde, philosophes et mathématiciens se rencontraient sur les questions de probabilité. Si nous en jugeons par ce que nous trouvons

---

(1) Nos pères étaient moins frappés que nous de cela parce que les procès criminels se jugeaient à huis-clos. Les personnes qui connaissent le système des *preuves légales* comprendront que les anciens géomètres étaient moins choqués que nous de voir appliquer les mathématiques aux témoignages que la jurisprudence semblait traiter comme des quantités.

dans Mme de Staël, ce sont les premiers qui devaient être surtout disposés à admettre l'extension du calcul aux problèmes politiques et moraux, absolument comme ce sont eux qui, aujourd'hui, croient si dévotement à la sociologie et demandent le salut du monde à la Science. Tant que la science encyclopédique du XVIIIe siècle a exercé une influence sur les esprits, il a été très difficile aux géomètres d'examiner ces problèmes au moyen des seules ressources de leur méthode ; c'est seulement quand la tradition ancienne eut perdu de son importance, que l'on put commencer à voir clair dans des problèmes où un génie comme Laplace s'était enlisé. Ce fait n'est pas un des moindres que l'on peut relever dans l'acte d'accusation à dresser, au nom de la science, contre l'esprit du XVIIIe siècle — qui opprimait la science au nom des supertitions des gens du monde.

(*A suivre.*) Georges Sorel.

L'Idée de Patrie et le Socialisme

I. L'évolution du patriotisme français (1)

(*fin*)

VI

Vous le voyez, le patriotisme guerrier a déserté ses foyers naturels : l'armée et l'école. A-t-il du moins trouvé asile dans les autres cercles de la vie nationale ? Il n'y paraît pas, si nous écoutons le concert unanime qui s'élève de toutes parts en l'honneur du pacifisme. Les écrivains de toutes nuances maudissent le militarisme et la guerre ; les romans de mœurs militaires, satires impitoyables de l'armée, ne se comptent plus (2) ; les congrès de la paix, qui ont repris

---

(1) Voir nos deux derniers numéros.

(2) Il serait fastidieux de relever les condamnations du militarisme ou de la guerre qui pullulent dans les productions des littérateurs aimés de la bourgeoisie. Mais, par contre, il est utile de signaler quelques opinions d'économistes ou de sociologues. Dans l'enquête sur la *Guerre et le Militarisme*, publiée en 1899 par l'*Humanité Nouvelle*, M. Maurice Block, de l'Institut, écrit : « Le militarisme ne peut avoir de bons effets. On peut le tolérer comme un mal nécessaire, en le réduisant au minimum, pour préparer la défense contre les attaques possibles, mais c'est là sa seule utilité. Il ne saurait être un instrument de progrès, car l'essence du militarisme c'est, pour une grande partie de la nation, la soumission aveugle et absolue à la volonté d'autrui, c'est l'annulation de soi-même » p. 24. — M. Bureau, dit à son tour : « Le militarisme a les effets les plus déplorables ; il est un mal que tout bon citoyen doit supporter avec courage, mais dont tout homme sérieux doit désirer la disparition. Sans parler des énor-

l'éclat qu'ils avaient avant 1870, annoncent périodiquement la fin des conflits internationaux et l'avènement de la fraternité des peuples (1) ; les théoriciens de l'arbitrage et du désarmement gagnent chaque jour des partisans (2).

Mais par dessus tout on livre à la plus dissolvante des critiques l'idée de patrie, hier encore dogme intangible. Ce ne sont que controverses et discussions, dont l'écho retentit dans toute la presse comme à la tribune des réunions publiques et des assemblées délibérantes. Le bruit des disputes est tel que les hommes de paix, comme M. Ferdinand Buisson, en sont tout alarmés : « Il y a des heures, écrit-il dans le *Radical* du 26 juillet 1905, où l'on croirait qu'il va nous arriver au vingtième siècle, pour l'idée de patrie, comme à nos ancêtres du seizième siècle pour l'idée religieuse... Allons-nous recommencer la même folie ? Allons-nous nous déchirer cette fois pour l'amour de la patrie ? »

De cet examen général de l'idée de patrie, qu'en est-il résulté ? Il en est sorti la preuve que la désagrégation du patriotisme en France est plus avancée que ne l'accusaient les

---

mes capitaux qu'il absorbe, il habitue trop souvent à l'imprévoyance et à la nonchalence les jeunes gens des classes pauvres et les détourne du travail des champs ou de l'atelier ; d'autre part il offre à un certain nombre de jeunes gens de la bourgeoisie l'occasion de mener une vie sans responsabilité et sans travail » p. 32.

(1) En 1904, le congrès de la *Paix par le Droit*, tenu à Nîmes, vota l'ordre du jour suivant : « Le Congrès, *admirant les actes de courage de ceux qui ne veulent pas porter les armes*, et affirmant, d'autre part, le principe de l'égalité devant la loi, déclare qu'il est incompétent pour indiquer une conduite quelconque dans les cas qui relèvent uniquement de la conscience individuelle. »

(2) Il est vrai que M. d'Estournelles de Constant écrit sérieusement : « L'organisation de la paix, loin d'affaiblir le patriotisme, le fortifiera. » V. *La Paix et l'enseignement* pacifiste, p. 1 (Alcan, 1904). M. Brunetière a-t-il tort de parler du *mensonge du pacifisme* ? (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1905, p. 282).

signes extérieurs. C'est que le patriotisme, comme tous les grands sentiments, est *une foi qu'on ne raisonne pas*. Il relève des forces obscures de l'*instinct*, comme le rappelait naguère M. Clémenceau, et non des idées claires de l'*intelligence*(1). Il se dissout du moment qu'on veut le ramener à des formules accessibles aux profanes. Et cela d'autant plus que ces définitions nettes d'un sentiment confus ne semblent pas si simples à trouver. Qu'est-ce que la Patrie ? Un territoire ? Une langue ? Une tradition ? Un régime ? Une personne morale ? Autant de têtes, autant de réponses ! Le patriote ne va pas chercher si loin. Il *sait* ce qu'est la patrie parce qu'il la *sent* ; il n'a pas besoin de la discuter puisqu'il y *croit* ; et il comprend qu'il cesserait d'être patriote le jour où il laisserait passer sa *foi* au crible de la *raison*. Et c'est parce que, à tous les degrés de la vie sociale, l'idée de patrie a subi cette épreuve de l'analyse, qu'elle est tombée en poussière. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les partis politiques, les confessions religieuses et les classes sociales.

---

(1) Dans l'*Humanité* du 18 août 1905, Jaurès se montre scandalisé de la thèse de Clémenceau : « Le sentiment ! l'instinct ! C'est M. Clémenceau, l'homme dont toute la vie a été d'analyse et de dissection, l'homme dont ce fut l'honneur à chercher à voir clair dans toutes les idées, dans toutes les institutions, c'est lui, le théoricien de la politique radicale tout entière déduite d'idées abstraites et de concepts définis, c'est lui, maintenant, qui, inquiété par le mouvement socialiste, soustrait la patrie au contrôle de la raison et la plonge dans l'obscurité de l'instinct. »

Il est extrêmement curieux que M. Clémenceau se soit rencontré avec M. Brunetière, qui, lui aussi, voit dans la patrie quelque chose d'obscur et de mystérieux. « ... Ce lien si fort, dit-il dans sa conférence sur l'*Idée de Patrie*, p. 31, qui lie les uns aux autres tous les enfants du même sol, ce n'est l'intérêt ni les circonstances qui l'ont formé, ce n'est pas l'habitude ou la coutume, c'est *l'instinct*, et qu'est-ce que l'instinct, si non le témoignage ou la preuve de quelque chose d'autre que nous, qui vit et qui agit en nous.

« *Est Deus in nobis, agitante calescimus illo.* »

Le parti nationaliste, groupement accidentel d'éléments hétérogènes, a aujourd'hui vécu. De la *Ligue de la Patrie française* il n'existe plus que le souvenir et M. Déroulède est impuissant à galvaniser la *Ligue des Patriotes*. C'est donc que le parti qui s'était donné pour but la reconstitution du sentiment patriotique n'a pu atteindre l'âme des foules. En vérité, le nationalisme, de M. Buffet à M. Lasies et M. Déroulède, de MM. Coppée et Lemaître à MM. Bourget et Barrès, n'était qu'une *expression littéraire*. Il vivait d'idées dont il ne restait plus que l'écorce et de dogmes desséchés qui ne servaient qu'à dissimuler des menées politiques.

D'ailleurs le nationalisme, par comble, s'était fait pacifiste ! Il ne trouvait de pire argument contre ses ennemis que de les accuser de *compromettre la paix* (1). « L'internationalisme, c'est la guerre » ! vous vous souvenez de ce cri de combat si souvent lancé par le parti nationaliste. Et puis combien de représentants du passé n'y avait-il pas dans ses rangs, qui auraient pu s'approprier, parce qu'elle traduisait leurs convictions intimes, cette exclamation qu'au seul mot de patrie poussait en 1879 le comte de Gobineau : « Vous m'amusez avec votre remarque sur ma patrie ! Dites-moi, je vous prie, le sens de ce mot, si, au fond, il signifie autre chose que M. Gambetta, M. Grévy, la République, les orléanistes, les impérialistes, les démocrates partout, et l'effort exclusif de gagner de l'argent (2). » Beaucoup sans doute pensaient de même, parmi ces gens du monde aux

---

(1) Il est d'ailleurs frappant de voir qu'aux élections de mai 1906, tous les partis se sont mutuellement accusés de vouloir la guerre : il y a eu, au lendemain des incidents du Maroc, une immense peur qui s'est emparée de la plupart des Français et qui en dit long sur leurs sentiments guerriers.

(2) Robert Dreyfus. *Le Comte de Gobineau*, p. 332 (Edité par les *Cahiers de la Quinzaine*.)

mœurs cosmopolites qui s'associaient à l'*exploitation politique* de l'idée de patrie, et dont la foi patriotique paraissait à bon droit si suspecte. M. Vaugeois, de l'*Action Française*, n'a-t-il pas prétendu qu'avant de descendre dans l'école, la crise du patriotisme avait commencé dans le salon et la chapelle (1) ?

Le parti radical, qui a facilement triomphé du parti nationaliste, ne doit pas la victoire à sa fidélité aux traditions patriotiques. Lorsque M. Goblet s'éleva contre la corruption pacifiste du patriotisme, sa voix parut à ses amis venir d'outre-tombe. Et quand, dans une série d'articles lumineux, M. Clémenceau a repris, contre l'humanitarisme jaurésiste, les vieilles conceptions du patriotisme démocratique et guerrier, il s'est trouvé seul dans son parti. Seul encore, lorsque dans la récente affaire du Maroc, il a osé prendre à l'égard de l'Allemagne l'attitude décidée et parfois provocante qui convient à un patriote de race. Cependant que M. Buisson reniait le militarisme et retournait au pacifisme ; que M. Pelletan s'écriait : « Il n'y a rien de si absurde que l'opposition qu'on veut établir entre l'internationalisme et le patriotisme (2) » ; que M. Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique, affirmait dans un discours prononcé dans l'Yonne : « Nous sommes à la fois patriotes et pacifistes (3) » ; et que la presse du parti, du *Radical* à l'*Action*, réclamait « l'épuration » de l'armée et sa « républicanisation » selon les recettes du général André.

---

(1) *L'Action française*, 15 août 1905, pp. 239 et 246.
(2) Article de la *Dépêche* de Toulouse, du 23 mai 1905.
(3) « Oui, écrivait M. Aulard, dans la *Dépêche* du 4 septembre 1905, en commentant ce discours, patriotes et pacifistes, patriotes humanitaires, patriotes et internationalistes, en un mot patriotes à la manière de la Révolution française, voilà bien ce que sont les Français éclairés ! »

Pendant l'affaire Dreyfus, la majorité des chefs du parti radical avait été longtemps hostile à la campagne révisionniste, qui discréditait l'état-major et compromettait le prestige de l'armée. (1) Mais ces scrupules avaient vite disparu lorsque le pouvoir était échu aux radicaux, à l'issue de l'agitation dreyfusiste. La politique blocarde, dont le ministère Combes fut l'admirable metteur en œuvre, donna à « l'antimilitarisme » officiel un élan singulier. Il n'y eût pas que la politique des fiches ! Vous n'avez pas perdu le souvenir de ces fêtes de Tréguier, où M. Combes, officiant au nom de la République, célébra les vertus civiques de ce même Renan qui a dit : « Je n'aurais jamais été soldat : j'aurais déserté ou je me serais suicidé », et qui a écrit sur la patrie des phrases comme celle-ci : « La vie nationale est quelque chose de limité, de médiocre, de borné. Pour faire de l'extraordinaire, de l'universel, il faut déchirer ce réseau étroit ; *du même coup on déchire sa patrie, une patrie étant un ensemble de préjugés et d'idées arrêtées*, que l'humanité entière ne saurait accepter (2). »

Au surplus, toutes les fois que les démocrates ont parlé de la patrie, dans ces dernières années, ils ont bien spécifié qu'il s'agissait d'une France spéciale, non celle de tous les Français, mais celle du « combisme » triomphant. Eux

(1) G. Sorel. *La ruine du monde antique*, p. 19 : « Le rôle des radicaux n'a point paru très héroïque à beaucoup de personnes ; les gens qui croient à la toute puissance des Idées se sont demandé comment les défenseurs des Droit de l'Homme se montraient si timides : ce qui les gênait, c'était cette exaltation patriotique sans laquelle la démocratie française n'aurait peut-être aucune raison d'être. »

(2) Renan. *La Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 236. « Une seule chose, dit-il encore p. 334, n'a jamais élevé personne, *c'est la caserne.* » On pourrait multiplier à volonté de semblables citations tirées de l'œuvre de Renan.

aussi ont invoqué une « mission » que la France doit remplir dans le monde et qui n'est autre que la ruine des idées catholiques. Si bien que, tandis que pour les uns la France est la « fille aînée » de l'Eglise, pour les autres elle n'est que l'instrument de la « Libre-Pensée » (1).

Je ne parlerai pas des autres partis, qui comme le parti opportuniste (2), sont en pleine décadence, ou qui comme les partis socialistes, vont faire l'objet de notre examen. Aussi bien il me suffit d'avoir marqué la dégénérescence patriotique des deux grands partis bourgeois qui en sont venus aux mains sur le terrain du patriotisme.

Si les partis politiques sont se sont montrés aussi éloignés des vraies traditions, il ne faut pas croire trouver ces dernières plus vivaces dans les milieux catholiques : « *Nous sommes catholiques avant que d'être Français*, » s'écriait M. Marc Sangnier dans un discours dont le thème

---

(1) C'est contre cette conception peu patriotique de la patrie que M. Jules Legrand, député des Basses-Pyrénées, ancien sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Charles Dupuy, protestait, dans un discours prononcé à Biarritz, le 20 août 1905, pour l'inauguration d'un monument « érigé à la mémoire des soldats et marins morts pour la patrie » : — « *On aime la France, non point parce qu'elle a tel ou tel régime, parce qu'elle semble se prêter plus ou moins aux rêves et aux ambitions de tel ou tel parti ; on l'aime parce qu'elle est la France, parce qu'elle est le sol natal, la terre des aïeux, parce qu'elle implique tout un patrimoine sacré de traditions, de pensées, de joies, de tristesses, de palpitations communes, parce qu'elle est, je puis dire, l'âme de notre âme. On l'aime comme l'aimait Jeanne, la bonne Lorraine, comme l'aimaient Bayard, le chevalier d'Assas, comme l'aimaient les sublimes va-nu-pieds de 1792, les grenadiers de Napoléon, et comme l'aima, de tout son grand cœur, le héros de la Défense nationale, Léon Gambetta.* » (*Le Temps*, 21 août 1905).

(2) Le patriotisme de M. Méline et ses amis est-il, d'ailleurs, autre chose qu'un *nationalisme agraire renforcé* ?

était : *Armée et Patrie* (1). « Nous croyons, disait-il encore, que nous devons servir la Justice d'abord et que l'*Humanité est plus que la Patrie*... Certains prétendent que la Patrie est une fin en soi. Eh bien, cela, camarades, c'est du véritable paganisme, c'est faire de la patrie une idole. Nous, catholiques, nous croyons que l'Humanité, rachetée par le sang de Jésus-Christ, est *quelque chose de supérieur aux patries*... » Je ne sais si le jeune représentant de la nouvelle école catholique, démocratique et sociale, traduisait le sentiment unanime de ses coreligionnaires. Mais ce qui est certain, c'est que l'Eglise est naturellement placée au-dessus de la patrie : elle organise cette cité idéale des âmes, cette république universelle que forment les croyants, vrais *citoyens du ciel*. On est un mauvais patriote, lorsque, comme le remarque Renan, « on ne tient la patrie terrestre que pour une prison où l'on est enchaîné côte à côte avec des misérables (2) », et que l'on proclame que la loi religieuse est supé-

---

(1) V. *Le Sillon* du 10 octobre 1905. M. Sangnier dit encore : « Mais il faut se boucher les yeux pour ne pas voir qu'à l'heure actuelle le patriotisme subit précisément une crise, qu'il est en train de se transformer, que l'existence d'associations internationales de capitalistes, les intérêts prolétariens internationaux, les congrès scientifiques internationaux joints à tous les conflits religieux, politiques, économiques, dans l'intérieur des patries, font qu'à l'heure actuelle les hommes sont plus unis par des besoins, des intérêts ou des aspirations que par le lien patriotique. » Plus loin il se déclare converti aux conceptions militaires du pouvoir : « Les journaux de l'opposition ont aimablement raillé le ministre « civil » qui poussait le gâtisme jusqu'à vouloir considérer l'armée comme « une grande école de civisme ». Tout de même, c'est là une forte et noble formule. »

(2) Renan. *Marc-Aurèle*, p. 428 : « Rien ne sert de dire qu'on est un bon citoyen, parce qu'on paie ses contributions, qu'on est aumônieux, rangé, quand on est en réalité *citoyen du ciel* et qu'on ne tient la patrie terrestre que pour une prison où l'on est

rieure à la loi civile (1).

Je ne parle pas des autres confessions, protestante et israélite, dont les membres, quoique peu nombreux, ont une influence prépondérante sur les affaires de l'Etat. L'une et l'autre fournissent au démocratisme régnant ses chefs et ses soldats les plus chauds. Les coreligionnaires de Ferdinand Buisson n'aiment que la paix, entre les peuples comme entre les classes, et ils sont tout autant les ennemis du patriotisme guerrier que du socialisme révolutionnaire. Et ceux de M. Joseph Reinach ! Ils appartiennent à la patrie antique d'Israël, dont la solidarité est si indéfectible à travers le temps et à travers l'espace.

Les classes sociales ne nous fournissent pas un spectacle plus rassurant pour les destinées du patriotisme traditionnel. C'est une banalité de parler de l'internationalisme du capital et des capitalistes. La patrie de M. Motte est à la fois dans

---

enchaîné côte à côte avec des misérables... La patrie est chose terrestre : qui veut faire l'ange est toujours un pauvre patriote. L'exaltation religieuse est mauvaise pour l'Etat... Le fait d'aller au-devant des supplices, de mettre l'Etat dans l'alternative de persécuter ou de subir la loi de la théocratie, est plus préjudiciable à l'Etat que la pire des révoltes... L'empire romain sentait, au fond, que cette république secrète le tuerait. »

Cf. cette parole de saint Paul : « Il n'y a plus ni Grecs, ni Juifs, ni Scythes, ni Romains : vous êtes tous frères. »

(1) Pie X ne dit pas autre chose dans son Encyclique sur la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat : il prescrit aux fidèles de tenir comme non avenue une loi qui est hostile à l'Eglise catholique, et de lui résister passivement. Dans une déclaration faite à un rédacteur du *Gaulois*, il y a insisté plus nettement encore : « Ce n'est pas moi qui ai condamné la loi, dit le pape, c'est le Christ dont le pape n'est que le vicaire ; la réprobation de la loi, c'est le Christ qui l'a prononcée en donnant à l'Eglise catholique une constitution et une doctrine contre lesquelles aucune loi humaine ne peut rien. On n'est pas tenu d'obéir à une loi injuste. » Dans l'*Action* du 30 septembre 1906, M. Henry Bérenger commente ainsi les paroles du pape : « *Il engage les catholiques à cesser d'être Français* ! »

ses établissements de Roubaix et ses exploitations de Pologne. Où est la patrie de ces industriels de la région de l'Est, dont les entreprises sont situées des deux côtés de la frontière, et qui font en même temps appel, contre leurs grévistes, aux troupes françaises et aux soldats allemands ? Ce sont là des vérités élémentaires que nul ne conteste et je ne vous apprendrai rien de nouveau en insistant sur les préoccupations peu patriotiques du monde cosmopolite de l'industrie, de la finance et du commerce.

Le patriotisme guerrier trouverait-il d'adeptes plus fervents dans les classes populaires ? Tout nous avertit du contraire. La haine de l'étranger a, parmi la petite bourgeoisie boutiquière des causes économiques que nous indiquerons et qu'il serait imprudent de prendre pour des causes élevées. Le service militaire obligatoire a appelé sous les drapeaux la masse rurale, qui fait le fonds de la population française ; mais le passage à l'armée n'a pas donné au paysan le sentiment patriotique : il ne lui a laissé que l'horreur de la caserne. Qui ne sait avec quelle difficulté on parvient à traîner aux périodes d'instruction des 28 et 13 jours les ruraux qui ont été soldats ? Qui ne sait aussi que c'est, au fond, en raison de la répugnance générale à remplir les obligations militaires, que la durée du service a été réduite récemment à deux ans et que seront supprimées tôt ou tard ces périodes d'instruction universellement honnies ? On parle même, et dans les milieux militaires, de ne plus exiger que six mois de service, « amplement suffisants pour faire un soldat », et on préconise un peu partout la substitution des milices aux armées permanentes (1). Quant à la

---

(1) V. Gaston Moch : *L'armée d'une démocratie* ; — Capitaine Herzelle : *Le Problème des Milices*. — « Il y a quelques années, écrit M. Camille Sabatier dans la *Dépêche* du 14 octobre 1906,

classe ouvrière, ses sentiments antimilitaristes et antipatriotiques se sont affirmés, dans ces derniers temps, avec tant de retentissement que bien aveugle serait celui qui les nierait. Ce sera l'objet de notre troisième conférence, mais nous pouvons constater dès à présent que les prolétaires mettent leur classe au-dessus de la patrie et se détachent de la collectivité nationale, où ils se trouvent juxtaposés à leurs patrons, pour constituer la collectivité ouvrière qui fera le monde nouveau (1).

Telle est, citoyennes et citoyens, la crise que subit à cette heure, en France, l'idée de patrie. Mais nous ne la saisirions qu'imparfaitement si nous nous contentions de cette description extérieure. Il nous faut en rechercher plus profondément le sens.

VII

Ce qu'il s'agit d'expliquer, ce n'est pas le *fait* du fléchissement de l'idée de patrie, sur lequel nous avons assez dit en indiquant que l'abandon des traditions guerrières avait

---

on n'eut pu trouver peut-être un officier sur cent qui reconnut la possibilité de former un soldat en six mois. Je n'en ai pu trouver un seul, au cours de mon voyage, qui ne déclarât la chose possible, tout au moins pour l'infanterie ».

(1) Ce fait a frappé M. Maurice Bouchor, qui fut le poète de l'école patriotique et qui est devenu le poète de l'école pacifiste, et dont le témoignage nous est, par conséquent, particulièrement précieux : « Les travailleurs conscients et groupés de toutes les nations industrielles, écrit-il dans la *Revue* du 15 janvier 1904, p. 174, forment entre eux une autre patrie, plus éparse, noyée dans plus d'éléments hostiles ou indifférents, mais qui tend à se constituer avec une force et une cohésion toujours croissantes... »

dissocié l'armée et la démocratie (1) et que les préoccupations économiques avaient chassé la foi patriotique, mais ce qu'il faut comprendre c'est la *forme* que la crise revêt, c'est comment est né ce *pseudo-patriotisme* qui fait le fond du *patriotisme pacifiste*. Car tout est là : dans la substitution d'une *forme dégenérée* du patriotisme à sa *forme naturelle*. Lorsqu'en effet les représentants politiques ou idéologiques des classes bourgeoises parlent de l'évolution de l'idée de patrie, de son alliage avec le pacifisme ou l'internationalisme, ils se défendent violemment de tomber dans l'anti-patriotisme. Ce sont eux que l'anti-militarisme ouvrier a trouvés parmi ses accusateurs les plus irréductibles, et vous vous rappelez avec quelle rigueur ce même général André, qui avait voulu faire de l'armée une annexe des loges maçonniques, inter-

---

(1) M. Faguet (*Probèmes politiques*, article : *Armée et Démocratie*) combat d'une façon ingénieuse cette affirmation de l'incompatibilité du régime parlementaire et de l'armée, et il cite à ce propos une page curieuse de Montesquieu : « ... Sitôt que l'armée dépendra uniquement du corps législatif, le gouvernement deviendra militaire... Que si, dans le cas où l'armée est gouvernée par le corps législatif, des circonstances particulières empêchent le gouvernement de devenir militaire, on tombera dans d'autres inconvénients. De deux choses l'une : ou il faudra que l'armée détruise le gouvernement ou il faudra que le gouvernement affaiblisse l'armée ».

Voilà, expose M. Faguet, ce qu'on disait et ce qui est vrai des armées mercenaires et aristocratiques ; et c'est encore ce qu'on dit, mais ce qui n'est pas vrai, des armées modernes. L'armée, c'est la nation, et elle se confond avec la démocratie dont elle a tous les caractères : conservatrice, égalitaire, etc... — Sans doute, comme nous l'avons dit plus haut, c'est dans la démocratie que l'armée et l'idée de patrie atteignent leur plus haute valeur, mais *dans la démocratie guerrière* : au contraire, dans la *démocratie pacifiste*, l'antagonisme éclate, et les observations de Renan prennent tout leur sens : « La démocratie est le plus fort dissolvant de l'organisation militaire. L'organisation militaire est fondée sur la discipline ; la démocratie est la négation de la discipline. » *Réforme intellectuelle et morale*, p. 54.

dit aux soldats l'entrée des Bourses du travail. Et n'entendons-nous pas encore les réprobations exaspérées que la propagande d'Hervé a soulevées dans tous les milieux politiques, du plus démocratique au plus réactionnaire ?

La question se pose donc ainsi : que représente le *patriotisme pacifiste*? Il signifie l'effort suprême de la bourgeoisie pour conserver la cohésion de l'Etat, afin d'adapter à ses fins particulières cette puissance de coercition qui, forgée en vue de la guerre, risque de se dissoudre dans la paix. Il faut le reconnaître : si la bourgeoisie française a perdu la vigueur combative de son époque héroïque, elle a gardé du moins le sens de ses intérêts. Les classes possédantes savent qu'elles ont tout à craindre de la désorganisation de l'Etat par la rupture du lien patriotique. Elles ont à faire face à deux ennemis, qu'elles sont impuissantes à refouler par leurs propres forces. Il leur faut lutter d'abord contre la concurrence étrangère. Or ce n'est un secret pour personne que le capitalisme français, indolent et timide, est en recul sur le marché international. Les statistiques du commerce extérieur, l'exode des capitaux français à l'étranger, la routine de nos agriculteurs, de nos industriels et de nos commerçants, en sont les preuves indiscutables. Le second adversaire est le mouvement ouvrier. Les grèves qui troublent la production et l'échange, les demandes d'augmentation de salaires ou de diminution de la durée du travail qui réduisent le taux du profit, l'intervention des syndicats dans l'organisation intérieure de l'atelier qui tient en échec l'autorité patronale, en voilà assez pour qu'un capitalisme peu confiant en lui-même, fasse appel, *pour le protéger*, à une force extérieure. L'Etat est cette force toute prête, avec ses institutions traditionnelles et son formidable pouvoir de contrainte. Ce qui servait pour la conquête ne peut-il être employé pour la défense ? L'*étatisme* n'est autre chose que

cette intervention des organismes de l'Etat dans le domaine économique (1).

On en trouve la première manifestation dans le *protectionnisme*. Si la paix armée rend de plus en plus difficiles les guerres entre les grandes nations, qui se tiennent réciproquement en respect et se font équilibre, les conflits n'en sont que plus aigus sur le terrain économique. On pourrait même dire que *la guerre de tarifs est la forme moderne de la guerre*. Contrairement à bien des prévisions, le libre-échange n'est pas devenu le régime normal des nations capitalistes : le courant de l'*impérialisme* emporte aussi bien les pays de production intensive que les pays de langueur économique. Les uns comme les autres hérissent leurs frontières de droits de douane et tous s'assurent le monopole du marché national. Pour les uns, les pays forts, le protectionnisme veut dire jeunesse de vie, incertitude des premiers âges qui provisoirement ont besoin d'aide ; pour les autres, les pays faibles, il a le sens de vieillesse, de virilité perdue qui exige une assistance permanente (2). Et

---

(1) Toutes ces idées ont été clairement déduites dans le petit livre de Charles Guieysse : *La France et la Paix armée*. « L'Etat napoléonien, lit-on notamment p. 117, de pouvoir conquérant qu'il fut autrefois, est devenu aujourd'hui le pouvoir protecteur par excellence. Il ne protège plus seulement les agriculteurs et les industriels, il protège aussi les ouvriers. »

(2) « Il y a deux espèces de protectionnisme : l'un à l'usage des peuples forts, à population et à richesse croissantes — l'autre à l'usage des peuples découragés, paresseux, à population stationnaire. Les Américains n'auraient probablement pu mettre en exploitation tant de moyens naturels de production s'ils n'avaient joui d'un tarif hautement protecteur ; on pense généralement que les tarifs allemands ont eu, eux aussi, une influence sérieuse sur le développement extraordinaire pris par l'industrie au-delà des Vosges : ce protectionnisme est celui que List a préconisé et c'est toujours lui que les défenseurs des droits de douane prétendent vouloir introduire. Les libre-échangistes les accusent,

parmi ces derniers la France vient au premier rang : depuis le triomphe du protectionnisme, avec les tarifs de 1892, il semble que notre production nationale ne puisse vivre que dans une atmosphère de serre-chaude.

Ainsi se conçoit la formation d'un *nationalisme économique*. On la comprend d'autant plus dans notre démocratie agraire, où les classes rurales, du grand propriétaire foncier au petit paysan, donnent pour ainsi dire le ton, réclamant sans cesse pour les produits du sol une protection toujours plus étendue. A leur tour, les classes moyennes, la petite boutique et le petit atelier, mises à mal par la crise du crédit, incapables de supporter la concurrence du haut capitalisme, accusent de leur détresse l'importation des marchandises étrangères, et on s'explique que cette petite bourgeoisie, inquiète et chancelante, ait fourni au nationalisme ses contingents les plus gros. Enfin où est l'industrie française qui ne bénéficie ou ne cherche à bénéficier de grosses primes ou de tarifs élevés, et n'a-t-on pas entendu récemment, à la Chambre, M. Augagneur exiger pour les soieries lyonnaises de larges privilèges, *en vertu de cette règle qu'il n'y a pas de produit national qui ne soit protégé* (1) ? Il n'est pas

---

au contraire, de vouloir prendre la défense des paresseux et des incapables, en vue d'assurer un avenir à des propriétaires ou des industriels qui ne savent pas se mettre au niveau de la science moderne. » G. Sorel : *Idées socialistes et faits économiques au XIX*e *siècle*. (*Revue socialiste*, mai 1902, p. 531.).

(1) « La bourgeoisie actuelle, en quelques pays, ne sait plus défendre ses droits, mais elle s'entend parfaitement à usurper ceux des autres, pourvu que cela puisse se faire par la fraude et non par la force. Elle se fait payer par les contribuables des primes variées pour certaines productions, elle obtient des droits protecteurs de douane, elle organise de vastes escroqueries parlementaires, comme celle de la Banque romaine en Italie, ou du Panama en France, elle a recours à l'agiotage sous toutes ses formes, pour s'approprier les biens d'autrui. Tels les Juifs et les

jusqu'aux ouvriers, je parle de ceux que n'anime pas encore l'esprit révolutionnaire, qui ne réclament ou à qui l'on ne promette l'exclusion des travailleurs étrangers du marché du travail.

Il est naturel que ces groupements sociaux montent à l'assaut de l'Etat pour le faire servir à leurs desseins, et c'est cet intérêt commun à exploiter la machinerie politique qui crée entre eux un lien tout au moins apparent de solidarité. Coalisées contre l'étranger, sur le terrain économique, les classes sociales tendent à mettre un terme à leurs antagonismes et à s'unir pour le partage de l'Etat. Les groupes politiques qui sont plus ou moins au service de ces compétitions finissent toujours par s'entendre, après les inévitables marchandages du parlementarisme, et ils aboutissent à des compromis où finalement chacun trouve son compte. L'*unité nationale* semble ainsi reposer sur la communauté des intérêts économiques que le protectionnisme suppose.

Ce *patriotisme économique* convient bien à la « sagesse bourgeoise ». Loin de pousser à la folie des armements, il comporte la réduction croissante des « dépenses improductives », la limitation progressive du budget de la guerre. La paix, indispensable à la prospérité industrielle et commerciale, ne risque pas d'être troublée par des aspirations aventureuses mal contenues, et la sécurité est certaine, qui convient aux transactions économiques.

Quant à l'armée, dépouillée de tout esprit guerrier, elle reste pacifique, prête seulement à répondre aux appels du capitalisme. Elle ne sert plus qu'aux expéditions coloniales :

---

usuriers au moyen âge, humbles et soumis, acceptant le mépris qu'ils inspiraient, ne se vengeaient de l'oppression qu'ils subissaient qu'en tâchant de voler leurs oppresseurs. » Vilfredo Pareto. *Systèmes socialistes*, T. II. p. 452.

c'est elle qui va conquérir les territoires lointains et réduire les populations indigènes, et c'est sous sa sauvegarde que s'établissent les comptoirs et s'exploitent les concessions. Mais surtout à l'intérieur du pays elle est la servante du capital. Contre les menaces ou les soulèvements de la classe ouvrière, elle est le rempart vivant qui protège les détenteurs des moyens de production ; elle veille à la tranquillité des usines, s'oppose au développement normal des grèves, empêche que les mouvements ouvriers arrêtent le cours des affaires ; elle est le meilleur instrument de la paix sociale.

La paix sociale, voilà la suprême pensée de la politique intérieure de la bourgeoisie française et le complément nécessaire du protectionnisme. La démocratie est par essence conservatrice ; elle entend réconcilier les classes sous l'autorité souveraine de l'Etat : elle leur imposera des concessions nécessaires, enlèvera aux unes pour donner aux autres, taxera les « riches » et subventionnera les « pauvres ». Dans cette politique démagogique, le rôle de l'Etat sera d'*intervenir* en arbitre tutélaire dans les antagonismes du capital et du travail. Au capital, il arrachera des sacrifices, destinés à réparer les maux de la grande industrie ; au travail, il accordera une *législation protectrice* et exigera en retour la paix de l'atelier. Ainsi, pour la démocratie pacifiste et étatiste, la solution de la question sociale est simple : que les classes abandonnent un peu de leurs *droits* et prennent conscience de leurs *devoirs* respectifs, et la concorde naîtra du sentiment de leur solidarité commune. L'Etat saura contraindre à la rigueur tous ceux qui se refuseront à cette politique de conciliation : il a contre les patrons la force légale et contre les ouvriers la force militaire. Le *bon gouvernement* doit faire le *bon patron* et le *bon ouvrier.*

Le socialisme d'Etat devient ainsi le succédané du sentiment patriotique, et pour réaliser cette harmonie des classes, condition de l'unité nationale, le pouvoir est entré

dans la voie d'un habile *protectionnisme ouvrier*. Depuis 1892, on entend protéger à la fois les produits et les travailleurs nationaux (1). On ne parle plus aujourd'hui que d'organiser l'arbitrage entre les classes comme entre les Etats. S'inspirant des projets de loi du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand, les démocrates ne rêvent que d'une *France sans grèves*. Les *Conseils du travail*, sortes d'académies où délégués des patrons et délégués des ouvriers doivent venir accorder « amiablement » les intérêts de leurs classes, et le *Conseil Supérieur du travail*, qui prétend associer pour la préparation des *lois sociales* l'Etat, le patronat et le salariat, ont été les premières manifestations concrètes de ce réformisme conservateur (2).

C'est à ces préoccupations instinctives de la bourgeoisie démocratique qu'il faut rapporter encore le mouvement éphémère des universités populaires. Il s'agissait de former un lien spirituel capable de remplacer le lien patriotique ; d'unir dans une même œuvre d'éducation sociale les intellectuels

---

(1) « Il y a, écrit Sorel, entre l'histoire du protectionnisme et celle de la législation sociale un remarquable parallélisme. C'est de 1879 à 1881 que Bismark a réformé les taxes allemandes : immédiatement après commence sa réforme sociale, qui débute par un projet d'assurances contre les accidents ; les assurances contre la maladie et les retraites forment avec ce premier projet ce qu'on peut appeler la trilogie bismarkienne. » (Idées socialistes et faits économiques au XIXe siècle. *Revue socialiste*, mai 1902, p. 527). — Dans son *Examen du système commercial connu sous le nom de système protecteur* (chap. XIX), Michel Chevalier avait signalé les liens existant entre le protectionnisme et le socialisme utopique de 1848.

(2) Démocrates et catholiques s'entendent à merveille pour organiser la paix sociale. Millerand a emprunté aux catholiques sociaux leur théorie et leur pratique, et les Encycliques de Léon XIII peuvent très bien servir de bréviaire au socialisme d'Etat. Plus on observe et plus on trouve frappantes les analogies qui existent entre l'Eglise et la démocratie.

de la bourgeoisie et les intellectuels du prolétariat ; d'inspirer à ceux-ci les idées et les sentiments de ceux-là et de recréer ainsi *l'unité morale* de la nation.

J'avais raison de dire qu'il n'y a pas autre chose au fond du *patriotisme pacifiste* que la volonté de la bourgeoisie de maintenir un lien social très fort pour arrêter la dissolution de l'Etat. Le patriotisme guerrier ne formant plus le ciment de l'armature sociale, les classes possédantes ont recours aux artifices humanitaires dont on ne parlait plus depuis 1848. De même qu'à la veille de la Révolution française, les classes décadentes étalaient la *sensibilité* de leurs nerfs affaiblis, de même notre bourgeoisie repentante, trop lâche pour accepter la lutte avec le prolétariat, invoque pour se sauver les grands principes de la *solidarité sociale* (1).

---

(1) « ...La décadence, qui se révèle par les déclamations humanitaires des classes supérieures, est telle que ces classes n'osent plus défendre ouvertement leurs droits. Elles ont recours à toute sorte de subterfuges, et prétendent hypocritement que tout ce qu'elles demandent est exclusivement dans l'intérêt commun, voire même dans le seul intérêt de la classe ouvrière, et elles ne savent que geindre et se lamenter, parce qu'on ne leur tient pas compte de la bonne volonté qu'elles témoignent. Pour se faire tolérer par leurs adversaires, elles prennent volontiers un travestissement socialiste... On voit ces classes perdre peu à peu ce qui leur reste de dignité... C'est donc avec raison que bon nombre de socialistes les méprisent. Ils ont, eux, le courage d'affirmer hautement et clairement ce qu'ils veulent ; ils ne rougissent pas de défendre les intérêts de leur classe, ils sont forts et dédaignent, à juste titre, d'avoir recours à la ruse et à la dissimulation. » Vilfredo Pareto. *Systèmes socialistes*, t. II, p. 450-451. — M. Pareto dit encore : « Il faut remarquer que tout l'appareil larmoyant de sentimentalité et d'ascétisme de la bourgeoisie ne l'ont pas le moins du monde améliorée moralement. Nous voyons se répéter le phénomène que l'on a observé en France, à la veille de la Révolution de 1789. » *Id.*, p. 452.

VIII

J'en ai fini avec ces longues considérations historiques. Elles étaient nécessaires pour montrer à quel point la crise du patriotisme accuse une phase avancée de la décadence bourgeoise. Pour les classes dirigeantes, la patrie n'est plus une *société morale* mais une *association de profits* ; elle n'implique plus le sacrifice de la vie et des biens, mais elle a au contraire pour fonction d'assurer contre tout risque cette vie et ces biens : elle n'a que la valeur d'un *syndicat d'intérêts*.

Grandeur et décadence ! Où est cette bourgeoisie française, jadis guerrière et conquérante, possédée par cette « fièvre de l'absolu » qui pousse aux grandes choses ? Elle avait au cœur un haut idéal, qui tendait son énergie, exaltait sa volonté, lui faisait une raison supérieure de vivre ; elle n'existait que par la lutte et pour la lutte : son histoire a connu des périodes héroïques incomparables. Même aux époques de faiblissement du sens patriotique, elle ne tomba jamais dans la lâcheté, mais c'était alors comme une sorte d'ivresse qui emportait le capitalisme à la conquête du monde. Un autre objet avait seulement été assigné à son effort, si bien que, toujours vigoureuse, elle se resaisissait toute aux jours d'épreuve.

La classe bourgeoise actuelle ne demande qu'à jouir en paix. Préoccupée exclusivement de bénéfices aisément conquis, obsédée par la peur de la guerre, que ce soit la guerre extérieure ou la guerre intérieure, elle a perdu son *principe*, son *idée*, comme dirait Proudhon, et nul vrai patriote ne la connaîtra plus. Ecoutez M. Brunetière s'écrier : « Patriotisme et *business* ne sont pour [les pacifistes] qu'une même chose ; la vraie patrie est celle où on fait le plus d'affaires ;

l'honneur national se mesure au chiffre du commerce extérieur » (1). Et le fougueux défenseur de la tradition patriotique continue : « ... Ce qu'on trouve au fond de toutes ces déclamations trempées de larmes de tendresse, c'est la conviction profonde que la mort est le plus grand des maux, puisque la vie est le premier des biens. Mais ni l'un ni l'autre n'est vrai, pour l'honneur de l'humanité ! Non ! en vérité, la vie n'est pas le premier des biens, si le fondement de toute morale est que beaucoup de choses doivent être préférées à la vie ; et, en vérité, la mort n'est pas le plus grand des maux, si nous ne sommes hommes, pourrait-on dire, que dans la mesure où nous nous élevons au-dessus de la peur de la mort... Ce qui importe à la patrie et à l'humanité, c'est qu'y ayant beaucoup de choses au-dessus de la vie, nous préférions donc beaucoup de choses à la paix » (2).

Qui aurait supposé que le pays classique du patriotisme guerrier, celui qui réalisa le premier et le plus fortement l'unité de l'Etat, serait aussi celui des grands Etats modernes qui, trop faible pour supporter le poids de la cuirasse et de l'épée, demanderait le premier et le plus impérieusement grâce, et se ferait, à la Conférence de la La Haye, avec le tzar de la Russie inorganique et mal armée, l'avocat de la paix perpétuelle et du désarmement des peuples ? (3).

Dans cet air affadi, irrespirable aux fortes poitrines, tout sentiment héroïque s'évanouit et meurt. C'est une consomp-

---

(1) Le Mensonge du Pacifisme (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1905, p. 282).

(2) *Id.* p. 295.

(3) Charles Guieysse a encore, dans son étude, *loc. cit.*, très clairement marqué cette décadence de la France guerrière, s'associant au représentant d'un Etat qui n'a rien d'un Etat moderne, pour inviter toutes les nations à renoncer aux armements.

tion lente, propice à toutes les déchéances, à toutes les désertions, à tous les égoïsmes. Protectionnisme, parlementarisme, étatisme, pacifisme, voilà les *raisons sociales* de l'époque contemporaine, c'est-à-dire tout ce qui tue la personnalité, anémie la conscience, coupe l'élan vers les hautes cimes.

Mais, peut-on dire, la dissolution sociale, que la perte de l'idée patriotique aurait en d'autres temps rendue inévitable, sera, et pour longtemps, arrêtée (1) ? Sans doute, la dislocation sociale pourra fort bien continuer à prendre les formes de cet épuisement progressif de toutes les forces sociales, et ce sont évidemment les états de marasme moral et d'appauvrissement économique qui sont parfois les plus durables. Mais quelle paix romaine ! C'est la disparition, dans la société bourgeoise, de toute grandeur et de tout idéal, et, quelque soit le prolongement dans le temps d'un pareil régime, c'est malgré tout la fin honteuse d'une classe.

Le malheur, c'est qu'en de pareilles époques d'affaiblissement, tous les groupes sociaux risquent d'être contaminés. Il est à craindre que, si le goût de la lutte et l'amour de l'effort disparaissent dans la généralité de la nation, l'esprit guerrier, le courage, la dignité ne se retrouvent plus qu'à l'état de très rare exception et que le sens de leur valeur soit perdu. Le spectacle de la démocratie contemporaine, agent irrésistible de corruption morale et de décadence

(1) « Subjectivement, la valeur de l'*impérialisme* et celle de son proche parent le *nationalisme*, ne sont pas grandes. Mais, objectivement, il paraît que ces forces appartiennent au petit nombre de celles qui peuvent encore tenir en échec le socialisme. (Spencer) ne voit pas que l'*impérialisme*, bien loin de l'accélérer, est venu interrompre l'œuvre de dissolution sociale qui s'accomplissait en Angleterre. » Vilfredo Pareto. *Systèmes socialistes*, t. II, p. 436.

économique, pourrait autoriser cette conclusion pessimiste.

Heureusement que des forces de révolte, incompressibles et formidables, reposent au cœur du régime capitaliste. Même si le prolétariat pouvait un moment s'endormir dans la torpeur générale, il reprendrait bientôt, sous les coups de l'exploitation qui pèse inexorablement sur lui, conscience de lui-même. Comme un volcan, longtemps en sommeil, qui s'éveille subitement et emporte tout sur son passage, la classe ouvrière aurait vite fait de détruire le long travail de la bourgeoisie et de remettre les choses en leur place.

Je songe à une page prophétique de cet *Etat des esprits en 1849* où Renan a mis tant d'idées fortes. L'auteur des *Origines du Christianisme* se demande ce qu'il adviendrait si le monde tombait dans un pareil état de décrépitude, et il confesse ne voir alors de salut que dans une nouvelle invasion de barbares. « L'état le plus dangereux pour l'humanité, dit-il, serait celui où la majorité *se trouvant à l'aise et ne voulant pas être dérangée*, maintiendrait son repos aux dépens des penseurs et d'une minorité. *Ce jour-là il n'y aurait plus de salut que dans les barbares*. Le barbare, en effet, représentant quelque chose d'inassouvi, est l'éternel trouble-fête des siècles satisfaits. Or *les barbares ne font jamais défaut. Quand ceux du dehors sont épuisés, il y a ceux du dedans.* » (1)

(1) Renan. — *Questions contemporaines*, p. 306, *C. f*, ce passage de la *Réforme intellectuelle et morale*, p. 292-293. où Renan parle encore d'un « retour des barbares, c'est à dire un nouveau triomphe des parties moins conscientes et moins civilisées de l'humanité sur les parties plus conscientes et plus civilisées. » En un autre sens que Renan, nous pouvons prévoir avec lui que « la barbarie retrouverait sa fonction, qui est de relever la virilité dans les civilisations corrompues, d'opérer un retour vivifiant d'instinct. »

Soyons donc rassurés avec Renan sur l'avenir de la civilisation. La mort de l'idée de patrie ne signifie que la chute de la bourgeoisie. Non, tous les grands sentiments qu'elle incarnait et qui constituent l'éternelle raison de vivre : héroïsme, courage, sacrifice, dignité, ne disparaîtront pas, mais fleuriront au plus profond de la conscience ouvrière en révolte (1). Voici que, forts de leurs instincts « inassouvis » et de leurs qualités guerrières, se ruent à l'assaut du monde pour le régénérer, les nouveaux barbares », les barbares du dedans.

Hubert Lagardelle.

---

(1) « Tout révolté est chez nous, plus ou moins, un soldat qui a manqué sa vocation, un être fait pour la vie héroïque... » Renan. *Réforme intellectuelle et morale*, p. 94.

C.f. « Saluons les révolutionnaires comme les Grecs saluèrent les héros spartiates qui défendirent les Thermopyles et contribuèrent à maintenir la lumière dans le monde antique. » G. Sorel. *Mouvement Socialiste*, nos 170-171, p. 56.

LES GRÈVES

FRANCE

Les grèves en 1905.

Dans la lutte à mener par les travailleurs pour améliorer leur sort, tant matériel que moral, la grève est et reste, quoi qu'en puissent prétendre les apologistes de la paix sociale, l'arme par excellence, la plus efficace et la plus sûre dont dispose le prolétariat.

Il est incontestable également que les périodes de grèves — et c'est aussi un peu pour cela qu'on les redoute tant dans la classe bourgeoise — sont les meilleures périodes d'éducation révolutionnaire du prolétariat, et il n'est pas exagéré de dire que l'éducation révolutionnaire des travailleurs d'un pays peut en quelque sorte se mesurer aux résultats des grèves qu'ils ont soutenues. De ces résultats enfin, l'on peut augurer de l'état de préparation d'un prolétariat pour une tentative plus étendue de grève générale.

A ce point de vue, l'étude et les résultats des grèves qui ont eu lieu en 1905 ne manque pas d'être précieuse pour nous.

La statistique officielle (1) des grèves nous apprend qu'il

---

(1) D'après le rapport sur la « *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1905* ». Direction du Travail. Imprimerie Nationale, 1906.)

y a eu en 1905, 830 grèves, comprenant 177.666 grévistes (144.127 hommes, 26.606 femmes et 6.933 jeunes gens) occupés dans 5.302 établissements ; elles ont entraîné 2.746.684 journées de chômage.

Ces chiffres globaux donnés, il convient surtout pour nous d'en examiner et d'en faire ressortir le sens. L'on verra ainsi, et avec plus de force que ne pourrait le faire n'importe quelle dissertation théorique, que les travailleurs qui n'ont pas craint d'affronter un conflit, n'ont pas lieu d'être mécontents, puisque les chiffres vont nous montrer que si l'on prend le nombre de grévistes, l'on s'aperçoit immédiatement que ceux-ci ont, plus de *cinq fois sur six*, obtenu une satisfaction se traduisant par une amélioration de leur sort, soit moral, soit matériel.

Voici, du reste, un état exact des résultats des 830 grèves qui ont eu lieu en 1905, avec le nombre de grévistes :

Pour 184 grèves avec 22.872 grévistes : réussite totale.

Pour 361 grèves avec 125.016 grévistes : transaction (1).

Pour 285 grèves avec 29.778 grévistes : échec.

Soit donc 545 grèves sur 830 et avec un total de 147.888 grévistes qui se sont terminées par un succès — partiel ou total — alors que 29.778 grévistes seulement avaient pris part aux 285 grèves se terminant par un échec, soit donc cinq fois sur six, amélioration de la situation du travailleur ayant pris part à la grève.

L'on avouera que pareille chance, lorsqu'il s'agit de sa dignité, de son bien-être moral ou matériel — mérite d'être tentée et que les exploités ont souvent tort de « craindre » la grève.

Si l'on prend le pourcentage, d'après le nombre de grèves, l'on voit que sur les 830 grèves de 1905, il y a :

22, 17 p. 100 de réussites totales ;

43, 50 p. 100 de réussites partielles ;

34, 33 p. 100 d'échecs complets.

Si c'est au contraire le chiffre des grévistes que l'on examine, la proportionnalité change au profit de ceux-ci et nous avons alors :

(1) *Transaction* signifie toujours bénéfice — si minime soit-il — pour le gréviste.

12, 87 p. 100 de réussites totales ;
70, 37 p. 100 de réussites partielles ;
16, 76 p. 100 d'échecs complets.

Chiffres éloquents quand même, puisque l'on constate ainsi que sur 10.000 travailleurs s'étant mis en grève en 1905, 8.324 d'entre eux en ont retiré un avantage alors que 1676 seulement n'en retiraient aucun profit. Ce sont là, semble-t-il, des résultats tangibles dont le prolétariat agissant peut se montrer satisfait.

Mais ce n'est pas tout ; une étude comparative des résultats des grèves en 1905, avec ceux des dix années précédentes, va nous montrer que ce n'est pas en vain qu'une propagande d'action peut être faite, et là encore, vont apparaître clairement les résultats.

Nous avons vu que nous avions respectivement :
22, 17 p. 100 de réussites totales ;
43, 50 p. 100 de réussites partielles ;
34, 33 p. 100 d'échecs complets.

Parmi ces chiffres, seuls ceux des réussites totales restent sensiblement les mêmes :

Respectivement 22, 17 p. 100 et 23, 65 p. 100, par contre le nombre des transactions, ou réussites partielles qui impliquent pour l'ouvrier un gain, monte de 36, 11 p. 100 à 43, 50 p. 100, si l'on examine le nombre de grèves, et de 60, 62 p. 100 à 70, 37 p. 100, si c'est celui des grévistes, alors que le nombre des échecs complets tombe de 40, 24 p. 100 dans les dix dernières années à 34, 33 p. 100 en 1905, et en ce qui concerne le nombre des grèves, et de 25, 90 p. 100 à 16, 76 p. 100 en envisageant, comme plus haut, le nombre des grévistes, ce qui revient à dire que le nombre des échecs qui restait aux environs de 25 p. 100, soit le quart, pendant la période de dix années qui l'a précédée, est tombée, en 1905, à 16, 76 p. 100. C'est là encore, l'on en conviendra, un résultat appréciable.

Ces résultats, nous ne craignons pas de les attribuer, pour la plus grande part, au caractère toujours plus révolutionnaire que les grèves ont tendance à prendre ; nous pourrions même, si ce n'était pas sortir du cadre général de cet article, citer des cas probants, irréfutables, en rappelant certains conflits où nous avons été nous-même plus ou moins mêlé.

Et c'est parce que justement, l'on semble craindre ce ca-

ractère révolutionnaire que prennent de plus en plus souvent les grèves que l'on se propose par des mesures législatives d'en restreindre la pratique. Le fameux projet « d'arbitrage obligatoire en cas de grève » déjà condamné par les congrès ouvriers et qui vient de l'être à nouveau par le Congrès d'Amiens, rentre dans cette catégorie. Et il n'est pas le seul. Il faut s'attendre, pour la législature qui vient à peine de commencer, à toute une floraison de mesures de protection capitaliste de même acabit. Certains « socialistes » même ne se cachent pas pour dire qu'ils en ont assez des grèves et de l'action directe qui déshonorent leur « socialisme. »

Les travailleurs, eux, à ce que nous venons de voir par des chiffres, n'ont pas à être mécontents des résultats et il est à espérer et à prévoir que la classe ouvrière saura résister et conserver, envers et contre tous les séïdes de la « paix sociale », le libre exercice du droit de grève, sans restriction aucune.

Car, à moins d'en revenir à l'esclavage, il n'est aucune « force sociale » capable d'obliger les travailleurs à louer leur « force-travail » si l'envie leur prend de la refuser. L'action ouvrière peut et pourra encore subir des crises, son élan pourra un instant se restreindre peut-être, mais rien, nous en acquérons chaque jour plus fortement la conviction, rien ne pourra l'enrayer.

Si nous examinons à présent — très sommairement — dans quelles corporations les grèves sont les plus fréquentes, nous voyons que c'est dans l'industrie textile (1) que les grèont été les plus nombreuses en 1905, exactement 130 avec 25.446 grévistes. Viennent ensuite les industries du bâtiment avec 121 grèves et 32.352 grévistes ; le travail des métaux, 112 grèves et 26.540 grévistes ; les cuirs et peaux avec 94 grèves et 16.234 grévistes ; les industries des transports avec 87 grèves et 15.386 grévistes, etc., etc.

Il convient peut-être, malgré la faiblesse apparente des chiffres, de signaler ici spécialement les grèves agricoles.

(1) Cette corporation est incontestablement l'une de celle où les salaires sont les moins rénumérateurs.

L'on commence à connaître l'important mouvement qui s'est manifesté depuis trois ou quatre ans parmi les travailleurs de la terre. Ceux-ci ont formé des syndicats nombreux s'inspirant tous de la tactique des ouvriers de l'industrie. C'est là incontestablement l'un des faits les plus caractéristiques de ces dernières années et qui n'a pas le moins effrayé la bourgeoisie capitaliste.

Dans le midi de la France notamment, les grandes exploitations vinicoles peuvent être assimilées aux plus importantes entreprises industrielles dont rien ne les diffère plus guère. Rien d'étonnant à ce que les exploités de ces entreprises aient songé comme leurs camarades de l'industrie, d'abord à se grouper en syndicats (1) et inévitablement à recourir à la grève pour améliorer leur sort tant matériel que moral.

Le mouvement — qui promet et nous réserve peut-être quelques surprises — est maintenant lancé et rien ne l'arrêtera.

En 1905, il y a eu de ce fait 15 grèves d'ouvriers agricoles proprement dits avec 1.868 grévistes, dont 170 femmes ; 11 de ces grèves se sont terminées à l'avantage des grévistes — réussite complète ou transaction — 4 ont échoué.

Dans le même ordre d'idées, il convient de citer 4 grèves d'ouvriers bûcherons avec 190 grévistes ; 5 grèves de jardiniers avec 509 grévistes et 3 grèves de pêcheurs avec 284 grévistes.

Soit un total de 27 grèves. Dans 26 cas, il existait un syndicat, l'influence du syndicat est donc incontestable.

Au point de vue syndical proprement dit, l'agitation gréviste est en général excellente. Si, parfois, une erreur de tactique ou le manque d'éducation et de résistance des travailleurs amenant l'échec de la grève, nuit à l'organisation syndicale, dans bien des cas la grève a pour premier résultat de démontrer, là où il n'en existait pas, l'utilité du groupement syndical.

---

(1) Il y a aujourd'hui 140 syndicats agricoles groupés dans la Fédération adhérente à la *Confédération Générale du Travail.*

La statistique des grèves de 1905 nous apprend que dans 667 cas de grève sur 830, les ouvriers étaient en tout, ou tout au moins en partie, membres du syndicat de leur profession. L'influence de l'action des syndicats dans les mouvements revendicatifs de la classe ouvrière est donc indéniable. Cette influence n'est pas sans se faire sentir non plus dans les résultats qui, nous venons de le voir, progressent à mesure que se développe, avec l'organisation, la conscience des travailleurs. De plus — et il est bon de le signaler — 34 syndicats ouvriers — dont 4 jaunes — ont été constitués au cours des grèves de 1905, ou immédiatement après. Une grève a entraîné la disparition du syndicat ouvrier et dans deux grèves, les ouvriers, après la reprise du travail, ont adhéré en masse au syndicat existant. Une grève enfin a entraîné la fusion de plusieurs syndicats d'industries similaires ou connexes en un syndicat unique.

Il est un point enfin sur lequel il est bon de dire quelques mots. Je veux parler des grèves dites de « solidarité » qui chaque année présentent un pourcentage plus important.

Les causes en sont diverses : — demande de réintégration d'ouvriers ; offres faites aux patrons de diminuer le temps de travail pour éviter les renvois, demandes de renvoi de contre-maîtres ou de directeurs etc., etc., — c'est là et en toutes ces occasions un symptôme excellent, à tous les points de vue, car de travailleurs capables de se révolter et de ne pas craindre la misère pour une question de dignité, l'on est en droit de tout attendre.

L'esprit de solidarité et de sacrifice dont fait montre chaque jour de plus en plus la classe ouvrière n'a pas été sans être remarqué et sans attirer l'attention des économistes bourgeois et ce n'est pas cet aspect du mouvement gréviste de ces dernières années qui les inquiète le moins.

C'est pour nous, et au point de vue révolutionnaire le fait le plus grandement appréciable, car il augure bien pour nous de l'avenir.

Après les questions de salaire, ce sont ces questions de dignité et de solidarité, sans espérance de résultats matériels immédiats, qui ont provoquées le plus de grèves, exactement 271 soit 32.65 p. 100 de l'effectif total.

Je n'insiste pas, ces chiffres parlant d'eux-mêmes, et à une classe ouvrière capable d'efforts semblables l'on n'a pas à

craindre à un moment voulu de demander beaucoup. Et c'est sans doute ce qui inquiète tant dans les milieux capitalistes.

La statistique des grèves de 1905, au point de vue des salaires est également pour nous un précieux enseignement à bien des points de vue. Ce sera, comme on va le voir, la réponse la plus probante à ceux qui, pour en détourner la classe ouvrière, prétendent qu'après une grève, même victorieuse, il faut un temps considérable aux travailleurs y ayant pris part pour récupérer les salaires perdus.

La vérité est tout autre.

Sur les 820 grèves de 1905, exactement 300 — soit plus du tiers — ont eu pour cause une demande de relèvement ou augmentation de salaire.

En voici les résultats :

Réussite totale.......	34
— partielle.....	119
Echec...............	96

Soit environ un tiers d'échecs, si nous considérons le nombre de grèves. Si, au contraire, c'est celui des grévistes — et ceci tenterait à démontrer que les chances de résultats sont plus grandes alors que le nombre des grévistes est plus élevé — nous avons alors :

Réussite totale	pour	11.844	grévistes
— partielle	—	29.525	—
Echec		8.017	—

La proportion augmente donc notablement lorsque l'on regarde le nombre de grévistes et les grèves provoquées par une question de salaire se traduisent par un bénéfice pour 41,369 grévistes, alors que le « statu quo » ne persiste que pour 8.017, soit une moyenne de 80 p. 100 des travailleurs pour qui la grève s'est traduite par une amélioration de leur sort.

Voyons maintenant dans quelle proportionnalité les salaires ont augmenté, ce qui n'est pas le côté le moins intéressant de la question :

Pour les 11.844 travailleurs ayant complètement réussi,

la moyenne des salaires « avant » la grève était de 4 fr. 22 c. par jour ; après la grève, elle était de 4 fr. 72 c. soit une augmentation moyenne de 0 fr. 50 par jour qui pour de nombreux ménages d'ouvriers n'est pas à dédaigner, bien au contraire.

Pour les 29.525 ayant terminé leurs grèves par une transaction, le salaire « avant » la grève n'était que de 3 fr. 61 par jour ; après la grève il se trouvait relevé à 4 fr. 17, soit une augmentation — plus forte en l'espèce que pour les réussites, ce qui n'est pas le coté le moins intéressant de la question — de 0 fr. 56 c. par jour.

Oh ! je sais, ces *moyennes* apparaîtront à beaucoup comme tant soit peu arbitraires, mais elles ne nous apprennent pas moins que le salaire moyen de l'ouvrier français oscille entre 4 fr. 72 par jour et 3 fr. 50.

Ce ne sont que des moyennes et il est certain que les salaires supérieurs à 4 fr. 72 se rencontrent souvent, mais par contre il est non moins rare de voir des salaires inférieurs à 3 fr. 50, avec lesquels doivent parfois vivre des familles entières.

Cette question des salaires est à la fois complexe et des plus intéressantes, mais nous entraînerait trop loin si nous voulions tant soit peu nous y arrêter.

Mais il s'agit — et les chiffres vont s'en charger — de répondre à l'objection, tant de fois et à tout propos formulée par la presse bourgeoise que la grève se traduit toujours pour l'ouvrier qui y prend part par un supplément de misère, car il ne parvient à récupérer le salaire perdu, qu'au bout d'un temps — prétend-on toujours considérable.

Pour les 85 grèves avec réussite totale, le nombre de journées chômées a été de 70.848 ; la perte en salaires se montait à 299 279 francs, soit en moyenne 25 fr. 26 par gréviste. L'on voit ici que le sacrifice n'est pas aussi énorme que l'on tente généralement de le montrer. 51 journées suffisent en moyenne aux grévistes pour rattraper les 25 fr. 26 perdus du fait de la grève ; c'est peu, somme toute, si l'on veut bien envisager qu'au bout d'une année de 300 jours de travail, la perte totale initiale de 299.279 francs se traduit par un bénéfice brut de 2.084.833 francs en faveur des travailleurs ayant pris part à ces grèves, et un bénéfice net de 1.785.554 francs, soit 176 fr. 03 au bout de 300 jours de travail. L'on avouera, pour

parler comme les capitalistes, que les grèves heureuses ne sont pas un mauvais placement pour l'ouvrier, puisque 25 fr. 26 de perte produisent, au bout de 300 jours de travail, 176 fr. 03 de bénéfices.

Dans les cas de transactions, les chiffres moyens sont à peu près sensiblement les mêmes. Pour 119 grèves ayant nécessité 307.824 journées de chômage et produit une perte de salaires de 1.112.126 francs, soit 37 fr. 67 par gréviste, ceux-ci ont dû travailler 67 journées pour récupérer leurs pertes au moyen des avantages obtenus ; mais, au bout d'une année moyenne de 300 jours de travail, le bénéfice brut provenant de l'augmentation des salaires se montait à 4.920.603 francs, le bénéfice net à 3. 808.477 francs, et le surplus de salaire touché par chaque ouvrier ayant pris part à la grève de 128 fr. 09. C'est là, pour ne pas sortir du même raisonnement, un « excellent placement de capitaliste ».

J'ajoute, pour que tous les aspects de la question apparaissent bien, que pour les 96 échecs, la perte des salaires s'est montée à 339.263 francs, soit 42 fr. 32 par gréviste.

J'avoue que je n'aperçois pas très bien après cela ce qui reste de la thèse de Messieurs les partisans du « moindre conflit » ; mais il apparaît clairement que les exploités ont tout intérêt au contraire à se montrer toujours et en toute occasion exigeants.

Il y aurait certes encore beaucoup à dire et les résultats tant moraux que matériels des grèves de 1905 comportent de nombreux enseignements. Tous les faits demanderaient à être disséqués pour bien en faire apparaître tous les aspects. C'est ce que le *Mouvement Socialiste* tente lorsqu'il donne ces si intéressantes monographies de grandes grèves.

Au moment où dans certains milieux trés « paix sociale » voire même « socialistes », l'on songe à restreindre le droit de grève, il n'était pas sans intérêt de démontrer que les travailleurs ont pleinement raison de s'opposer à toutes les tentatives qui pourraient être faites en ce sens.

Toutes les tentatives connues sous les noms : d'*arbitrage obligatoire* (1), *réglement amiable des différends relatifs au*

---

(1) Voir à ce sujet l'intéressant article de E. Lafont paru dans les n°s 150 et 151 du *Mouvement Socialiste.*

contrat du travail, ne peuvent être que préjudiciables au développement de l'esprit révolutionnaire de la classe ouvrière autant qu'à ses intérêts immédiats.

Réglementer le droit de grève, ce serait en restreindre la pratique et seul le patronat peut y avoir intérêt puisque nous avons vu que 80 p. 100 des ouvriers ayant pris part aux grèves de 1905 y ont trouvé profit. Il est peu probable qu'un développement dans un sens ou dans un autre du système d'arbitrage donnerait des résultats plus appréciables.

Que les capitalistes, que les exploiteurs aient intérêt à restreindre ou à porter atteinte au droit de grève, nous n'en doutons pas, car comme nous ils doivent connaître les chiffres que nous venons d'examiner.

L'intérêt des exploités est tout autre et il est à espérer qu'ils sauront s'opposer par tous les moyens à toutes les tentatives qui pourraient restreindre, d'une façon ou d'une autre, le droit de grève.

Paul DELESALLE.

REVUE CRITIQUE

Prolétariat et Bourgeoisie dans le mouvement socialiste italien (1).

Dans quelle proportion le mouvement socialiste italien est-il un mouvement ouvrier, c'est ce que notre ami Michels s'est proposé de rechercher dans cette étude. Et il est arrivé à mettre en lumière d'une manière très nette, par une consciencieuse et scrupuleuse analyse des éléments sociaux qui entrent dans la composition du parti socialiste italien, tant au point de vue électoral et parlementaire qu'au point de vue de son organisation interne, que si ce parti, certes, est *ouvrier* par sa base, par la masse de ses adhérents, il est *bourgeois* par sa tête, sa direction, ses chefs. Nulle part ailleurs il n'y a, en aussi grandes proportions, des intellectuels, que dans le Parti socialiste italien. La direction du Parti est tout entière entre leurs mains ; il n'y a presque pas, en Italie, de représentants ouvriers de la classe ouvrière ; et si, depuis quelques années, une réaction contre les intellectuels s'est dessinée sous la forme du syndicalisme, cette réaction elle-même est encore l'œuvre d'intellectuels. Au reste, c'est en Italie que le socialisme a rallié le plus de sympathies dans le monde de la science, des lettres et des arts : une grande partie de l'*Intelligenz* italienne s'est nettement déclarée socialiste.

Tout cela est-il bien spécial à l'Italie ? Je ne voudrais pas chicaner Michels, mais si ce phénomène de « l'embourgeoisement » est peut-être plus accentué en Italie qu'ailleurs, il me semble qu'il caractérise d'une manière générale tous les mouvements socialistes politiques de tous les pays. Michels relève, pour l'Allemagne et par opposition à l'Italie, la grande proportion de députés ouvriers au Reichstag. Le fait, sans doute, est matériellement exact ; mais cela prouve-t-il que la direction de la social-démocratie allemande soit plus spécifiquement *ouvrière ?* Il n'y paraît pas. Ce n'est pas parce que la classe ouvrière aura

---

(1) Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik (Tubingen, J.-C.-B. Mohr, 1906), par *Robert Michels.*

des représentants ouvriers que sa politique sera davantage une politique vraiment ouvrière ; la question n'est pas de savoir si les intérêts ouvriers auront, au Parlement, une représentation ouvrière ou bourgeoise ; la question est de savoir s'il est nécessaire ou même s'il est possible qu'ils aient *une représentation* ; et s'ils en ont une, si cette représentation ne sera pas fatalement *de nature bourgeoise*, qu'on ait affaire à des députés d'origine ouvrière ou d'origine bourgeoise, peu importe. *L'action directe*, que préconise le syndicalisme, est la négation, précisément, de toute représentation des intérêts ouvriers ; c'est l'idée que la classe ouvrière doit agir *en tant que masse autonome et non représentée*, et que représentation signifie, nécessairement, trahison, déviation, embourgeoisement.

Si l'Allemagne possède, en plus forte proportion, des députés ouvriers, cela tient, tout simplement, je crois, à ce que l'instruction populaire étant plus développée chez elle que partout ailleurs, il y a possibilité plus grande pour un ouvrier de devenir député, de *représenter*. Mais, je le répète, cela ne donne nullement à la social-démocratie allemande un caractère plus spécifiquement ouvrier ; et ce ne sont pas ces députés ouvriers, plus nombreux, qui, en Allemagne, donnent le ton au socialisme, La proportion d'intellectuels est peut-être moins grande dans le socialisme allemand que dans le socialisme italien ; mais, en somme, les querelles entre intellectuels y tiennent tout autant de place, et l'on y a vu tout un Congrès, — le Congrès de Dresde, — accaparé par leurs dissensions.

La vérité, c'est que dans un mouvement socialiste uniquement ou surtout électoral et parlementaire, il y aura toujours nécessairement prédominance, sinon *quantitative*, du moins *qualitative* des intellectuels bourgeois. Le parlementarisme est leur vocation naturelle. Un intellectuel, dans un Parlement, est dans son élément, comme un poisson dans l'eau, pour me servir de cette comparaison vulgaire : un ouvrier y est au contraire tout à fait dépaysé. Qu'est-ce qu'un parlement ? Une Bourse, une foire, un marché, un lieu d'échange ; les paquets de voix, que centralisent les partis, s'y négocient comme des paquets de valeurs financières. Et c'est aussi une sorte de cour d'arbitrage, où l'arbitraire des arbitres s'étale copieusement : tous les intérêts bourgeois s'y peuvent représenter et s'y balancer, et aussi, à la vérité, les intérêts ouvriers, en tant qu'intérêts bourgeois, je veux dire simplement corporatifs ; c'est la représentation idéale du monde marchand, sa représentation adéquate, éminente, parfaite, et les intellectuels y sont merveilleusement à leur place. Car, qu'est-ce qu'un intellectuel ? Un marchand lui aussi, un intermédiaire, un boursicotier de valeurs intellectuelles ou soi-disant telles ; un tiers, un entremetteur, un courtier sur le

marché des idées, qu'il faut autant se garder de confondre avec un créateur qu'il ne faut assimiler un marchand à un producteur.

Mais on voit tout de suite, par cela même, quel abîme il y a entre le monde parlementaire ou bourgeois et le monde ouvrier — du moins dès que celui-ci est vraiment pénétré de l'idée socialiste, c'est-à-dire de l'idée de la lutte de classe. L'idée de la lutte de classe, c'est l'idée d'une radicale incompatibilité entre le monde bourgeois et le monde ouvrier, d'une scission, d'une rupture radicales : pas de transaction possible ; la guerre à outrance, jusqu'à la victoire finale ! Comment imaginer une représentation au Parlement d'une telle idée — au Parlement, qui est, par excellence, un lieu de transactions et de compromis ? Représentation, je le répète, ne peut être que trahison !

Michels, sans doute, admet volontiers les dangers du parlementarisme ; et il voudrait voir l'axe du mouvement socialiste se déplacer des parlements dans les syndicats. Mais je me demande si son syndicalisme n'est pas encore trop...idéologique. Voici, par exemple, ce que je lis, p. 373 : « Le socialisme est l'effort « idéologique » vers un ordre économique plus rationnel, fondé sur l'association collectiviste, sans domination politique ni exploitation économique, ni mise en tutelle sociale de la masse travailleuse par une minorité possédante et privilégiée — donc un effort, dont les moteurs sont moraux et qui ne présuppose pas *logiquement* l'existence d'un prolétariat moderne, comme le montre en fait la présence simultanée dans les partis socialistes d'hommes appartenant à toutes les conditions sociales — c'est en effet l'adhésion à un programme déterminé, et non la situation de classe, qui constitue le critère socialiste. Mais nous savons, par l'histoire et l'expérience, qu'un parti socialiste, dans un pays qui ne possède encore aucun prolétariat moderne, et où par conséquent le socialisme est dépourvu de base économique, n'est, en dernière analyse, qu'une plante de serre chaude. De nos jours, où, malheureusement, on est si éloigné de toute tendance pédagogique, l'égoïsme économique des masses est un facteur politique d'une bien autre importance que tous les élans de l'idéalisme. »

Ces lignes, je l'avoue, me laissent rêveur. N'admettre entre le socialisme et le prolétariat qu'une relation empirique, accidentelle, et non une relation essentielle, — concevoir le socialisme comme un effort idéologique et de nature plus pédagogique qu'économique, indifférent, logiquement, à l'antagonisme des classes, — voilà qui me paraît nous ramener à l'ancienne utopie pré-marxiste ! Pour nous, syndicalistes, le socialisme n'est pas autre chose que le mouvement ouvrier ; c'est la création d'une classe bien déterminée de la société moderne, le prolétariat issu

de la grande industrie, et la relation qui existe entre le socialisme et le prolétariat est une relation, à nos yeux, essentielle, non empirique et accidentelle. Michels nous dira : mais tous les mouvements ouvriers ne sont pas socialistes, ne réalisent pas le socialisme ; le trade-unionisme anglais, le mouvement syndical allemand, l'américain, ne sont pas, de votre propre aveu, de véritables mouvements ouvriers, c'est-à-dire des mouvements ouvriers socialistes. Donc, le socialisme est autre chose que le mouvement ouvrier !

Il est vrai, tout mouvement ouvrier ne réalise pas le socialisme. Mais qu'est-ce à dire ? Et peut-on, pour cela, renverser la proposition et affirmer que le socialisme peut se réaliser sans mouvement ouvrier ? Michels concède — c'est une concession qu'il fait à l'histoire et à l'expérience, son idéalisme consent à le reconnaître — que là où il n'y a pas de prolétariat le socialisme n'est qu'une création artificielle, une plante de serre chaude. Mais il regrette, manifestement, que le socialisme ne puisse pas être la création de quelques belles âmes qu'animerait un saint enthousiasme pour la justice. L'égoïsme économique des masses, dit-il avec tristesse, est, de nos jours, un facteur politique plus considérable que l'idéalisme des intellectuels. Entendons-nous. « L'égoïsme économique des masses », c'est bientôt dit, et il est certain que la classe ouvrière, en poursuivant son émancipation, est animée d'un égoïsme formidable. Mais cet égoïsme peut se manifester de deux manières bien différentes : la classe ouvrière peut, en effet, se contenter d'avantages immédiats et matériels, elle peut suivre une politique réformiste, pacifiste et légale, et accepter d'une bourgeoisie bienveillante et roublarde les quelques cadeaux législatifs que celle-ci peut lui faire sans compromettre essentiellement sa domination ; son égoïsme sera alors un égoïsme à courte vue, terre à terre, un égoïsme ratatiné et mesquin, matérialiste et plat, un égoïsme de plèbe romaine ne demandant que *panem et circenses*. Mais la classe ouvrière peut aussi, animée d'une grande pensée d'avenir, et pénétrée de sentiments héroïques et guerriers, refuser de vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles ; elle peut, dédaignant le rôle d'une simple affranchie, vouloir s'élever jusqu'à la hauteur d'un véritable patriciat. Son « égoïsme économique de masse » devient alors ce que tout le monde appelle le sentiment du droit et de l'honneur — c'est-à-dire les deux sentiments les plus hauts et les plus sublimes de l'âme humaine.

Et sans doute, peu de mouvements ouvriers, jusqu'ici, se sont élevés à cette notion héroïque de la lutte de classe. Le prolétariat peut faillir à sa mission ; il n'y a pas de nécessité objective à ce que le socialisme se réalise. C'est évident. Mais de ce que la

classe ouvrière est souvent le sujet défaillant du socialisme, il ne faut pas conclure qu'elle n'en est pas le sujet nécessaire. Le mouvement ouvrier ne prend pas *nécessairement* une direction socialiste ; mais il n'y a pas de socialisme possible sans mouvement ouvrier. Tout, en ce monde, ne réalise pas *sa notion*, pour employer un terme hégélien ; et la fameuse formule : *tout ce qui est rationnel est réel* ne doit pas s'interpréter dans un sens empirique et littéral. Il peut y avoir des classes sans luttes de classes ; et il y a des pays dont les classes manquent de « volonté de puissance ».

Le généreux idéalisme de *Michels* a été très choqué aussi de l'appréciation, plutôt dure, que Marx a portée sur l'Internationale italienne, composée, suivant lui, « d'avocats sans causes, de médecins sans clients et d'étudiants de billard ». Cette appréciation lui semble le comble de l'injustice et de la fausseté, et il s'étonne qu'on l'ait accueillie et répétée partout sans plus de critique. Il consacre quelques pages à la mémoire de quelques-uns des fondateurs de l'Internationale en Italie et il fait ressortir quels nobles caractères étaient ces prétendus « déclassés ». Il se peut, sans doute, que la boutade de Marx — comme beaucoup de ses boutades — soit marquée au coin de quelque exagération, voire de quelque injustice. Mais ce qu'il en faut surtout retenir, c'est, en somme, la mauvaise humeur de Marx vis-à-vis d'un mouvement socialiste sans... ouvriers et où dominaient des intellectuels, dont quelques-uns, incontestablement, pouvaient être de très belles âmes, mais parmi lesquels il y avait bien aussi, quoi qu'en dise *Michels*, quelques avocats sans causes, quelques médecins sans clients et quelques étudiants de billard. Michels, évidemment, n'a pas, étant donné sa conception du socialisme, les mêmes raisons que Marx pour épouser cette mauvaise humeur, puisque logiquement, un socialisme sans classe ouvrière lui paraît possible ! Ce qui lui apparaît comme la caractéristique essentielle du socialisme italien, c'est son idéalisme moral, et l'on sent que cet idéalisme moral est très sympathique à notre ami Michels. Et l'une des choses qui l'ont le plus séduit en Italie, c'est la tolérance mutuelle, la bienveillance, la facilité de relations, dont usent entre eux des adversaires, malgré la plus grande divergence d'idées. Il a trouvé, aussi bien en France qu'en Allemagne, beaucoup plus de raideur, de dogmatisme, d'âpreté, voire de fanatisme. Je ne sais s'il ne faut pas voir dans cette « facilité » des Italiens l'effet d'un dilettantisme quelque peu d'esthètes, d'une sorte d'enthousiasme de nature plus esthétique encore que morale, qui épouse tour à tour et avec la même ardeur des idées différentes, pourvu qu'elles aient belle allure et grand air. Ce dilettantisme, cet enthousiasme esthético-moral ne vont pas, d'ordinaire, sans un certain

scepticisme intellectuel foncier et sans une grande versatilité ; et je me demande si ce sont là des dispositions psychologiques bien favorables à la diffusion d'un véritable socialisme, c'est-à-dire d'une doctrine de rupture et de scission radicales entre les classes. Labriola estime justement que le syndicalisme italien rencontrera un grand obstacle dans le manque de séparation nette des classes, et il prie de ne pas oublier que l'Italie est le pays où s'est corrompue jusqu'à la religion du Christ !

Michels, dans le dernier cahier, celui de mai, de son étude, nous fait assister au développement de la réaction, au sein du parti socialiste italien, de la tendance purement ouvrière contre les bourgeois intellectuels. Du Congrès d'Imola au Congrès de Bologne, on peut constater un progrès sensible dans l'affirmation, de plus en plus nette et précise, des idées syndicalistes. Néanmoins, ce sont toujours des « intellectuels » qui donnent le ton, et les ouvriers « authentiques » sont conduits par ces bourgeois intellectuels non moins authentiques qui s'appellent Labriola, Mocchi, Leone. Mais n'est-il pas fatal, que *dans un parti politique*, les intellectuels dominent les ouvriers ? Qu'on le veuille ou non : tout parti socialiste, sur le terrain politique, sera toujours composé de *chefs intellectuels* menant des *troupes ouvrières*. Un parti — c'est une sorte de sous-parlement, de parlement officieux ; et à ce titre, un organisme qui rentre forcément dans le système politique bourgeois. On ne peut pas plus concevoir, au fond, une fraction vraiment syndicaliste dans un Parti qu'une représentation syndicaliste parlementaire : c'est un non-sens, un contre-sens, une absurdité. La netteté plus grande du syndicalisme français tient précisément à ce qu'il s'est affirmé, non au sein du parti socialiste, mais au sein des Congrès ouvriers. C'est le Congrès de Bourges qui a donné en quelque sorte sa charte au syndicalisme français — c'est-à-dire un véritable congrès de la classe ouvrière, sans immixtion d'aucun bourgeois ou intellectuel, où les ouvriers français décidèrent de poursuivre leurs fins propres, sur leur terrain propre, sans aucune arrière-pensée ni préoccupation d'ordre politique. Michels se plaît à relever le caractère intellectuel de la réaction anti-intellectuelle dans le socialisme italien ; et il remarque aussi que l'antiparlementarisme des syndicalistes italiens est bien moins prononcé que celui des syndicalistes français, puisqu'en somme Labriola fut candidat à la députation. C'est que jusqu'ici le syndicalisme italien s'est trop placé sur le terrain du parti : il faut tendre à une discrimination de plus en plus grande et de plus en plus nette du parti et de la classe, du socialisme politique et du socialisme ouvrier, des organes de la démocratie et des organes du socialisme, si l'on veut donner au syndicalisme révolutionnaire toute sa force et toute sa pureté. Suffrage universel,

Partis et Parlement — voilà les organes de la démocratie, c'est-à-dire de la collaboration des classes et du meli-melo démagogique. Le syndicalisme révolutionnaire les ignore. Il est au-dessus d'eux. Bien mieux, il est leur négation.

Edouard Berth.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres

La classe sociale, par *M. Van Overbergh* (Bruxelles, O. Schepens et Cie, 1905). — Il n'y a plus personne pour contester que les classes sociales forment la trame intime de l'histoire. La théorie atomistique, qui concevait l'individu comme le moteur du monde et la société comme une juxtaposition d'atomes, a vécu. Les recherches de la sociologie ne portent plus sur l'homme abstrait et la psychologie individuelle : l'observateur social ne connaît que des hommes concrets, répartis en groupes homogènes ou *classes*.

Mais il ne suffit pas de reconnaître que la classe est le phénomène social essentiel ; il faut encore en donner une représentation exacte. Or, la sociologie semble jusqu'ici avoir été impuissante à analyser le fait qu'elle a perçu. Il y a quelques années, M. Bauer écrivait tout un livre sur la question sans la faire avancer d'un pas, et, tout un hiver, la société de sociologie de Paris essaya d'éclaircir le problème sans y parvenir.

M. Van Overbergh vient, à son tour, de consacrer une consciencieuse étude à *la Classe sociale*, mais, malgré la supériorité de son travail, il n'a pas réussi à pousser l'analyse jusqu'au bout. Son plus grand mérite est d'avoir pressenti la portée de la théorie des classes dans Marx. Ses prédécesseurs avaient ignoré la seule explication cohérente qui ait été donnée des classes sociales ! Il est vrai que M. Van Overbergh n'en a eu qu'une demi-perception. Au reste, s'il n'en a pas tiré davantage parti, il a pour excuse de n'avoir trouvé aucune indication utile chez les commentateurs officiels du marxisme. Je ne veux d'ailleurs présenter ici que quelques observations sur son récent volume.

Une classe est une catégorie d'hommes situés sur le même plan économique et unis par la conscience de leur solidarité. La classe sociale a donc un double support : *matériel* et *moral*. M. Van Overbergh a bien marqué le premier, il a moins compris le second, ou plutôt comment s'opère le passage du premier au second. Il a signalé en gros que les classes sont formées d'éléments homogènes d'origine, et que cette homogénéité est due à leur situation identique dans l'ensemble de la production, à leur psychologie commune, à la continuité de leurs relations de fa-

mille, à des marques extérieures plus ou moins saisissables. Il a indiqué les rapports des classes entre elles, leur irréductibilité, leurs luttes. Mais il n'a pas reproduit le mécanisme de la formation de la classe, c'est-à-dire la transformation de la *classe économique en classe sociale.*

C'est ce processus de la classe, n'étant d'abord une réalité que *pour les autres classes* et devenant ensuite une classe *pour elle-même*, que Marx a décrit avec une netteté saisissante — et toute l'originalité du marxisme est là. Toute classe, qui est réellement telle, a, comme tout groupe vivant, un corps et une âme, s'il est permis d'employer cette expression analogique. Le corps, c'est la *structure économique*, la couche géologique sur laquelle les membres de chacun de ces groupements homogènes : ouvriers, industriels, propriétaires fonciers, paysans, petits-bourgeois, se trouvent placés côte à côte. L'âme, c'est la *superstructure morale*, le lien psychologique qui ramène à l'unité de conscience ces éléments juxtaposés et transforme la masse inerte en personne vivante.

Toutes les classes ne décrivent pas cette courbe intégralement. Il y en a qui s'arrêtent au premier stade et dans lesquelles ne soufflera jamais l'esprit vivant de la conscience. Les paysans ont beau constituer une *classe économique,* c'est-à-dire : avoir la même situation à l'égard de la propriété des instruments de travail, la même source de revenus, les mêmes cadres sociaux où se déroule leur existence, les mêmes intérêts à défendre et les mêmes ennemis à combattre. Il n'en est pas moins vrai qu'ils resteront à l'état d'unités isolées les unes des autres, insolidaires, n'ayant de commun que la position géographique, et qu'ils ressembleront plutôt à un sac de pommes de terres qu'à un corps vivant.

Il n'y a au fond que peu de classes qui parviennent au bout du processus. Lorsqu'on dit que la lutte des classes se réduit de plus en plus au conflit de la bourgeoisie et du prolétariat, on émet une erreur si l'on entend négliger les autres classes, mais on énonce une vérité, si l'on prétend que le duel de la classe capitaliste et de la classe ouvrière emplit le champ de l'histoire moderne, parce que ce sont les deux classes essentielles, *les seules qui soient des classes au sens complet du mot.* En fait, il n'y a jamais, à une époque donnée, réellement en présence que la classe ascendante et la classe descendante : elles entraînent plus ou moins les autres dans le tourbillon de leur lutte, mais ce sont elles qui donnent le ton et impriment le rythme.

Tout le syndicalisme révolutionnaire repose sur cette analyse des classes. Il signifie vraiment, par le prolétariat, le passage de la *classe économique* à la *classe sociale.* Il marque le moment où la classe ouvrière se concevant comme *personnalité distincte*

et se suffisant à elle-même, rompt toute attache avec le monde bourgeois, ne lui empruntant plus ni son idéologie ni ses institutions. Et là est le lien entre le marxisme — librement interprété — et le syndicalisme. La formule qu'à donnée ici-même notre ami Pannunzio est profondément juste : « *Le syndicalisme est l'équivalent historique du marxisme.* »

M. Van Overbergh a abusivement confondu *classe* et *parti*. Les partis ne sont pas les classes. Ce sont des groupements plus ou moins passagers d'hommes *appartenant à toutes les classes* et s'unissant pour la conquête du pouvoir. Ils n'ont qu'une *unité intellectuelle,* mais précaire et instable, car elle ne correspond à aucune *unité économique*. C'est l'absence de support matériel qui fait la fragilité des partis, tout autant que la fonction parasitaire qu'ils remplissent.

Par contre, M. Van Overbergh a bien vu que ce qui perd les classes, au déclin de leur hégémonie, c'est leur mépris du *devoir social*. Dans ses récents *Insegnemanti sociali della economia contemporeana* (p. 42), Sorel a montré que la vraie interprétation de la Révolution française devait être cherchée dans la substitution d'un *système de droits* à un *système de devoirs*. La liquidation des droits seigneuriaux ne fut si facilement acceptée que parce que les nobles avaient depuis longtemps renoncé à remplir tout devoir seigneurial. L'observation de M. Van Overbergh confirme l'explication de Sorel. Et leur conclusion est la même : si la bourgeoisie parvient à édifier tout un système de devoirs sociaux, établissant entre elle et le prolétariat une réciprocité de charges et de services, elle assurera par là-même sa prépondérance de classe et la paix sociale. Mais tandis que M. Van Overbergh indique ce procédé à la bourgeoisie, Sorel le dénonce au prolétariat.

Peu importent d'ailleurs les sentiments pacifistes de l'auteur. Il reconnaît que ce qui forme les classes, ce qui les élève, c'est *la lutte*. Or,si la paix est fondée sur un système de devoirs, la lutte repose sur un système de droits. Opposition du droit bourgeois au droit féodal, du droit ouvrier au droit bourgeois, voilà le fond du développement historique. C'est dans la mesure où le prolétariat a conscience de son droit que le sentiment guerrier s'éveille en lui et que la lutte de classe, au sens marxiste du mot, se réalise. Dans le domaine imprécis des devoirs, toutes les concessions sont possibles ; dans le domaine rigoureux des droits, chacun exige sont dû. Entre deux droits, entre deux volontés, la force seule décide. Les classes conquérantes ne peuvent avoir d'autre fondement. En ce sens, nous pouvons accepter pleinement la formule que M. Van Overbergh n'a pas précisée pour les raisons que nous avons dites, mais qu'il propose : « La base des classes est de nature économique et juridique. »

Hubert Lagardelle.

Les Revues socialistes allemandes.

Die Neue Zeit, nos de Mai, Juin et Juillet. — **Die Socialistische-Monahstefte**, nos de Juin, Juillet, Août.— Bernstein continue à se préoccuper d'une exacte et claire définition des mots si courants : *classe* et *conscience de classe*. Un ouvrier, — un ouvrier organisé, qui adhère à la social-démocratie et suit attentivement les publications socialistes, — lui a écrit (1) pour lui demander ce que signifiaient au juste ces expressions, qui, pour être devenues d'un usage très banal, n'en sont pas plus précises. Qu'est-ce qu'une classe, et qu'est-ce que la conscience de classe ? interroge cet ouvrier conscient. Quand y a-t-il lutte de classe et que signifie-t-elle ? Est-ce le combat d'une classe pour défendre ses intérêts, sans prendre en considération une autre classe, ou est-ce un combat pour renverser la domination d'une autre classe ? Et la conscience de classe, qu'est-ce à dire aussi ? Signifie-t-elle qu'une classe a conscience d'elle-même, de sa situation particulière, sans pour cela envisager d'autres classes, ou signifie-t-elle qu'une classe sait qu'il y a plusieurs classes ? Et le mot *conscience de classe* aurait-il encore un sens, même s'il n'y avait qu'une classe, par exemple la social-démocratie ?

Ainsi interrogeait notre ouvrier allemand, social-démocrate très conscient et trés organisé. Je demande tout d'abord pardon à ceux dont l'oreille délicate et susceptible serait exaspérée par la répétition perpétuelle du mot classe. Je viens de relire ce premier paragraphe et j'y compte, hélas ! seize fois ce mot cruel. Mais qu'y faire ? J'ai traduit mon texte, mon texte allemand, et je réclame toute indulgence. D'ailleurs, Pascal, qui ne fut pas qu'un faussaire, j'imagine, mais aussi un grand écrivain, a dit qu'il fallait écrire *Paris*, et non *capitale du royaume*, autant de fois qu'il était requis.

Passez-moi donc condamnation, oreilles trop sensibles, et revenons à nos moutons... de classe. Aussi bien n'ouîtes-vous pas l'étrange nouvelle ? Il pourrait y avoir lutte de classe, sans qu'il y ait *des classes* ? Il avait toujours semblé jusqu'ici qu'une lutte supposait au moins deux adversaires ; mais il paraît que « Et le combat cessa faute de combattants » de notre Corneille est l'ex-

---

(1) Voir *Socialistische-Monasthefte*, n° de Juillet, article « De la lutte de classe ».

pression d'une vérité toute française, qui n'a plus cours au-delà du Rhin.

L'étrange manie, aussi, de rechercher des définitions claires et distinctes! Comme si tout devait se définir! et comme si, précisément, *les actes* et *les devenirs* étaient susceptibles de définitions claires! Or, la lutte de classe, c'est un acte, et la classe, ce n'est pas un être, c'est un devenir. Mais voilà. Pour l'ouvrier allemand, la lutte de classe est-elle bien *un acte*? n'est-elle pas simplement un concept, une théorie, une Idée? Il en entend beaucoup parler; il en lit la description copieuse dans les journaux et les revues socialistes; mais où en voit-il la réalité? Je ne pense pas qu'un ouvrier syndicaliste français cherche jamais à se donner une définition claire de la lutte de classe: il n'en a pas besoin; qu'en ferait-il? Ce sont les intellectuels eui ont de ces exigences... abstraites: pour les hommes d'action, une définition est non seulement chose maigre, pauvre, et raide, et encombrante, mais encore chose parfaitement superflue et inutile.

Ce qui surprend Bernstein, c'est que son correspondant, lorsqu'il pense classe, pense social-démocratie, et non classe ouvrière. Or la social-démocratie, ce n'est pas une classe, c'est un Parti; et un parti peut bien se dire le représentant, le défenseur d'une classe, il ne se confond pas avec elle; il ne lui est pas adéquat; il ne la recouvre pas exactement. Un parti, c'est *une unité idéologique*, où des gens de toutes catégories peuvent se rencontrer; une classe, c'est *une unité économique*, dont font partie — et ceux-là seulement — des gens d'une même situation sociale. Mais pourquoi notre ouvrier allemand, lorsqu'il pense classe, pense-t-il seulement social-démocratie et ne semble-t-il pas avoir une idée claire de sa classe, de la classe ouvrière? Ah voilà! C'est que la classe ouvrière allemande est encore *une classe pour les autres*, et non *une classe pour soi*, comme disait Marx: Jusqu'ici, elle ne s'est encore révélée à elle-même que sous les espèces d'un Parti, de la Social-démocratie, le mouvement syndical étant resté un mouvement subordonné, purement corporatif, modeste, humble, petit-garçon. Car s'il est vrai de dire que ce qui caractérise une classe, c'est son unité économique, encore faut-il ajouter: une unité économique consciente d'elle-même, et de son Idée. C'est retomber dans l'idéologie, dira Bernstein; c'est sortir du marxisme, et nous n'avons plus affaire dès lors à une classe, mais à un parti. Car, encore une fois, c'est *l'unité de situation* qui fait une classe, et *l'unité du vouloir*, qui fait un Parti.

Il nous semble que Bernsteim s'est fait du marxisme une conception singulièrement étroite. Il trouve peu marxiste ce précepte de Marx, dans le *Manifeste des communistes*, que le devoir

des communistes est « la formation du prolétariat en classe. » Mais l'unité de situation fait si peu à elle seule une classe, que Marx, dans son *Dix-huit Brumaire*, a pu comparer la classe des paysans à un sac de pommes de terre : les paysans se trouvent dans une même situation sociale; ils ont les mêmes intérêts économiques, ils présentent tous les caractères objectifs d'une classe, et cependant ils ne forment pas une classe, au sens vraiment marxiste du mot ; et que leur manque-t-il, précisément, pour cela ? Mais la conscience, mais l'unité du vouloir ! Juxtaposés les uns à côté des autres, s'ignorant les uns les autres, ils sont comme des pommes de terre dans un sac : cela peut constituer un tas, un monceau, une masse, mais non une classe. Toutes les conditions objectives pour la formation d'une classe peuvent donc être données, sans que cependant il y ait classe au sens plein du mot. L'unité économique peut bien être la condition nécessaire ; elle n'est pas la condition suffisante. Il faut qu'il s'y ajoute l'unité du vouloir.

Et comment se forme cette unité du vouloir ? Par la lutte. C'est dans la lutte que les classes ont la révélation d'elle-mêmes et prennent conscience de ce qu'on pourrait appeler leur moi collectif ou leur personnalité complexe. C'est dans ce que Hegel appelait « le combat pour la reconnaissance réciproque des moi » que la conscience de classe s'éveille, se précise, parvient à la pleine clarté d'une Idée. Et, en vérité, si l'on veut comprendre à fond la théorie des classes chez Marx, c'est aux remarques si suggestives de Hegel (§ 431-432-433-434-435 de la *Philosophie de l'Esprit*) qu'il faut se reporter.

La vraie différence entre le Parti et la classe, ce n'est pas que le Parti soit une unité idéologique, et la classe une unité économique : car, nous venons de le voir, la classe, elle aussi, arrivée à son plein développement, est une unité idéologique. La vraie différence, c'est que le Parti n'est qu'une collection d'individus, venus de toutes les classes, et ne pouvant former ce moi collectif ou cette personnalité complexe dont nous parlions plus haut. Un Parti, c'est un pêle-mêle, un tohu-bohu, une auberge de rencontre, une salle de pas-perdus, et pour tout dire en un seul mot, quelque chose de démocratique, un organe de la démocratie. Or, on le sait bien, la démocratie ignore les classes ; la démocratie ne connaît que des individus. Proudhon, quelque part, appelle la démocratie « la hache qui divise le peuple » ; il voit en elle une puissance scissionnaire, divisionnaire, pour qui rien de collectif, de social, de général, de spirituel, n'existe, et c'est pourquoi il dit aussi qu'elle est « matérialiste et athée » (1).

(1) Voir *Solution du problème social*, p. 62.

« Le suffrage universel, écrit-il, est une sorte d'atomisme par lequel le législateur ne pouvant faire parler le Peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, *viritim*, absolument comme le philosophe épicurien exprime la pensée, la volonté, l'intelligence par des combinaisons d'atômes. C'est l'athéisme politique dans la plus mauvaise signification du mot. Comme si de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages, pouvait jamais résulter une pensée générale ! » On dira peut être : mais les partis tendent précisément à remédier à cette anarchie et à cette atomisation sociales en groupant les citoyens, en faisant la synthèse de leurs aspirations et de leurs vouloirs. Je ne nie pas que tel ne soit en effet le but que se proposent les Partis ; mais ce que je nie de la manière la plus catégorique, c'est qu'ils y atteignent, et cela, par une raison bien simple, c'est que l'unité cellulaire du Parti, reste l'individu, le citoyen abstrait, et qu'un Parti n'est jamais qu'une juxtaposition, une sommation de ces unités individuelles abstraites. L'unité à laquelle les Partis aboutissent et qu'ils réalisent n'est jamais qu'une unité extérieure, transcendante, artificielle, une unité mécanique administrative et bureaucratique, analogue à celle des Etats politiques modernes, et non une véritable unité, une unité spirituelle, interne, et l'on peut dire des Partis ce que Nictzche dit de l'Etat, que ce sont des monstres froids qui ne peuvent prétendre être le Peuple que par le plus impudent mensonge. « Etat, qu'est-ce cela ? demande Zarathoustra. Ouvrez les oreilles, je vais vous parler de la mort des peuples. L'Etat, c'est le plus froid de tous les monstres froids : il ment froidement, et voici le mensonge qui rampe de sa bouche : « Moi, l'Etat, je suis le Peuple. » C'est un mensonge !... Partout où il y a encore du peuple, il ne comprend pas l'Etat et il le déteste comme le mauvais œil et une dérogation aux coutumes et aux lois. »

Ce qui fait précisément la grandeur et la force du syndicalisme révolutionnaire, c'est que ses méthodes d'action sont essentiellement, si j'ose ainsi parler, synthétiques ; elles impliquent des mouvements de masses indivisées, elles ne brisent pas l'unité du prolétariat, elles ne l'émiettent pas, elles ne cassent pas en morceaux, comme du sucre, le bloc populaire ; elles le laissent à l'état global de masse autonome et indivisée. Les méthodes d'action de la démocratie, au contraire, sont essentiellement analytiques ; elles émiettent la volonté populaire, elles en brisent l'unité profonde originelle ; il ne reste plus qu'une poussière de votes individuels arbitrairement additionnés. Voyez plutôt quelle est la politique sociale de la démocratie vis-à-vis de ce fait si important de la vie ouvrière qu'est la grève : ne consiste-t-elle pas, essentiellement, à vouloir le parlementariser, c'est-à-dire à substituer le procédé analytique du scrutin, qui isole chaque

ouvrier dans son for intérieur et le soustrait au courant électrique de la volonté générale indivisée, au développement spontané et synthétique d'un mouvement de révolte qui ne peut réussir que si tous ne forment plus qu'une tête et qu'un cœur ?

Bernstein lui-même remarque qu'en face de la bourgeoisie sans cesse plus émiettée, ptus divisée, malgré trusts et cartells, le prolétariat au contraire marche vers une unité et une cohésion croissantes. Mais comment ne voit-il pas qu'il y a précisément dans les méthodes d'action démocratiques, à cause de leur caractère analytique, un obstacle à cette unité ouvrière en formation ? Comment ne voit-il pas qu'il y a une incompatibilité profonde entre la démocratie politique et un mouvement ouvrier de lutte de classe ? Dans le numéro d'Août des *Socialistische-Monatshefte*, il consacre un article au syndicalisme révolutionnaire à propos des réflexions de Sorel sur la violence, et il ne semble pas qu'il en ait saisi tout le sens et toute la portée. Il se contente, pour répondre aux critiques dont Sorel accable le socialisme parlementaire, de dire que le mouvement syndical, lui aussi, a ses écueils et ses dangers ; et, à la prétention que *la nouvelle école* émet de se rattacher à Marx, il oppose qu'il y a dans Marx maints textes contraires à cette prétention — ce qu'on ne nie nullement — et que c'est bien plutôt de Bakounine, l'adversaire de Marx dans l'Internationale, que les tendances syndicalistes peuvent s'autoriser. Il conteste ensuite les résultats pratiques auxquels le syndicalisme français parvient par l'action directe et qu'il affirme inférieurs à ceux auxquels les syndicats allemands par leur méthode aboutissent. Il continue enfin à regarder le mouvement syndicaliste français comme un mouvement de jeunesse, un mouvement retardataire, qui abandonnera l'utopie de l'action directe, lorsque les syndicats français auront la maturité des syndicats anglais et allemands.

Rien de bien nouveau, on le voit, comme critique. J'ai cependant trouvé dans cet article de Bernstein une remarque assez curieuse : il définit par exemple *le sorellisme* un essai de synthèse de Nietzche et de Marx ; et il ajoute même que c'est là une tentative qui n'est pas aussi paradoxale qu'on pourrait le croire tout d'abord. Les Allemands n'ont pas une tendresse exagérée pour Nietzche ; ils le considèrent comme un esthète, dont les opinions, en matière sociale, n'ont qu'une importance très relative, et l'idée, surtout, de rapprocher Marx de Nietzche leur apparaît comme un énorme non-sens. Je suis donc heureusement surpris de ce jugement de Bernstein ; et si je dis « surpris » ce n'est pas que Bernstein me paraisse incapable de jugements un peu fins, mais c'est que les Allemands nous ont habitués depuis longtemps à une sainte routine théorique, estimant sans doute qu'aprés Marx leur gloire était suffisamment établie. Bernstein,

il est vrai, ne l'oublions pas, est, parmi les social-démocrates, l'esprit le plus libre : il ne croit pas qu'en face de théories nouvelles et dont il reconnaît tout le premier la haute valeur intellectuelle, il faille prendre le parti commode... du silence.

Mais ce jugement de Bernstein, par quoi est-il motivé ? C'est en conclusion d'un passage de Sorel, où celui-ci attribue au mouvement syndicaliste et à la violence prolétarienne la vertu de régénérer la bourgeoisie abâtardie, de lui redonner l'énergie de la résistance, afin qu'elle puisse accomplir jusqu'au bout sa mission historique, sans se laisser affaiblir par une préoccupation maladive de devoir social. *Devenez dure,* dit le prolétariat syndicaliste à la bourgeoisie ; fabriquez-moi moins de lois sociales bâtardes et développez-moi davantage les forces productives ; je n'ai que faire de vos cadeaux législatifs, et je réponds à votre bienveillance, d'ailleurs intéressée, par l'ingratitude de mes coups de poing !

Devenez dure ! c'est là, en effet, un précepte bien nietzchéen. Et qu'on puisse rapprocher ce précepte nietzchéen du précepte marxiste que, pour résoudre les antagonismes sociaux, il faut les pousser à fond — prémisse fondamentale d'une théorie conséquente de la lutte de classe — il n'y a là qu'une démarche logique, il me semble, toute indiquée. Or, là est bien la question : il faut choisir entre une doctrine de lutte de classe, c'est-à-dire, d'exaspération des antagonismes ou une doctrine de paix sociale, c'est-à-dire d'atténuation des conflits. Le parlementarisme, Bernstein le reconnaît loyalement, aboutit nécessairement à un adoucissement, à une édulcoration des conflits, qui est la négation même de la lutte de classe. Le socialisme parlementaire est fatalement un socialisme de paix sociale, menant directement à un socialisme d'Etat où se fondent et s'émoussent tous les antagonismes.

Mais si Bernstein discerne fort bien cette prémisse de toute doctrine conséquente de lutte de classe, il se hâte d'ajouter qu'il ne l'adopte nullement. Il reste pour la parlementarisation des conflits, pour les méthodes légales, et toute violence lui apparaît non seulement comme une manifestation de puérile faiblesse, mais comme un facteur rétrograde. Et d'où vient cette répugnance invincible de Bernstein pour « la violence » ? Il me semble qu'on pourrait l'expliquer ainsi. Il ne faut pas oublier que Bernstein, en effet, a longtemps habité l'Angleterre ; et la vie, comme les idées anglaises, ont fait sur lui l'impression la plus profonde. Or, l'Angleterre est le pays classique du parlementarisme, et Nietzche a pu appeler « les idées modernes » des idées libérales et démocratiques, des idées anglaises, marquées selon lui au coin de la plus incurable médiocrité. A quoi aboutit en effet le libéralisme démocratique ? A un atomisme social sans

grandeur ; la société est ramenée à n'être plus qu'un marché où évoluent des atomes libre-échangistes, et au contact duquel tout se dissout ; il n'y a plus que des individus, une poussière d'individus, de bourgeois, enfermés dans l'horizon étroit de leur conscience et de leur caisse ; plus de cité, plus de droit, rien que des échanges, des transactions, des compromis, la vie politique et parlementaire se calquant exactement sur la vie économique ; nous sommes dans un monde marchand, où la ruse remplace l'honneur, la légalité la violence, la paix la guerre, et où chaque jour les individus deviennent plus petits, plus médiocres, plus ratatinés, plus insignifiants — parce que, limités aux satisfactions égoïstes de leur moi, plus rien ne vient les élever au-dessus d'eux-mêmes, aucune haute tâche exigeant la subordination du présent à l'avenir, du bien-être à un idéal de puissance et de grandeur. La durée est ramenée à l'unité de l'heure fugitive, comme la société à l'unité de l'individu éphémère ; plus rien qui veuille *durer* : c'est l'atomisme absolu dans le temps et dans l'espace.

Telle est la décomposition du monde marchand, bourgeois, libéral et démocratique. En face de ce monde, se dresse, avec de hauts espoirs et de vastes pensées, le monde ouvrier, le monde des producteurs, marchant à la conquête de l'avenir, ramenant l'éparpillement des choses et des minutes à l'unité permanente de sa volonté de puissance, chaque jour plus cohérent, plus fort, *plus dur* parmi l'amollissement général, plus concentré en lui-même parmi le pêle-mêle démocratique, retranché dans les forteresses de ses syndicats, *véritables armées révolutionnaires* se préparant à la grande bataille finale, — et non, comme les conçoit Bernstein, *simples agences d'affaires*, de type bourgeois ou marchand, de type anglais, — animés de l'esprit guerrier et héroïque, mais non de l'esprit mercantile, capables en un mot de redonner au monde moderne en déliquescence un sens, un but, une direction, un idéal.

C'est la guerre, dit Sorel, qui engendre le sublime ; et, sans sublime, il n'y a pas de haute moralité, les hommes ne s'élèvent pas au-dessus de la platitude de leurs petits égoïsmes. Que peut-il sortir d'un mouvement ouvrier à l'anglaise ou à l'allemande? Bernstein conteste les résultats de notre 1er mai ; l'action directe lui paraît avoir fait fiasco. Mais les profits matériels importent assez peu : l'essentiel est qu'on ait pu réaliser une première mobilisation révolutionnaire de cette ampleur et de cette étendue. Et ce n'est pas à l'étiage marchand qu'il faut juger un mouvement comme celui des huit heures. Bernstein vante sans cesse l'esprit de responsabilité dont les trade-unions anglaises et les syndicats allemands sont animés : c'est là pour lui un signe de force et de maturité. C'est qu'il assimile toujours un syndicat

à une grosse entreprise commerciale, qui devient prudente en raison de sa grandeur même ; mais la guerre, engagée par le monde ouvrier contre la bourgeoisie, exige d'autres qualités que cette prudence d'hommes d'affaires habiles et expérimentés : elle exige de l'audace, de l'héroïsme, en un mot du sublime.

Et nous voici sur le terrain de la morale. *Otto Bauer* engage justement avec Kautsky (1) une discussion assez intéressante, où il essaie de montrer l'insuffisance du matérialisme historique à fonder vraiment une morale. *Ottò Bauer* est un socialiste néo-kantien qui s'efforce de compléter le marxisme par le kantisme. Mais la manière dont il pose le problème n'est pas très heureuse. Il imagine un ouvrier placé entre ces deux devoirs, ou de laisser femme et enfants mourir de faim, ou de trahir ses camarades en grève. Cet ouvrier vient lui demander ce qu'il doit faire. Bauer lui répond en lui servant de copieux extraits du récent livre de Kautsky, où celui-ci essaie de construire scientifiquement une morale marxiste. L'ouvrier lui réplique qu'il n'a que faire de tous ces beaux raisonnements. En effet, et Bauer de conclure que la science ne suffit pas à fonder la morale, qu'il y a dans toute morale un élément formel, transcendant à toutes les raisons positives ou scientifiques d'agir, que l'éthique kantienne, par conséquent, est fondée. Mais Kautsky a beau jeu de lui répondre que les formules de la morale kantienne n'auraient pas plus d'influence sur notre ouvrier et ne le tireraient pas plus d'embarras : ce qui est l'évidence même. Comment prouver à quelqu'un, par raisons scientifiques ou de théorie morale, qu'il doit se comporter en héros ?

Autre chose la science, autre chose la vie. Autre chose la théorie morale abstraite, autre chose le mécanisme par lequel la morale se réalise. Je suis complètement d'accord avec Bauer pour contester la possibilité de fonder la morale sur la science, mais Kautsky ne croit pas lui-même à cette possibilité, puisque, selon lui, toute l'éthique du prolétariat découle de ses aspirations révolutionnaires. Resterait alors à prouver que ces aspirations se déduisent de la science marxiste... Mais laissez-moi rire ! Il y a donc, en toute morale digne de ce nom, un élément formel et que signifie ce formalisme ? Kant l'a ramené à l'idée d'une législation universelle : l'acte moral est l'acte par lequel s'engendre un ordre moral universel supérieur à la nature, un ordre nouménal. Kautsky interprète cette législation universelle dans un sens statique ; il rabat l'ordre nouménal sur le plan phéno-

(1) Voir *la Neue Zeit*.

ménal, et il voit dans la morale kantienne une morale de solidarité des classes incompatible avec une doctrine de lutte de classe. Mais c'est là un contre-sens : il s'agit d'un monde à créer, d'un ordre nouménal, virtuel, que la volonté des héros ou d'une classe héroïque doit enfanter ; la législation universelle est celle d'un monde à venir, non celle du monde actuel.

Que de contre-sens, d'ailleurs, n'a-t-on pas accumulés autour de la morale kantienne ! Son impératif catégorique, en particulier, a joué de malheur. On y a découvert je ne sais quel caporalisme à la prussienne, quelque chose « de froid, d'aigu, de pointu » comme dit un personnage de *Solness le constructeur*. Mais si l'acte moral revêt ce caractère impérieux que Kant lui attribue, c'est qu'il s'impose à nous avec la nécessité de l'instinct ; il n'apparaît revêche qu'aux âmes médiocres, dont la molle sensibilité regimbe ; mais, dans l'âme du héros, il est accompli avec la ferveur joyeuse d'un acte libre. Nous sommes ici, il est vrai, dans la région du sublime ; et le sublime produit d'abord comme une impression de terreur sacrée, mais bientôt l'enthousiasme saisit l'âme tout entière et nous avons le sentiment de faire partie — et cela, librement, spontanément — d'un ordre moral qui serait la nature elle-même, avec ses caractères de nécessité universelle et de grandeur tragique.

Mais que serait la morale en dehors du sublime ? Et si c'est la guerre qui engendre le sublime, où trouver de la morale dans notre société bourgeoise, militaire, marchande, pacifiste, où dominent les valeurs et les idées anglaises ? Une morale utilitaire, eudémoniste, est une absurdité, un non sens : là-dessus Kant et Nietzche sont parfaitement d'accord. Ce qui énerve la conscience socialiste, c'est cet idéal de bonheur et d'harmonie universels que la Science, aux mains du Pouvoir, doit, dit-on, nous procurer ; ce sont là *valeurs alexandrines*, d'une époque que l'optimisme scientifique a débilitée. L'univers est un phénomène d'essence tragique ; l'antagonisme est sa loi essentielle ; et si l'âge guerrier proprement dit peut prendre fin, c'est que le producteur, qui remplacera le soldat, est, lui aussi, un guerrier, et le travail, une des formes de la guerre universelle. Le socialisme n'a été trop souvent qu'un rêve de jouisseurs et de consommateurs, c'est-à-dire de bourgeois parasitaires ; quand il sera vraiment *la chose des producteurs*, c'est-à-dire quand le syndicalisme révolutionnaire aura éliminé le socialisme parlementaire, il prendra une tout autre allure et un tout autre sens.

Henriette Roland-Holst (*Neue Zeit*, du 26 mars et du 2 juin, nous parle d'Ibsen. Elle voit dans Ibsen le poète dramatique d'une petite bourgeoisie de pays arriéré économiquement et qui aspirerait à la vie intense des grands bourgeois capitalistes. Le capitalisme, dans un pays comme la Norwège, est une impor-

tation du dehors; il ne sort pas du développement des forces mêmes de la nation. Dès lors, il n'amène que troubles et angoisses; il ruine les traditions sans pouvoir leur substituer un idéal plus vigoureux sur lequel la vie morale pourrait se fonder. Selon Henriette Roland-Holst, ce sont ces troubles et ces angoisses que traduiraient les drames d'Ibsen, qui laissent une impression si morne et si désolée.

Mais le capitalisme, en tous pays, n'a-t-il pas, tout d'abord, produit les mêmes effets? Et la littérature romantique n'est-elle pas, essentiellement, l'expression du désenchantement de l'homme en face de ce monde nouveau capitaliste, qui désorganisait si profondément la coutume et les traditions et semblait apporter plus de ruines et de laideurs que de grandeur et de justice? Or, Ibsen nous apparaît surtout comme un romantique attardé. Henriette Roland-Holst le comparant à Nietzche dit que celui-ci laisse l'impression d'une force libre et joyeuse, maitresse d'elle-même, la force d'une classe de grands aristocrates, encore en pleine possession de leur puissance et en plein élan de vie, tandis que le petit-bourgeois Ibsen, ballotté entre la coutume et les aspirations nouvelles, laisse l'impression d'une force incertaine et brisée. La notation, en gros, est exacte, si les raisons en sont contestables. Nietzche nous apparaît comme un classique, si Ibsen est romantique; il a le sentiment des collectivités héroïques, et, sans vouloir faire un mauvais jeu de mots, une sorte de conscience de classe. Ce n'est pas du tout un individualiste genre Stirner, un anarchiste égotiste, ou un esthète anarchisant, comme beaucoup se l'imaginent; c'est un Latin, que séduisent les grandes œuvres collectives, qui exigent la durable volonté de puissance de classes ou de peuples, et la stricte subordination des individus. Rien de tel chez Ibsen : le héros ibsénien est un isolé, un individualiste, et, pour tout dire d'un mot beaucoup plus expressif, je le répète, un romantique. On a pu rapprocher Ibsen de George Sand : *mutatis mutandis*, le rapprochement me paraît exact. Le *surhomme* de Nietzche, sans doute, est, lui aussi, un solitaire ; mais si je ne craignais de risquer un paradoxe trop violent, je dirais volontiers que ce solitaire pourrait adhérer au syndicalisme révolutionnaire.

Edouard Berth

Index Bibliographique

E. DOLLÉANS.— *Le caractère religieux du socialisme* (Paris, Larose, 1906.)

G. SOREL. — *Enseignemanti sociali della économia contemporanea,* (Milano, Sandron, 1907.)

E. LEONE. — *Il Sindicalismo.* (Milano, Sandron, 1907.)

LA LIBRAIRIE NATIONALISTE. — Essai de bibliographie contemporaire. (Paris, Schleicher, 1907.)

Dr A. MARIE. — *Mysticisme et folie* (Paris, Giard et Brière, 1907).

MAXIME LEROY. — *Les Transformations de la puissance publique* (Paris, Giard et Brière, 1907).

M. AUGÉ-LARIBÉ. — *Le Problème agraire et le socialisme* (Paris, Giard et Brière, 1907).

Ch. POISSON. — *Le salaire des Femmes* (Paris, Librairie des Saints-Pères).

J. INGEGNIEROS. — *La Législation du Travail dans la République Argentine* (Paris, Cornély, 1907).

Chronique Politique et Sociale

L'école et le prolétariat.

En montant au pouvoir, Briand déclarait à la Chambre ravie qu'il restait fidèle au socialisme. La Chambre savait ce que parler veut dire. Le ministre socialiste n'a pas déçu ceux qui lui ont fait confiance.

Il racontait naguère aux mineurs et aux métallurgistes du bassin de Saint-Etienne que le socialisme consiste à procurer aux ouvriers une partie des actions dans les entreprises industrielles. Le capital et le travail, co-associés désormais dans la production, cesseraient ainsi de se faire une guerre mortelle et la paix sociale serait enfin assurée.

Plus récemment, dans le discours de clôture, au congrès de la Ligue de l'Enseignement, Briand nous a fait part de son rêve d'éducation nationale. Il voudrait détruire les barrières qui séparent les classes et unir dans la même instruction les fils des bourgeois et les fils des ouvriers. Ecoutons-le : « Eh bien, tenez, au point de vue de l'enseignement, ce qu'il faudrait faire tout de suite, *pour dissiper certains malentendus qui dressent dans la vie, des hommes contre d'autres hommes*, c'est prendre tous les enfants à quelque catégorie qu'ils appartiennent, les mettre tous dans la même école, dans cette école, humble et modeste, *où le fils du riche et le fils du pauvre voisineraient et où ils s'habitueraient à penser en commun plus tard dans la vie*. Assez de raisons de discorde se dresseront entre eux ; assez souvent des intérêts contradictoires les mettront aux prises pour des luttes passionnées et violentes.

« C'est dans l'école commune à tous que pourrait s'opérer

grâce à l'observation perspicace du maître, un travail de sélection afin que soit donnée à ceux qui en seraient jugés dignes, cette instruction plus complète qu'on donne à l'enfant du riche, parce qu'il peut la payer. *Dès à présent, il me paraît possible d'augmenter les bourses pour les enfants du peuple.* C'est la première chose à faire, et je pense que M. Ferdinand Buisson, avec son éloquence agissante, ne manquera pas d'appuyer cette résolution devant le Parlement. »

L'utopie de la réconciliation des classes sociales par l'école est un de ces vieux clichés de la « démocratie avancée » qui n'a pas grande importance. Le projet d'incorporer à la bourgeoisie, en leur communiquant l'idéologie bourgeoise, les plus intelligents des « enfants du peuple » présente une autre gravité : il est dans le sens de l'évolution démocratique et il constitue une de ces mesures que l'esprit égalitaire régnant se plaît à approuver.

Si le socialisme doit être l'œuvre de la classe ouvrière parvenue à sa maturité, capable par conséquent de substituer ses institutions et ses idées propres aux institutions et aux idées traditionnelles, il n'y a de pire danger que celui qui consiste à la retenir dans les institutions et les idées des classes dominantes. C'est par une séparation totale avec le monde bourgeois que le monde ouvrier peut arriver à dégager ses conceptions nouvelles de la morale et du droit. Mais il faut que l'élite qu'elle porte à sa tête, au fur et à mesure de son développement, soit à l'abri de toute infiltration des notions éthiques et juridiques de la classe bourgeoise. Il ne servirait à rien que le prolétariat tire de son sein une masse de militants intelligents et instruits, si leur horizon intellectuel et moral était l'horizon bourgeois. La classe ouvrière aurait simplement fourni des troupes plus fraîches et des chefs plus jeunes à la classe capitaliste.

On peut dire que c'est là le but suprême de la démocratie : alimenter l'élite décadente des classes bourgeoises par l'élite ouvrière. Les classes ne sont pas des mondes clos, sans portes ni fenêtres. Elles ne sont fermées que pour la majorité de leurs membres, mais elles restent ouvertes pour une minorité qui parvient toujours à passer d'une classe à l'autre. C'est par ces ouvertures, que la bourgeoisie peut attirer à elle les plus vigoureux des fils du prolétariat et se les assimiler.

Elle ne s'infuserait pas seulement un sang nouveau, elle enlèverait encore au prolétariat les meilleurs de ses chefs. C'est un fait d'expérience que les ouvriers parvenus à un certain degré d'éducation acquièrent facilement la mentalité bourgeoise. Qui ne connaît quelque secrétaire de syndicat, dont l'effort de pensée a été réel, mais à qui ce passage dans la « civilisation » bourgeoise a donné le mépris de la « barbarie » ouvrière. Ce sont ces ouvriers, gorgés de science indigeste et élevés à l'école de la bourgeoisie, qui deviennent plus ou moins inconsciemment les alliés de la classe ennemie.

Combien autres sont ceux que la lutte a éduqués, qui n'ont demandé qu'à une connaissance toujours plus parfaite du milieu ouvrier les éléments de leur formation intellectuelle et morale. Ceux-là constituent vraiment l'élite de la classe : ils en sont les guides clairvoyants, ils aident le prolétariat à préciser ses idées et dégager son idéologie particulière. C'est pour cette élite que se forme peu à peu une littérature d'origine ou d'inspiration purement ouvrière.

Le socialisme ministériel de Briand va donc à l'opposé du socialisme ouvrier. Les mesures qu'il préconise pour exproprier la classe ouvrière de ses « têtes pensantes » sont encore une fois l'illustration de la politique anti-proléta-

rienne de nos démocrates. Elles concordent avec ce mouvement de conquête morale et intellectuelle que la classe bourgeoise tente contre la classe ouvrière. Il faut lire les publications scolaires de nos éducateurs les plus radicaux. Qu'on parcoure par exemple les livres de la collection Edouard Petit, publiés par la « Librairie d'Education Nationale Picard et Kaan ». M. E. Petit est un des princes de l'enseignement primaire, il est le prototype de ce que la démocratie nous offre de plus « avancé ». Ouvrons un livre, signé de lui : *Jean Lavenir*. Voici ce que nous lisons : « Un jour viendra où, dans l'industrie, *les ouvriers seront les associés des patrons ;* où chacun aura sa juste part dans les bénéfices de l'entreprise commune à proportion de sa valeur propre et des services rendus par lui à ses associés. Nous avons pour nous le nombre, le droit. *Ne compromettons pas par l'injustice, par la violence, notre cause*, la meilleure des causes, la sainte cause de tous les travailleurs nos frères. *Patientons ; le temps travaille pour nous.* » Et plus loin : « Il avait été un des premiers à s'inscrire aux cours de l'Université populaire. Il admirait le dévouement de ces gens de cœurs, professeurs, instituteurs, ingénieurs, savants, qui, le soir venu, oubliant les fatigues du jour, *s'emploient à instruire le peuple, mettent leurs lumières à sa disposition, lui tendent une main fraternelle pour l'élever jusqu'à leur niveau.* »

Telle est la politique scolaire de ce ministère de l'instruction publique que Briand appelait le ministère de l'éducation nationale. Corruption par l'éducation primaire, corruption par l'éducation secondaire et supérieure, c'est tout ce qu'il réserve aux « enfants du peuple ». Et après cela, nos socialistes démocrates s'indignent que les congrès ouvriers dénoncent les dangers de l'éducation donnée par la bourgeoisie et demandent un enseignement nouveau organisé par les syndicats et les Bourses du travail.

Classe et Parti.

Nous avons souvent insisté ici-même sur la différence entre *classe* et *parti*, qui est le fond même du syndicalisme. Quelques faits récents viennent de mettre en évidence cette vérité élémentaire.

C'est d'abord la récente grève des ouvriers de la Société des cirages français à Hennebont. Durant de longues semaines, les prolétaires bretons ont soutenu contre leurs maîtres une lutte héroïque, qu'à bout de ressources ils ont dû cesser. Ils avaient espéré en la solidarité des autres ouvriers que la Société des cirages français exploite aussi à Saint-Ouen — d'autant plus que ces derniers appartiennent en majorité au parti socialiste et qu'ils ont un élu qualifié « révolutionnaire ». Mais les prolétaires de Saint-Ouen n'ont pas bougé et ils ont laissé se débattre seuls leurs camarades d'Hennebont. Pourquoi ? La *Voix du Peuple* l'a signalé et nul démenti n'est venu l'infirmer. C'est que le directeur de l'usine de Saint-Ouen est membre, au même titre que ses ouvriers, du comité socialiste local : les bons prolétaires de Saint-Ouen n'ont pas voulu faire de la peine à un « camarade de parti ». Griffuelhes avait raison de dire, dans l'*Humanité* du 15 août : « Dans ce cas, les patrons, dans leur intérêt, n'ont qu'à imiter le directeur de Saint-Ouen : une exploitation forcenée, une exhibition d'idées libérales, voire socialistes. Ce serait là pour les patrons la meilleure solution afin de faire cesser ces grèves « tant préjudiciables à l'intérêt national ».

Au plus fort de la campagne pour l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, la Fédération des ouvriers coiffeurs a dénoncé un patron, René Chauvin, ancien député socialiste et un des lieutenants les plus connus de Guesde.

J'ignore la réalité des faits ; mais il faut retenir la preuve de l'antagonisme d'intérêts que nous donne cet incident. J'en dirai autant de l'accusation d'être au service d'une compagnie d'assurances contre les accidents, portée par le réformiste Coupat, au congrès d'Amiens, envers un médecin, député socialiste révolutionnaire. L'exactitude du fait ici encore ne nous est pas connue. Mais il n'y aurait rien là d'anormal, étant donnée la composition des partis. Que d'avocats socialistes qui plaident pour des compagnies anonymes, qui sont membres de conseils d'administration de sociétés industrielles, etc...

Enfin, le congrès de la Fédération socialiste de la Haute-Garonne a discuté naguère les devoirs des patrons appartenant au parti socialiste. Elle se demandait notamment s'ils avaient le droit d'adhérer au syndicat patronal de leur profession.

Voilà des exemples probants, qui n'empêcheront pas — je le sais — de braves gens de dire que le parti socialisle, « parti de classe et de révolution », représente le prolétariat.

Le Ministère du travail.

Viviani est ministre. C'est le troisième. Inutile désormais de les compter. Toutes les fois qu'il se trouvera un homme de relief dans le socialisme parlementaire, il arrivera ce qui se passe pour tous les partis : il faudra qu'il prenne la responsabilité du pouvoir. S'il est unifié, il se désunifiera. Il n'y a pas longtemps que Viviani était membre de la Commission administrative du parti socialiste. Cela, personne ne le conteste. Ce n'est pas la peine d'insister.

Mais ce qu'il faut retenir; c'est l'utilisation que la démocratie fait des ministres socialistes. Elle leur confie le soin

de gouvernementaliser la classe ouvrière. De ce chef, la création d'un ministère du travail est une opération singulièrement habile. L'expérience a montré qu'on peut démoraliser assez vite pas mal de militants ouvriers en les couvrant d'honneurs. La tentative de Millerand ne fut infructueuse que parce que les masses se révoltèrent instinctivement et que le mécontentement des ouvriers envers ceux des leurs qui s'élèvent trop vite est une garantie contre la trahison des chefs. Mais que de représentants de syndicats se trainèrent dans les antichambres du ministère du commerce, où ils se sont oubliés depuis.

Un ministère du travail est une source de corruption autrement profonde que le ministère du commerce. Ici, il fallait à la fois tenir ouvertement compte de l'intérêt des patrons et de l'intérêt des ouvriers. Les travailleurs les plus dociles finissaient par s'en rendre compte. Mais là, les ouvriers auront une administration pour eux, une organisation spécialement chargée des questions qui les préoccupent. Tout un ensemble de services, tout un corps de fonctionnaires seront préposés à leur protection. Par ces services et par ces fonctionnaires, Viviani parviendra-t-il à établir des liens permanents entre son ministère et les groupements réformistes de la classe ouvrière ? Je lui ai entendu un jour exprimer cette idée que dès que le parti socialiste aurait en France sa part dans la direction des affaires, c'en serait fait du mouvement révolutionnaire. Il voulait dire par là qu'un gouvernement vraiment populaire, qui ferait à la classe ouvrière une grande part, arriverait vite à se l'attacher.

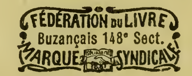
Tout est possible. En donnant aux intérêts antagoniques leur part respective dans le gouvernement de l'Etat, la démocratie peut espérer neutraliser leurs luttes et assurer la paix sociale. Il ne semble pas toutefois que le mouvement syndicaliste soit prêt à faire machine en arrière. Les syndi-

cats réformistes eux-mêmes ne défendent plus la thèse de la collaboration des syndicats et du gouvernement dans la politique ouvrière. Le congrès d'Amiens a repoussé, avec une majorité symptômatique, tous les projets de loi que Viviani défendra. Mais ce n'est pas une raison pour que les syndicalistes s'endorment sur leurs lauriers. Toutes les embûches leurs seront tendues, maintenant surtout qu'ils sont une force indépendante, qu'ils traitent le ministère Viviani comme ils ont fait du ministère Millerand !

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

COMPOSÉ EN COMMANDITE
IMPRIMERIE F. DEVERDUN
Buzançais (Indre)



Un grand conflit social :

La Grève d'Hennebont

Les monographies de grandes grèves valent les plus consciencieuses études théoriques. Elles permettent de saisir sur le vif les épisodes saillants du long drame de la lutte des classes. Nul détail n'est de trop, mais ce sont au contraire les menus faits qui font le plus souvent comprendre la portée sociale du conflit. Je retracerai donc les phases successives de la grève d'Hennebont, qui a sollicité pendant de longues semaines l'attention du prolétariat organisé, et qui constitue un des plus àpres engagements de la guerre des classes.

Ce conflit fut si long et si douloureux qu'il m'a paru utile, non seulement d'en retracer les principales péripéties, mais de donner complémentairement un aperçu de la constitution de la *Société des Cirages français*, de l'origine du syndicat métallurgiste d'Hennebont, des conditions de travail des ouvriers, de leurs réclamations et de leurs revendications; en outre, comme cette grève ne peut manquer d'avoir d'importantes conséquences pour l'avenir social de la Bretagne, j'ai cru utile de les envisager.

Cet exposé, est d'autant plus nécessaire qu'il montrera combien était légitime l'inlassable énergie de nos camarades d'Hennebont, qui, confiants dans leur droit, résistèrent pendant 116 jours à la plus considérable des oppressions policières et militaires, oppression si terrible qu'elle pourra, par la suite, être égalée mais jamais dépassée.

I

1° *Hennebont.*

Hennebont est un chef-lieu de canton du Morbihan, qui compte 8.074 habitants. La ville est traversée par le Blavet ; elle peut se diviser en trois parties : la vieille ville, sur la rive droite du Blavet, avec souterrain et vestiges d'un château fort assiégé en 1342 ; la ville close, sur la rive gauche, conservant en partie ses anciens remparts, sillonnée de rues étroites, bordées de maisons datant du XVIe et du XVIIe siècles ; la ville neuve, possédant l'église Notre-Dame du Paradis.

Le canton d'Hennebont compte quatre communes comprenant ensemble 19.900 habitants, et Hennebont proprement dit est entouré de cinq petites localités, et qui sont, Saint-Caradec, Lochrist, Inzinzac, Saint-Gilles et Kerglan.

2° *La Société des Cirages français*

Les Forges ne sont pas situées sur le territoire même d'Hennebont, mais sur celui de Lochrist, Inzinzac et Kerglaw.

La *Compagnie des Cirages français* a son siège à Paris, rue de l'Entrepôt et rue Beaurepaire. Elle a réuni les maisons Jacquand, Jacquot, Dubois et Berthoud ; en réalité cette société est un trust pour la fabrication et la vente du cirage.

Les Forges d'Hennebont furent construites en 1861 par un M. Trottiez. Il utilisa une chûte d'eau du Blavet pour le fonctionnement de l'usine qui s'agrandit d'année en année,

puis passa aux mains des fils Trottiez, qui la vendirent aux propriétaires actuels.

Les vieux ouvriers racontent souvent à qui veut les entendre que sous le patronat des Trottiez on les paya longtemps dans des petits sacs en toile grise fermés, dont on ne leur permettait pas de vérifier le contenu. Souvent il manquait dans ces petits sacs des sommes variant de cinq à dix franc par mois, mais malheur à ceux qui osaient réclamer. Une mise à pied de quinze jours, d'un mois parfois, était la réponse.

Les Trottiez rachetaient ces..... erreurs en affectant une grande bonhommie, en payant par ci, par là, le loyer d'un de leurs ouvriers dans l'impossibilité de l'acquitter, en visitant les malades et les pauvres, leur faisant largement la charité. Cette attitude philanthropique leur valut un grand respect et l'affection de ces êtres bons et simplistes.

C'est ainsi que, pendant la dernière grève, des vieillards me parlaient en le maudissant de M. Gibaud et le comparaient aux Trottiez. Du père, ils ne se souvenaient que les larmes aux yeux.

Tout pouvait donc donner à penser, à ceux qui achetèrent les forges d'Hennebont, que jamais les travailleurs de cette localitée ignorée de Bretagne ne causeraient d'ennui à leurs employeurs. De plus, les bas salaires payés jusqu'alors et auxquels on était accoutumé permettaient d'espérer la réalisation de gros bénéfices ; on peut dire, qu'en général, cet espoir ne fut pas trompé. En voici la preuve. Dans un numéro du 15 août 1903, la *Gazette des Capitalistes* publiait les renseignements suivants : « La Société a été formée au capital de huit millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 francs, dont 2.000 seulement ont été souscrites en espèces et au pair, les 14.000 autres ayant été délivrées en représentation d'apports, attribuées par moitié à M. A. Jacquand et à la

société Berthoud et Cie. Une somme de un million a donc été versée en réalité. »

Or, voici quels ont été les bénéfices nets dans les années d'exploitation 1899, 1900, 1901 et 1902 en mettant de côté les sommes affectées aux réserves et aux amortissements (en tout 2.408.752 francs pour les quatre ans) :

Exercices	Bénéfices nets	Dividende par action
—	—	—
1899	1.477.000 francs	30 francs
1900	1.053.000 —	30 —
1901	678.000 —	30 —
1902	1.174.000 —	20 —

Le cours moyen des actions a été en :

		Dividende
		—
1896	560 fr. 59	25 fr. 00
1897	533 fr. 78	27 fr. 50
1898	578 fr. 47	27 fr. 50
1905	573 fr. 00	29 fr. 50
1906	580 fr. 00	»

Un mois avant la grève de 1906, les actions montèrent de 13 francs en une semaine, ce qui semble indiquer une situation très prospère.

En regard de ces chiffres, il n'est pas inutile de donner la production des Forges pendant une période de 38 ans, avec le personnel et la production par ouvrier.

Années	Production totale	Nombre d'ouvriers	Production par ouvrier
—	—	—	—
1861	750.000	250	3.000
1865	1.225.000	310	3.951
1870	2.040.000	525	3.885
1875	2.950.000	600	4.916
1880	5.250.000	660	7.954
1885	2.850.000	730	3.904
1888	10.860.000	1.026	10.582
1899	18.520.000	1.700	10.894

On peut voir par ce tableau que la production totale annuelle, *après trente-huit ans*, est devenue près de *vingt-cinq fois plus forte*, le personnel près de huit fois plus nombreux et la production annuelle, *par ouvrier*, a presque quadruplé.

Fait tout particulier et singulièrement saisissant à noter : le matériel n'a subi depuis 1861 que très peu de perfectionnements. Les Forges d'Hennebont sont loin d'être des usines à installation modèle. On comprendra mieux, par là, en tenant compte du maintien de la même technique, toute l'éloquence des chiffres cités plus haut.

3° *Les salaires.*

De 1861 à 1905, les salaires n'ont pas varié, malgré l'augmentation si considérable de la production. Sur un personnel de 1.800 ouvriers, une vingtaine arrivent à gagner de 7 à 10 francs par jour ; 500 autres travaillent aux laminoirs et aux fours Martins — à deux équipes, une de jour et une de nuit — ils gagnent 3 francs par jour. Ce travail excessivement pénible, nécessite une consommation considérable de boisson, et brise l'homme le plus vigoureux en moins de dix ans.

Beaucoup même meurent de la fièvre typhoïde. En effet, la chaleur et l'effort musculaire considérable qu'ils doivent fournir pendant douze heures consécutives les ont vite obligés à absorber les quelques litres de cidre qu'ils ont emportés ; leur provision de boisson épuisée, ils boivent avidement de l'eau pour étancher leur soif. Quelques-uns m'ont avoué boire ainsi de sept à huit litres d'eau par demi-journée de travail ; on peut s'imaginer, par ce simple fait, le résultat : la fièvre typhoïde en permanence.

Les chauffeurs au gazogène gagnent 3 francs à 3 fr. 50

par jour ; les femmes occupées à l'étamerie, à un travail malsain et horriblement pénible pour une femme, gagnent de 1 fr. 50 à 2 francs par jour.

Enfin, les manœuvres gagnent 1 fr. 75 par jour.

A côté de tous ces salaires misérables, il y a de nombreux chefs d'équipe et trente contremaîtres gagnant de 500 à 900 francs par mois, plus 2 p. 100 sur les bénéfices. Le directeur touche 48.000 francs par an.

4° *La Société de Secours et de Retraites des Forges d'Hennebont.*

Dès que l'usine fonctionna à peu près régulièrement, — vers le 1er janvier 1863, — une Société de Secours fut fondée entre tous les ouvriers, contremaîtres et employés des Forges d'Hennebont. Elle fut transformée, le 1er janvier 1886, en Société de *Secours mutuels et de Retraites*, dont les statuts furent modifiés le 1er juillet 1901, suivant les prescriptions de la loi du 1er avril 1898.

Cette société a pour but :

Art. 3. — 1° De fournir les soins médicaux et les médicaments nécessaires à ses membres participants malades ;

2° De leur payer une indemité pendant l'incapacité de travail due aux maladies dont ils peuvent être atteints ;

3° De leur constituer des pensions de retraites ;

4° De fournir à leur famille les soins médicaux et pharmaceutiques ;

5° De pourvoir à leurs funérailles.

Qu'on n'aille pas croire que la Compagnie débourse de l'argent pour cette Caisse de retraites et de maladie. Ce sont les ouvriers seuls qui alimentent cette caisse et de la façon suivante :

Art. 18. — Les recettes de la Société sont de deux sortes : Les recettes normales et les *recettes complémentaires*.

Les recettes normales pour la caisse de secours et de retraites proviennent :

1° Des retenues faites sur les salaires et appointements *portés sur la feuille de paye* suivant le tableau ci-dessous :

De	1 franc	jusqu'à	35 francs . . .		1 fr.	»
De	36	—	— 50	— . . .	1	50
De	51	—	— 70	— . . .	2	»
De	71	—	— 80	— . . .	2	50
De	81	—	— 100	— . . .	3	»
De	101	—	— 120	— . . .	3	50
De	121	—	— 160	— . . .	4	50
De	161	—	— 180	— . . .	5	»
De	181	—	— 200	— . . .	6	»
De	201	—	— 300	— . . .	8	»
		Depuis 301 et au-dessus.			12	»

Lorsque, par suite de *maladie, un sociétaire ne figurera pas sur la feuille de paye mensuelle, il lui sera fait une retenue de 0 fr. 25 par mois*. Cette cotisation servira à constater la continuité de ses versements. Un état mensuel de ces retenues sera établi par la Commission de vérification des bulletins de maladie.

2° Des cotisations des membres honoraires.

3° Des intérêts produits par l'actif de la caisse.

On pourrait croire que ces retenues, énormes en comparaison des maigres salaires payés, suffisaient et que la puissante Compagnie n'aurait pas éprouvé le besoin, pour les veuves de ses ouvriers, de faire d'autres retenues.

Ce serait mal la connaître. Quoique *les secours aux veuves soient facultatifs*, c'est-à-dire *laissés au bon plaisir du directeur de l'usine*, sous le titre « Recettes complémentaires », elle effectue un nouveau prélèvement sur les salaires. En effet, l'article 18 ajoute :

Les recettes complémentaires devront servir à payer les dépenses de secours aux veuves, dépenses de bienfaisance qui resteront facultatives et qui seront à l'avenir payées exclusivement par ces recettes. Elles seront portées à un compte spécial ainsi

que les dépenses auxquelles elles doivent faire face. *Ces recettes seront produites par une retenue mensuelle pour le compte bienfaisance de 0 fr. 25 pour les membres gagnant moins de 100 francs par mois ; de 0 fr. 50 pour ceux qui gagnent de 100 à 200 francs ; et de 1 franc pour ceux qui gagnent plus de 200 franes par mois.*

Naturellement, les fonds ainsi récupérés restent dans le coffre-fort de la Société des cirages français.

L'article 9 dit :

Les fonds disponibles seront laissés en compte courant à la Société générale des cirages français.

Dans le cas où cette société ne voudrait plus les accepter, ils seraient versés à la Banque de France.

Naturellellement la société est administrée par le directeur, les comptables et les contremaîtres. Les ouvriers, jusqu'au moment de la dernière grève, ignoraient l'encaisse de la société.

L'article 17 dit bien :

Chaque année après l'approbation des comptes, par le Conseil, le bilan de la société sera porté à la connaissance des sociétaires par l'affichage dans tous les ateliers et par tous autres moyens que le conseil jugera nécessaire.

Or, *depuis 15 ans*, les ouvriers ont eu *deux fois* connaissance du bilan.

Pendant la dernière grève, comme il y avait plus de trois mois que les ouvriers n'avaient rien versé à cette caisse, la Compagnie crut habile d'informer les ouvriers que, s'ils ne rentraient pas à l'usine, ils perdraient tous leurs droits aux secours et à la retraite.

Le préfet confirma cette menace, espérant faire pression sur les grévistes ; ce fut lui qui leur donna connaissance que le capital de leur caisse de secours et de retraites était de

quatre cent neuf mille francs. Jusque-là les ouvriers l'avaient toujours ignoré.

Ce capital peut s'*augmenter*, mais il ne peut être *diminué*, quel que soit le nombre de retraités, car si l'article 27 dit :

Tout membre de la caisse de secours ayant atteint l'âge de 50 ans et ayant fait des versements pendant vingt-cinq années consécutives aura droit à une retraite calculée de la manière suivante :

La retraite annuelle sera égale *au tiers des versements* effectués depuis l'âge de 18 ans et au-dessus, divisé par vingt-cinq et multiplié par le nombre d'années de versement. Ces retraites seront payées sur les *fonds libres provenant des recettes annuelles*.

Si l'article 28 ajoute :

Tous les ouvriers quittant l'établissement ayant au moins cinquante ans d'âge et quinze ans de versement, auront droit à leur retraite proportionnelle calculée comme il est dit à l'article précédent, etc., etc.

l'article 29 vient corriger ces articles en disant :

Lorsque les recettes annuelles de la Société seront insuffisantes pour assurer le payement des retraites calculées suivant les prescriptions de l'article précédent, *les retraites seront d'abord réduites dans la proportion nécessairc pour que les dépenses ne dépassent pas les recettes*.

Il y a actuellement au forges d'Hennebont une moyenne de 137 ouvriers retraités, dont la pension varie entre 100 et 175 francs par an. La plupart travaillent encore et — *conséquence inéluctable des retraites ouvrières* — sous un prétexte ou un autre, trop vieux ou changement de service, on diminue d'autant leur salaire. Par contre, il y a six contremaîtres — dont l'un a une villa superbe à Hennebont — gagnant encore actuellement de 500 à 750 francs par mois,

touchant — *ô égalité* — une retraite de 900 à 1200 francs par an. Inutile d'ajouter encore que les ouvriers qui continuent à travailler après avoir obtenu leur retraite et n'ont pas 60 ans d'âge subissent une retenue :

Art. 27. Tout retraité qui continuera à travailler subira une retenue de un centième par année qu'il aura en moins de 60 ans.

Je connais un vieillard qui a fait les fondations de l'usine : *il a 78 ans*, il touche 0 fr. 60 de retraite par jour et en gagne 0 fr. 75 par jour au triage d'escarbilles.

5° *Premiers mouvements*:

Il a fallu tout l'esprit de patience, de douceur et de résignation des travailleurs bretons pour accepter une pareille situation. Le fait suivant, *qui est rigoureusement exact*, donnera une idée de ce qu'était cet esprit de résignation, maintenu soigneusement plus encore par le prêtre que par les exploiteurs.

Un jour la direction s'aperçut à l'inventaire que *cinq cents tonnes de fer* avaient disparu ! On eût pu faire des recherches, car il est à présumer que cinq cents tonnes de fer ne peuvent disparaître sans laisser de traces. Mais cela aurait demandé un effort de la part de la direction. Elle trouva plus simple *de réunir les services intéressés et de leur déclarer que puisqu'il manquait cinq cents tonnes*, IL LES PAIERAIENT.

Effectivement, *pendant six ans*, on retint 0 fr. 50 par jour et par homme dans les services où l'on présumait que s'était ...égaré le fer.

Enfin, vers 1899 et 1900, plusieurs mouvements de grève eurent lieu, notamment à l'étamerie où femmes et hommes gagnaient *trente-six sous par jour*. On voulait leur infliger une diminution de deux sous par jour.

La grève dura *quinze jours* ; le travail reprit avec la diminution imposée.

Mais il se dégagea de cette grève vaincue l'âpre volonté de faire quelque chose, de sortir enfin de la longue inertie. Des secours étaient venus de Lorient et d'ailleurs. On avait parlé aux ouvriers d'organisation et si, à cause du caractère profondément *fermé*, méfiant des bretons, aucune tentative d'organisation n'avait été faite après la grève, néanmoins on en parlait : « Nous nous demandions, me disait un ouvrier, ce que voulait dire le mot solidarité, revenant à chaque instant dans les lettres, contenant des secours, que nous recevions. »

Cet état d'esprit, les discussions qui en surgirent, créa chez les ouvriers un état de nervosité, d'indépendance qui n'échappa pas au directeur des forges, M. J. Gibaud. Ce dernier, homme d'une très grande habileté et d'une intelligence supérieure, avait su capter leur confiance, pour le plus grand bien de la Société des cirages français. Cette situation aurait pu quand même se maintenir de longues années si l'ambition politique n'était venu s'y mêler.

Le directeur se fit élire maire d'Hennebont. Il visait à devenir conseiller général, poste qu'occupait le docteur Leissen décédé depuis et qui, à la grève de 1903, donna sa démission en manière de protestation contre les provocations de la troupe. M. Gibaud était conseillé, guidé et aidé dans cette voie par M. Lamy, député de la circonscription. Pour accroître sa popularité, *il encouragea*, *avec lui*, *ses ouvriers à se grouper en syndicat.* Tous deux furent les inspirateurs des statuts : *le premier syndicat d'Hennebont fut un syndicat jaune*. On pourra s'en convaincre par les extraits suivants des statuts.

Ce syndicat fut fondé au mois d'avril 1901. L'article 1er disait :

Entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts, il est formé un syndicat ou association professionnelle,

qui sera régie par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

Art. 2. — Son fonctionnement régulier commencera le jour du dépôt *légal* de ses statuts.

Art. 3. — Il se propose d'établir entre tous ceux qui en feront partie des relations de sympathie et d'intérêt, de poursuivre l'amélioration du sort de ses membres, en réglant, dans les meilleures conditions possibles, leurs rapports avec les patrons et en *résolvant à l'amiable — au besoin par l'application des dispositions de la loi sur l'arbitrage* — les différends soulevés entre eux et leurs patrons.

Art. 5. — Les femmes aptes à contracter ou dûment *autorisées*, les mineurs *autorisés* par leurs tuteurs et remplissant les conditions professionnelles requises peuvent faire partie de l'association.

Art. 6. — Le droit d'entrée est fixé en plus à un franc pendant le premier mois de la constitution de la société. Il sera de deux francs pendant le deuxième mois; de trois francs pendant le troisième mois; de quatre francs pendant le quatrième mois et de cinq francs pendant le cinquième mois.

Après l'expiration du cinquième mois, le droit d'entrée restera fixé à cinq francs.

Art. 8. — Le bureau peut, à la majorité des deux tiers des membres présents, prononcer l'exclusion d'un membre pour les causes suivantes : condamnation entachant l'honorabilité, défaut de payement des cotisations après deux lettres de rappel, *la dernière recommandée*, refus persistant de payer les amendes *ou d'exécuter les sentences régulièrement prononcées par elles, injures graves adressées en séance à l'un de ses co-syndiqués.*

L'article 9 est typique :

Le syndicat *est administré et dirigé par le bureau seul, assisté à titre purement consultatif de la chambre syndicale.*

Art. 14. — Il (le bureau) administre le *patrimoine* du syndicat.

Il dresse le budget ; ordonne les dépenses et recouvrements, accepte les dons, legs et subventions légalement faits au syndicat, décide les achats et les ventes, transige, compromet, nomme et révoque tous agents employés et comptable, etc., etc.

Ces extraits sont suffisamment typiques pour qu'ils me dispensent d'insister sur les tendances du syndicat.

A ce moment, la *Société des Cirages français* prit ombrage des ambitions politiques de son directeur. A vrai

dire, elle ne voyait pas sans inquiétude la constitution du syndicat. Est-ce pour y mettre un terme, ou craignit-elle, dans son propre intérêt, qu'absorbé par ses occupations politiques, son directeur ne négligeât les Forges ?

Nul ne le sait, mais ce qui est certain, c'est qu'en 1901, la société mit M. Gibaud dans l'alternative de choisir entre sa place de directeur et celle de maire d'Hennebont.

Il préféra rester à la mairie, et cet homme qui, *seize ans auparavant*, en prenant la direction de l'usine avait déclaré publiquement *qu'il était venu pour mater les Bretons et que, si c'était nécessaire pour y arriver, il leur ferait manger de la paille*, adressait à ses ouvriers et faisait afficher dans les forges, la lettre ci-dessous :

> En quittant la direction des Forges d'Hennebont, je remercie les ouvriers de l'Usine du concours qu'ils m'ont donné pendant les seize années que j'ai passées avec eux. Je me souviendrai toujours que je n'ai jamais fait appel en vain à leur dévouement. Comme témoignage des sentiments que j'ai à leur égard, je donne à leur seule association qui ait le droit de posséder des immeubles, à leur chambre syndicale, le terrain nécessaire pour la réalisation de leurs projets économiques.
>
> Je les remercie encore une fois et je leur donne l'assurance qu'ils pourront toujours compter sur mon entier dévouement.

En effet, le 13 février 1902, par un acte notarié dûment enregistré, M. Gibaud faisait donation, moyennant 0 fr. 05 du mètre carré, d'un terrain d'une contenance de mille mètres carrés.

On peut, on est en droit de penser que M. Gibaud obéissait par suite de son renvoi, à un sentiment de colère et de haine envers la *Société des Cirages français*. Il ne fut d'ailleurs étranger à aucun des ennuis qui assaillirent son successeur, M. Egré. Il sut conseiller M. Egré de telle façon que celui-ci se mit rapidement à dos tous les ouvriers des forges. Pendant ce temps, il conseillait également les ouvriers auprès de qui son autorité d'ancien directeur et de maire n'avait

fait que grandir à la suite du *don* qu'il avait fait au syndicat.

A cette époque, le camarade Galantus, secrétaire de l'*Union fédérale de la Metallurgie*, alla en délégation à Hennebont. Il y fit une réunion à laquelle il dut permettre au curé d'assister. Grâce à ses conseils, le syndicat transforma ses statuts et adhéra à l'Union fédérale.

Le mécontentement ne faisait que grandir parmi les ouvriers des Forges. Dans les premiers jours de juin 1903, les chauffeurs aux gazogènes, payés 0 fr. 40 par 1.000 carrés de fer blanc, subirent une diminution sans aucun avis, au moment de la paie. De vives discussions eurent lieu. Le syndicat intervint auprès de M. Egré qui promit à la délégation de revenir sur sa décision. Malgré cette promesse, il la maintint quand même. D'aucuns prétendent aujourd'hui que ce fut sur les conseils de M. Gibaud. Quoi qu'il en soit, ce dernier reçut une délégation du syndieat qui venait lui demander son avis. M. Gibaud s'informa auprès de la délégation, lui demandant de préciser si telles et telles machines fonctionnaient et sur la réponse affirmative engagea les ouvriers à se mettre en grève, les assurant que la compagnie ne pourrait tenir longtemps.

Il fut écouté religieusement et le 1er juillet — quoïqu'un petit nombre d'ouvriers fussent intéressés — tous cessèrent le travail.

Leurs revendications à cette époque étaient :

1° 0 fr. 40 par 1.000 mètres carrés pour chauffage au gazogène comme auparavant ;

2° Paiement de l'allumage et du nettoyage à raison de 2 fr. 50 par jour.

3° 2 fr. 25 par jour pour les manœuvres ;

4° Reconnaissance du syndicat.

5° Reprise totale de tous les grévistes.

De nombreuses manifestations, autrement violentes que

celles de la dernière grève, eurent lieu ; collisions avec la troupe, les gendarmes, qui plus d'une fois reculèrent devant les grévistes. Et, *fait intéressant* à noter en passant, M. Gibaud qui était alors maire d'Hennebont, tout comme à la dernière grève, mais avec cette différence qu'il n'était pas directeur, ne prit aucun arrêté contre les grévistes. Ce fut le préfet, qui, le 31 juillet, prit un arrêté interdisant les manifestations et les attroupements.

Le 2 août, Latapie, allant remplacer Bourchet, arrivait à Hennebont, faisait une réunion à la suite de laquelle eût lieu une tentative de manifestation. Il fût arrêté immédiatement avec vingt-cinq grévistes. La troupe tira à blanc sur les grévistes, puis fit évacuer le champ syndical avec une brutalité scandaleuse.

Le 3 août une véritable émeute éclata à Lorient, à l'occasion du procès des grévistes et de Latapie, délégué de l'*Union de la Métallurgie*. Les vitres du tribunal furent brisées ; la porte de la prison fut presque enfoncée par les ouvriers lorientais. Le 5 août, nouvelles manifestations et bagarres ; enfin, les autorités ayant promis que les prisonniers seraient relâchés, l'agitation cessa. Le 7 août, à la surprise générale, Latapie et les 25 autres grévistes étaient condamnés à des peines variant de huit jours à trois mois sans sursis.

Mais la situation était tellement grave que le procureur général de Rennes et le sous-préfet forcèrent le tribunal à revenir sur son jugement, en y ajoutant un paragraphe mettant en liberté provisoire les condamnés.

Le lendemain la compagnie accordait entière satisfaction. La diminution des chauffeurs était supprimée; les manœuvres obtenaient 25 centimes d'augmentation par jour ; le syndicat était reconnu et aucun renvoi n'était prononcé pour faits de grève. La grève avait duré 44 jours.

6° *Nouvelles vexations*

Après cette victoire, il fut impossible au directeur Egré de rester à son poste. Son autorité était ruinée.

D'autre part, M. Gibaud faisait adroitement circuler le bruit, du côté des ouvriers, que seul M. Egré était responsable de la grève, qu'il avait voulu faire disparaître le syndicat, et d'autre part il se vantait dans son milieu que lui, étant directeur et maire, la Compagnie n'aurait pas eu la grève.

Bref, la situation de M. Egré étant devenue absolument intenable, il démissionna. M. Gibaud, quoiqu'il eût retiré toutes les actions qu'il avait dans la Société, s'élevant à plus de quatre cent mille francs, fut sollicité de reprendre le poste de directeur. Il accepta.

Son premier soin fut d'essayer d'amadouer les ouvriers et de faire disparaître le syndicat. Il s'employa habilement à leur reprendre les quelques concessions consenties par la Compagnie.

Un malaise général se créa bientôt chez les ouvriers d'Hennebont. Les incidents succédèrent aux incidents. De plus, à chaque accident aux forges — il s'en produit une moyenne de *325 par an* — la compagie « l'Abeille » faisait preuve de mesquineries, chicanait sur les indemnités à payer. Le syndicat intervenait, plaidait, le plus souvent pour obtenir une demi-satisfaction. Les ouvriers, de leur côté, accusaient la direction et la *Societé des Cirages français* de prêter la main aux manœuvres de la compagnie d'assurances.

D'autre part, une des revendications posées en 1903 n'avait pas abouti, celle dans laquelle les ouvriers demandaient à être payés pour l'allumage et le nettoyage des fours.

Il faut savoir, en effet, que quel que soit le temps employé pour l'allumage et le nettoyage, *ce temps n'est pas payé aux ouvriers*. Il arrive ainsi fréquemment — les fours étant très

mal entretenus par la Compagnie — qu'un accident arrive à ces fours ; le sol crève et toute la coulée est perdue. Il n'y a là aucune faute du personnel et on pourrait croire que le temps passé par lui pour préparer la coulée lui est payé. Il n'en est rien. Ainsi non seulement il perd le temps passé à ce travail, mais *il doit également réparer le four sans être payé.* Or, ces réparations prennent parfois une demi-journée seulement, mais il arrive quelquefois aussi que l'on passe quatre ou cinq jours, suivant l'importance de l'accident ; on voit combien est grand l'intérêt qu'ont les ouvriers des fours à être payés pour effectuer ces réparations. Pour le laminage, c'est la casse des cylindres qui arrive fréquemment. Si une légère prime est accordée à ceux qui *en cassent le moins*, il n'en reste pas moins que quand un de ces cylindres est brisé, l'ouvrier doit le payer 15 francs.

Pour les tôles, il y a toute une série d'épaisseurs qui permet aux contremaîtres de diminuer facilement les salaires des lamineurs travaillant aux pièces, diminution que supporte toute l'équipe.

Ainsi, par exemple, on a indiqué à l'ouvrier des *Bloums* qu'il doit laminer et transformer en tôle de *cinq dixièmes.* Les « Bloums » doivent *donner tant de mètres carrés de tôle* — qu'indique le contremaître, — mais il arrive que, *ces « Bloums » n'ayant pas tout à fait le poids voulu, l'ouvrier a bien donné le nombre de mètres carrés exigés, mais les tôles, au lieu d'avoir cinq dixièmes, n'ont plus que 49 centièmes ; pour ce centième au moins* — dont le lamineur n'est nullement responsable — le contremaître infligeait une diminution de 4 francs par mille mètres carrés. Les tôles de cinq dixièmes étant payées 12 francs les mille mètres carrés, celles de 49 centièmes ne sont payées que 8 francs, le contremaître les ayant baptisées : *fer blanc.*

On voit par ces simples faits — sans compter ceux que je pourrais encore citer et qui sont innombrables — les abus

quotidiens qui pouvaient se produire combien étaient légitimes les réclamations des ouvriers qui faisaient observer — avec juste raison — qu'ils avaient autant de mal pour laminer les tôles de 49 centièmes que celles de cinq dixièmes.

Je pourrais ainsi, pour chacun des services de l'usine, démontrer la spoliation continuelle dont les ouvriers étaient victimes. Mais je n'insiste pas, cela allongerait par trop cette étude déjà longue. Qu'il me suffise de dire que ceux qui, au cours de ce conflit douloureux, nous qualifièrent si souvent d'anarchistes feraient bien d'examiner de près la situation des ouvriers des forges d'Hennebont, de lire attentivement ces lignes écrites sans parti-pris. Ils se rendront peut-être compte que les prétentions des ouvriers n'étaient rien moins qu'exagérées.

A ces spoliations, on peut ajouter : *la mauvaise organisation du travail*, consistant à faire travailler aux pièces les équipes préparant la matière première, alors que celles qui devaient suivre le travail des premières étaient payées à la journée 2 fr. 50 par jour, — créant ainsi un antagonisme fâcheux ; les uns, travaillant avec acharnement pour arriver à gagner aux pièces, 5 francs par jour, pendant que ceux qui étaient employés è la journée s'échinaient pour les suivre et ne gagnaient que 2 fr. 50. Que de haines ainsi amassées et dont le travail, la qualité ou la quantité de la production finissaient toujours par souffrir !

Au bout de quelque temps, le syndicat était devenu la bête noire de M. Gibaud. Pour essayer d'enrayer son action, il tenta de former, aux forges, une société de musique et de gymnastique. Naturellement, il préleva sur les salaires 0 fr. 20 par mois pour l'achat du matériel,

Au bout de quelque temps, voyant qu'il courait à un échec, il abandonna cette idée, mais ses contremaîtres cublièrent de rendre des comptes. A ceux qui en réclamèrent, il fut répondu que cela ne les regardait pas. Les quelques

musiciens qui furent formés sont devenus depuis les trompettes du syndicat.

M. Gibaud, cependant, réussit quand même à enlever aux ouvriers les 0 fr. 25 centimes d'augmentation si péniblement arrachés en 1903. Voici comment :

Avant la grève, dans l'étamerie, il y avait douze équipes de quatre hommes payés à 1 fr. 75 par jour. A la suite de la grève on leur donna 0 fr. 25 d'augmentation, soit 2 francs par jour. Moins d'un an après, on supprimait *un homme par équipe, soit douze hommes pour les douze équipes* : à 2 francs par jour cela fait 12 × 2 = 24 francs de *réduction de salaires*.

Mais cela n'alla pas sans protestation de la part des trois hommes qui restaient à chaque équipe. M. Gibaud réussit à éviter un conflit en leur accordant à chacun 0 fr. 25 centimes d'augmentation. Un petit calcul suffit pour démontrer que la Compagnie, tout en ayant l'air d'avoir consenti une *double augmentation de salaires, réalisait un bénéfice de 6 francs par jour ;* En effet, les trois hommes de chaque équipe avaient obtenu chacun 0 fr. 25 + 0 fr. 25 = 0 fr. 50 d'augmentation soit 0 fr. 50 × 3 = 1 fr. 50. Pour douze équipes : 1 fr. 50 × 12 = 18 francs d'augmentation consentie. Mais comme, d'autre part avec la diminution *d'un homme* par équipe, la Société avait réalisé un bénéfice de 12 × 2 = 24 francs, elle bénéficiait encore de 24 francs moins 18 francs, soit 6 francs par jour.

Naturellement le travail des équipes, par la suppression d'un homme, s'en ressentit considérablement. Les malfaçons augmentèrent et si sur la main-d'œuvre M. Gibaud avait réalisé une économie de 1.500 francs par an, la Compagnie éprouvait plus de 15.000 francs de pertes par suite du mauvais travail.

Cette mesure mesquine vint en outre augmenter le mécontement des ouvriers des Forges, mécontentement causé

par les faits relatés plus haut et par les vexations quotidiennes des contremaîtres.

7° *La campagne des Huit heures et autres incidents*

Sur ces entrefaites arrive le Congrès de Bourges, où fut prise la décision de ne plus travailler que huit heures à partir du 1er mai 1906. Si paradoxal que cela puisse paraître, ce fut cette décision qui, momentanément, *recula le conflit en perspective* ; les travailleurs d'Hennebont se dirent qu'il valait mieux réserver leurs forces et se préparer pour cette date, incités en cela par Karbastard, le secrétaire du syndicat, en qui ils avaient une confiance illimitée.

Dès lors, *ce fut chez eux une idée fixe : se préparer pour le 1er mai 1906 et*, *à la revendication des huit heures, ajouter la suppression des abus dont ils avaient à souffrir. C'est ce qui expliquera plus loin* — quand j'en donnerais le texte — *le grand nombre de revendications présentées.*

Cette situation et cet état d'esprit n'étaient naturellement pas ignorés de M. Gibaud. Trop intelligent pour ne pas comprendre combien, préparé ainsi à l'avance, le conflit serait long, difficile à résoudre, il modifia complètement son attitude.

Autant il avait été inabordable, autant il se fit doux, insinuant, laissant entendre — ce qui est la vérité — à toutes les délégations qui se présentèrent devant lui, que la journée de huit heures, pour la plupart des services, était facilement applicable aux Forges d'Hennebont, comme dans toutes les usines à feu continu. Très adroitement, il laissait pourtant entendre qu'avec *trois équipes de huit heures* la production serait plus grande et par réciprocité *augmenterait le chômage.*

Or, c'est ce que ne voulaient pas les travailleurs d'Hennebont, déjà suffisamment éprouvés par de longs chômages, occasionnés par le manque d'eau pour la force hydraulique

qui fait mouvoir une partie de l'usine, et par un travail continu de douze heures de jour et de douze heures de nuit.

Répétée souvent, cette affirmation leur fit peur et c'est ce qui les amena à mettre dans leurs revendications cette clause inconcevable: *la journée de huit heures, dans une usine à feu continu, avec deux équipes.*

Quandnous en fûmes avisés à l'*Union de la Métallurgie* nous essayâmes de faire comprendre aux camarades d'Hennebont que c'était impossible, et qu'il fallait absolument mettre dans leurs revendications : *la journée de huit heures avec trois équipes.*

Je fus même en délégation spéciale à ce sujet à Hennebont. Ce fut peine perdue. Tous les ouvriersà qui je posai la question me répondirent :

« M. Gibaud nous a bien dit que c'était possible ; mais avec trois équipes nous aurons davantage de chômage. C'est ce que nous ne voulons pas. Nous réclamerons et imposerons deux équipes, avec l'engagement de produire autant qu'auparavant. » Il fut impossible deles faire revenir sur cette décision et nous fûmes forcés de nous incliner, pensant qu'au cours des négociations pendant le conflit que nous pressentions, les circonstances les obligeraient à accepter les trois équipes. Il en aurait certainement été ainsi, si deux autres facteurs, que nous ne pouvions prévoir, n'étaient venus rendre toute solution IMPOSSIBLE.

Le premier fut la véritable trahison de Karbastard (trahison qui ne futconnue des ouvriers d'Hennebont et de l'Union Fédérale que vers le milieu de mars). Karbastard, cuisiné depuis longtemps par le directeur, à qui, en *juillet 1905*, il avait adressé une lettre où il lui demandait à changer de poste, arguant que sa vue brûlée au feu ne lui permettait plus de continuer, avait fini par lui servir de mouchard, le renseignant sur l'état financier du syndicat et de la Fédération.

Sur ces entrefaites (fin décembre 1905), il se produisit aux forges un terrible accident. Un contremaître donna l'ordre à des ouvriers de pousser un charriot et une poche — pesant 6.000 kilogrammes — contenant 22.000 kilogrammes de fer en fusion sur un rail de *cinq mètres* dont l'un des bouts n'était pas supporté. Naturellement le rail céda, le liquide en fusion se répandit sur les ouvriers, dont *trois* furent littéralement fondus vivants, et *sept* autres grièvement brûlés.

Cet accident (qui, quatre ans auparavant, avait été évité, grâce à la présence d'esprit d'un autre contremaître, préférant perdre une coulée que de risquer la vie de ses hommes) produisit une profonde impression sur les ouvriers. La grève faillit éclater sur ce fait. Mais, songeant au 1er mai 1906, les ouvriers exigèrent de Karbastard, des réunions, pour élaborer le cahier de revendications.

C'est ce que demandait le directeur. A partir de janvier 1906, les réunions se succédèrent ; Karbastard, au lieu de faire discuter *service par service* les revendications, organisa des réunions générales où il fut impossible de s'entendre et dans lesquelles il proposa, entr'autres choses, l'*ouverture d'une souscription pour l'achat de 800 revolvers*. Bref, il agit de telle façon, qu'il *obtint le mandat de rédiger lui-même les revendications, de les transmettre à la Bourse du Travail de Lorient*, qui, à son tour, devait les envoyer à M. Gibaud.

Il rédigea les premières revendications de telle façon que le Comité général de la Bourse du Travail de Lorient *les refusa comme étant trop exagérées*. Elles lui furent retournées, en lui demandant de les modifier ; sans consulter ses camarades, pas plus qu'il n'en avisa l'Union fédérale de la Métallurgie, *il les réduisit de moitié*. Les voici intégralement ci-dessous. Qu'on en juge ; on verra qu'en agissant ainsi, il était de connivence avec le directeur pour rendre toute négociation impossible. C'est d'ailleurs ce qui arriva.

Monsieur,

« Le syndicat des Métallurgistes du canton d'Hennebont a l'honneur de vous soumettre les revendications suivantes :

Four Martin : Les hommes travaillant aux pièces conservent le statut-quo et demandent 0 fr. 22 d'augmentation par mille.

« *Hommes à la journée.* Les hommes à la journée demandent un franc d'augmentation ; en plus, un homme pour le nettoyage des débris de coulées.

« *Fer blanc de Kerglaw, Lochrist, Hall de Tours* : La suppression du travail aux pièces, la *journée de huit heures à deux tournées* (équipes), le repos hebdomadaire sont demandés des hommes travaillant au train et aux cisailles. En cas de la suppression de la prime, la casse des cylindres serait à la charge du patron.

« En cas d'avarie du matériel (cylindres, manchons, etc.), les hommes demandent que leur journée leur soit intégralement payée ; maintien du prix du mille pour tout le personnel (cisailles comprises).

« Hommes à la journée (redressage compris) demandent la journée de huit heures avec 0 fr. 50 d'augmentation.

« *Décrochage, Four à recuire* : Les hommes demandent la suppression du travail aux pièces ; la journée de huit heures avec le repos hebdomadaire.

« *Étamerie* : Les hommes demandent la journée de huit heures, le repos hebdomadaire et la suppression du travail aux pièces avec les prix suivants : étameurs 6 fr. 50, tireurs, 4fr.50, laveurs 3 francs ; les hommes et les femmes à la journée demandent la journée de huit heures et le repos hebdomadaire avec 0 fr. 75 d'augmentation.

« *Imprimerie* : Les ouvriers demandent la suppression du travail aux pièces, la journée de huit heures et le repos hebdomadaire avec les prix suivants (1) : Imprimeurs 6 francs, margeurs

---

(1) A la même époque, les imprimeurs de l'usine des cirages français à Saint-Ouen, adressaient à la Société les revendications suivantes :

Rédacteurs : la semaine 54 francs ; Piqueurs, 51 et 54 francs ; Encreurs et conducteurs, 51 francs ; Tireurs d'épreuves et écrivains, 48 francs ; Graisseurs, 36 francs ; Aide graisseur et margeur, 24 francs ; Receveur, 12 francs.

Soit presque le double de ce que réclamaient les imprimeurs d'Hennebont, faisant le même travail.

Voici les salaires payés à l'usine de Saint-Ouen, après le 1er mai 1906 :

Reporteurs, Rédacteurs, piqueurs encreurs, tireurs d'épreuves, 9 heures par jour 0 fr. 90, soit 8 fr. 10 par jour.

3 francs, rattrapeurs 2 fr. 50 ; les hommes à la journée demandent la journée de huit heures, le repos hebdomadaire avec 0 fr. 50 d'augmentation.

« *Décapage* (à ajouter aux services de l'étamerie). Les hommes demandent la journée de huit heures, le repos hebdomadaire et la suppression du travail aux pièces avec les prix suivants : décapeurs 5 fr. 50, aides 5 francs.

« *Scierie* : Les hommes demandent la suppression du travail aux pièces, la journée de huit heures et le repos hebdomadaire avec les prix suivants : scieurs 6 francs, rattrapeurs 3 francs, Mousses des scies 1 fr. 50. Ceux à la journée demandent la journée de huit heures avec 0 fr. 50 d'augmentation.

« *Expédition* : Les hommes demandent la journée de huit heures, le repos hebdomadaire avec 0 fr. 50 d'augmentation.

Machinistes : conduisant les machines de fer blanc et autres services demandent la journée de huit heures avec 0 fr. 50 d'augmentation.

« *Manœuvres de la cour* : demandent la journée de huit heures avec 0 fr. 50 d'augmentation.

« *Jeunes gens* : A l'embauchage 1 fr. 50, de 15 à 18 ans 0 fr.25 d'augmentation annuelle.

« *La charpenterie* : Demande la journée de huit heures sans diminution de salaires.

« *La maçonnerie* : Demande la journée de huit heures sans diminution de salaires.

Règlement général : Les anciens ouvriers (1) et tous autres qui quitteraient leur poste pour aller à la manœuvre (cas de force majeure) auraient 3 francs par jour.

« Pour l'embauchage il devra y avoir une entente entre le syndicat et le patronat pour que nul ne soit embauché sans l'assentiment du syndicat : les fils d'ouvriers devront être embauchés de préférence aux fils d'étrangers au personnel des Forges,

« Tout pensionné de l'État ne devra pas travailler comme ouvrier, comme employé ni comme contre-maître aux Forges.

Conducteurs : Quelques-uns ont 0 fr. 95 de l'heure, tous font 9 heures par jour à 0 fr. 90 = 8 fr. 10 par jour.

Margeurs : 2 fr. 35 par jour.

Receveurs : Rattrapeurs, engrilleurs, dégrilleurs, 1 fr. 40 par jour.

Le samedi tout le monde fait huit heures.

(1) Ils entendaient par anciens ouvriers, ceux dont la vue ou les forces physiques ne leur permettaient plus de continuer leur travail à l'intérieur ; les ouvriers, quoiqu'usés au service des Forges, étaient mis à la manœuvre et payés à raison de 1 fr.25, 1 fr. 50 ou 1 fr. 75 par jour, suivant les cas.

« La réponse devra parvenir au Secrétaire général de la Bourse du Travail de Lorient le 15 avril prochain.

« Comptant sur votre réponse, favorable ou défavorable, recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

« *La Commission des huit heures.*

« Vu et approuvé par le Comité central de la Bourse du travail de Lorient.

Le Secrétaire-adjoint : Math. DARIBO.

A peine ces revendications avaient-elles été envoyées que le bruit se répandit à Hennebont que *Karbastard allait passer contremaître.*

Ce bruit prit une telle consistance que le Conseil syndical, le 25 mars, convoqua Karbastard, le mettant en demeure de s'expliquer. Il ne répondit pas à la convocation. Son absence, sans la moindre excuse, était un aveu. Ainsi le comprirent les membres du Conseil syndical qui, dans la même séance, ne voulant pas être pris au dépourvu, nommèrent Léchard, le secrétaire actuel pour remplacer Karbastard.

Sur les instances des camarades, le 8 avril, je me rendis à Hennebont; Karbastard, convoqué à nouveau, ne vint ni à la réunion publique, ni au Conseil syndical. J'allais, le lendemain, le trouver à la porte de l'usine, essayant de lui faire comprendre combien il agissait lâchement en abandonnant ses camarades presque à la veille du 1er mai, après avoir lui-même rédigé leurs revendications.

Agissant en mandataire du Syndicat, je lui offris le poste de gérant à la coopérative en restant secrétaire du Syndicat, pour 125 francs par mois (1), alors qu'il en gagnait à peine 100 à l'usine.

---

(1) Léchard remplit aujourd'hui les mêmes fonctions pour 85 francs par mois, ayant refusé d'accepter davantage.

Il parut accepter, mais après mon départ exigea 175 francs par mois, somme qu'il était impossible aux camarades de lui donner. Finalement il lâcha complètement le syndicat. Aujourd'hui, il est contremaître aux Forges d'Hennebont.

(A suivre.)

A. Merrheim,

Secrétaire de l'*Union fédérale de la Métallurgie*.

Les Illusions du Progrès (1)

CHAPITRE III

L'audace novatrice du Tiers-Etat.

I

Les historiens modernes sont extrêmement étonnés lorsqu'ils constatent avec quelle légèreté audacieuse nos pères abordaient les problèmes de réforme sociale les plus téméraires. Il ne semble pas qu'on fît autrefois une aussi grande différence qu'aujourd'hui entre les transformations qui bouleversent tout un ordre historique et celles qui, opérées lentement, permettent des corrections faciles au fur et à mesure que l'expérience montre mieux les avantages ou les inconvénients de chaque mesure. Nous verrons, dans le chapitre suivant, d'où vient l'opinion qui est actuellement répandue au sujet de ce qu'on nomme l'évolution.

Tocqueville dit qu'en additionnant toutes les demandes qui figurent dans les cahiers de 1789, il s'aperçut « avec une sorte de terreur, que ce qu'on réclame est l'abolition simultanée et systématique de toutes les lois et de tous les usages ayant cours dans le pays.» Et cela paraissait tout naturel ; on ne voyait pas les dangers d'une révolution : « Ceux qui en

(1) Voir les deux précédents numéros.

seront demain les victimes n'en savent rien ; ils croient que la transformation totale et soudaine d'une société si compliquée et si vieille peut s'opérer sans secousse, à l'aide de la raison et par sa seule efficace. Les malheureux (1) ! »

Cette témérité paraît d'autant plus singulière que l'homme qui passe pour avoir été le grand théoricien de l'absolu en politique, Rousseau, s'est toujours montré d'une très grande prudence chaque fois qu'il a eu à parler de réformes. « Si l'on parcourt, dit M. Lichtenberger (2), les conseils que Rousseau a donnés aux législateurs et les opinions qu'il a émises sur les diverses constitutions de son temps, on remarquera l'extraordinaire modération qu'il apporte dans la pratique, le soin qu'il a d'accommoder ses maximes aux nécessités de la réalité et, somme toute, le peu d'usage qu'il fait des théories très hardies qu'il a posées au début. » Cet auteur estime que si Jean-Jacques s'était occupé de la France, il eût surtout parlé de réformes morales (3).

Les projets qu'il avait formés pour la Corse convenaient fort bien à un pays demeuré fort primitif au point de vue économique et qui était destiné à demeurer en dehors du grand mouvement européen tant qu'il ne serait pas annexé à la France. Il connaissait, beaucoup mieux que ses contemporains, les usages ruraux des populations des montagnes ; il les avait observées en Suisse ; il n'estimait nullement paradoxal de vouloir transporter ces usages dans les contrées qui avaient une économie arriérée. Il aurait voulu assurer à toutes les familles corses une propriété suffisante, mettre le travail agricole en honneur et rendre l'argent

---

(1) Tocqueville. *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 242.
(2) Lichtenberger. *Le socialisme au XVIII[e] siècle*, p. 166.
(3) Lichtenberger. *Op. cit.*, p. 170.

à peu près inutile (1). Il finit par se demander cependant s'il n'avait pas composé une utopie (2).

Pour la Pologne, Rousseau se montre encore plus réservé, s'il est possible, et M. Lichtenberger estime que nous avons ici la preuve de la différence énorme qui existait, aux yeux des gens de ce temps, entre la spéculation et la pratique (3). Je crois que M. Lichtenberger exagère quelque peu ; il ne faut pas conclure de Rousseau à ses contemporains, car nul de ceux-ci ne possédait de connaissances aussi étendues que lui ; — ici encore on est frappé des souvenirs empruntés à la Suisse. Le chapitre VI de ce mémoire n'est pas sans surprendre, car Rousseau y signale les énormes dangers que ferait courir à la Pologne l'affranchissement immédiat des serfs ; au chapitre XIII, il indique un plan en vue « d'ouvrir une porte aux serfs pour acquérir la liberté (4) et aux bourgeois pour acquérir la noblesse ». Que nous sommes éloignés de l'œuvre que vont bientôt accomplir ses prétendus disciples en supprimant brusquement l'esclavage aux colonies !

Il y eut, durant le demi-siècle qui prédéde la Révolution, un mouvement très rapide vers la témérité : cela paraît très clairement chez Turgot. Quand il sort de la Sorbonne, à un

---

(1) Rousseau voulait que l'Etat fût riche et les particuliers pauvres : conception très ancienne que Machiavel regarde comme un axiome (*Discours sur Tite-Live*, livre I, 37) ; si l'Etat est riche, pas besoin d'impôts.

(2) Lichtenberger. *Op. cit.*, pp. 168-170.

(3) Lichtenberger. *Op. cit.*, p. 171.

(4) Cela se ferait par des comités que Rousseau appelle *censoriaux*, chargés de choisir « les paysans qui se distingueraient par une bonne conduite, une bonne culture, de bonnes mœurs, par le soin de leur famille, par tous les devoirs de leur état bien remplis ». Les propriétaires seraient non seulement indemnisés, mais « il faudrait absolument faire en sorte qu'au lieu d'être onéreux au maître, l'affranchissement du serf lui devînt honorable et avantageux ».

âge où l'on est d'ordinaire assez disposé à croire que tout est possible, il se montre effrayé des difficultés que présente la législation dans une société civilisée; de même que Lycurgue, les jésuites du Paraguay « très médiocres et Guillaume Penn, dont le principal pouvoir était sa vertu, n'éprouvèrent presque aucune difficulté »; mais Solon réussit moins bien que Lycurgue « et fit un ouvrage moins durable parce que sa nation était plus avancée et plus vaniteuse. Dans l'état actuel de l'Europe les devoirs du législateur et le degré d'habileté qu'il lui faut sont d'une étendue qui intimide l'homme capable de la discerner, qui fait trembler l'homme de bien, qui exige les plus grands efforts, l'attention à la fois la plus disséminée et la plus soutenue, l'application la plus constante de la part de l'homme de courage que son penchant y conduit, que sa position y dévoue ». Il espère cependant que l'étude des principes économiques conduira à simplifier cette science du gouvernement et à la mettre à la portée des hommes ordinaires (1). Lorsque Turgot eut acquis l'expérience des affaires et qu'il devint ministre, il lui sembla facile de changer de fond en comble l'esprit français par l'éducation civique, et cela en quelques années. « Au lieu de la corruption, de la lâcheté, de l'intrigue et de l'avidité [on] trouverait partout la vertu, le désintéressement, l'honneur et le zèle. Il serait commun d'être homme de bien (2). »

Ce mouvement vers la témérité n'est pas distinct du mouvement d'ascension de l'oligarchie bourgeoise, qui sent que l'heure de sa dictature est proche. L'expérience journalière nous montre avec quelle rapidité se transforment les hommes politiques dès qu'ils sont près du pouvoir; entrés mo-

(1) Turgot, t. II, pp. 674-675.
(2) Turgot, *loc. cit.*, p. 549. Cf. Taine, *op. cit.*, p. 309-310.

destes au parlement, ils ne doutent plus de leurs universelles capacités dès qu'ils sont désignés par les journaux comme étant susceptibles d'être ministres. Le Tiers-Etat, en acquérant les honneurs de l'aristocratie, acquérait aussi la légèreté et la suffisance de gens des qualité.

Que ce soit une dictature que rêvât l'oligarchie bourgeoise, c'est ce que nous apprend Turgot dans son mémoire au roi sur les municipalitées; « Votre Majesté, tant qu'elle ne s'écartera pas de la justice [c'est-à-dire des conseils que lui donnera Turgot] peut se regarder comme un législateur absolu et compter sur sa bonne nation pour l'exécution de ses ordres (1). » La dictature sera exercée provisoirement au nom du roi.

La correspondance inédite de Condorcet et de Turgot, publiée en 1882 par M. Ch. Henry, nous donne de curieux échantillons de l'infatuation du monde philosophique : pendant le ministère de son ami, Condorcet s'improvise contrôleur supérieur des grands travaux publics, traite d'ignorant, et je crois bien aussi de fripon, l'illustre Perronet (2); se révolte contre les résistances que rencontrent ses projets par suite de l'esprit du corps des ingénieurs ; n'a que mépris pour Borda qui s'occupe de *physicaille* et fait des mémoires dont on ne parlera jamais (3); est d'une violence extrême contre Lavoisier qui n'approuve point son système de jaugeage des tonneaux (4). Il ne devait pas être facile de vivre sous la coupe de ce philosophe !

---

(1) Turgot, *loc. cit.*, p. 503.

(2) Perronet est l'auteur du port de Neuilly, qui fut longtemps regardé comme le chef-d'œuvre de l'art des constructions civiles.

(3) Cependant on en parle encore un peu plus que de ceux de Condorcet.

(4) Ch. Henry. *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot*, pp. 253, 267, 215, 273.

Nous avons vu ce qu'était la science encyclopédique du XVIIIe siècle: un ensemble de connaissances puisées surtout dans des livres de vulgarisation et destinées à éclairer la conduite des maîtres qui font travailler des spécialistes. C'est bien vraiment ce qu'on peut appeler, dans toute la force du terme, une *science bourgeoise*. Quelques faits semblaient donner raison aux protagonistes de ce système et montrer que les choses pouvaient marcher parfaitement avec une telle hiérarchie : en haut, des gens du monde sachant parler, d'une manière agréable, sur n'importe quel sujet ; en bas, des hommes ayant reçu un apprentissage de détail et destinés à exécuter les hautes conceptions des maîtres.

Prendre les questions de haut, par les principes, tel était le but que poursuivaient nos pères : les principes étaient des bavardages vagues, pouvant servir de thèmes à n'importe quelles dissertations de lettrés habitués à développer un sujet. Le prestige des principes était d'autant plus grand qu'on abordait des questions qui échappaient davantage à l'expérience journalière. Aussi dans les théories juridiques était-on conduit à négliger, totalement, les faits. « Destutt de Tracy, dit Taine (1), voulant commenter Montesquieu, découvre que le grand historien s'est tenu trop servilement attaché à l'histoire et il refait l'ouvrage en construisant la société qui doit être, au lieu de regarder la société qui est. »

Les études historiques furent donc complètement négligées. Déjà à la fin du XVIIe siècle Huet se plaignait qu'il n'y eût plus d'érudits (2); la situation allait toujours en empirant. Renan a tort de rendre Voltaire responsable de cette décadence : «Voltaire a fait plus de tort aux études historiques qu'une invasion de barbares; avec sa spirituelle légèreté

---

(1) Taine, *op. cit.*, p. 264.
(2) Taine, *op. cit.*, p. 243.

et sa facilité trompeuse, il a découragé les bénédictins, et si, pendant cinquante ans, la collection de dom Bouquet s'est vendue chez les épiciers au poids du papier, si l'*Histoire littéraire de la France* s'est arrêtée faute de lecteurs, c'est bien sa faute (1). » Eh non ! c'est la faute de toute la bourgeoisie française qui n'attachait aucun intérêt aux choses qui ne pouvaient lui servir pour exercer son commandement Parlez-lui des premiers principes, voilà qui va l'intéresser, parce qu'elle croit en avoir besoin pour réformer la législation.

Il se produisit à la fin de l'Ancien Régime un grand fait historique qui parut donner raison aux idéologues (2) ; et voici comment Condorcet parle de l'indépendance américaine : «On vit, pour la première fois, un grand peuple, délivré de toutes ses chaînes, se donner paisiblement à lui-même la constitution et les lois qu'il croyait les plus propres à faire son bonheur ». Les treize constitutions des Etats eurent « pour base une reconnaissance solennelle des droits naturels de l'homme et pour premier objet la conservation de ces droits. » On avait donc enfin un droit positif qui s'édifiait ostensiblement sur la base des premiers principes ; mais tout n'était pas encore parfait dans l'œuvre des Américains, parce que leurs législateurs n'étaient pas assez pénétrés de la haute philosophie des salons français. « Nous montrerons, ajoutait Condorcet, ce que [ces constitutions] doivent au progrès des sciences politiques et ce que les préjugés de l'éducation ont pu y mêler d'anciennes erreurs ; pourquoi, par exemple, le système de l'équilibre des pouvoirs en *altère encore la simplicité* (3); pourquoi elles ont eu pour

---

(1) Renan. *Nouvelles études d'histoire religieuse*, p. 462.
(2) Tocqueville, *op. cit.* p. 266.
(3) Voilà bien un argument d'idéologue.

principe l'identité des intérêts plus encore que l'égalité des droits. Nous insisterons sur cet objet parce que cette [dernière] erreur est la seule qui soit encore dangereuse, parce qu'elle est la seule dont les hommes vraiment éclairés ne soient pas encore débarrassés (1). » Les Américains avaient, en effet, conservé le système censitaire qui est fondé sur l'hypothèse d'une solidarité si étroite entre les hommes que les intérêts des classes supérieures sont présumés être identiques à ceux de la nation ; d'après Condorcet « la constitution d'Angleterre est faite pour les riches, celle d'Amérique pour les citoyens aisés, celle de France doit être faite pour tous les hommes (2). »

La France paraissait bien mieux préparée que tout autre pays pour une application parfaite de la science politique; c'était, en effet, le pays « où les philosophes avaient le plus de *véritables lumières* »; et, d'autre part, la législation existante était si fort « au-dessous de l'esprit public qu'aucun orgueil national, aucun préjugé, n'attachait [le pays] à ses institutions antiques (3). » Les *vraies lumières* sont celles des gens de lettres qui dissertent dans les salons et se font admirer des dames par leurs idées originales ou hardies (4) ; pour obtenir ce résultat, point n'est besoin des connaissances du juriste, de l'historien ou de l'observateur social ; Siéyès, homme d'un esprit si borné, obtiendra une

---

(1) Condorcet, *op. cit.*, p. 134.
(2) Taine. *La conquête jacobine*, p. 383.
(3) Condorcet, *op. cit.*, p. 135.
(4) Geffroy a publié de curieux extraits de la correspondance de Gustave III avec la comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu, avec la comtesse de La Marck, avec la comtesse de Boufflers (*Gustave III et la cour de France*, chap. IV); toutes ces dames sont d'une force extraordinaire sur les principes de la haute politique. Mme de Boufflers envoie au roi un mémoire ayant pour titre : «Effets du despotisme, s'il s'établit en Suède ».

extraordinaire réputation grâce à son art de fabriquer des constitutions ridicules fondées sur les principes les plus abstraits.

Condorcet s'est essayé, lui-même, dans ce genre et on lui doit un projet de constitution qu'il présenta à la Convention le 15 et 16 avril 1793; c'était, suivant Taine (1), « le dernier mot et le chef-d'œure de la théorie ; impossible de dessiner sur le papier une mécanique plus ingénieuse et plus compliquée ». Quelques mois plus tard, traqué par la dictature jacobine, il éprouvait encore le besoin de célébrer les beautés des balivernes constitutionnelles. « Nous montrerons pourquoi les principes sur lesquels la constitution et les lois de la France ont été combinées, sont plus purs, plus précis, plus profonds que ceux qui ont dirigé les Américains..; comment on y a substitué les limites des pouvoirs à ce vain équilibre si longtemps admiré; comment on a osé, pour la première fois, conserver au peuple son droit de souveraineté, celui de n'obéir qu'à des lois dont le mode de formation (si elle est confiée à des représentants) ait été légitimée par son approbation immédiate, dont (si elles blessent ses droits ou ses intérêts), il puisse toujours obtenir la réforme par un acte de sa volonté souveraine (2). »

En voilà un amoncellement de niaiseries (3), et qu'on s'étonne, après avoir lu cela, que toutes nos révolutions aient abouti à des dictatures ! Nos théoriciens n'avaient aucune idée des conditions qui peuvent assurer la liberté et le droit; ils n'auraient pu les découvrir que s'ils avaient con-

(1) Taine, *op. cit.*, p. 387.

(2) Condorcet, *op. cit.*, pp. 136-137.

(3) Jaurès trouve cela admirable (*Histoire socialiste, La Convention*, p. 1792) ; son admiration pour le verbiage de Condorcet est assez naturelle; les mots *pur*, *précis*, *profond*, qu'il emploie lui-même à tort et à travers, l'ont évidemment séduit.

senti à admettre que la vérité n'a pas le beau caractère de simplicité qu'on lui attribuait dans le monde philosophique. La fabrication de telles constitutions était chose facile et nos pères s'imaginaient que, la réforme de la société devant s'en suivre, on aurait tort de redouter les grandes innovations.

II

Nous allons maintenant examiner quelles circonstances particulières conduisirent les hommes du XVIII[e] siècle à croire qu'un changement radical des institutions serait facile à effectuer. Et tout d'abord, il faut parler sommairement des idées singulières qu'ils se faisaient au sujet de la nature de l'homme. « Les droits des hommes ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature... La plus grande de toutes les puissances est une conscience pure et éclairée dans ceux à qui la Providence a remis l'autorité »; c'est ce que dit Turgot au roi et ce langage d'un ministre, qui semble inspiré de Rousseau, n'est pas sans étonner aujourd'hui (1).

A. — Une partie des thèses de Rousseau sur la nature est d'origine biblique et calviniste; c'est ce qui explique pourquoi ses contemporains eurent parfois tant de peine à les comprendre (2). Pour bien entendre le discours quelque peu paradoxal sur les sciences et les arts, le mieux est de se reporter à ce que Renan a écrit sur les récits *jéhovistes* de la

---

(1) Turgot, *loc. cit.*, p. 503. M. Ch. Henry signale cette opinion comme particulièrement curieuse (*op. cit.*, p. XVIII). Turgot écrivait à Condorcet en 1773 : « Je sais gré à Rousseau de presque tous ses ouvrages » (Ch. Henry, *op. cit.*, p. 146).

(2) Il est d'autant plus singulier que Taine n'ait pas signalé cette source, que Rousseau a pris soin de se référer lui-même aux opinions des anciens chrétiens.

Genèse: « Le jéhoviste a une sorte de haine de la civilisation, qu'il envisage comme une *déchéance de l'état patriarcal*. Chaque pas en avant dans la voie que nous appellerions le progrès, est à ses yeux un crime, suivi d'une punition immédiate. La punition de la civilisation, c'est le travail et la division de l'humanité. La tentative de culture mondaine, profane, monumentale, artistique de Babel est le crime par excellence (1). » « C'est un penseur sombre, à la fois religieux et pessimiste, comme certains philosophes de la nouvelle école allemande, M. de Hartmann, par exemple (2)... Cette conception d'un homme primitif, absolu, ignorant la mort, le travail et la douleur, étonne par sa hardiesse (3). »

Rousseau, dans les réponses qu'il fit à ses détracteurs, paraît considérer la déchéance comme définitive ; à la fin de la lettre au roi de Pologne, il s'exprime ainsi : « En vain, vous prétendriez détruire les sources du mal ; en vain, vous rameneriez les hommes à cette première égalité conservatrice de l'innocence et source de toute vertu ; *leurs cœurs, une fois gâtés, le seront pour toujours*. Laissons donc les sciences et les arts adoucir en quelque sorte la férocité des hommes qu'ils ont corrompus. »

Beaucoup des philosophes du XVIII[e] siècle avaient été élevés par les jésuites et ils connaissaient à peine de nom la doctrine calviniste du péché ; les gens du monde ne l'ont jamais comprise ; Rousseau, lui-même, en méditant sur les moyens de rendre le christianisme libéral acceptable pour la société contemporaine (4), devait abandonner souvent les points de

---

(1) Renan. *Histoire d'Israël*, t. II, p. 341.

(2) Cf. le portrait que Taine fait de Rousseau (pp. 289-290) et l'exposé qu'il donne de sa critique de la civilisation (pp. 294-296).

(3) Renan, *loc. cit.*, p. 357.

(4) Presque toutes les idées du protestantisme libéral contem-

vue pessimistes. De là vient cette conception d'une rédemption du monde qui lui avait semblé d'abord à peu près impossible et qui aurait exigé « quelque grande révolution, presque aussi à craindre que le mal qu'elle pourrait guérir, et qu'il est blâmable de désirer et impossible de prévoir. » L'*Emile* nous apprendra comment on peut conduire les enfants suivant la loi de la nature.

« Nous avons étouffé l'instinct, et le sauvage le suit sans le connaître, écrit Turgot, en 1751, à Mme de Graffigny (1) ; il n'a pas assez d'esprit pour s'en écarter... Ce n'est qu'après bien du temps, qu'en consultant la nature on acquiert sur le sauvage l'avantage de l'aider, et on se délivre de l'inconvénient de la contredire. » Ce retour à la nature (2) paraissait d'autant plus facile à concevoir que, suivant l'opinion courante, l'art et la science n'avaient point d'autre but que de mettre l'homme à même d'imiter la nature.

Pour l'art, tout le monde connaît les singulières théories esthétiques de nos pères, théories que Pascal a réduites à l'absurde en écrivant. « Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire point les originaux ! » (Pensées, 134 dans l'édition Brunschvigg). Et Condorcet se demandera comment il se fait que ses contemporains, ayant d'aussi bons yeux que les Italiens de la Renaissance, ne fassent pas d'aussi bons tableaux (3).

---

porain ont été exprimées par Rousseau... mais en meilleur style.

(1) Turgot, *loc. cit.*, p. 788

(2) Il s'agit toujours de la nature avant le péché. Les théologiens prétendaient que la discipline chrétienne rapproche les hommes de leur liberte primitive. (Charlevoix. *Histoire et description générale de la Nouvelle France*, édition in-12, t. V, p. 402). Les philosophes n'avaient que peu à changer à cette thèse.

(3) Condorcet. *Tableau historique*, p. 154.

Toutes les anciennes dissertations sur l'excellente organisation du corps humain et l'explication de cette organisation par les causes finales, reposaient sur l'idée que la nature a résolu d'une manière parfaite tous les problèmes que nous pouvons avoir à nous proposer. Connaître à fond la nature et reproduire ses merveilles, voilà ce que la science devrait nous apprendre. Il n'y a pas longtemps que nous sommes débarrassés de ce préjugé.

L'histoire de la Renaissance semblait venir confirmer ces doctrines et montrer que leur application n'est pas trop difficile ; à cette époque, on était revenu, croyait-on, à la raison et à la nature dans les arts. Turgot dit que, durant le Moyen-Age on avait fait de grands progrès dans les arts usuels (1) ; mais le goût avait été détestable ; l'architecture gothique lui semblait illustrer, d'une manière presque paradoxale, cette distinction de l'art du constructeur et de l'art de l'artiste (2) ; à la Renaissance, il fallut « revenir au point où les premiers hommes avaient été conduits par un instinct aveugle ; et qui ne sait que c'est là le suprême effort de la raison (3) ? »

B. — L'Eglise expliquait les erreurs et les malheurs des nations par leur infidélité religieuse ; quand l'hérésie gagnait du terrain, la décadence intellectuelle, morale et politique était certaine ; quand les rois s'en rapportaient à leurs confesseurs pour ramener leurs peuples dans la bonne voie, la prospérité revenait comme par enchantement. Cette singulière philosophie de l'histoire n'est point aujourd'hui passée

---

(1) Turgot, *loc. cit.*, p. 608.
(2) Turgot, *loc. cit.*, p. 666.
(3) Turgot, *loc cit.*, p. 610. Dans une partie de son discours de 1750, il semble affirmer que les anciens ont donné des modèles qu'on ne pourra dépasser en aucun genre (p. 605) ; mais il semble dire ailleurs que cette perfection n'a été atteinte qu'en poésie (p. 664).

de mode et on peut lire encore, sur ce sujet, d'amples dissertations dans les journaux religieux. Les philosophes n'eurent qu'à changer quelques mots dans cette doctrine, pour expliquer les erreurs et les malheurs du monde par les obstacles que la politique astucieuse des princes et des prêtres a opposés à la propagation des lumières.

En sortant de la Sorbonne, Turgot s'était expliqué les erreurs par des causes psychologiques : « la mollesse, l'entêtement, l'esprit de routine, tout ce qui porte à l'inaction (1) » ; mais il ne cherchait point l'origine des ces défauts de caractère. Les philosophes croyaient aller au fond même des choses quand ils dénonçaient l'Eglise comme étant la source de tous les maux ; Taine a raison quand il dit que la philosophie du XVIIIe siècle peut se résumer dans la maxime: « Ecrasons l'Infâme (2). » En 1774, Condorcet écrit à Turgot : « Le colosse est à moitié détruit, mais il faut achever de l'écraser... Il fait encore beaucoup de maux ; la plupart de ceux qui nous affligent sont l'ouvrage du monstre et ne peuvent finir qu'avec lui » (3). Quand les auteurs de ce temps parlent de la lutte engagée par l'esprit contre l'autorité, ils ont presque toujours en vue la lutte contre l'Eglise.

L'admiration assez singulière parfois que le XVIIIe siècle manifesta pour Descartes n'a pas d'autre origine ; on se figurait alors un Descartes un peu fictif et tout plein de passions encyclopédiques. A la fin de la huitième époque, Condorcet célèbre la gloire de trois grands hommes qui ont affranchi l'esprit humain, Bacon, Galilée, Descartes (4) ; de

---

(1) Turgot, *op, cit.*, p. 672.
(2) Taine, *op. cit.*, p. 302.
(3) Ch. Henry, *op. cit.*, pp. 205-206.
(4) Condorcet dit que Descartes a donné « la méthode de trouver, de reconnaître la vérité ». Il est fâcheux que la recette ait été perdue. Quant à Bacon, il avoue que ses principes « ne

ce dernier il dit : « Il agita les esprits que la sagesse de ses rivaux n'avait pu réveiller. Il dit aux hommes de secouer le joug de l'autorité, de ne plus reconnaître que celle qui serait avouée par la raison, et il fut obéi parce qu'il subjuguait par sa hardiesse et qu'il entraînait par son enthousiasme. » Ce tableau est d'une fantaisie un peu forte et on pourrait croire que l'auteur a voulu parler de Diderot et non de Descartes !

Il n'y a pas jusqu'aux beaux-arts qui souffrent de la tyrannie ; Condorcet est persuadé qu'ils feront de grands progrès sous l'influence de la philosophie et des sciences, si l'on parvient à détruire « les préjugés qui en ont resserré la sphère et qui les retiennent encore sous le joug de l'autorité que les sciences et la philosophie ont brisé (1) ! »

Dans la dixième époque, quand il se met à prophétiser, Condorcet s'écrie : « Quand à des *maximes* qui tendent à comprimer le ressort des facultés humaines, auront succédé celles qui favorisent l'action et l'énergie, sera-t-il permis de redouter encore qu'il reste sur le globe des espaces inaccessibles à la lumière et que l'orgueil du despotisme puisse opposer à la vérité des barrières longtemps insurmontables? Il arrivera donc ce moment où le soleil n'éclairera plus sur la terre que des hommes libres, ne reconnaissant d'autre maître que la raison, où les tyrans et leurs esclaves, les prêtres et leurs stupides ou hypocrites instruments, n'existeront plus que dans l'histoire ou sur les théâtres (2). »

Nous comprenons maintenant pourquoi nos pères regar-

---

changèrent point la marche des sciences ». C'est Galilée (on le sait aujourd'hui), qui est le père de la science moderne.

(1) Condorcet, *op. cit.*, p. 182. Que veut dire l'auteur ? Comme dans beaucoup d'autres circonstances, Condorcet est inintelligible.

(2) Condorcet, *op. cit.*, p. 166.

daient les institutions comme étant responsables de tous les maux et supposaient qu'il était si facile de les transformer : c'est que, pour eux, tout le monde ancien dépendait de l'Eglise ; celle-ci ayant perdu toute sa force, on pouvait espérer qu'avec un peu de bonne volonté et d'énergie, une transformation radicale pouvait s'opérer en peu de temps. Depuis qu'on n'a plus attribué tant d'importance à l'Eglise et qu'on a vu celle-ci se relever de ses ruines, on a peine à comprendre la témérité du XVIIIe siècle.

C. — C'est à l'Eglise que les philosophes avaient emprunté leurs idées relatives à la puissance transformatrice de l'éducation. Les missionnaires avaient plus d'une fois raconté les résultats extraordinaires obtenus très vite chez les peuples sauvages ; d'après eux, quelques-uns de leurs établissements rappelaient les communautés des temps apostoliques ; un jésuite comparaît les bourgades du Paraguay à des monastères, dans lesquels on menait une vie toute innocente et on pratiquait la communion hebdomadaire (1). Condorcet croit que les nations restées jusqu'ici en dehors du mouvement européen vont y entrer rapidement : les grandes religions orientales tombent en ruines et « ne menacent plus de retenir la raison humaine dans un esclavage sans espérance ou dans une enfance éternelle ». Les progrès seraient très prompts parce que les Européens apporteraient à ces peuples le résultat de recherches qui ont été longues et fastidieuses (2).

---

(1) Lichtenberger, *op. cit.*, pp. 58-62.

(2) Condorcet, *op. cit.*, p. 166. L'auteur ne se demande point ce qui arriverait si les peuples orientaux prenaient seulement à l'Europe sa civilisation matérielle ; son illusion a été partagée par nos comtemporains jusqu'à ces derniers temps. « Les peuples policés, dit-il ailleurs, n'ont plus à craindre le courage aveugle des nations barbares. Les grandes conquêtes et les révolutions qui les suivent sont devenues presque impossibles » (pp. 88-89).

Lorsque Turgot devint ministre, il proposa au roi un grand plan d'instruction populaire, qui est une imitation très complète des plans cléricaux. Jusqu'ici on s'est occupé de former des savants et des hommes de goût ; mais il faut s'occuper maintenant des autres : « former dans toutes les classes de la société des hommes vertueux et utiles, des âmes justes, des cœurs purs, des citoyens zélés » ; en effet, le premier lien national est constitué par les mœurs et celles-ci dépendent de l'instruction donnée au jeune âge ; il faut donc fournir aux enfants une éducation morale et sociale (1). « L'éducation civique que ferait donner le conseil de l'Instruction, les livres raisonnables qu'il ferait rédiger et qu'il obligerait tous les professeurs d'enseigner, contribueraient à former un peuple instruit et vertueux. Ils sèmeraient dans le cœur des enfants des principes d'humanité, de justice, de bienfaisance et d'*amour pour l'Etat*, qui, trouvant leur application à mesure qu'ils avanceraient en âge, s'accroîtraient sans cesse. Ils porteraient le patriotisme à ce haut degré d'enthousiasme dont les nations anciennes ont seules donné quelques exemples (2). »

Ce *catéchisme* laïque et civique produirait rapidement ses effets. « Sire, j'ose vous répondre que *dans dix ans* votre nation ne sera pas reconnaissable et que par les lumières, les bonnes mœurs, par le zèle éclairé pour votre service et pour celui de la patrie, elle serait au-dessus des autres peuples. Les enfants qui ont actuellement dix ans se trouveraient alors des hommes *préparés pour l'Etat* (3), affectionnés à leur pays, *soumis*, non par crainte mais par raison,

---

(1) Turgot, *loc. cit.*, pp. 506-508.
(2) Turgot, *loc. cit.*, p. 549.
(3) Taine, qui cite ce passage du rapport de Turgot (*Ancien Régime*, pp. 309-310), aurait dû être averti par cette phrase que l'auteur a bien en vue un *catéchisme*.

à l'autorité, secourables envers leurs concitoyens (1), accoutumés à reconnaître et à respecter la justice (2). »

La démocratie contemporaine a conservé toutes ces opinions de l'oligarchie du Tiers-Etat ; elle a conçu, elle aussi, l'instruction primaire comme un moyen d'enseigner un catéchisme laïque, patriotique et bourgeois ; elle a pensé qu'elle pourrait rendre ainsi les masses plus facilement accessibles à toutes les balivernes que lui débitent les politiciens ; elle a réussi déjà à développer très convenablement la niaiserie crédule et servile. Nos pères qui n'avaient pas notre expérience, ne pouvaient distinguer entre les choses que le *catéchisme* laïque réussit à enseigner et celles qu'il ne peut pas atteindre ; ils ne savaient pas qu'il n'a d'efficacité certaine que pour faciliter la domination des charlatans.

III

La littérature relative aux sauvages a exercé une influence extraordinaire sur les hommes du XVIIIe siècle. On peut dire que l'Amérique a été découverte deux fois : d'abord par des *conquistadores* affamés de pillage et ensuite par des missionnaires qui révélèrent l'existence d'une nouvelle humanité qui leur semblait appelée aux plus hautes destinées : le franciscain Sahagun, qui a écrit sur les antiquités mexicaines un livre de si grand intérêt, espérait (en 1569) que les Indiens dédommageraient l'Eglise des pertes que l'hérésie lui faisait subir en Europe (3). Je crois qu'un pareil sen-

---

(1) On sait combien le paupérisme préoccupait alors tous les économistes et les hommes d'Etat.

(2) Turgot, *op. cit.*, p. 508.

(3) Sahagun. *Histoire générale des choses de la Nouvelle-Espagne*, trad. franç., p. 10. Il était venu en Amérique huit ans après la prise de Mexico.

timent se retrouve au fond de la pensée du plus grand nombre des missionnaires, qui, voyant les populations sauvages plus dociles aux ordres du clergé que les populations européennes, étaient disposés à leur attribuer plus de vertus.

Les missionnaires s'attachèrent généralement à défendre les Indiens opprimés et ils furent amenés à soutenir que la civilisation n'avait point apporté d'avantages ayant pu compenser les maux supportés par les vaincus (1). Le traducteur de Sahagun observe que celui-ci s'est volontairement limité à donner sur la conquête du Mexique les renseignements qu'il avait recueillis parmi les indigènes « sans même effacer ce qui était hostile à ses compatriotes (2) ».

Dans toute cette littérature, je crois devoir choisir le livre du P. Charlevoix sur la Nouvelle-France, parce qu'il a été très lu au XVIIIe siècle et qu'ayant paru en 1744, son influence a pu être particulièrement grande sur les discours de Rousseau. Il me paraît d'autant plus utile d'appeler l'attention sur cet ouvrage que M. Lichtenberger ne s'en est pas servi pour son *Socialisme au XVIIIe siècle*.

Parlant des conseils des chefs, il dit : « On procède dans ces assemblées avec une sagesse, une maturité, une habileté, je dirai même communément une probité qui auraient fait honneur à l'aréopage d'Athènes et au sénat de Rome dans les plus beaux jours de ces républiques. C'est qu'on n'y conclut rien avec précipitation et que les grandes passions, qui ont si fort altéré la politique même parmi les chrétiens, n'ont point encore prévalu chez ces sauvages sur le bien public... Pour l'ordinaire, la gloire de la nation et les motifs

---

(1) Sahagun dit que les Mexicains ont été frappés comme furent jadis les Juifs et qu'ils ont perdu jusqu'à l'apparence de ce qu'ils furent autrefois. (*Op. cit.*, p. 7).

(2) Sahagun, *op. cit.*, p. XVIII.

d'honneur sont les principaux mobiles de leurs entreprises (1). » Et parlant des ambassades : « Tout cela se fait avec une dignité, une attention, j'ose même dire une capacité dignes des affaires les plus importantes (2). »

Nous voyons ici très clairement apparaître une des grandes raisons qui faussaient le jugement des jésuites dans leur appréciation de la vie sauvage ; habitués à voir attacher une énorme importance aux bonnes manières dans leurs collèges, ils regardaient le développement du cérémonial comme une preuve de haute sagesse ; — c'est seulement de nos jours qu'on a reconnu que le cérémonial est le produit de superstitions magiques, en sorte qu'il est souvent énorme chez les peuples qui sont aux degrés les plus bas de la culture.

Ce passage nous fixe aussi sur le ton de l'ouvrage, qui sera une apologie de la vie sauvage, dont les qualités seront opposées aux vices de la vie raffinée. Ces tableaux conduisaient à penser que les classes pauvres, ayant une existence moins compliquée que les classes riches, pourraient être plus propres à la vertu : cette idée dominera toute la fin du XVIII[e] siècle.

J'emprunte maintenant quelques traits au résumé que le P. Charlevoix a donné de la vie sauvage. « On remarque chez eux une société exempte de presque tous les défauts qui altèrent si souvent la douceur de la nôtre... Ils semblent mener la vie du monde la plus misérable et ils étaient peut-être les seuls heureux sur la terre avant que le commerce des objets qui nous remuent et nous séduisent eussent éveillé en eux une cupidité que l'ignorance retenait dans l'assoupissement (3)... Nés libres et indépendants, ils s'écartent rare-

(1) Charlevoix, *loc. cit.*, pp. 397-398.
(2) Charlevoix, *loc. cit*, p. 399.
(3) Le P. Charlevoix reconnaît ailleurs que le goût pour l'eau-

ment de certains principes ou de certains usages fondés sur le bon sens, qui leur tiennent lieu de lois et qui suppléent, en quelque sorte, à l'autorité légitime. Toute contrainte les révolte ; mais la raison toute seule les retient dans une espèce de subordination qui, pour être volontaire, n'en atteint pas moins le but qu'ils se sont proposé (1). » Ainsi la conscience se trouve suffisante pour diriger les sauvages ; pourquoi ne pas essayer de rendre les civilisés semblables aux sauvages ?

« Comme ils ne sont point esclaves de l'ambition et de l'intérêt et qu'il n'y a guère que ces deux passions qui aient affaibli en nous ce *sentiment de l'humanité que l'auteur de la nature avait gravé dans nos cœurs*, l'inégalité des conditions ne leur est pas nécessaire pour le maintien de la société (2)... Dans ce pays, les hommes se croient également des hommes et dans l'homme, ce qu'ils estiment le plus, c'est l'homme. Nulle distinction de naissance, nulle prérogative attribuée au rang qui porte préjudice au droit des particuliers ; *point de prééminence attachée au mérite qui inspire l'orgueil* et fasse sentir aux autres leur infériorité. Il y a peut-être moins de délicatesse dans les sentiments que parmi

---

de-vie a amené beaucoup de désordres. « L'ivrognerie les a rendus intéressés et a troublé la douceur qu'ils goûtaient dans le domestique et dans le commerce de la vie. » *Op. cit.*, t. VI, p. 31.

(1) Charlevoix, *loc. cit.*, pp. 59-60. Il ne signale pas ici la dissolution de mœurs des femmes, qui, d'après lui, se serait propagée de la Louisiane jusque chez les Iroquois, non plus que la pédérastie si fréquente en Amérique (cf. p. 4).

(2) Turgot, dans sa lettre de 1751 à Mme de Graffigny, soutient que l'inégalité est nécessaire pour assurer la division du travail (Turgot, *loc. cit.*, p. 786). — Le P. Charlevoix félicite les sauvages de ne pas connaître le *mien* et le *tien*, « ces paroles froides comme les appelle saint Jean Chrysostôme, qui, en éteignant dans nos cœurs le feu de la charité, y allument celui de la convoitise » (*loc. cit.*, p. 9).

nous, mais plus de droiture, moins de façons et de ce qui peut les rendre équivoques, moins de retour sur soi-même (1). »

Une expérience avait beaucoup frappé le P. Charlevoix : de jeunes Indiens élevés à l'européenne s'étaient enfuis dans les bois ; un Iroquois qui était devenu lieutenant dans les troupes françaises, avait fini par retourner dans sa tribu ; des Français qui ont vécu en sauvages « n'ont jamais pu gagner sur eux, quoiqu'ils pussent être fort à l'aise dans la colonie, d'y revenir (2) ». On avait donc là une preuve expérimentale établissant que la misère des Indiens pouvait être meilleure que l'aisance civilisée. « La liberté dont ils jouissent est pour eux un grand dédommagement des commodités dont ils sont privés... Les sauvages sont dans la possession paisible du plus précieux des dons de la nature ; ils ignorent parfaitement et n'ont même pas envie de connaître les faux biens que nous estimons tant, que nous achetons au prix des véritables et que nous goûtons si peu (3). »

Il n'est pas difficile de voir que le P. Charlevoix trouve dans ce sujet matière à homélies, et que son imagination de prédicateur l'emporte de beaucoup sur son talent (assez mince d'ailleurs) d'observateur. Nos pères acceptèrent avec enthousiasme sa doctrine de la compensation ; M. Lichtenberger en signale un exemple presque paradoxal dans Bougainville ; celui-ci, décrivant les misérables indigènes de la Terre de Feu, dit qu'on « ne peut pas plaindre l'état d'un homme libre et maître de lui, sans devoirs et sans affaires, content de ce qu'il a parce qu'il ne connaît pas mieux (4). » Le navigateur répète le missionnaire.

---

(1) Charlevoix, *loc. cit.*, pp. 61-62.
(2) Charlevoix, *loc. cit.*, pp. 32-33.
(3) Charlevoix, *op. cit.*, p. 32.
(4) Lichtenberger, *op. cit*, p. 360. Le P. Charlevoix dit que les

Je ne crois pas que l'on ait généralement bien compris la portée de cette littérature. On a été surtout frappé des éléments qu'elle a fournis aux auteurs qui préconisaient des réformes morales ; il ne paraît pas douteux que Rousseau a pris là ses idées sur l'allaitement maternel et sur la douceur à employer dans l'éducation ; — il est encore vraisemblable que les appréciations favorables émises par les missionnaires au sujet des mœurs des sauvages, conduisirent à penser qu'on pourrait avec avantage modifier les disciplines sexuelles et qu'une liberté plus grande engendrerait la frigidité de tempérament qui frappait les missionnaires chez les Indiens (1).

Il faut surtout regarder cette littérature comme ayant provoqué un sentiment d'indifférence pour la civilisation acquise. La vie sauvage donna lieu à beaucoup d'ouvrages utopiques ; il n'est pas douteux que les utopies soient bien moins des projets de réforme que des prédications dirigées contre la société ; il est évident qu'il en est ainsi pour les utopies platoniciennes. D'ordinaire, on ne cherche dans de telles compositions des indications sur les réformes à accomplir, que le jour où elles tombent entre les mains d'une classe ou d'une génération autres que celles que l'auteur voulait instruire. Les écrivains du XVIIIe siècle se lancèrent, plus d'une fois, dans l'utopie avec une véritable fureur et leurs paradoxes sont devenus peu intelligibles, parfois, pour les historiens actuels. M. Lichtenberger voudrait voir dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, une « *fantaisie* à laquelle Diderot s'est laissé entraîner un jour de débauche phi-

sauvages, les vagabonds et certains paysans se trouvent heureux, mais que les premiers jouissent d'un bonheur plus complet (*loc. cit.*, p. 31).

(1) Charlevoix, *loc. cit.,* p. 37-38, et Lafitau, *Mœurs des sauvages américains*, édition in-4, t. I, p. 593-603 et p. 582-583.

losophique » (1). Ce jugement réduit beaucoup trop la portée d'une telle œuvre.

Après la Révolution, Fourier voulut reprendre les paradoxes contre la civilisation ; il espérait que ses contemporains arriveraient à se dégoûter du régime nouveau comme la génération précédente s'était dégoûtée du régime ancien. Il manquait totalement de goût et son succès fut faible ; il ne trouva guère pour l'applaudir que des esprits médiocres, des originaux et des femmes toquées ; il ne put jamais arriver à comprendre pourquoi on ne le prenait pas au sérieux, alors qu'on avait pris au sérieux les encyclopédistes. Cette différence ne tenait pas seulement à la différence de talent ; la France avait complètement changé en traversant la Révolution : les guerres de la Liberté avaient répandu trop de gloire sur le régime nouveau pour qu'il fût sérieusement menacé par une littérature quelconque.

Ce n'était pas la première fois que se produisait cette indifférence pour le passé que l'on constate chez nos pères. Durant les premiers siècles de notre ère, quantité d'hommes avaient cessé d'attacher le moindre prix aux intérêts politiques et familiaux ; ils avaient fui les charges publiques et recommandé le célibat. « Ils démolissaient vraiment l'empire romain, dit Renan (2). Ils brisaient sa force ; ils enlevaient à ses fonctions, à l'armée surtout, les sujets d'élite. Rien ne sert de dire qu'on est bon citoyen, parce qu'on paye ses contributions, qu'on est aumonieux, rangé, quand on est en réalité citoyen du ciel et qu'on ne tient la patrie terrestre que pour une prison. »

L'admiration des hommes de la Renaissance pour l'antiquité nous paraît aujourd'hui bien naïve ; ce qu'il y eut alors

(1) Lichtenberger, *op. cit.*, p. 257.
(2) Renan. *Marc-Aurèle*, p. 428.

d'essentiel fut le dégoût pour le Moyen-Age. On peut rapprocher l'amour du XVI[e] siècle pour les Grecs de l'amour du XVIII[e] pour les sauvages. Dans un cas comme dans d'autre, l'ancienne civilisation était condamnée : elle ne trouvait presque plus de défenseurs (1).

IV

Nous allons maintenant nous occuper d'un troisième ordre de raisons qui ne furent pas moins décisives que les précédentes, pour engendrer l'extrême témérité du Tiers-Etat aux temps voisins de la Révolution. Je veux parler des raisons économiques.

Le début du XVIII[e] siècle avait été très malheureux ; mais à partir du milieu du siècle, il y eut un renouvellement général dans l'agriculture. En 1772, Turgot écrit à Condorcet que l'édit de 1764, en permettant le commerce des grains, a fait beaucoup de bien et que les fermiers ont pu se relever ; le progrès ne tenait pas à cette cause seulement, mais bien plutôt aux transformations techniques qui furent alors entreprises ; lui-même signale le développement des prairies artificielles (2). M. d'Avenel nous apprend qu'en 1768 on déclarait dans l'Orne que le trèfle était semé depuis 26 ans, qu'en 1760 dans la Manche le trèfle violet était entré dans la culture depuis quelques années (3). Les fermiers-géné-

---

(1) En 1772, Turgot écrit à Condorcet qu'il est choqué des paradoxes incohérents de Raynal, qui entasse tout ce qu'il trouve de plus étrange dans les livres qu'il consulte. Condorcet lui répond que ce jugement est trop sévère ; (Ch. Henry, *op. cit.*, p. 93 et p. 95). A Paris les paradoxes de Raynal ne choquent pas les lettrés. Turgot vivait en province.

(2) Ch. Henry, *op. cit.*, p. 81.

(3) D'Avenel. *Histoire économique de la propriété, des sa-*

raux élèvent le prix de leur bail à chaque renouvellement ; « on peut compter que le produit de tous les droits de consommation augmente de 2 millions par an. Arthur Young assure qu'en 1788 Bordeaux faisait plus de commerce que Liverpool et il ajoute : Dans ces derniers temps les progrès du commerce maritime ont été plus rapides en France qu'en Angleterre même ; le commerce y a doublé en dix ans (1). »

Toutes les classes de la société ne profitaient pas également de ces améliorations ; il ne semble point que le paupérisme ait subi un arrêt sensible ; mais pour notre sujet il suffit d'examiner les phénomènes qui avaient une influence directe et décisive sur la pensée du Tiers-Etat ; la valeur des terres labourables peut servir à étudier à ce point de vue le mouvement économique du XVIIIe siècle, d'autant plus que cette valeur subit alors une accélération extraordinaire. En dépit des critiques adressées aux statistiques de M. d'Avenel, on peut se servir de celles-ci pour notre sujet parce qu'il s'agit d'examiner une marche très rapide.

Le prix des terres avait augmenté durant les trois premiers quarts du XVIIe siècle ; puis avait commencé une dégringolade rapide ; en 1725, M. d'Avenel signale les prix les plus bas depuis Henri II ; à partir de 1750 « la hausse s'accélère et s'emporte avec une vivacité qui dépasse beaucoup ce qu'on a vu de nos jours. De sorte que, tout considéré, c'est peut-être dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que s'est produit le plus rapide mouvement ascensionnel dont nos annales économiques aient gardé le souvenir ». Rarement le prix fut multiplié par 2 entre 1700 et 1790 ; en moyenne il tripla ; l'auteur cite même un cas où le coeffi-

---

laires, des denrées et de tous les prix depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800, t. I, p. 296.

(1) Tocqueville, *op. cit.*, p. 287.

cient s'éleva à 4, 5. Le revenu ne marchait pas aussi vite et le taux de capitalisation tombait de 5 p. 100 à 3,5 (1).

Ainsi se trouve confirmé le jugement de Tocqueville qui, possédant beaucoup moins de documents qu'on n'en possède aujourd'hui, avait écrit: « A aucune des époques qui ont suivi la Révolution, la prospérité publique ne s'est développée plus rapidement que durant les vingt années qui la précédèrent (2). »

Les conséquences de cet état des choses furent très grandes : « Personne ne prétend plus en 1780 que la France est en décadence ; on dirait au contraire qu'il n' y a en ce moment plus de bornes à ses progrès. C'est alors que la doctrine de la perfectibilité continue et indéfinie de l'homme prend naissance. Vingt ans auparavant on n'espérait rien de l'avenir ; maintenant on ne redoute rien. L'imagination, s'emparant de cette félicité prochaine et inouïe, rend insensible aux biens qu'on a déjà et se précipite vers les choses nouvelles » (3).

Comme toujours il se trouve des idéologues pour continuer à penser d'après les conditions antérieures ; en effet, l'expérience montre que les philosophes, loin de devancer les gens simples et de leur montrer le chemin, sont presque toujours en retard sur le public. Suivant un mot célèbre, la philosophie est comme l'oiseau de Minerve, elle se lève à la nuit. Helvétius fut l'un de ces retardataires ; il avait écrit

---

(1) D'Avenel, *op. cit.*, pp. 374, 380, 384, 387-389, 394-396. M. D. Zolla a donné quelques tableaux des revenus fonciers dans ses *Etudes d'économie rurale*, pp. 415-417.

(2) Tocqueville, *op. cit.*, p. 288. Il compare la prospérité des trente-sept ans de monarchie constitutionnelle à celle du règne de Louis XVI ; cette dernière eut une marche bien plus rapide.

(3) Tocqueville, *op. cit.*, pp. 292-293.

dans son livre sur l'*Homme* : « Ma patrie a reçu le joug du despotisme dont le propre est d'étouffer la pensée dans les esprits et la vertu dans les âmes. Cette nation avilie est aujourd'hui le mépris de l'Europe. Nulle crise salutaire ne lui rendra la liberté. La conquête est le seul remède à ses malheurs. » Ces sombres prédictions avaient, en 1773, fort ému le monde parisien (1) ; Turgot, qui voyait les choses de la province, proteste, dans une lettre à Condorcet contre les affirmations d'Helvétius ; il affirme que la France n'est point « parvenue au dernier degré d'oppression et de bassesse » « et dit ne trouver dans ce livre que de la vanité, de l'esprit de parti, une tête exaltée » ; il voit avec peine, qu'on vante un tel ouvrage par esprit de parti (2).

Entraînée par l'opinion publique, l'administration modifie ses procédés ; jadis, l'intendant s'était occupé uniquement de maintenir l'ordre, de lever la milice et d'assurer le recouvrement de l'impôt. « L'intendant de 1780 a bien d'autres soucis ; sa tête est pleine de mille projets qui tendent à accroître la propriété publique. Les routes, les manufactures, les canaux sont les principaux objets de sa pensée ; l'agriculture surtout attire ses regards. Sully devient à la mode parmi les administrateurs... Il y a des circulaires du contrôleur général qui ressemblent moins à des lettres d'affaires qu'à des traités sur l'art agricole (3). »

D'après tous les principes des docteurs en réforme sociale, un tel régime aurait dû être excellent pour consolider le gouvernement ; le Tiers-Etat prospérait et l'administration mettait tout en œuvre pour l'aider à prospérer ; et cepen-

(1) Rocquain. *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, p. 310.
(2) Ch. Henry, *op. cit.*, p. 147. La sévérité et le bon sens de Turgot ne sont pas sans étonner Condorcet.
(3) Tocqueville, *op. cit.*, p. 284.

dant « à mesure que se développe en France la prospérité, les esprits paraissent plus mal assis et plus inquiets, le mécontentement public s'aigrit, la haine contre toutes les institutions anciennes va croissant. La nation marche visiblement à une révolution (1). » — « On croit discerner [quarante ans avant la Révolution], dans toutes les parties du corps social, une sorte de tressaillement intérieur qu'on n'avait point remarqué jusque-là... Chacun s'inquiète, s'agite dans sa condition et fait effort pour en changer ; la recherche du mieux est universelle ; mais c'est une recherche impatiente qui fait maudire le passé et imaginer un état de choses tout contraire à celui que l'on a sous les yeux (2). »

Cela n'est pas sans étonner Tocqueville qui ne semble pas avoir jamais beaucoup réfléchi sur les influences que l'économie exerce sur la pensée. « Le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est celui où il commence à se réformer. On supportait sans se plaindre un mal qui paraissait nécessaire. Tout ce qu'on ôte d'abus semble mieux découvrir ce qui en reste et en rend le sentiment plus cuisant ; le mal est devenu moindre, mais la sensibilité est plus vive (3). »

La raison capitale est celle que j'ai déjà rapportée, et que donne Tocqueville dans la même page : « Maintenant on ne redoute rien. L'imagination rend insensible aux biens qu'on a déjà et se précipite vers les choses nouvelles. » Pour employer un langage plus technique, je dirai : la nécessité économique a disparu et on croit le moment venu de faire des essais hardis, aussi bien en matière sociale qu'en technolo-

---

(1) Tocqueville, *op. cit.*, p. 290.
(2) Tocqueville, *op. cit.*, p. 283.
(3) Tocqueville, *op. cit.*, p. 292.

gie ; les réformateurs et les inventeurs apportent leurs projets ; les hommes politiques et les chefs d'industrie se laissent facilement entraîner parce qu'ils estiment que les immenses profits que réserve l'avenir prochain seront tels que les erreurs n'auront pas une grande importance.

On peut dire, d'une manière générale, que l'esprit révolutionnaire gagne du terrain chaque fois que le sentiment de la nécessité économique s'affaiblit. De là résultent ces apparents paradoxes : que la législation sociale, fabriquée dans le but de calmer les ardeurs socialistes, a si souvent pour résultat de favoriser le socialisme ; — que les concessions faites par les patrons à la suite de grèves constituent, généralement, un des facteurs du progrès du syndicalisme révolutionnaire ; — qu'en un mot la *paix sociale* alimente, presque toujours, la *lutte de classe*.

L'observation de la société contemporaine nous montre que la nécessité économique est fort difficile à entendre pour les personnes lettrées ; c'est pourquoi on a si souvent dénoncé autrefois l'enseignement universitaire comme destiné à conduire les classes bourgeoises à l'utopie. A l'heure actuelle, nous assistons à un très curieux spectacle : quantité d'universitaires se donnent la tâche de remplacer le socialisme par de la *science sociale* ; mais ils prétendent créer cette science en vue de réprimer les nécessités économiques, en sorte qu'ils imaginent une *science* qui existerait sans que des liens rigides existassent entre les choses (1). C'est une des preuves les plus manifestes de l'embarras dans lequel se trouvent des lettrés pour comprendre l'économie.

On s'est demandé souvent comment il se fait que des Juifs riches aient tant de sympathies pour des utopies et parfois

---

(1) Lassalle avait compris le vrai caractère de la science quand il parlait des *lois d'airain* gouvernant l'économie.

même se donnent des allures socialistes. Je laisse ici de côté naturellement ceux qui voient dans le socialisme un moyen nouveau d'exploitation ; mais il y en a qui sont sincères ; ce phénomène n'est pas à expliquer par des raisons ethniques (1); ces hommes vivent en marge de la production ; ils s'occupent de littérature, de musique et de spéculations financières ; ils ne sont pas frappés de ce qu'il y a de nécessaire dans le monde et leur témérité a la même origine que celle de tant de gentilshommes du XVIIIe siècle.

Il est arrivé ainsi, quelquefois, que de grands propriétaires fonciers se sont mis à composer des utopies sociales ; mais ceux qui se lancent dans cette littérature sont des gens qui ont la tête tournée par des romans économiques, qui s'imaginent que les prix sont réglés par la volonté de quelques hommes et qui rêvent d'énormes *trusts* coopératifs. Ils pensent avec leur imagination, comme les gens du XVIIIe siècle.

Nos pères étaient d'autant plus sensibles à l'influence du relâchement des nécessités économiques qu'ils n'attachaient pas grande valeur aux nécessités historiques ; c'est seulement au cours du XIXe siècle que le rôle de la tradition a commencé à être compris et cela n'a pu se produire qu'à la suite des grands bouleversements qui marquèrent la fin des guerres napoléoniennes. La rapidité vertigineuse avec laquelle se produisait le progrès, était bien de nature à leur faire croire que désormais tout était possible, pourvu qu'on suivît les instincts de la nature humaine.

(*A suivre.*) Georges SOREL.

---

(1) G. Ferrero, *L'Europa giovane*, p. 361.

Mannheim, Rome, Amiens [1]

III

Le socialisme ouvrier a trouvé en France un milieu, par certains côtés du moins, exceptionnellement favorable. Le plein régime démocratique, qui permet aux partis les plus extrêmes comme aux plus modérés, de conquérir le pouvoir, a opéré ici la différenciation — que nie le formulaire traditionnel — entre le socialisme parlementaire et le syndicalisme, ou mieux entre *l'organisme de parti* et *l'organisme de classe*.

Cette décomposition du socialisme français s'est produite avec une clarté saisissante. Au début, le parti socialiste s'était donné comme un parti de classe et de révolution. Il entendait transporter le *bloc économique* que forme la classe ouvrière sur la scène électorale et parlementaire, pour opérer la révolution sociale. Mais la pratique a tourné le dos à la théorie. En fait, il est devenu, non pas un *parti ouvrier*, mais un *parti populaire*, s'adressant à la fois à des classes opprimées sans doute, mais aux intérêts radicalement contradictoires : prolétaires industriels, petits paysans, petits bourgeois. Il a eu des programmes bariolés comme la clientèle

(1) Voir notre dernier numéro.

qu'il cherchait, et dont les uns affirmaient un collectivisme total, tandis que les autres s'arrêtaient à un *collectivisme partiel.*

De plus, la participation aux élections et à la vie parlementaire l'a amené à accuser son caractère de plus en plus démocratique et de moins en moins révolutionnaire : il a dû conclure des alliances, permanentes ou passagères, avouées ou dissimulées, avec les partis voisins et prendre une part directe ou indirecte de pouvoir. Le soutien nécessaire des ministères radicaux, tant par les « révolutionnaires » que par les « réformistes » du parti, l'accession au gouvernement de plusieurs de ses personnalités les plus marquantes, comme Millerand, Briand et Viviani, l'expérience répétée de la prise de grandes municipalités urbaines, tous ces faits ont fait apparaître sous son vrai jour la nature et le rôle du socialisme parlementaire. On ne conteste plus aujourd'hui que le parti socialiste soit pareil aux autres partis, par son essence et son but : comme eux, il veut s'emparer du pouvoir et utiliser pour ses fins propres la machinerie de l'Etat.

Les rapports du parti socialiste et des syndicats ont subi le contre-coup de cette évolution. A l'origine, lorsque le socialisme semblait résider tout entier dans les partis politiques, les syndicats étaient traités en groupements mineurs : on les déclarait incapables d'arriver par eux-mêmes à la conception socialiste et on ne leur demandait que d'alimenter les groupes électoraux du parti. Cette mise en tutelle des organisations ouvrières fut poussée par le « Parti ouvrier français » de Guesde à ses plus extrêmes limites. Parce qu'il ne trouvait devant lui que des syndicats modérés, Guesde en conclut que tout syndicat est fatalement modéré. Il conçut le socialisme comme *l'œuvre d'hommes politiques possédant la confiance de la classe ouvrière et employant les moyens traditionnels de la conquête de l'Etat.* Son collectivisme était un *socialisme d'électeurs*, non un *socialisme de*

producteurs. Il allait par conséquent de soi qu'il donnât aux comités politiques la première place et la dernière aux institutions économiques. On connaît l'histoire de cette « Fédération nationale des syndicats », qui fut la créature du « Parti ouvrier français » et que l'absence de toute vie autonome conduisit vite à sa perte. Comment en aurait-il été autrement ? Guesde et ses amis ramenaient le syndicalisme au pur *corporatisme*, ils lui refusaient toute portée politique et réduisaient la « lutte de classe » à la formation de clubs électoraux et à l'obtention de sièges parlementaires et municipaux.

Contre ce socialisme électoral, que cachait mal un verbalisme révolutionnaire pourtant imposant, l'opposition fut menée à la fois par les allemanistes et les anarchistes. Les allemanistes dénonçaient le parlementarisme exaspéré de la fraction guesdiste, sa défiance des syndicats, son mépris du fondement économique du socialisme. Ils n'abandonnaient pas cependant la *conception de parti*, ils continuaient à donner au socialisme pour cadre *l'organisation de parti*, mais leur parti devait avoir les syndicats à sa base et être exclusivement ouvrier : il fut même *manuelliste*. Les anarchistes, dans leur réprobation de tout emploi du bulletin de vote, se joignirent rapidement aux allemanistes pour combattre le socialisme parlementaire de Guesde. Ils entraient surtout dans les syndicats pour tirer profit du discrédit définitif du guesdisme et y entreprendre une propagande plus ardente contre l'action électorale.

Ce furent les Bourses du Travail qui groupèrent ainsi les allemanistes et anarchistes contre le parlementarisme socialiste. Cette réaction antiparlementaire eut un résultat positif : elle orienta les groupements ouvriers dans la voie du syndicalisme révolutionnaire. La *Fédération des Bourses du Travail* fut le metteur en œuvre des tendances nouvelles. Elle n'opposa pas une critique abstraite à la conquête des

pouvoirs publics, considérée comme l'alpha et l'oméga du socialisme ; mais elle enferma toute l'action révolutionnaire dans l'élaboration d'institutions propres à la classe ouvrière, se développant en dehors de l'Etat et contre lui. Le socialisme ne fut plus envisagé comme *un mouvement électoral des masses ouvrières sous la conduite de chefs politiques :* il apparut comme *un ensemble de créations économiques particulières au prolétariat.* Il ne s'agissait plus de changer le personnel gouvernemental, de remplacer les ministres bourgeois par des ministres socialistes ou de prendre d'assaut les rouages de l'Etat, mais de miner jusqu'à la détruire la force du pouvoir central, d'arracher aux institutions politiques et administratives traditionnelles, leurs attributions pour les transférer aux organisations ouvrières. La lutte changeait de terrain ; c'était tout un autre problème que de savoir s'il fallait *voter ou ne pas voter* : le socialisme des institutions prolétariennes s'opposait nettement au socialisme des urnes électorales.

La séparation du mouvement syndical et des partis politiques ne tenait donc pas à une réaction pure et simple des milieux ouvriers contre les divisions des fractions socialistes. L'influence de ces rivalités s'exerça sans doute dans ce sens, mais ce fut là la cause très secondaire de la rupture des socialistes et des syndicalistes. Le fond de la scission était dans une *conception contradictoire du socialisme* : les socialistes usaient des moyens propres à la bourgeoisie et poussaient leur parti à la prise de l'Etat et des municipalités ; les syndicalistes constituaient, en face de l'organisme étatique, un corps d'institutions nouvelles, radicalement opposées aux institutions capitalistes.

A vrai dire, ni dans la *Fédération des Bourses du Travail* ni dans la première *Confédération Générale du Travail*, ces conceptions syndicalistes ne se manifestèrent pas toujours avec cette précision. L'action du vieil anarchisme sur

les militants ouvriers qui se défiaient du parlementarisme socialiste, fit que ce qu'on pourrait appeler le *pré-syndicalisme* fut souvent noyé dans la propagande antiparlementaire de l'anarchisme. En pénétrant dans les syndicats, les anarchistes avaient en somme poursuivi le même but qu'ils reprochaient aux guesdistes : se servir des organisations ouvrières en vue de leur action particulière. *Ne pas voter !* Tel était le mot d'ordre que les anarchistes espéraient, par l'intermédiaire des syndicats, faire accepter au prolétariat.

Les groupements syndicaux ne s'arrachaient à la politique socialiste que pour tomber dans la politique anarchiste. Si paradoxale que cette affirmation puisse paraître, on peut dire qu'en agissant ainsi, les uns et les autres, socialistes parlementaires et anarchistes anti-parlementaires, se plaçaient sur le même terrain : le parlementarisme. Tous deux ne voyaient dans l'*ouvrier* que *l'électeur*. S'ils se disputaient les syndiqués, c'était, les premiers pour les conduire à l'urne, les seconds pour les en détourner. Mais, pas plus que les socialistes, les anarchistes ne reconnaissaient au syndicalisme une valeur propre, indépendante de leur politique personnelle.

Pris entre ces deux courants irréductiblement hostiles, le mouvement syndical risquait fort de demeurer éternellement divisé. Griffuelhes a rappelé, au congrès d'Amiens, comment le syndicalisme n'avait en réalité pris corps que du jour où le mouvement syndical eut à soutenir la plus difficile des luttes contre le ministère démocratique Waldeck-Rousseau-Millerand. La lutte contre l'Etat — un Etat possédé en partie par les socialistes parlementaires — revêtit des formes concrètes et les syndicats et les Bourses du Travail apparurent à la classe ouvrière comme les organes naturels de sa lutte propre. Dès lors, contre la politique pacificatrice du pouvoir, se trouvèrent réunis ouvriers anarchistes et ouvriers socialistes. Ils mirent fin à leurs disputes sur le bulletin de

vote et ne retinrent que leurs aspirations révolutionnaires communes, qui trouvaient enfin leur cadre normal dans le syndicat.

Désormais, l'article des statuts de la *Confédération générale du Travail*, qui pose en principe la *neutralité* de l'organisme confédéral à l'égard des partis et des conceptions politiques, cessait d'être une formule pour devenir une réalité. Neutralité ? Il faut préciser.

Il y a deux façons d'entendre la neutralité syndicale. On peut la concevoir, selon le mode des trade-unions anglaises, dans un sens strictement *corporatif*. C'est ainsi que Guesde la comprend : il met sur le même pied les *syndicats jaunes* et les *syndicats rouges* et les incorpore tous deux à l'*unité corporative*. Ainsi envisagé sous une forme exclusivement professionnelle, le mouvement syndical reste dans les cadres de la société capitaliste, se conformant à ses lois et ne se différenciant en rien de toutes les organisations qui poursuivent des avantages matériels. Mais les institutions ne valent que par leur contenu spirituel : elles n'ont que la portée que leur donnent ceux qui sont dedans. Il y a une seconde manière de parler de la neutralité des syndicats c'est selon la conception du syndicalisme français. La neutralité à l'égard des *politiques extérieures au prolétariat* n'implique pas que le prolétariat n'ait pas *sa politique propre*. La répudiation de la politique du socialisme parlementaire et de la politique de l'anarchisme antiparlementaire ne signifie pas qu'il n'y a pas une *politique syndicaliste*.

C'est ce qu'indiqua formellement le congrès de Bourges de 1904. Le syndicalisme, qui s'affirmait pour la première fois dans toute son ampleur, ne prétendait pas grouper pour la simple défense de leurs intérêts professionnels les ouvriers de toute opinion, qu'ils fussent *jaunes* ou *rouges*. Il précisait qu'il ne groupait les prolétaires que *pour suppri-*

mer le régime capitaliste. S'il s'était dressé contre l'Etat démocratique et séparé des théories socialistes ou anarchistes, ce n'était pas pour se découronner de toute idée, mais pour dégager *son idée à lui. Ni parlementaire ni antiparlementaire*, *mais extraparlementaire*, c'est-à-dire transportant son action sur le seul terrain économique, tel se définissait le syndicalisme à Bourges.

C'est cette affirmation d'une *politique de classe* formulée directement par la classe ouvrière elle-même qui constitue tout le syndicalisme. Qu'est-ce à dire ? Les partis socialistes aussi parlent d'une politique de classe. Sans doute ; et c'est précisément ici qu'éclate la différence entre le socialisme parlementaire et le syndicalisme. On conviendra, en effet, qu'une politique de classe ne peut émaner que d'une organisation de classe. Or, ce qui forme la classe, c'est un ensemble de caractères économiques très nets. Le parti socialiste n'a aucun de ces caractères : comme tout parti, il n'a pas de base économique, il n'a qu'un fondement idéologique. Il ne saisit que l'*électeur*, l'homme abstrait de la démocratie, qu'il dispute aux autres partis, et qui est en dehors de la division de la société en classes : de fait, les électeurs qu'il groupe appartiennent aux classes les plus diverses. Le syndicalisme procède tout autrement. Il ne considère, dans l'*ouvrier*, que le *producteur*, l'homme concret de la vie économique, qui est incorporé par cela même à une classe bien déterminée. Là est le fond du syndicalisme, et par là aussi s'explique sa valeur révolutionnaire. *La rupture entre la société bourgeoise et le mouvement ouvrier ne s'opère réellement que sur le terrain de la production*. C'est en tant que *producteur* que le prolétaire industriel se révolte contre le mode de production capitaliste et l'ordre social qu'il a engendré ; c'est aussi en tant que *producteur* qu'il crée des institutions nouvelles renversant les systèmes traditionnels de la morale et du droit.

Les représentants du vieux socialisme parlementaire se sont insurgés contre cette prétention des syndicats à se suffire à eux-mêmes et à réaliser la transformation sociale en dehors des cadres de l'Etat politique. Ils ont dénoncé l'action directe, la grève générale, l'antimilitarisme comme des conceptions anarchistes, et Guesde a attaqué avec une violence sans égale la *Confédération Générale du Travail*. La lutte entre le parti socialiste et le mouvement syndicaliste a pris ainsi une acuité nouvelle, et c'est cet antagonisme qui a donné lieu aux grands débats du congrès d'Amiens.

La fraction guesdiste, immuable dans ses formules et dans ses procédés, n'avait trouvé rien de mieux, pour réduire la *Confédération générale du Travail*, que de la surprendre par ruse et de porter la division dans son sein. Par l'intermédiaire de la Fédération textile, tombée sous leur tutelle, les socialistes guesdistes du Nord avaient fait inscrire à l'ordre du jour du Congrès d'Amiens l'établissement de rapports permanents ou passagers entre le conseil national du Parti socialiste et le comité confédéral de la Confédération du Travail. Espéraient-ils ainsi réveiller les disputes anciennes sur une question depuis longtemps vidée et provoquer la dislocation de l'organisme syndicaliste ? Les délégués de la Fédération du textile s'en sont défendus, mais il existe un document qui semble montrer qu'ils n'avaient précisément pas des intentions pacifiques. La même proposition avait été, en effet, soumise par eux au Parti socialiste, pour qu'il l'examinât dans son congrès de Limoges, et le rapport qui la formulait était gros de menaces pour la Confédération du Travail : *En cas de refus de la Confédération du travail*, y lisait-on, *cette entente nécessaire devra être poursuivie* SOIT LOCALEMENT, *entre le ou les syndicats de chaque commune et la section du Parti*, SOIT DÉPARTE-

MENTALEMENT, *entre les syndicats fédérés de chaque département et la Fédération du Parti.* N'était-ce pas attaquer à la base ce qu'on ne pouvait atteindre à la tête ?

Le congrès d'Amiens a démasqué cette tentative de désorganisation. A l'unanimité des votants, il a rejeté la proposition de la Fédération du textile et affirmé une fois de plus que le mouvement syndicaliste entend se conduire lui-même et agir par ses propres forces. On peut dire que l'écrasement des guesdistes consacre la fin du socialisme traditionnel, qui considérait les syndicats et le parti socialiste comme la double incarnation de la classe ouvrière. C'est un événement décisif que cet accord de tous les représentants du prolétariat organisé, tant « réformistes » que « révolutionnaires », pour mettre un terme au mensonge qui voulait que ce fût *la même classe* qu'on retrouvât dans le parti socialiste et dans les syndicats. On peut raconter de telles invraisemblances dans un congrès électoral, où les bourgeois socialistes ont pour unique souci de persuader aux ouvriers qu'ils sont des leurs. Mais un congrès syndicaliste sait bien ce que vaut un club politique même socialiste, où pullulent au grand jour patrons, petits bourgeois, médecins, avocats, journalistes, fonctionnaires, commissaires de police, etc..., etc... La moindre expérience de la vie fait éclater le sophisme qui assimile classe ouvrière et parti socialiste.

Ce n'est sans doute pas nouveau et on peut dire que le congrès d'Amiens n'a fait que confirmer le congrès de Bourges. Assurément ; mais, après deux années de lutte et d'organisation, les conceptions sont néanmoins plus nettes et leur formulation plus forte. Le congrès de Bourges avait été un *congrès d'affirmation* ; le congrès d'Amiens a été un *congrès de clarification.*

L'*action directe*, dont le mouvement pour les huit heures et pour le repos hebdomadaire a été l'éclatante illustra-

tion, la *grève générale*, qui symbolise l'effort personnel de la classe ouvrière pour opérer la transformation sociale, n'ont plus trouvé leurs adversaires traditionnels et ce n'est que timidement que quelques protestations se sont fait entendre. Les syndicalistes réformistes, entraînés par l'action, se sont plus ou moins *ralliés* au syndicalisme révolutionnaire, et la résolution présentée par Griffuelhes a été votée à la quasi-unanimité (1).

---

(1) Le texte de cette motion est le suivant :

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C. G. T. disant :

« La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupement corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant

Le principal argument des guesdistes consistait à accuser la Confédération du Travail d'être inféodée à la politique anarchiste. La preuve qu'ils en donnaient, c'est que de nombreux militants d'origine anarchiste font partie de l'organisme confédéral. Ils oubliaient d'ajouter que de plus nombreux militants d'origine socialiste, déserteurs des comités politiques, emplissent aujourd'hui les syndicats. Ce n'est pas le moment de préciser ici les différences fondamentales qui séparent le syndicalisme de l'anarchisme : depuis le congrès d'Amiens, la presse anarchiste les a d'ailleurs mises assez nettement en lumière pour qu'aucune confusion ne soit possible. Mais le congrès d'Amiens, pour préciser sa position, n'a eu qu'à reprendre les décisions antérieures des congrès ouvriers et déclarer une fois de plus que le syndicalisme ne connaît ni l'*électeur* de tel ou tel parti politique, ni le *croyant* de telle ou telle foi religieuse ou philosophique.

Dégagé de toute influence extérieure, émettant la prétention de se *suffire à lui-même*, se donnant comme *le mouvement politique de la classe ouvrière*, c'est avec sa physionomie vivement accusée que le syndicalisme est sorti du congrès d'Amiens. Le secrétaire de l'Union fédérale de la métallurgie, le citoyen Latapie, l'avait indiqué en termes précis, au cours des débats : « On a parlé trop, s'est-il écrié, comme s'il n'y avait ici que des socialistes et des anarchistes. On a oublié qu'il y a surtout des syndicalistes ! *Le syndica-*

à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

lisme est une théorie sociale nouvelle... Le syndicalisme n'est pas seulement une action réformatrice de chaque jour ; les répercussions mêmes de l'action syndicale indiquent la nécessité d'une action pour la transformation sociale complète. Nous faisons ainsi forcément de la politique, non de la politique électorale, *mais de la politique au sens large du mot...* C'est sur cette doctrine nouvelle, le syndicalisme, que le congrès aura à se prononcer... Il faut que les congressistes se prononcent sur elle, *il faut qu'ils disent que cette doctrine est indépendante et du socialisme et de l'anarchisme.* »

A la vérité, il serait difficile de trouver un *mouvement de classe* plus net, un prolétariat ayant un sens plus clair *de la rupture avec tout ce qui n'est pas le monde ouvrier.*

IV

Le congrès d'Amiens, venant après les congrès de Mannheim et de Rome, a montré à quel point le socialisme ouvrier a trouvé en France son expression la plus parfaite. Le syndicalisme français n'en est sans doute encore qu'à son commencement : mais on peut dire que de son triomphe dépend la réalisation du socialisme. A ce titre, l'expérience française a apporté dans les conceptions de la pratique socialiste un bouleversement total. Je n'entends pas dire que, dans les autres pays, le socialisme tirera immédiatement parti des résultats du mouvement français, mais ces résultats ne s'en imposent pas moins à tout observateur attentif de la crise socialiste, et à ce titre il faut les préciser.

Ces transformations de la pensée socialiste, dues au syndicalisme français, peuvent se ramener aux trois observations suivantes :

1° *Le socialisme parlementaire est utopique.* Cette proposition paraîtra paradoxale à ceux qui sont habitués à qualifier de « socialisme scientifique » l'action des partis socialistes. Les partis socialistes opposent, en effet, leur réalisme politique aux utopies des fabricateurs de plans sociaux. Et, en vérité, il n'y a rien de commun entre la conquête très pratique des pouvoirs publics et les rêveries des inventeurs de sociétés. Mais la question n'est pas là. En descendant du domaine des constructions imaginaires sur le terrain électoral et parlementaire, le socialisme n'a pas quitté le sol de l'utopie : il n'a fait que changer de place. Demander à la machinerie administrative de la société bourgeoise de créer la société socialiste, est aussi vain que d'attendre d'un prunier qu'il porte des fèves ou d'un champ de blé qu'il produise du foin. L'utilisation de l'Etat et de ses organes *pour opérer la transformation sociale* est une conception aussi fantastique que la poursuite des chimères fouriéristes. Je ne nie pas le rôle de l'Etat et des partis, mais ce que je nie, c'est *leur aptitude à renouveler la société.* Pour changer le monde, le socialisme doit engendrer un ensemble d'*institutions opposées aux institutions bourgeoises* : on ne remplace pas que ce qu'on détruit. Tant que le socialisme s'est donc attardé à s'emparer, fragmentairement avec Jaurès ou révolutionnairement avec Guesde, des vieux cadres sociaux existants, il est allé à l'encontre de son but : il ne s'est pas détaché du monde capitaliste, il s'est attaché à lui.

Si l'on entend par science la connaissance du milieu où l'on agit et des exigences de ce milieu, on peut dire que *le syndicalisme opère le passage définitif du socialisme de l'utopie a la science.* Le socialisme parlementaire agissait très simplement : il se fiait à l'évolution économique d'une part, et à la prise de l'Etat d'autre part. Par ce double mécanisme *extérieur au prolétariat,* la révolution sociale apparaissait

comme une opération extrêmement facile, à laquelle la classe ouvrière n'avait nullement besoin de prendre part. Un ministère socialiste, exerçant « la dictature impersonnelle du prolétariat », réalisait l'ordre nouveau, et la ruine du monde capitaliste était consommée ! C'est ainsi que Guesde, se croyant plusieurs fois à deux doigts du pouvoir, a annoncé la révolution sociale, tantôt pour 1900, tantôt pour 1910. Guesde assimilait le triomphe possible de ses partisans au triomphe du socialisme.

Le syndicalisme procède tout autrement. On a signalé l'insistance avec laquelle les orateurs du congrès d'Amiens ont parlé de la nécessité d'*une longue préparation historique*, pour la réalisation d'une société de producteurs librement associés. Le syndicalisme ne prétend pas que la classe ouvrière sera capable, du soir au matin, de prendre la succession de la classe bourgeoise : il dit seulement que la classe ouvrière doit *s'y préparer* par ses luttes et ses institutions, afin d'être, l'heure venue, à la hauteur de sa mission. Le socialisme ouvrier n'attend donc pas la révolution d'un changement de personnel gouvernemental ; mais il considère l'Etat et les partis comme l'armature de la société qu'il combat, et il dresse contre eux ses organes propres, ses syndicats, ses Bourses du travail, tout l'ensemble de ses institutions économiques.

2° *Le parti socialiste et le syndicalisme correspondent à deux réalités différentes.* En ne considérant dans l'*ouvrier* que le *producteur* et en ignorant l'*électeur*, le syndicalisme se fonde sur la séparation réelle qui existe entre la société économique et la société politique. Du coup, il assigne à l'organisme de parti et à l'organisme de classe leurs domaines respectifs : l'organisme de parti n'atteint l'ouvrier qu'en sa qualité d'électeur, de membre de la société politique, c'est-à-dire au moment où il se mêle à d'autres *citoyens* appartenant à d'autres classes ; l'organisme de classe ne le saisit

qu'en sa qualité de travailleur, de membre de la société économique, c'est-à-dire au moment où il se sépare de toutes les autres classes et s'oppose à elles. Les partis agissent ainsi sur le *terrain commun* à tous les hommes : la démocratie, plus ou moins réalisée; les classes, au contraire, ne portent leur activité que sur le *terrain qui les sépare du reste de la société.* Partis et classes se trouvent donc sur des plans opposés, et leur pratique ne peut être que contraire.

Pour comprendre cette différenciation opérée par le syndicalisme entre *parti* et *classe,* il faut partir de ce principe que le socialisme de la lutte de classe poursuit *la rupture entre le monde capitaliste et le monde ouvrier.* La question essentielle à résoudre est donc de savoir *sur quel terrain s'opère la rupture.* Le syndicalisme répond que c'est exclusivement sur le terrain économique. A l'atelier, au syndicat, dans la grève, le producteur se dresse contre le patronat et son support l'Etat : dans cette révolte, il élabore le droit nouveau, le droit ouvrier qui est l'antithèse du droit capitaliste, et qui détruit la division hiérarchique, en maîtres et en esclaves. Sur les autres terrains, il n'y a plus scission : il y a fusion. L'ouvrier qui se mêle à des bourgeois ou des petits bourgeois dans les comités politiques, dans les associations philosophiques, littéraires ou artistiques, participe à la *vie commune* de la Société moderne et par là se confond avec elle.

Tout le problème consiste à reconnaître cette dualité, qui fait que le même homme, transporté sur deux plans différents, est différent. *Les partis socialistes peuvent assurément jouer un rôle réel* : mais qu'on ne nous trompe plus sur la nature de ce rôle, et qu'à chaque mouvement soit assignée sa tâche respective. Que l'*œuvre démocratique* générale relève des partis socialistes, c'est incontestable; mais que l'*œuvre révolutionnaire* soit du ressort des institutions ouvrières, voilà qui ne doit pas l'être moins.

3° *Le socialisme a avant tout une valeur actuelle*. Le syndicalisme ne place pas dans un avenir indéterminé la pénétration de la vie par le socialisme. Mais il lui donne un *sens immédiat* : c'est dans la mesure où, sous nos yeux, les idées et les sentiments des masses ouvrières se transforment et où apparaissent des institutions nouvelles, qu'il déclare que le socialisme est efficace. *Le syndicalisme est tout dans l'action, il est une philosophie de l'action.*

Les socialistes traditionnels, dédaigneux de la pratique et adorateurs de la formule abstraite, considèrent comme un *retour à la barbarie* ce mépris des théories intellectualistes et des compendieux aperçus sur la société future. Et c'est vraiment ici que l'on saisit le bouleversement provoqué par le syndicalisme dans les cenceptions révolutionnaires.

La pratique a seule une signification socialiste : voilà ce que ne comprendront jamais les « orthodoxés » du vieux socialisme, mais ce qui suffit pleinement aux adeptes des nouvelles doctrines. Je ne sais si la « Société future » se réalisera. J'avoue que je ne m'en préoccupe pas autrement, si la vie des hommes qui la préparent se trouve, par cette préparation même, dès aujourd'hui transformée. Le socialisme n'a de portée révolutionnaire que s'il révolutionne les masses qu'il a touchées. Je n'ai lié mon sort à aucune abstraction et je ne suis qu'un homme du présent. Ce qui m'importe, ce que j'attends, moi, le socialiste de 1906, c'est de voir, au moment où je vis, le monde se transformer, quelque part, même faiblement, au souffle du mouvement nouveau.

C'est la force du socialisme syndicaliste d'éduquer à toute heure la société, de lui donner un exemple permanent d'effort et de courage, d'exalter les grands sentiments de liberté et d'indépendance qui font le prix de l'existence, de sauver en un mot l'éternelle raison de vivre.

Hubert LAGARDELLE.

Le Congrès Syndicaliste d'Amiens [1]

(*suite*)

A une considérable majorité, le congrès se prononça pour l'ordre du jour Delesalle-Pouget, affirmant ainsi sa volonté de nouer des rélations internationales, non plus platoniques, mais sérieuses et fécondes.

Qu'adviendra-t-il à la suite de cette résolution ?

Il est probable que, mieux informés, les Centres syndicaux de chaque pays se libèreront de l'influence allemande et que le Secrétariat international aura enfin une fonction vivifiante.

On a tenté de mettre cette résolution en parallèle avec la motion du Textile et on a prétendu qu'elle conclut identiquement, puisque d'une part, la motion du Textile demandait qu'à défaut d'entente entre le Parti Socialiste et la Confédération Générale du Travail, cette entente soit poursuivie localement entre les groupes socialistes et les syndicats, et que, d'autre part, la résolution sur les rapports internationaux conclut à ce que, s'il n'y a pas possibilité de discuter les points litigieux aux Conférences internationales,

---

(1) Voir notre dernier numéro.

la Confédération Générale du Travail entre en relations directes avec les Centres Syndicaux qui voudront, comme elle, s'affranchir du caporalisme allemand.

En évoquant ce rapprochement, on oublie qu'il y a, de la part du Secrétariat international, refus formel de discuter des idées et des tactiques, tandis que la Confédération Générale du Travail n'a pas refusé de discuter la motion du Textile. De plus, la Confédéation Générale du Travail ne demande pas qu'on se rallie à ses conceptions, elle se borne à souhaiter qu'on écoute ses raisons.

Eh bien, avec le veto de la conférence d'Amsterdam, prononcé sous l'influence du citoyen Legien, ou bien, il faut que la Confédération Générale du Travail consente à faire abdication, au point de vue international, de propager ses conceptions théoriques et tactiques, ou bien, si elle est imbue d'un légitime prosélytisme, il lui faut trouver un moyen de toucher les milieux qui ne partagent pas sa manière de voir. Or, étant donné que le Secrétariat International, par son obstruction, lui interdit le moyen normal qui découle de son affiliation, la Confédération Générale du Travail ne peut que tâcher de nouer des relations directes avec les Centres Syndicaux.

Qu'on ne l'oublie pas ! Il ne s'agit que de vulgariser, de faire connaître à des milieux qui les ignorent des conceptions théoriques et tactiques. En quoi le désir de ce pur échange d'idées a-t-il quelque rapport avec la motion du Textile ?

Notons d'abord que celle-ci n'a pas été étouffée ; sa discussion s'est effectuée avec une liberté complète. Puis, il ne s'agissait pas, en conclusion, d'écouter simplement les arguments du Textile. Celui-ci prétendait inposer sa manière de voir et, au cas où celle-ci ne serait pas acceptée de bon gré, en tenter la pratique en sapant la Confédération Générale du Travail à la base.

De ces quelques observations, il découle clairement qu'il est on ne peut plus spécieux de mettre en parallèle la motion du Textile et la résolution qui a trait aux relations syndicales internationales.

II. — Discussion sur l'agitation pour les huit heures.

Protestation des mécaniciens de la Seine. — La discussion sur la campagne pour les huit heures fut amorcée, incidemment, par l'Union des mécaniciens de la Seine, lors de la discussion du rapport du Comité confédéral.

En un passage de ce rapport, il est constaté que, peu de jours avant le Premier Mai 1906, l'Union des mécaniciens se prononça contre la grève, vu l'inertie de la corporation ; et il est ajouté que le mouvement qui se produisit spontanément, au Premier Mai, eut surtout pour initiateurs des non-syndiqués.

Au nom des mécaniciens de la Seine, contre cette appréciation des faits, le camarade Voilin apporta une virulente protestation, qui allait jusqu'à qualifier d' « infamie » cette interprétation des événements et à dire que, de la part de Griffuelhes, il y avait volonté de nuire au syndicat des mécaniciens.

Voilin rappelle la propagande intense pour les huit heures que firent les mécaniciens et pour laquelle ils dépensèrent 5.000 francs :

Il ajoute que, le 2 mai, conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale du syndicat, dans les maisons où il paraissait possible de faire un effort, il fut formulé des demandes de réduction d'heures de travail. La maison Belleville, de Saint-Denis, qui occupe près de 2.000 ouvriers, fut de celles-là. Rapidement, une solution intervint : le patron accepta la « semaine

anglaise » (dix heures par jour et repos le samedi après-midi et le dimanche).

Ce succès fut un stimulant puissant : des demandes analogues furent présentées dans d'autres ateliers; des grèves éclatèrent, auxquelles les patrons répondirent par un *lock-out*. L'Union des mécaniciens et la Fédération participèrent activement à ce mouvement et une première réunion se tint à leur siège, rue Fontaine-au-Roi, à laquelle trente-huit maisons de mécanique en grève étaient représentées par près de quatre-vingts délégués, — réunion à laquelle étaient aussi des délégués de l'Union des mécaniciens et du syndicat métallurgiste. Les réunions suivantes se tinrent dans une salle neutre, — afin que les non-syndiqués ne puissent élever de critiques, — au Progrès Social, rue de Clignancourt.

Pendant la quinzaine que dura le *lock-out*, l'Union des mécaniciens fit son devoir et lorsque, le *lock-out* levé, les rentrées dans les ateliers s'effectuèrent, ce furent ses militants qui continuèrent leur résistance et qui en pâtirent.

Après quelques récriminations du camarade Turpin, contre l'attitude de l'Union des mécaniciens, à l'égard du Syndicat de la voiture de la Seine, lors du mouvement de mai, Griffuelhes s'explique :

Il proteste d'abord contre les arrière-pensées malveillantes que lui prête la protestation des mécaniciens. A quoi se réduit l'« infamie » qu'on lui reproche : à avoir affirmé un fait facilement contrôlable. En effet, la partie incriminée du rapport n'est que la redite d'un ordre du jour, voté par l'Union des mécaniciens, le 17 avril dernier, où il est déclaré « que les travailleurs présents regrettent que la corporation ne soit pas prête pour faire un mouvement. » Le rapport ne dit pas autre chose ! Il se borne à constater que les mécaniciens n'étaient pas prêts. Et d'ailleurs, cette déclaration n'a-t-elle pas été faite, à la Conférence des Fédérations, qui se tint les 5 et 6 avril dernier ?

Autre reproche : d'avoir dit que les non-syndiqués ont commencé la grève ? C'est exact ! Ce qui ne veut pas dire, que l'Union des mécaniciens n'a pas fait de propagande : elle a fait une propagande active, vigoureuse. Nul ne le nie ! mais l'initiative de la grève est venue des non-syndiqués et, durant tout le conflit, leur préoccupation a été de tenir à l'écart les délégués des organisations syndicales. C'est ce fait caractéristique qu'il a voulu noter, parce que, s'il a un côté regrettable, il prouve que, dans des mouvements de masse, tel celui du Premier Mai,

il y a des poussées revendicatrices qui dépassent toutes les prévisions.

Ces explications données, en quelques mots échangés entre Griffuelhes et Coupat, est dissipée toute arrière-pensée de froissement. Il ne reste qu'une différence d'interprétations des faits.

Le camarade Coupat déclare inexact que les non-syndiqués de la mécanique aient fait grève les premiers :

Il reconnaît qu'avant le Premier Mai il était impossible de saisir un état d'esprit favorable au mouvement. Les collecteurs de maisons supputaient à quelques douzaines les ouvriers paraissant disposés à marcher, dans des établissements en occupant des centaines. Quels engagements prendre devant pareille inertie ? C'est l'acceptation de la « semaine anglaise », par la maison Belleville, qui secoua cette torpeur. Les mécaniciens se dirent que puisque cette maison pouvait accéder à cette revendication, à plus forte raison le pouvaient les maisons d'automobiles qui, elles, réalisent des bénéfices colossaux. L'une d'elles, dit-il, cotait récemment à 40.000 francs des actions émises à 1000.

Une ignoble brute patronale, embrigadant les petits patrons sous la menace d'un gigantesque trust de l'automobile qui devait étrangler leurs maisons, explique Coupat, se mit en travers du mouvement. Malgré tout, dans nombre de maisons où une élite ouvrière, animée du meilleur esprit de solidarité, avait entrepris la lutte, de notables résultats ont été acquis.

Le délégué des métallurgistes de Marseille, le camarade Charpentier, regrette que pour un mouvement d'ensemble tel que celui du 1er mai, on ait trop porté son attention sur Paris :

Il y a eu de la propagande à Marseille et il ne craint pas d'affirmer que les mécaniciens étaient prêts à revendiquer les huit heures. Or, à la veille du 1er mai, le syndicat des mécaniciens — était-ce sur les indications de Paris ? — se borna à revendiquer les neuf heures. Déjà des patrons avaient accordé les huit heures ; voyant qu'il n'y avait pas grève, ils revinrent sur leur décision. Le camarade reconnaît, en outre, que bien des non-syndiqués marchèrent avec énergie.

Coupat, en deux mots, déclare formellement que jamais il n'a écrit une ligne pour déconseiller un mouvement.

Le camarade Braun, des métallurgistes de Paris, reconnaît l'activité propagandiste des mécaniciens. Seulement, il leur reproche d'avoir mis à l'arrière-plan la revendication des huit heures et de s'être attachés surtout à la suppression des heures supplémentaires. De même que les orateurs qui vont suivre, Latapie, Février (de Grenoble), et aussi Voilin, il attribue les à-coups dont on se plaint aujourd'hui, et le manque de coordination du mouvement, à l'existence des deux organismes : l'un de métier, des mécaniciens; l'autre d'industrie, des métallurgistes.

Latapie esquisse le mouvement général de l'industrie métallurgique en mai :

Si le mouvement n'a pas eu l'ampleur qu'on pouvait escompter, cela tient à la désunion des travailleurs de la mine, dont la besogne est soudée à celle de la grosse métallurgie. Cependant, malgré ce manque d'ampleur, des résultats ont été obtenus : aujourd'hui, dans des usines à feu continu, est pratiqué le système des trois équipes, faisant chacune huit heures. Ceci observé, il donne des renseignements sur l'action particulière de l'Union fédérale des métallurgistes : au moment du 1er mai, elle avait 14.000 fédérés payant. Sur ce chiffre, 13.000 ont fait grève.

Latapie aborde ensuite la question des grèves parisiennes : il reconnaît que le mouvement du 1er mai a échappé aux organisations syndicales. Dans une réunion de grévistes, à Puteaux, c'est avec bien de la peine qu'il parvint à parler — parce qu'il était mécanicien. Il regrette la mentalité de ces grévistes qui ne voulaient pas que Merrheim (parce que métallurgiste) et Galantus (parce que ferblantier) prissent la parole dans leurs réunions. Il est triste de dire que ce mouvement alla à vau-l'eau sans coordination. Et ce qui y aida, c'est que d'un côté on préconisait les huit heures et, de l'autre, les neuf heures. Les causes de ces divergences dans l'action, il les voit dans le parallélisme des deux organisations : Fédération des mécaniciens, Fedération des métallurgistes.

C'est aussi l'avis de Voilin qui, après avoir observé qu'à Puteaux, les syndiqués, quoique infime minorité (ils sont 300 sur 8 à 10.000 métallurgistes !), furent le ferment propagandiste, reconnaît que s'il n'y avait pas deux organisations en présence, il

n'y aurait pas, chez les non-syndiqués, la froideur dont ils font montre à l'égard des syndiqués.

De ce débat, au cours duquel les critiques s'entrecroisèrent, c'èst cela qui se dégage et qu'il faut retenir : que s'il y avait eu, entre les deux organismes fédératifs — de métier et d'industrie (mécaniciens et métallurgistes) — la concordance et l'unité de vues qui, étant donnée leur coexistence, ne se pouvait que difficilement réaliser, il y aurait eu de meilleurs résultats.

Cette constatation, faite par des militants des deux organisations, est-elle un indice de rapprochement entre elles ? Il serait prématuré de se prononcer.

Emile POUGET.

(A suivre).

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

L'organisation syndicale chez les bûcherons (1).

Le mouvement qui, depuis plusieurs années, s'est manifesté chez les ouvriers forestiers, ne fait que s'accentuer et se dessine chaque jour avec plus de netteté et de précision.

Ce qui, il y a quelque temps, paraissait encore enveloppé d'un nuage, apparaît aujourd'hui dans un ciel pur et clair. Les idées et les conceptions se sont affirmées et le mouvement a reçu l'impulsion nécessaire pour le pousser dans la voie qui lui était assignée.

A chaque étape franchie, on peut regarder derrière soi ; on verra alors que les forces dépensées, que l'effort fait ne l'ont pas été en vain. On verra le chemin parcouru, et tous les faits qui se sont succédés sont autant de jalons qui nous rappellent par où nous sommes passés.

Le Congrès de la Guerche de 1905 fut une de ces glorieuses étapes. Le Congrès de Lurcy-Lévy, qui a eu lieu en septembre dernier, en est une autre.

Mais si les bûcherons ont réussi à déjouer toutes les manœuvres qui furent tentées contre eux, pour amener la dislocation et la désagrégation de leurs forces, il faut dire qu'ils ne perdirent pas un seul instant de vue l'objectif vers lequel ils ont fixé leur but. Il n'est peut-être pas une autre organisation, pas une autre catégorie de travailleurs qui ait su rester aussi solidement sur les positions conquises et tirer profit des avantages obtenus. Là, pas de soubresaut, pas de

---

(1) Voir les précédents articles parus sur ce sujet dans le *Mouvement Socialiste* n°s 126, 130, 143, 144, 170.

brusque mouvement en avant, pour ensuite, retourner en arrière ; mais toujours la marche sûre et méthodique. Point de ces grèves tapageuses — je suis loin de vouloir faire le procès des grèves hardies — qui énervent et quelquefois démoralisent les individus lorsqu'elles échouent.

Les bûcherons ont toujours formulé leurs revendications avec tant de netteté et de fermeté, que les patrons savaient par avance, qu'il leur était inutile d'engager une lutte, dont ils avaient tout à redouter. Aussi, depuis plusieurs années, les grèves ont été excessivement rares chez les ouvriers forestiers.

Les salaires n'en ont pas moins augmenté dans des proportions considérables, en même temps que diminuait d'une façon non moins sensible la durée de la journée de travail.

On peut affirmer en toute sincérité que la corporation des bûcherons est celle qui a le plus fait pour l'augmentation des salaires durant ces dernières années. Ce n'est pas qu'elle possède des salaires élevés, mais si l'on se reporte aux prix payés il y a quelques années, on se rend facilement compte du pas gigantesque qui a été fait.

Un des principaux points qui attira l'attention des bûcherons et sur lequel s'est concentré leurs efforts dans différents Congrès, et plus particulièrement au Congrès de la Guerche, est la recherche des moyens d'amener l'Etat à traiter directement avec les organisations syndicales pour l'exploitation des bois lui appartenant, afin de provoquer ainsi la disparition de ces intermédiaires inutiles, que sont les marchands de bois.

Un fait aussi important qu'inattendu se produisit à la fin de l'année 1905 et précipita les événements.

Dans le département de la Nièvre, lors de la mise en adjudication des forêts domaniales, les marchands de bois organisèrent un véritable lock-out et refusèrent de prendre part aux adjudications, si certaines concessions ne leur étaient pas accordées. La vente des coupes ne put se faire et l'Etat se vit dans l'obligation de procéder lui-même à l'exploitation de ses bois. C'était là ce que demandaient les bûcherons depuis longtemps.

Nous ne connaissons pas les résultats exacts de cette exploitation directe, mais si l'Administration a su tirer

profit de tous les produits, il est certain qu'elle a dû réaliser d'importants bénéfices. Ce n'est pas la thèse que soutiennent les marchands de bois, puisqu'ils affirment au contraire qu'il y a eu déficit sur les prix qu'ils auraient pu offrir à l'Administration. Nous ne voyons là qu'une manœuvre grossière, qui aurait pour but de faire croire à l'opinion publique, que des expériences de ce genre, en se généralisant, seraient désastreuses pour le trésor. Il nous semble que l'Administration des eaux et forêts a prêté l'oreille à ces bruits tendancieux que firent circuler les marchands de bois, puisque cette année on va revenir au système des adjudications.

Les bûcherons n'en continueront pas moins la lutte qu'ils ont entreprise, lutte qu'ils poursuivront jusqu'à la complète disparition des intermédiaires.

Ils ont entre leurs mains une arme excellente, « le Bûcheron », organe de la Fédération, qui paraît tous les mois. Bien que n'ayant que quelques mois d'existence — il fut créé au mois de février dernier, en vertu des décisions prises au Congrès de la Guerche — ce journal a déjà rendu au prolétariat forestier de grands services. Il est appelé à en rendre de plus grands encore.

Nous lisons dans le premier numéro, sous le titre « le Bûcheron » les lignes suivantes, qui en disent long sur le rôle que jouera cet organe :

« Organe absolument syndicaliste, *le Bûcheron* se fera l'écho de tous les exploités de la glèbe en même temps qu'il dénoncera toutes les bassesses, les iniquités et les vilenies patronales. Il intensifiera notre propagande en entretenant des relations constantes entre les divers éléments constituant la Fédération. Tel fait, qui, auparavant se passait dans une autre localité, au sein d'un syndicat, était complètement inconnu des autres organisations, maintenant nul ne pourra l'ignorer. Il nous était impossible d'entretenir les syndicats de la situation morale et matérielle de la Fédération. Autant d'obstacles qui paralysaient notre action et nuisaient au bon fonctionnement de l'organisation. »

Plus loin nous lisons encore ceci, qui montre bien que les bûcherons n'entendent pas rester dans un rayon d'action limité, mais qu'ils veulent un horizon plus large:

« *Le Bûcheron* mettra également la Fédération en communication constante avec les autres corporations et ce sera un anneau de plus à la chaîne déjà longue de ceux qui ont entrepris de faire l'éducation des déshérités. Il joindra sa voix à celle des journaux corporatifs déjà existants pour faire entendre bien haut le cri vengeur des opprimés contre leurs oppresseurs. »

Ce journal est actuellement tiré à 3.000 exemplaires et tout fait prévoir que ce chiffre aura bientôt doublé.

Le Conseil fédéral résolut, au printemps dernier, de faire une grande agitation pour fonder de nouveaux syndicats et stimuler le zèle de quelques-uns, qui ne se montraient pas assez actifs et périclitaient. C'est ainsi que les camarades Veuillat et Nicolet parcoururent, dans le Cher, les communes de la Guerche, Cours-les-Barres, Torteron, Jauet-sur-l'Aubois, et Jussy-le-Chaudron ; dans la Nièvre, les communes de la Charité-sur-Loire, Saint-Aubin-les-Forges, Soury, la Celle-sur-Nièvre, la Caulisse, Châteauneuf-Val-de-Bargis, Douzy, Ciez et Entrains.

Un peu plus tard, une nouvelle tournée de réunions eut lieu dans la Nièvre ; les localités suivantes furent visitées : Saint-Ennemond, Azy-le-Vif, Saint-Pierre-le-Moutiers, Luzy, Saint-Honoré-les-Bains, Montaron, Cercy-la-Tour. D'autres réunions eurent encore lieu dans le Cher et dans l'Allier. Dans certains endroits des réunions furent faites en pleine forêt.

Partout les principes syndicalistes furent acclamés et l'on put voir combien était grand le désir de tous les ouvriers de s'instruire, de s'éduquer et de se grouper dans le syndicat.

Cette propagande ne fut pas sans résultat. Elle donna naissance à de nombreux syndicats, dont beaucoup adhèrent immédiatement à la Fédération.

Une campagne énergique fut également menée en faveur de la journée de huit heures, mais comme un assez grand nombre de syndiqués n'étaient pas suffisamment instruits sur cette question, et comme, d'autre part, dans certains milieux ruraux, le plus grand nombre d'ouvriers sont occupés aux travaux agricoles et que la journée de travail y est encore relativement longue, le Comité fédéral n'a pas cru devoir inviter les organisations adhérentes à un mouvement

d'ensemble. Il a laissé les syndicats libres d'agir au mieux de leurs intérêts respectifs, tout en insistant pour une réduction de la journée de travail.

Le Congrès de Lurcy-Lévy devait se prononcer sur cette question. Il le fit, en effet.

Il y avait encore une grande réforme à accomplir dans la Fédération. Chaque syndicat était régi par des statuts particuliers et il arrivait souvent que deux syndicats voisins, ayant les mêmes désirs, les mêmes aspirations et les mêmes intérêts à défendre, avaient des statuts absolument diffé-férents, quelquefois contradictoires. Il y avait là une lacune qu'il importait de faire disparaître pour donner aux syndicats plus d'homogénéité, plus de cohésion. Ce but a été atteint en rédigeant des statuts uniques pour toutes les organisations adhérentes à la Fédération nationale. A l'heure actuelle, presque tous les syndicats d'ouvriers bûcherons possèdent ces statuts.

Pour bien faire sentir l'état d'esprit qui anime les travailleurs forestiers, et connaître ce qu'ils attendent du syndicat, il suffit de jeter un coup d'œil sur les principes fondamentaux, qui sont publiés en tête du livret, que tout adhérent reçoit en entrant au syndicat :

« Le syndicat doit aussi faire entrevoir et démontrer à ses adhérents que leur affranchissement intégral ne saurait avoir sa source même dans l'augmentation des salaires — le salariat moderne n'étant qu'une forme déguisée de l'esclavage antique — pas plus qu'ils n'ont à compter sur le peu de réformes qu'ils ont, de haute lutte, arrachées à la bourgeoisie possédante et légiférante.

« Le but principal du syndicat est d'arriver à la suppression complète du salariat, afin d'organiser le travail libre, affranchi de toute exploitation capitaliste, par la socialisation des moyens de production mis en œuvre au bénéfice exclusif des producteurs. »

Par ce simple exposé, on comprend qu'avec la ténacité et la fermeté que possèdent à un très haut point les ouvriers bûcherons, il n'est pas étonnant que des résultats considérables aient pu être obtenus.

Dans tous leurs Congrès les bûcherons n'ont cessé d'affirmer leur vif désir de s'affranchir du joug capitaliste et de mener une action vigoureuse.

« Il faut intimider les patrons, disait un délégué au dernier Congrès de la Fédération tenu à Lurcy-Lévy les 1er et 2 septembre. Nous ne devons reculer devant aucun moyen pour atteindre notre but et quand nos exploiteurs verront que les ouvriers seront bien décidés à appliquer le *sabottage*, au besoin, ils regarderont à deux fois. »

Un autre délégué tenait à peu près le même langage :

« Nous devons d'abord employer la persuasion, mais il ne faut pas négliger l'action directe si elle devient nécessaire. »

A ce Congrès furent prises d'importantes décisions. Une des principales fut celle concernant le journal *Le Bûcheron*. C'est ainsi qu'à partir du 1er janvier 1907, après un référendum adressé aux syndicats adhérents, le journal sera servi à tous les fédérés moyennant une augmentation de la cotisation fédérale de cinq centimes par membre et par mois.

Cette mesure permettra de faire pénétrer partout l'idée syndicaliste et il est à prévoir que la Fédération verra grossir dans de vastes proportions le nombre de ses adhérents.

Pour conserver à la Fédération son caractère nettement révolutionnaire, les statuts furent modifiés dans un sens qui permettra au Conseil fédéral d'exclure immédiatement une organisation qui se serait infiltrée dans le sein de la Fédération et qui tenterait d'entraver son action, en nuisant à l'exécution du programme qu'elle s'est donné.

A l'issue du Congrès corporatif de Bourges de 1904, il avait été jeté, entre la Fédération des bûcherons, la Fédération horticole et la Fédération agricole des travailleurs du Midi, les bases d'une nouvelle organisation « l'Union fédérative terrienne ». Cette union a été définitivement constituée après les congrès respectifs des trois fédérations, tenus à La Guerche, Orléans et Perpignan.

Bien qu'en se plaçant à un point de vue particulier, les travaux auxquels se livrent les bûcherons, les horticulteurs et les vignerons du Midi soient assez différents, il n'en est pas moins vrai que tous ces travailleurs sont sous la férule des mêmes patrons, riches propriétaires terriens, qui tous possèdent forêts, vignes et terrains de culture. Ils subissent la même exploitation, il est donc nécessaire qu'ils aient entre

eux un lien commun. Le Congrès de Lurcy a reconnu l'utilité et le rôle que pourrait jouer l'Union fédérative terrienne dans un mouvement d'ensemble où tout le prolétariat terrien se soulèverait dans un admirable élan de révolte et de solidarité, pour briser le joug patronal qui lui pèse si lourdement sur les épaules.

Les bûcherons n'ont pas seulement cherché à améliorer leur salaire, ce qui ne pourrait les satisfaire, puisqu'à mesure que les salaires s'élèvent, le prix des denrées nécessaires à la vie augmente dans les mêmes proportions, mais ils ont voulu aussi supprimer les nombreux intermédiaires qui prélèvent sur les objets livrés à la consommation de si gros bénéfices. C'est pour cette raison que le Congrès de Lurcy-Lévy votait l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, considérant que la coopération peut donner d'excellents résultats matériels et moraux, qu'elle peut aussi créér des ressources nécessaires en cas de grève, qu'elle peut également créer des ressources nécessaires à la propagande et à l'organisation des syndicats, qu'elle doit encore faire disparaître tous les intermédiaires qui vivent au dépens du producteur et du consommateur, engage le Conseil fédéral et les syndicats adhérents à mettre cette question à l'étude et à rechercher les moyens pratiques de réalisation, étant donné que ces sociétés coopératives seront constituées sur des bases essentiellement syndicales et communistes. »

Déjà, dans diverses localités, des coopératives de consommation ont été fondées. A Jussy-le-Chaudrier, à Dun-sur-Auron, à Meilland, des boulangeries coopératives fonctionnent et donnent de bons résultats. A La Guerche, il vient d'être constitué une coopérative pour la vente des vins, à laquelle sera bientôt jointe la boulangerie et l'épicerie. Dans d'autres communes encore des coopératives sont en formation. Quelques syndicats espèrent constituer bientôt des coopératives de production et se livrer à l'exploitation forestière. Au Poinçonnet, les ouvriers carriers et journaliers ont fondé depuis quelques temps une association de production. Ils ont toujours obtenu des résultats très satisfaisants. Bientôt, à côté de chaque syndicat il y aura une coopérative.

Les ouvriers bûcherons ne sont pas constamment occupés sur le parterre des coupes. Quand les exploitations

forestières sont terminées, les bûcherons offrent leurs bras à l'agriculture. Or, dans les travaux agricoles, la journée de travail est encore excessivement longue ; à part quelques exceptions, les ouvriers ne font pas moins de quatorze heures de travail dans les champs. Le Congrès de Lurcy a constaté là une anomalie qui devait disparaître. Il n'est pas possible, en effet, que l'ouvrier qui travaille aujourd'hui neuf ou dix heures dans la forêt, travaille demain quatorze heures dans les champs. Il a été décidé que toutes les organisations adhérentes à la Fédération feraient une active propagande auprès de tous les intéressés pour obtenir la journée de dix heures dans les travaux agricoles. La date choisie pour mettre cette décision en application est le 1er mai 1907.

Le Congrès a également envisagé la possibilité d'entamer une action parallèle pour la suppression de ces répugnantes foires humaines qu'on appelle les louées, et qui rappellent les anciens marchés d'esclaves où le maître venait acheter *sa bête* et la payait d'après le travail qu'elle devait lui fournir. Les louées seraient remplacées dans chaque commune par un bureau syndical qui serait chargé de recueilir les offres et les demandes de travail.

Il faut espérer que les décisions prises par les bûcherons recevront leur application intégrale et que l'année prochaine au Congrès de Dun-sur-Auron nous pourrons enregistrer des résultats satisfaisants.

L'extension que prend chaque jour la Fédération est là pour démontrer que le prolétariat rural n'entend pas s'arrêter dans la voie qu'il a librement choisie. Voici d'ailleurs des chiffres qui se passent de tout commentaire. En 1902, au Congrès de Bourges, où fut fondée la Fédération, 33 syndicats avaient donné leur adhésion. En 1903, au Congrès de Nevers, ce chiffre s'élevait à 58. En 1904, au Congrès d'Auxerre, la Fédération comptait 71 organisations adhérentes. Ce chiffre était de 91 au Congrès de la Guerche de 1905 et en 1906 à Lurcy-Lévy ce chiffre s'élevait à 110 sans compter les nombreux syndicats avec lesquels la Fédération est en relation et qui sont en instance d'adhésion. Et pour bien montrer que la Fédération n'a pas seulement tenu à recruter des adhérents, qu'il nous suffise de dire que,

dans le même laps de temps, les salaires se sont élevés de plus d'un quart.

Ces chiffres, dans leur simplicité, ne sont-ils pas la meilleure preuve de ce qu'ont fait les travailleurs ruraux et ne sont-ils pas également la meilleure réponse à faire à ceux qui prétendaient, il n'y a pas encore longtemps, que l'organisation rurale n'existait pas, qu'elle n'était que fictive ?

J. Bornet,

Secrétaire de la « Fédération Nationale des Syndicats de Bûcherons. »

REVUE CRITIQUE

Le caractère religieux du socialisme.

I

M. Edouard Dolléans vient de publier sous ce titre une brochure qui est la reproduction d'un article qui avait paru dans la *Revue d'économie politique* (juin 1906). Ce sujet a été traité un grand nombre de fois ; mais il n'a jamais porté bonheur à ceux qui l'ont abordé. La brochure de M. Dolléans mérite un examen un peu détaillé, parce que l'auteur est chargé d'une conférence à la Faculté de droit de Paris et parce que la *Revue d'économie politique* est un organe de professeurs fort attachés au christianisme ; — on peut donc se permettre de regarder les idées de l'auteur comme ayant une valeur particulière et sa brochure comme ayant presque le caractère d'un manifeste lancé par la Faculté de droit de Paris.

Il semble que l'auteur ait été fort gêné pour développer son thème, car dans les 27 pages de sa brochure, il aborde beaucoup de questions étrangères à ce caractère religieux du socialisme ; je ne le suivrai point dans ses digressions et je m'enfermerai exactement dans le sujet.

Il faut, tout d'abord, établir une distinction que l'auteur néglige, entre le socialisme antérieur à 1848 et celui que nous connaissons aujourd'hui. Pendant longtemps on regarda comme un axiome de la philosophie de l'histoire, qu'aucune grande transformation ne peut être effectuée dans le monde sans le concours d'un changement religieux ; c'est ainsi que Feuerbach voulait, à la fois, ruiner le christianisme et fonder une nouvelle religion destinée à donner une valeur supérieure aux rapports sympathiques. « L'important pour lui, dit Engels, n'est pas que ces rapports existent ; c'est qu'ils soient conçus comme la nouvelle, la vraie reli-

gion. Il n'ont une validité parfaite qu'alors qu'on leur imprime le sceau de la religion. » Engels rapporte que les écrivains français d'opinion avancée, « de la nuance Louis Blanc, ne pouvaient se représenter un homme sans religion autrement que comme un monstre et [qu'ils disaient aux réfugiés allemands] : Donc, c'est l'athéisme, votre religion ». (*Religion, philosophie, socialisme*, p. 192-193.)

Suivant Engels, la Révolution française, faisant appel uniquement à des idées juridiques et politiques, aurait clos l'ère des révolutions, ayant eu une couleur religieuse (*loc. cit.*, p. 195) ; mais il faut tenir compte du grand réveil chrétien qui se produisit en France durant les dernières années du règne de Louis-Philippe ; les socialistes voulurent profiter de ce courant d'idées. En 1486 parut un livre de Cabet intitulé : « Le vrai Christianisme suivant Jésus-Christ », dans lequel on prétend établir que « le communisme, c'est le christianisme » ; en tête de la conclusion se trouvent les singulières affirmations suivantes : « Ainsi le christianisme, c'est la fraternité ; et nous avons pu dire que, si tous les hommes qui sont la lumière de l'Humanité par leur science et sa gloire par leurs vertus, sortaient du tombeau pour se constituer en concile ou congrès sous la présidence de Jésus-Christ, à l'effet de chercher l'organisation la plus favorable au genre humain, le congrès proclamerait unanimement le communisme. Elle arrivera donc cette communauté ; elle est l'infaillible avenir de l'Humanité ! »

M. Dolléans suit les idées qui étaient alors courantes, quand il écrit : « Il existe une étroite parenté et comme une communauté d'essence entre les modernes formes du socialisme et le socialisme d'avant la lettre des premiers chrétiens, des Pères de l'Eglise et des canonistes du moyen-âge » (p. 3). Cette thèse est regardée comme complètement fausse par M. Joseph Rambaud (*Histoire des doctrines économiques*), et cet auteur a une certaine compétence en ces matières religieuses, étant professeur à la Faculté catholique de Lyon. Je crois bien que M. Menger a encore une telle conception arriérée de la littérature chrétienne, qu'il emprunte d'ailleurs à un livre de Villegardelle paru en 1846 (*Le droit au produit intégral du travail*, p. 153) ; mais les erreurs de jugement abondent chez M. Menger ; et Engels constestait que les Pères de l'Eglise eussent fait une véritable critique

de l'ancienne société (*Mouvement socialiste*, 15 janvier 1904, p. 105).

Jusqu'à quel point cette attitude des anciens socialistes était-elle sincère, c'est ce qu'on peut se demander quand on voit l'évolution des idées de Considérant au sujet de la religion. Voici, en effet, ce que disait Proudhon dans un article du *Peuple* en date du 12 février 1849 : « Après la Révolution de juillet, quand il semblait que la philosophie du *Constitutionnel* allait effacer pour jamais ce qui existait en France de catholicisme, M. Considérant, dans un discours à l'Hotel de ville, parlant au nom de sa secte, osa s'écrier : Nous ne sommes pas chrétiens. Le mot fut recueilli : c'était une flatterie au libertinage du moment. Depuis, le vent a tourné aux idées religieuses, on s'est mis à prouver que Fourier était le continuateur de Jésus-Christ. Flatterie au clergé et aux Jésuites. » (Proudhon, *Mélanges*, t. I, p. 275.)

Les saint-simoniens avaient été des précurseurs à ce point de vue, et ils étaient venus trop tôt, — mais ils avaient été influencés par des idées allemandes, dont nos historiens du socialisme s'obstinent à ne pas vouloir tenir compte. Pierre Leroux a cependant expliqué, il y a longtemps, comment cette transmission s'opéra, et il a écrit même que « la doctrine de M. Enfantin est un emprunt fait à Hégel » ; les trois hommes qui agirent dans cette occasion furent Eugène Rodrigues, d'Eichthal, et Jules Lechevalier qui avait suivi les cours de Hegel (*Revue indépendante*, mai 1842, pp. 331-333). Cousin apportait, lui aussi, des formules hégéliennes à la Sorbonne, et la popularité de ses cours devait conduire les saint-simoniens à croire qu'en parodiant la philosophie allemande, ils obtiendraient le plus grand succès. Je crois qu'Enfantin ne voyait dans les formules allemandes qu'une manière commode de dissimuler sa médiocrité sous un galimatias considérable. C'est évidemment l'Allemagne qui lui faisait croire à la toute puissance des idées religieuses.

Dix ans plus tard, Pierre Leroux présenta sa philosophie du bafouillage et sa religion de *l'Humanité* ; lorsque les circonstances ne furent plus favorables à ce genre de mauvaise littérature, Pierre Leroux s'arrêta et il vécut, durant toute la durée du second Empire, parfaitement inconnu ; il n'aurait plus trouvé de public pour écouter ses

balançoires. M. Dolléans me semble donc commettre une grave erreur quand il attribue de l'importance à Pierre Leroux. « Il n'est personne qui montre mieux le mysticisme humanitaire du socialisme et sa filiation chrétienne » (p. 12) ; il a été conduit à cette appréciation par la lecture d'un livre de M. Faguet ; mais c'est le cas de répéter le vieux proverbe : que le savetier ne critique point ce qui dépasse la chaussure, et que les gens de théâtre ne se mêlent point de questions étrangères aux cabales des coulisses.

M. Dolléans écrit : « Le socialisme est la forme qu'a prise au XIXe siècle la *religiosité* latente de la nature humaine, la forme sous laquelle se manifeste aujourd'hui le *mysticisme* de certains tempéraments. Le socialisme, c'est la *foi nouvelle* qui groupe autour d'elle les âmes insatisfaites et assoiffées d'idéal... Lorsque l'on veut ramener à l'unité les variantes du socialisme, on peut dire qu'elles présentent avant tout ce caractère religieux (pp. 2-3). » Il ajoute, un peu plus bas, qu'il ne trouve pas de différence essentielle entre « le socialisme sentimental des premières heures et le socialisme le plus moderne, soit qu'il se présente sous la forme de socialisme aimable à la Fournière, de socialisme pompeux à la Jaurès, ou de socialisme renfrogné à la Guesde » (pp. 4-5).

De pareilles propositions peuvent se défendre, parce que la langue commune emploie tous les termes soulignés dans un sens prodigieusement vague. Le fanatisme et le dévouement, la crédulité stupide et l'élan poétique, la fantasmagorie des merveilles magiques et la foi éclairée d'un Bossuet peuvent être également rattachés à la religion : ce sont cependant choses fort distinctes. L'auteur emprunte à M. G. Le Bon une définition qui montre, mieux que tous les exemples, ce qu'a de vague le mot religieux : « On n'est pas religieux seulement quand on adore une divinité, mais quand on met toutes les ressources de l'esprit, toutes les soumissions de la volonté, toutes les ardeurs du fanatisme, au service d'une cause ou d'un être qui devient le but ou le guide des pensées ou des actions » (p. 2). A ce compte, presque toutes les sociétés secrètes, et beaucoup d'associations de malfaiteurs seraient religieuses !

Quand on parle de religion dans les temps modernes, on suppose toujours qu'il s'agit d'une foi dans le surnaturel particulier : l'homme religieux croit que le cours normal des

choses peut être changé en sa faveur à la suite d'une fervente prière ; le peuple religieux demande à Dieu de lui donner la victoire et il remercie Dieu des succès que remportent ses généraux. Je ne vois pas que le socialisme renferme une telle croyance.

Je ne trouve point que le socialisme soit non plus la manifestation du mysticisme de certains tempéraments ; Fournière, Zévaès, Gérault-Richard ou Jaurès n'ont rien qui les rapproche de saint François d'Assise ou de saint Bruno. Chez les saint-simonniens on peut, je le reconnais, signaler un assez grand nombre de faits bizarres analogues à ceux que l'on signale dans les *revivals* du méthodisme (Charléty, *Histoire du saint-simonisme*, pp. 171-175, p. 182) ; mais ce ne furent que des incidents qui ne laissèrent pas de traces durables sur le socialisme; ils contribuèrent à engager Enfantin dans une voie où il se couvrit de ridicule et on ne les retrouve plus dans les autres écoles.

Ce mot *mysticisme* semble avoir pour beaucoup de personnes le sens de *mystification* ou d'illusion facile; il est, d'ailleurs, à peine français et Littré ne le connaît que dans le sens d'une philosophie qui admet des communications secrètes entre Dieu et l'homme, ou dans le sens d'une doctrine qui explique d'une manière mystérieuse les livres saints ou les choses de ce monde. Quand on parle de personnages mystiques on entend presque toujours parler de gens qui se livrent à des exercices religieux, grâce auxquels se manifestent successivement les états psychologiques de la voie mystique, qui permet d'atteindre l'union avec Dieu. Je ne crois pas que M. Dolléans connaisse des socialistes ayant parcouru cette voie. Je suppose que l'auteur entend seulement parler de l'exaltation des masses socialistes ; mais une telle exaltation n'est pas nécessairement religieuse.

La foi n'est pas un terme moins vague que les précédents; on parle journellement de la foi du savant, de la foi de l'explorateur, de la foi de l'inventeur, parce que ces hommes sont si complètement dominés par une idée qu'ils en arrivent à négliger leurs intérêts immédiats les plus certains et semblent vivre quelquefois dans un rêve. Il y a quelques années, M. Brunetière citait ce passage d'un discours de Liebknecht : « Nous avons ce qui constitue la force d'une religion..., la foi dans la victoire de la justice et de l'idée, la

ferme conviction que le droit doit triompher et l'injustice avoir un terme... Cette religion ne nous fera jamais défaut, car elle ne fait qu'un avec le socialisme. Oui, nous avons encore la foi ; nous savons que nous marchons à la conquête du monde. » (*Discours de combat*, pp. 46-48). Mais il faudrait bien forcer le sens de ces paroles pour les entendre d'après le système de M. Dolléans; M. Brunetière se bornait à y signaler la preuve qu'on ne fait de grandes choses qu'à la condition de faire appel aux idées au lieu de s'occuper seulement des intérêts.

Le syndicalisme révolutionnaire, malgré certaines apparences, demeure, d'après M. Dolléans, une conception religieuse : « On compte pour métamorphoser la société, sur la toute puissance créatrice et régénératrice d'une classe supérieure aux autres classes sociales. Cette supériorité lui vient de sa pauvreté — si l'on considère que la richesse n'a pas encore énervé la moralité ni les forces de rénovation de cette classe nouvelle, — et de sa situation de classe productive — la fonction de production des utilités matérielles, donnant à la classe ouvrière l'éminente dignité dans la société nouvelle. L'acte de foi, qui est la base du syndicalisme révolutionnaire, suppose la croyance... en la vertu particulière d'une classe, la croyance en la toute puissance que possède cette classe pour régénérer la société » (p. 22). Ce serait donc surtout à propos de cette doctrine que l'on pourrait appeler le socialisme « la religion du prolétariat déifiée » (p. 4). Ceci est parfaitement inexact; l'originalité la plus remarquable du syndicalisme révolutionnaire est, en effet, de fonder la supériorité qu'il attribue à la classe ouvrière sur les qualités qu'elle acquiert dans les luttes sociales. Ce n'est pour aucune des raisons données par M. Dolléans que le prolétariat peut régénérer l'humanité; c'est uniquement parce qu'il est la seule classe qui actuellement soit animée d'un esprit de guerre et, par suite, la seule qui soit virile et capable de progrès.

Adopter un parti dans les luttes sociales, c'est faire acte de foi, je le veux bien ; le républicain qui combattait le second Empire avait foi dans la vertu propre des institutions républicaines ; le légitimiste croit que la prospérité des Etats dépend du respect des principes d'hérédité ; et ces choses-là ne se démontrent pas ; chacun de nous fait un choix entre

des postulats et s'y attache fermement; mais ce ne sont point là des actes de religion.

Je suis fort surpris que l'auteur ait tiré argument de ce que j'ai écrit sur les mythes (p. 24). J'ai dit que la révolution prolétarienne apparaît aux ouvriers actuels comme toutes les grandes révolutions apparurent à leurs promoteurs, comme un drame dont les péripéties ne sauraient être prévues, mais dont l'ensemble est clairement figuré. Lorsque nous avons à nous déterminer dans la vie commune, nous procédons aussi en nous représentant l'avenir sous une forme dramatique, capable de diriger nos sentiments; ces contructions sont de la même nature que les mythes sociaux; mais elles s'évanouissent avec rapidité, tandis que ceux-ci peuvent acquérir une solidité qui leur donne une apparence d'historicité. Il m'avait paru naturel de donner le nom de mythes à ces contructions, par analogie avec les mythes platoniciens qui ne sont point, non plus, des œuvres religieuses, mais où l'on est d'accord pour trouver l'expression la plus profonde de la pensée du philosophe.

La thèse de M. Dolléans me semble lui avoir été inspirée par une des idées les plus cocasses que l'on rencontre dans A. Comte : ce bonhomme a décrété qu'on peut seulement supprimer ce qu'on remplace; or le socialisme contemporain se présente comme un destructeur de la religion, c'est donc qu'il la remplace.

« Cette doctrine aime à se parer d'anticléricalisme; ses adeptes voient dans la religiosité la marque d'un état d'âme quelque peu arriéré et dans tout Credo un préjugé indigne de libres esprits. Cependant, malgré cette attitude, l'hostilité qui oppose le socialisme anticlérical au christianisme social vient peut-être moins d'un antagonisme réel que d'une secrète et inconsciente concurrence entre deux conceptions qui aspirent à l'hégémomie, entre deux Credos qui se disputent les fidèles » (p. 3).

Ainsi l'observation contemporaine nous montrerait les luttes auxquelles donne lieu cette tendance du socialisme voulant prendre la place de l'Eglise. Malheureusement il ne paraît guère que les choses se produisent de cette manière; ce ne sont pas les socialistes qui cherchent à prendre la place des prédicateurs du christianisme social; ce sont ceux-ci qui mettent tout en œuvre pour donner le change

aux ouvriers sur leurs véritables pensées et qui prennent le langage du socialisme M. Vilfredo Pareto a fort bien montré comment les chrétiens sociaux copient le socialisme (*Systèmes socialistes*, tome I, pp. 250-262). Ainsi le socialisme ne cherche pas à remplacer l'Eglise.

L'auteur a un autre argument fondé sur l'histoire des idées; le socialisme serait antérieur au mouvement ouvrier dont il prétend être seulement l'interprétation ; le socialisme provient de la philosophie du XVIIIe siècle et celle-ci serait issue du christianisme d'une manière singulière, découverte par M. Espinas. «L'unique originalité des penseurs matérialistes du XVIIIe siècle a été de laïciser la conception chrétienne et de reporter du passé dans l'avenir l'idée d'un état de nature antérieur au péché, état de perfection, de justice, d'égalité et de bonheur, dont parlait la philosophie chrétienne. Le rêve de bonheur social fondé sur l'égalité est du pur christianisme dont le socialisme n'est que le prolongement, et les socialistes sont, par un amusant paradoxe, des chrétiens sans le savoir » (pp. 8-9).

Voilà une découverte comme seul peut en faire M. Espinas, qui a déjà tant découvert de choses burlesques et que l'Université fit venir de Bordeaux à Paris, il y a une douzaine d'années, pour écraser le marxisme. Tout le monde sait que cette attente d'un paradis terrestre est antérieure de bien des siècles au XVIIIe, qu'elle a fait tourner beaucoup de têtes au moyen-âge et qu'elle a joué un rôle assez important dans l'histoire de l'Angleterre dissidente.

Mais abandonnant ces hauteurs, n'est-il point permis de trouver de singulières analogies entre certaines idées fort répandues parmi les socialistes et certaines idées que l'on rencontre à chaque pas chez les catholiques ? Ainsi les intérêts matériels devraient être subordonnés aux intérêts spirituels (p. 8). « L'unité morale est la fin dernière que se proposent les réformateurs sociaux. L'Etat n'est pas seulement un fabricant de produits, mais aussi un fabricant de caractères. Pour inspirer la production d'une âme collective, ne faut-il pas, comme le dit M. Jaurès, insuffler à l'argile humaine une âme communiste ? », et l'auteur observe, avec M. Yves Guyot, que l'on arrive ainsi à la conception que se sont faite tous les théoriciens des religions (pp. 6-7). — « La nature humaine est une matière première malléable, aisée à

façonner pour le fabriquant de bonheur social. » (p. 4); tous les anciens missionnaires ont prétendu qu'ils pouvaient, avec leurs leçons de catéchisme, transformer facilement les sauvages.

Voilà certes des ressemblances qu'on ne saurait négliger ; mais il n'est pas du tout évident que leurs origines soient religieuses ; elles se rattachent uniquement à la croyance en la toute puissance de l'Etat que l'antiquité a eue à un degré extraordinaire et qui est une des formes les plus caractéristiques de l'esprit démocratique actuel. Que le catholicisme ait eu une action sur la démocratie, il me semblerait paradoxal de le contester, mais encore faudrait-il distinguer, avec soin, dans le catholicisme ce qui est religion et ce qui est gouvernement. A. Comte n'attachait d'importance qu'à cette deuxième partie, et voulait créer une prétendue religion, qui aurait copié les rites catholiques sans chercher à les comprendre et dont la théologie n'eût pas dépassé le niveau du fétichisme. La démocratie a voulu profiter de l'expérience catholique, comme en avait profité la royauté ; elle a voulu, elle aussi, utiliser ses moyens de domination, et elle a répandu la superstition de l'autorité ; mais elle n'a point touché aux questions religieuses.

Le socialisme a été longtemps regardé comme étant une dépendance de la démocratie, et par suite, il se trouve, souvent être une imitation catholique indirecte ; mais, depuis quelques années, on fait de très grands efforts pour rompre tout lien de ce genre ; le syndicalisme révolutionnaire se propose d'affranchir le socialisme de tout lien avec la démocratie et, par suite, avec l'Eglise. Il résulte de là que la thèse de M. Dolléans est appelée à perdre toute apparence de vraisemblance et que les seules analogies vraiment importantes qui existent entre le socialisme, encore engagé dans la tradition démocratique, et le catholicisme, ne tiennent pas aux idées religieuses. Je crois qu'il ne serait pas inutile de reprendre le travail de M. Dolléans, en s'inspirant des observations précédentes, en vue de bien montrer tout ce que renferme d'ecclésiastique la pensée de nos démocrates contemporains et de rechercher quels moyens efficaces peut employer le socialisme pour se débarrasser de tout cet héritage malheureux.

Georges Sorel.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres

De l'esprit du gouvernement démocratique, par *M. Adolphe Prins* (Bruxelles, Misch et Thron, 1896). — M. Prins est un des écrivains les plus estimés parmi les hommes qui s'occupent, en Belgique, de questions sociales ; le volume qu'il vient de publier dans la collection de l'Institut de sociologie, fondé par M. Solvay, mérite donc d'être étudié avec soin ; nous n'avons pas là de simples fantaisies comme en enseigne, de temps en temps, l'*organisateur* Charles Benoit, mais des études approfondies faites par un homme qui a une grande connaissance des choses. Le livre a en vue les réformes qu'il serait utile de faire en Belgique ; il est aussi un peu spécialisé ; mais nous pouvons faire notre profit, nous aussi, des observations qu'il contient.

Je ne m'arrêterai pas au premier chapitre qui roule uniquement sur le socialisme, parce que l'auteur a seulement pour but de mettre ses compatriotes en garde contre les illusions du socialisme parlementaire : en Belgique, ces illusions sont d'autant plus dangereuses qu'il n'existe pas un mouvement syndical indépendant, capable de limiter l'omnipotence du parti et que celui-ci a trouvé le moyen de fonder son pouvoir sur des organisations coopératives. Je me bornerai à signaler à ce sujet une excellente observation de M. Prins : « Il y a une différence notable entre la consultation du peuple et la direction par le peuple. La séparation des deux domaines est d'autant plus conforme, d'ailleurs, aux intérêts populaires que les masses, avides de bonheur, de bien-être et de justice, n'ont pas à elles seules ce qu'il faut pour atteindre leur but. Elles ont besoin de conducteurs. Les socialistes les plus égalitaires ne le nieront pas. Sans des chefs, et souvent même *des chefs très autoritaires*, qui l'ont formé et dirigé, le parti socialiste ne serait rien » (p. 184-185). Ainsi, en Belgique, les masses sont inertes et ne semblent avoir une vie propre que dans la mesure où elles suivent la direction d'une autorité indiscutée. — Ces chefs sont des bourgeois qui consentent à se *pencher* sur les humbles, les petits, les souffrants, les déshérités (comme dit M. Gustave Rivet, Sénat, 16 novembre 1906) ; en échange de leurs bons procédés, les humbles les maintiennent au pouvoir. C'est de la démocratie ; mais ce n'est pas du socialisme.

Le but que poursuit M. Prins est l'organisation du suffrage universel en groupant les intérêts similaires en *curies* ; on peut prendre pour base, soit le capital et le travail, soit le capital, le travail et le talent (suivant la conception des fouriéristes). Dans

les districts ruraux, l'auteur propose d'avoir deux curies : l'une de censitaires, l'autre d'ouvriers ; dans les villes moyennes il y en aurait trois : de censitaires, d'ouvriers et de capacitaires ; dans les très grandes villes, on décomposerait ces groupes suivant les diverses occupations : ainsi le capital comprendrait quatre divisions : propriété. industrie, commerce, finances ; etc. Les travailleurs n'auraient le droit de voter qu'à l'âge de 25 ans et après trois ans de résidence dans la commune. M. Prins se rend compte que ce système est trop en dehors des mœurs actuelles pour avoir beaucoup de chances d'être adopté et il se contenterait, à la rigueur, de réformes moins étendues, comme d'une loi « accordant le double vote à des catégories de citoyens attestant leur valeur sociale ou leur *indépendance* par le genre de services rendus à l'Etat, ou par des prestations d'impôts ou par des diplômes sérieux de capacité » (p. 286-290).

On voit que ce que voudrait M. Prins, ce serait de désorganiser la puissance des partis qui constituent partout la plaie des démocraties ; le gouvernement représentatif a donné partout des résultats bien éloignés de ce que ses fondateurs avaient espéré, parce que les partis sont des machines aptes à faire marcher le suffrage universel à l'aveuglette et à piller l'Etat. Jefferson espérait que sa patrie serait gouvernée par une aristocratie de vertus et de talents. « Une aristocratie conventionnelle est funeste, écrivait-il en 1813, mais la meilleure forme de gouvernement est celle qui permet la sélection des meilleurs dans les fonctions du gouvernement » (p. 209). M. Prins se demande qu'est devenue la démocratie américaine célébrée par Tocqueville ; on constate aujourd'hui « le triomphe de la médiocrité, l'impudent cynisme de politiciens mercenaires qui dominent les associations et éloignent l'élite des affaires publiques, l'abaissement du niveau des chambres législatives, le gaspillage des finances, le trafic des pensions et des places, le partage des dépouilles, la corruption de certaines administrations urbaines, toutes ces tares qu'Ostrogorski appelle « la faillite du gouvernement représentatif » (p. 211).

Renan se demandait en 1869 si le monde moderne n'était pas destiné à tomber, comme les républiques italiennes, sous la domination de *podestats* chargés de mettre la paix entre les citoyens. Ce pouvoir fort et impitoyable mettrait fin aux désordres qui existaient en Amérique et qui lui semblaient incompatibles avec les mœurs de l'Europe (*Réforme intellectuelle et morale*, p. 289-291) M. Prins ne se contenterait pas aussi facilement que Renan d'un pareil régime d'oppression et il cherche à chasser les abus au moyen des ressources que fournit la liberté.

Vivant dans un pays qui a de glorieuses traditions municipa-

les, l'auteur croit qu'on pourrait trouver dans une réforme des institutions locales des moyens propres à assurer un meilleur fonctionnement de la démocratie ; il croit que l'esprit de parti serait moins puissant si l'on intéressait un plus grand nombre de citoyens à la gestion des affaires de leur quartier ; l'expérience d'un tel gouvernement servirait non seulement aux jeunes gens qui entrent dans la politique, mais aussi à tous les citoyens qui ne seraient plus isolés en présence des agents de l'autorité (p. 265-268) ; on retrouverait ainsi quelque chose des démocraties antiques et on éloignerait l'arbitraire administratif.

L'exemple de l'Amérique montre que les résultats espérés par M. Prins ne se réaliseraient probablement pas ; en Amérique, en effet, l'esprit de parti a corrompu les institutions municipales, qui étaient cependant très fortement soutenues par les traditions. Nous voyons dans ce pays que la puissance des partis repose sur la conquête de minimes autorités, qui sont en contact avec les moindres groupes ; les juges de paix sont les représentants les plus dangereux de l'esprit du parti. On ne saurait donc réformer la démocratie par une décentralisation qui élèverait le quartier au rang d'un élément politique ; car la *machine* américaine est fortement fondée sur la puissance des politiciens de quartier ; les fonctionnaires sont encore retenus par un certain respect professionnel ; les politiciens de quartier qui, dans le système de M. Prins remplaceraient beaucoup de fonctionnaires seraient d'insupportables tyrans,

Le développement des associations ne paraît point capable non plus de limiter les abus des partis dans la démocratie ; il est de plus en plus difficile chez nous aux associations de vivre en dehors du patronage des hommes politiques. Pendant un certain temps, les sociétés d'agriculture ont été un peu indépendantes du pouvoir, parce qu'elles avaient souvent à leur tête des propriétaires riches, qui avaient occupé de trop grandes situations pour pouvoir se plier aux caprices des politiciens ; mais peu à peu cette situation a changé. Les syndicats ouvriers sont encore rebelles au patronage des politiciens ; mais la démocratie estime que leur attitude est scandaleuse et elle fait des efforts inouïs pour les entraîner à la remorque de ses hommes.

Rousseau regardait les associations politiques comme étant propres à vicier le gouvernement démocratique ; loin de trouver que notre démocratie n'est pas organisée, Jean-Jacques, s'il revenait aujourd'hui, la trouverait trop organisée : tout concourt en effet à mettre toutes les décisions sous la coupe de maitres auxquels les masses obéissent d'une manière presque aveugle. Ce régime est le contraire de la démocratie qu'il rêvait : c'est l'essence de la démocratie qui existe.

Georges Sorel.

Index Bibliographique

Mermeix. — Le Socialisme. *(Paris, Ollendorff, 1906).*
Alexandre Klein. — Les Théories agraires du Collectivisme. *(Paris, Giard et Brière, 1906).*
Georges Vallois. — L'Homme qui vient. *(Paris, Librairie Nationale, 1906).*
Gabriel Séailles. — L'Enseignement primaire et la politique. *(Paris, Courrier Européen, 1906).*
Arturo Labriola. — Réforme e Rivoluzione sociale *(Cagnoni et C°. Lugano, 1906).*
A. O. Olivetti — Problemi del Socialismo contemporaneo. *(Cagnoni et C°, Lugano, 1906).*
Romeo Manzoni. — Il problema biologico e psicologico. *(Cagnoni et C°, Lugano, 1906).*
Almanach de la Révolution pour 1907. (Paris, 1906).
Almanach des Coopérateurs belges. (Bruxelles, L. Bertrand, 1906).
Jahrbuch des Zentralverbandes deutscher Konsumvereine (Hamburg, 1906).

Chronique Politique et Sociale

Le Congrès de Limoges.

Après le congrès syndicaliste d'Amiens, le congrès socialiste de Limoges a confirmé la déroute du vieux socialisme. On peut même dire que la défaite de Limoges est en un sens plus écrasante que l'insuccès d'Amiens. A Amiens, la victoire du syndicalisme était certaine, à tel point que, n'était la quasi-unanimité des votants, on n'aurait pu tirer d'indication nouvelle : en tout cas, il était naturel que le syndicalisme triomphât chez lui. A Limoges, c'est, de ce point de vue, tout le contraire qui s'est passé : le parti socialiste a abdiqué sur son propre terrain et reconnu la force révolutionnaire du syndicalisme. Tout l'intérêt du congrès de Limoges est là.

Sans doute on peut objecter que c'est par diplomatie que Jaurès et ses amis ont ainsi sanctionné la puissance montante de la Confédération du Travail. La résolution votée est équivoque et enveloppante : c'est, à l'égard du syndicalisme, l'éternelle « motion transactionnelle » de tous les

congrès socialistes. D'accord; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle s'incline devant la décision du congrès d'Amiens et reproduit les affirmations révolutionnaires de la *Confédération*, y compris la grève générale (1). Le parti socialiste ne revendique plus le monopole du socialisme ! Signe des temps, et qui marque à un degré inattendu la décomposition du vieux socialisme.

On comprend le mécontentement de Guesde et des guesdistes, qui avaient proclamé qu'admettre les thèses du syndicalisme, c'était se mettre « au ban du socialisme international ». Il voulait dire par là que c'était briser, en France, avec l'antique orthodoxie parlementariste (2). Il n'avait pas tort. Il n'y a guère plus que Guesde et ses amis pour soutenir aujourd'hui, chez nous, par esprit conservateur, par

---

(1) En voici le texte :

« Le Congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir pleinement que par la force combinée de l'action politique et de l'action syndicale, par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'expropriation générale du capitalisme ;

« Convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine autonomie ;

« Prenant acte de la résolution du Congrès d'Amiens, qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique et qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ;

« Considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coopération entre les deux organismes ;

« Invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre la Confédération du Travail et le Parti socialiste. »

(2) Guesde et ses amis de la Fédération du Nord avaient accepté la proposition suivante, signée Dumas :

« Considérant que c'est la même classe, le même prolétariat, qui s'organise et agit, qui doit s'organiser et agir en syndicats, ici sur le terrain politique ; que si ces deux modes d'organisation et d'action de la même classe ne sauraient être confondus, distincts qu'ils sont et doivent rester de but et de moyens, ils ne sauraient s'ignorer, s'éviter à plus forte raison, s'opposer sans diviser mor-

dévotion aux vieilles formules, le mensonge du révolutionnarisme électoral.

Le socialisme traditionnel meurt du contre-sens initial sur lequel reposaient toutes ses affirmations. Guesde a toujours considéré l'ouvrier comme électeur et non comme producteur, ou plutôt il a cru que ces deux aspects de l'activité de tout travailleur se confondaient et ne faisaient plus qu'un. Il a naturellement versé dans l'illusion démocratique, mais tout en conservant la phrase révolutionnaire : il est sorti de là un invraissemblable mélange de contradictions qui ont mené le guesdisme à sa perte (1).

Il faut souhaiter que le parti socialiste en France renonce de plus en plus à tout verbiage révolutionnariste et qu'il prenne conscience du rôle démocratique qui lui est dévolu. A ce prix seulement, il peut avoir une utilité réelle : défendre les libertés générales, sauvegarder les intérêts du droit contre l'arbitraire, se mettre au service du mouvement ouvrier révolutionnaire, etc.

C'est évidemment demander beaucoup à un parti. Je me hâte de dire que je ne crois pas qu'il accepte encore ce rôle modeste qui serait pourtant conforme à la nature des choses. Il continuera à se qualifier de « parti de classe et de révolution ». Mais ce qualificatif ne trompera personne pas plus que cet autre, qui est une trouvaille unique : « section de l'internationale *ouvrière* ». Ne soyons donc pas exigeants : contentons-nous d'enregistrer aujourd'hui la reconnaissance par le parti socialiste du syndicalisme révolutionnaire.

Hubert LAGARDELLE.

---

tellement le prolétariat contre lui-même et le rendre incapable d'affranchissement :

« Le Congrès déclare :

« Il y a lieu de pourvoir à ce que, selon les circonstances, l'action syndicale et l'action politique des travailleurs puissent se concerter et se combiner. »

(1) Les journalistes qui ont suivi de près le congrès de Limoges ont été tout étonnés de trouver Guesde *à la droite* du parti socialiste. Ils ont été stupéfaits d'entendre Guesde parler, contre Hervé d'abord, contre Vaillant ensuite, du « danger d'exagérer l'internationalisme » et du « devoir national ». Ces journalistes étaient évidemment peu au courant de la pratique du révolutionnarisme électoral.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Composé en commandite. Imp. F. Deverdun, Buzançais (Indre).

Du Parlementarisme au Syndicalisme

Ces derniers temps, quelques socialistes ont fait de notables efforts pour donner à la théorie matérialiste de l'histoire un caractère conservateur. Du reste, on peut dire qu'à toutes les théories qui touchent aux soi-disant sciences morales il est réservé d'être indifféremment mises à profit par les partis les plus divers. La doctrine hégélienne sur la rationalité de tout ce qui existe et la réalité de tout ce qui est rationnel a servi, par exemple, pendant longtemps, aux réactionnaires pour démontrer l'absurdité des réformateurs et des révolutionnaires, comme elle a servi à ces derniers pour démontrer aux réactionnaires leur inconséquence. Si, en effet, ce qui est réel est du même coup rationnel, la constitution politique et morale de la société présente est pleinement justifiée; et les révolutionnaires, en s'insurgeant contre elle, s'insurgent contre la raison et la nature humaine. Mais, d'autre part, si tout ce qui est rationnel est en même temps réel, toute doctrine abstraite, vraie devant le tribunal de la raison, a le droit de compter parmi les réalités pratiques et, partant, de bouleverser l'ordre de choses existant (1).

---

(1) Ce petit tour de passe-passe dialectique est spirituellement mis en scène par Engels, dans son *Ludwig Feuerbach et la fin de la philosophie classique allemande*. Stuttgart, 1895, p. 2-3.

Dans le matérialisme historique, comme dans la dialectique hégélienne elle-même, il y a un côté conservateur et un côté révolutionnaire. Le côté conservateur, c'est la justification de l'ordre social présent par l'existence des forces qui en assurent la puissance et le développement. De là peut se développer ce plat positivisme du bon sens pratique, lequel condamne avec la plus grande indignation tout effort pour changer un régime social, qui se justifie par le pur et simple fait de son existence. De plus, en affirmant la vanité de toute tentative révolutionnaire, quand font défaut les conditions du passage d'une forme sociale à une autre, on fortifie d'une clause ironique les condamnations intéressées d'un conservatisme déguisé contre les anticipations historiques de tous ceux qu'opprime et révolte l'ordre établi. Naturellement, ce matérialisme conservateur, qui aime à se réclamer du socialisme (c'est même son oripeau de prédilection) se garde bien d'indiquer un moyen quelconque de reconnaître quand existent ou non les « conditions » du devenir révolutionnaire ; sans quoi, le caractère conservateur du système ne serait pas évident (1).

Ce qu'il y a de plus dangereux pour l'avenir de l'humanité dans cette tendance, c'est qu'elle amène à croire que le

---

(1) Dans le système du matérialisme historique, l'existence de la condition ou des conditions qui rendent vraisemblable et probable le passage d'une forme politique ou sociale à une autre ne peut être établi que par le fait même du succès ou de l'insuccès révolutionnaire. D'où la nécessité de recourir à l'action révolutionnaire elle-même et d'en attendre les résultats. Henriette Roland-Holst dit très bien : « La supériorité d'organisation d'une classe qui aspire à la victoire, comme la désorganisation d'une classe à son déclin, ne se démontrent que par les faits, c'est-à-dire par la lutte. » *Generalstreik und socialdemocratie.* (Dresde, p. 13.)

devenir social s'accomplit automatiquement et fatalement et qu'il a, de lui-même, raison de tous les obstacles que l'intérêt, la cupidité ou l'ignorance peuvent lui opposer. Pratiquement, elle aboutit à conseiller le renoncement à toute influence raisonnée et volontaire sur l'organisation sociale et à tout essai de résistance aux tentatives des classes et des partis conservateurs. Dans une revue socialiste allemande, c'est ainsi que M. Kolb écrivait : « Nous nous abandonnons au developpement organique des choses. Nous cherchons à influencer de toute manière et à accélérer ce développement organique. La force de notre conception de la tactique socialiste, c'est qu'elle est une transposition théorique de l'évolutionisme. Il faut sans crainte en tirer les conséquences pour faire disparaître le contraste qui existe aujourd'hui entre notre tactique et la théorie catastrophique. *Hic Rhodus*, *hic salta*. C'est là le point autour duquel roule toute la discussion. » La confiance « dans le développement organique des choses », c'est le renoncement à toute action révolutionnaire. Enlevez les formules allemandes nuageuses, et cela veut dire : le socialisme se fait tout seul. En fait, un autre écrivain socialiste allemand n'a pas manqué de tirer de ces prémisses toutes les conséquences qu'elles impliquent. Il en arrive à conseiller la renonciation à toute action, au cas où les gouvernants et les partis conservateurs enlèveraient aux travailleurs le peu de liberté dont ils disposent. Ecoutez seulement comme parle David. « Mais si, par malheur, sur la voie pacifique qui conduit le prolétariat au pouvoir, on tentait de nous arrêter par des mesures répressives et de nous acculer à la lutte décisive : que devrions-nous faire ? Nous devrions répondre à l'illégalité par la légalité, à la violence par le calme. C'est là l'unique moyen de briser la violence, l'unique ressource contre les baïonnettes. Tout le poids de la condamnation morale retomberait ainsi sur ceux qui essaient par la vio-

lence de se mettre en travers de la marche civilisatrice de la démocratie socialiste. Envisager la possibilité d'une autre attitude, c'est faire le jeu de la Force au pouvoir (1). »

Or, cette étrange et répugnante tactique de lâcheté, que l'on voudrait conseiller au prolétariat, vient précisément de l'interprétation macaronique de la loi de l'évolution sociale qu'on prétend tirer du matérialisme historique. Vliegen affirme, en effet, en termes pompeux que « la victoire du socialisme résultera du processus même de l'évolution économique (2) » et il ajoute, avec une brièveté sentencieuse et pédante, que si le recours à la violence de la part des gouvernants, ne peut faire que peu de mal, de la part des prolétaires, il en peut faire beaucoup. La conséquence pratique, naturellement, c'est de se croiser les bras sur la poitrine et de s'abandonner à la divine Providence. Seulement, comme depuis le péché d'Adam l'homme est condamné à un labeur éternel, ces braves socialistes conseillent et proposent aux ouvriers de tuer le temps en faisant de la cuisine électorale.

Quant aux socialistes qui prennent plus au sérieux l'action électorale, ils ne manquent pas non plus de rattacher leurs petites conceptions au matérialisme historique, devenu dans ces derniers temps un passe-partout des plus commodes pour les doctrines les plus saugrenues et les actes les plus opportunistes. Le matérialisme historique impliquant une théorie du passage de la condition au conditionné, ils en concluent que le socialisme présuppose une série d'institutions déjà formées, au moyen desquelles les travailleurs assurent leur existence, et que leur rôle, à eux, est de favo-

---

(1) Ed. David. *La conquête de la puissance politique*, dans *Soc. Monatshefte*, 1904, 1 vol. p. 206.
(2) *Neue Zeit*, 22e année, vol. I, n° 2.

riser, grâce à leur activité parlementaire, le développement de tout ce qui peut préparer le triomphe des classes ouvrières. Tendances pacifistes, vanités personnelles et intérêts du prolétariat, tout cela semble se rencontrer merveilleusement sur le terrain électoral et parlementaire, et l'on en est venu à avoir dans l'emploi des moyens électoraux une confiance mirobolante, comme jamais classes ou partis n'avaient encore eue. C'est ainsi qu'ont surgi toutes les espèces de socialisme pratique, positif, et bien pensant, qu'on peut imaginer. Et même, pour que sans doute les humoristes des partis bourgeois et anarchistes aient de quoi exercer leur humour, cette sorte de socialisme, si pieusement électoral, pour relever sa beauté un peu fade, s'est exhibé sous la raison sociale « socialisme scientifique » ! Tout n'est-il pas devenu matière de science, jusqu'au métier d'arracheur de dents ? Et, ne jouissons-nous pas, en Italie, d'une « Revue de police scientifique (1) » ?

Il est bien difficile d'imaginer comment un système aussi essentiellement bourgeois, par sa nature, son histoire et ses origines, que le parlementarisme, pourrait devenir un instrument de libération pour le prolétariat.

Le système parlementaire est le reflet et la condition naturelle d'existence, d'une société politique dans laquelle manque toute homogénéité économique, dont les membres, je veux dire, ont des intérêts économiques divergents ou opposés

La société bourgeoise est constituée de telle sorte que tous

---

(1) « En dehors des sursauts convulsifs qui échappent à toute prévision et à toute règle et qui sont parfois la ressource suprême de l'histoire aux abois, il n'y a aujourd'hui pour le socialisme qu'une méthode souveraine : *conquérir légalement la majorité...* » J. Jaurès, cité par H. Lagardelle. *La grève générale et le socialisme*, p. 113.

les membres composants de la classe capitaliste se trouvent en état de naturelle concurrence. Les seuls intérêts communs à tous les membres de cette classe sont relatifs à la conservation et à la sauvegarde de leurs positions sociales respectives originelles, c'est-à-dire de l'ordre public et de la propriété privée. Cette classe s'est trouvée, dès le début de son apparition dans l'histoire, dans la nécessité de résoudre le problème de l'organisation des pouvoirs publics de manière à rendre impossibles tout favoritisme et tout abus de pouvoir de la part de l'Etat. Le système parlementaire, permettant un strict et sévère contrôle, tant des dépenses publiques que de tous les agissements de pouvoir, est certainement la solution la plus adéquate du problème historique qui s'est posé à la bourgeoisie. Grâce à lui, elle a pu réaliser une neutralité relative de l'Etat dans les conflits qui surviennent soit entre les membres mêmes de la classe dominante, soit entre elle et la classe opprimée ; et la loi sur laquelle repose la société bourgeoise, c'est-à-dire la concurrence, a pu acquérir ainsi toute son efficacité. Ce système de neutralisation de l'Etat réalisé au moyen de l'équilibre des partis qui, dans une certaine mesure — mais souvent d'une manière très indirecte, ou ambiguë, ou nulle même, représentent des classes ou des fractions de classes, — là où il est parvenu à sa plus grande perfection, a donné naissance à la démocratie, c'est-à-dire à une organisation politique qui considère comme égaux tous les citoyens, quelles que soient les positions économiques initiales occupées par eux, et qui, par conséquent, sur la base de l'égalité politique, maintient rigoureusement toutes les inégalités sociales. Une société dont les membres n'ont pas d'intérêts communs doit prendre naturellement la forme politique parlementaire. Du reste, toute l'histoire est, peut-on dire, une preuve expérimentale de cette affirmation que pour la bourgeoisie le système parlementaire est la forme adé-

quate de son règne politique. Tous les *cahiers* du Tiers-Etat, à la veille de la Révolution française, proclament presque sans exception, que la loi doit être l'expression de la volonté générale, que la loi n'existe vraiment que par une décision de la nation, et que la nation doit faire connaître sa volonté par le moyen d'assemblées électives, périodiques et délibérant en pleine liberté, à l'abri de tout attentat de l'arbitraire royal et de la force militaire (1). Or, si le régime parlementaire naît spontanément là où entre les groupes sociaux dominants, il n'y a pas homogénéité d'intérêts, comme il est arrivé en Angleterre entre la noblesse et la couronne, et si telle est la condition normale et naturelle des classes bourgeoises, on peut en conclure que le régime parlementaire est, pour ainsi dire, la forme essentielle et inéluctable de leur domination.

Aussi, si l'on comprend que le prolétariat, lequel est, lui aussi, intéressé à éliminer de l'Etat toute influence particulariste, se serve du régime parlementaire, participe à sa vie et concoure à en assurer le correct fonctionnement, on comprend beaucoup moins que le même prolétariat aille lui demander plus qu'il ne saurait donner et prétende lui imposer des tâches en contradiction avec sa nature et son histoire.

Les parlements ne sont et ne peuvent pas devenir l'organe d'une révolution sociale. Tout au plus peuvent-ils en prendre acte, d'une manière formelle (2). Le mécanisme de leur

---

(1) J. Jaurès. *La Constituante*, Paris, p. 156. Voyez : A. Prins *La démocratie et le régime parlementaire*, Bruxelles, 1884 ch. V et VI.

(2) Dans son *Histoire de la Révolution française*, Jaurès s'amuse à lancer quelques traits contre Taine, mais celui-ci a montré une intelligence de la Révolution certainement supérieure à celle de Jaurès, lequel a prétendu la faire rentrer

fonctionnement, au surplus, semble écarter la possibilité, pour une classe ou un parti de conquérir, à l'exclusion de tous les autres, une majorité définitive. On dit que le prolétariat forme la grande majorité de la population. Le fait est possible, bien qu'il faille un peu décompter. L'expérience démontrera que le parti socialiste, tôt au tard, devra renoncer à enregimenter les employés tant des services publics que privés ; et personne n'a jamais escompté la possibilité de grouper dans le parti socialiste l'innombrable domesticité et l'innombrable plèbe des grandes villes. Une forte portion de la population agricole non-propriétaire n'a aucun intérêt à promouvoir une révolution socialiste ou à y participer activement. Beaucoup de contrats agraires (par exemple le métayage) créent une association véritable entre le propriétaire et le travailleur. Naturellement, tous ces groupes éprouveront, eux aussi, les bienfaits de la révolution socialiste, et ce serait une crainte puérile de croire que, demain, ils puissent former une masse réactionnaire intéressée à détruire l'ordre de choses fondé sur les principes du socialisme. Mais, pour le moment, il est téméraire de supposer qu'ils aient un intérêt collectif à promouvoir la révolution sociale. En outre, les rapports étroits qui se forment entre eux et les membres de la classe capitaliste développent en eux pour leurs maitres des sentiments tout au moins d'attachement personnel. Aujourd'hui encore, il arrive que même dans des circonscriptions et des collèges électoraux composés en grande partie d'ouvriers, travaillés par une large propagande socialiste, un industriel du lieu arrive néanmoins à se faire élire. La corruption, l'attachement personnel, les qualités des candidats,

---

dans les cadres purement factices des assemblées électives que la Révolution enfanta. Il semble que Jaurès n'ait nullement compris que la Révolution « n'est ni la Constituante, ni la Convention. »

les sentiments religieux et l'éducation des électeurs balancent bien souvent la pure vertu attractive des théories politiques. Pour mon compte, je n'hésite pas à considérer comme la plus ridicule et la plus absurde des utopies l'idée que le parti socialiste puisse jamais, et en aucun pays du monde, conquérir la majorité parlementaire. Le moins qu'il pût lui arriver en une telle occurrence serait de voir aussitôt naître en son sein toutes sortes de divisions.

Et puis, cela supposerait cette condition impossible d'une bourgeoisie se laissant déposséder placidement de sa prépondérance politique. Je ne crois pas que la bourgeoisie veuille jamais supprimer le droit de suffrage. Le système parlementaire étant une condition de vie du régime bourgeois, durera autant que le gouvernement de la bourgeoisie elle-même. Dans les pays politiquement arriérés et dans lesquels le sentiment des libertes politiques est peu développé, comme en Allemagne, il pourra bien se produire quelque réaction momentanée dont prendra l'initiative non pas la bourgeoisie, qui, en Allemagne, ne gouverne pas effectivement, mais la caste des Junkers ou la Cour. Mais de cette éclipse, qu'on peut prévoir, le système parlementaire sortira raffermi et l'Allemagne elle-même se modèlera politiquement sur les pays plus occidentaux. Et qui peut dire les changements historiques merveilleux qui pourront suivre la transformation politique de la Russie, où tout laisse supposer que la révolution ne pourra triompher que sous la forme d'une véritable démocratie, de type radical? Mais ce qui se passe dans toutes les parties du monde — dans les pays les plus autocratiques comme dans les plus démocratiques, de la Russie aux Etats-Unis — est une preuve de cette vérité que, désormais, la répression des mouvements qui compromettent ou l'existence de la société bourgeoise ou même simplement quelque privilège de la bourgeoisie, peut facilement s'accomplir sans attenter aux libertés générales

des citoyens. Preuve indirecte, mais très pertinente, qu'entre la démocratie et le socialisme il n'y a pas un rapport de moyen à fin. Les régimes les plus démocratiques et les plus libres qui soient au monde pourvoient au maintien de l'ordre capitaliste avec une efficacité aussi grande que les régimes les plus autocratiques.

La démocratie reste sans prise sur le processus même de la vie sociale. Sa caractéristique est l'incompétence. Quand Spencer observe que les parlementaires sont en général des ignorants, il ne fait que relever, non un défaut, mais une condition d'existence des régimes démocratiques. Ceux-ci doivent pourvoir, pour ainsi dire, aux conditions les plus générales d'existence des citoyens. Assurer la sauvegarde de tous les droits et de toutes les situations, telle est la seule fonction des régimes démocratiques. Tout ce qui dépasse la sphère des relations civiles abstraites, relève de la spontanéité créatrice du génie social. Toutes les fois qu'un parlement ou une démocratie ont voulu donner le jour à quelque institution économique, ils ont du abdiquer leurs pouvoirs aux mains de commissions techniques et créer des organismes administratifs spéciaux. Si tant d'entreprises publiques tournent si mal, cela tient à l'incompétence foncière de leurs organisateurs. La révolution sociale, qui devra réaliser *le gouvernement autonome de la production par la classe ouvrière associée*, — ce qui est le but même du socialisme — est, avant tout, un fait technique et économique ; elle ne peut pas, par conséquent, être décrétée par une assemblée de gens incompétents, mais elle doit résulter du développement autonome et de l'initiative spontanée des producteurs eux-mêmes. Une transformation technique et économique de la production — avec toutes les transformations sociales subséquentes — décrétée par un parlement d'avocats, de médecins, de pédicures, de nouvellistes, de poètes et... d'économistes, est la plus

extravagante idée qui ait pu germer en une cervelle humaine.

Il y a mieux. Toute révolution sociale, si elle ne veut pas tourner à la caricature, se donne à elle-même des organes appropriés. Là où la bourgeoisie a vraiment assuré sa domination politique, elle a donné le jour à la démocratie parlementaire. Et là où la démocratie parlementaire n'existe pas, on peut dire que la bourgeoisie a du recourir à un compromis avec l'ancienne société. Or, en général, les pouvoirs établis d'une société donnée ne se prêtent jamais à une transformation quelconque qu'à leur corps défendant. Ils recourent à des demi-mesures qui ne remédient à rien. Et l'expérience démontre que si les pouvoirs légaux existants consentent à réaliser des réformes, c'est presque toujours dans l'intérêt des classes ou des institutions qu'il s'agirait précisément de réformer. Nous verrons même que *réformer* est synonyme de *conserver*, puisque cela implique qu'on respecte l'organisation légale existante (1). L'instinct révolutionnaire conduit toutes les classes qui entrent en conflit avec les détenteurs du pouvoir à adopter une organisation ou un mécanisme social complètement autonome à l'intérieur même de la société officielle. Les docteurs en socialisme n'étaient pas nés encore, que le prolétariat s'était forgé dans l'organisation de métier (syndicat) l'instrument de sa révolution.

Mais le mouvement ouvrier a subi, à un certain moment, une étrange éclipse. Le syndicat est apparu comme un organe secondaire par rapport à l'action parlementaire. La

(1) « Réformer dans la société bourgeoise, c'est affirmer la propriété privée ». G. Sorel. *Introduction à l'économie moderne.* Paris, 1904, p. 11.

pénétration dans l'Etat bourgeois et la conquête de la majorité légale furent considérés comme les équivalents du socialisme. L'Etat bourgeois fut érigé en rédempteur de la classe ouvrière. On méconnut cette longue tradition historique, jusqu'ici jamais démentie, que les efforts réformateurs des pouvoirs établis ne se révèlent jamais qu'illusoires et dangereux, n'aboutissant presque toujours qu'à consolider les classes qu'on voulait déposséder. Le réformisme socialiste oublia tous ses ancêtres du réformisme bourgeois. Et, ne tenant aucun compte de la leçon qui se dégageait de leur expérience, il prêcha au prolétariat comme une vérité nouvelle ce qui n'était que la reproduction d'une très vieille erreur (1).

La bourgeoisie a fort bien saisi, elle, la valeur du mouvement réformiste. Tant que les classes ouvrières, oublieuses des nécessités naturelles de tout mouvement révolutionnaire, au lieu de considérer le syndicat comme l'organe spécifique de la révolution, instrument à la fois d'attaque et de défense, fondent leurs espérances sur les résultats du suffrage universel, la bourgeoisie dort de son bon sommeil. Ce n'est pas de là que peut venir le danger. En admettant même, hypothèse invraisemblable, qu'une majorité socialiste puisse arriver au Parlement, la vie parlementaire est telle qu'on verrait cette majorité se disloquer en partis rivaux, jaloux les uns des autres et incapables de s'entendre sur le but et

(1) En Allemagne et en Russie, la bourgeoisie a tenté d'arriver au pouvoir et d'abolir la féodalité par les moyens réformistes classiques. En Allemagne, l'abolition du servage se ramène à une impudente expropriation des paysans et la noblesse resta au pouvoir. (V. Kampfmeyer. *Histoire des classes sociales en Allemagne*. Berlin, 1896, p. 110 et s.). En Russie, elle n'arriva pas davantage à secouer le joug de l'antique organisatien féodale et aristocratique. (V. Plekhanoff, *Tschernichewsky*. Stuttgart, 1894. Introduction). L'histoire regorge de tels exemples.

les moyens du programme qu'ils prétendraient réaliser. Un sentiment obscur de cette vérité semble pénétrer dans l'âme des socialistes les plus résolument réformistes. Au lendemain de leur fameuse victoire électorale où ils avaient recueilli trois millions de voix, les socialistes allemands, pour lesquels l'illusion parlementaire se justifie au moins par l'absence en leur pays d'un véritable régime parlementaire, semblaient atterrés de leur propre triomphe. Que va-t-il arriver demain, se demandaient-ils ? Verrons-nous le coup d'Etat, la suppression du suffrage universel, le retour au pur absolutisme ? Cela ne manquait pas d'une certaine ironie de voir un parti, qui se propose d'arriver à la pleine émancipation du prolétariat en se servant de la légalité existante, réduit à se préoccuper de la perte éventuelle de cette légalité et des moyens de tirer tout le profit de sa propre victoire.

Se fier, comme tant le font, au cours naturel de l'évolution économique pour réaliser nécessairement le socialisme, c'est jouer misérablement avec sa propre impuissance. Si, vraiment la doctrine du matérialisme historique suggérait une telle attitude, sa fausseté serait définitivement établie. Mais elle est, au contraire, une doctrine révolutionnaire, puisqu'elle implique cet enseignement : que l'histoire est un produit de la volonté consciente des hommes, volonté qui travaille, sans doute, sur un donné historique déterminé, et qui, par suite, est limitée et circonscrite tant par le milieu naturel que par le milieu social, mais, néanmoins volonté créatrice. Le principe fondamental de matérialisme historique est, en effet, que les hommes sont les agents de leur propre histoire (Vico). Ce sont les hommes qui, avec leurs passions, leurs instincts, leurs idées, l'éducation qu'ils ont reçue, *font* leur histoire. Aucune doctrine ne donne autant d'importance aux forces idéalistes que la doctrine du matérialisme historique, puisque, précisément, elle considère l'histoire

comme un flux et un devenir éternels, c'est-à-dire comme le résultat imprévisible de l'effort conscient, quoique contrarié, des hommes, pour sortir constamment des conditions sociales où ils se trouvent. Elle envisage les hommes comme étant soumis à une incessante éducation révolutionnaire, qui engendre en eux le perpétuel besoin de dépasser leur situation présente, et de réaliser un idéal de vie nouvelle. Et elle admet implicitement que les hommes soumis à une éducation antirévolutionnaire permanente sont plus ou moins inconsciemment conduits à accepter passivement l'état de choses existant. Mais quelle éducation plus antirévolutionnaire que celle qui conseille aux hommes de renoncer à toute tentative consciente ou volontaire, à toute anticipation sur la réalité présente, à tout effort individuel sur l'ordre social établi (1)?

L'histoire est un devenir permanent, qui trouve son ressort immédiat dans la volonté et les sentiments des hommes : les conditions du milieu social représentent la matière inerte qui limite par sa résistance la puissance de progrès du génie individuel et collectif. Comment et par quelle voie se forme cette puissance progressive, c'est ce que déterminent les rapports sociaux dans lesquels les hommes se trouvent im-

---

(1) Berth observe très justement : « On ne crée pas, dit Legien, les situations révolutionnaires,.. Mais (réplique Berth) il n'y a jamais de circonstances révolutionnaires pour une classe en qui n'est pas entretenue et ne monte pas sans cesse la température révolutionnaire ; une telle classe, s'il se présentait une situation révolutionnaire, la laisserait échapper ; elle ne serait pas à la hauteur des événements qui lui feraient le cadeau gracieux de la Révolution : le cadeau lui glisserait des mains, de ses mains inertes et timorées. » *Mouvement socialiste*, 1er juillet 1905.

Grâce à l'éducation éminemment antirévolutionnaire que le parti socialiste italien traditionnel a donnée au prolétariat italien, celui-ci a laissé à deux reprises, en 1896 et en 1898, échapper l'occasion d'instituer en Italie une république démocratique.

pliqués dans le cours de leur vie sociale. Nos sentiments, nos passions et nos instincts sont produits, positivement ou négativement, par l'organisme social dans lequel nous avons à passer notre existence. D'où la grande importance qu'a pour les hommes la vie des institutions au moyen desquelles ils se développent. La vie de l'ouvrier gravite autour de deux pôles : l'atelier et le syndicat. Et pour comprendre la psychologie et l'idéologie du monde ouvrier, il suffit d'observer ces deux institutions. L'atelier est, dans un certain sens, la réalité présente ; le syndicat, la réalité à venir. L'atelier représente l'association productive ; le syndicat, l'organisme où se forme le droit ouvrier futur. L'idéal du monde ouvrier est une société économique organisée purement et simplement en vue de la production matérielle, et dans laquelle a disparu toute hiérarchie que ne requiert pas la division technique du travail, c'est-à-dire une société sans Etat, sans prisons, sans armée, sans lois, organisée sur la seule base de la nécessité économique, du contrat et de la discipline technique de l'atelier.

Les ouvriers doivent lutter pour imposer au monde la règle juridique égalitaire, qui découle nécessairement de la vie syndicale, et une organisation de la société, de type essentiellement syndical, à savoir purement contractuelle et reposant sur la seule base de la participation technique des hommes à la production économique. A cette *organisation syndicale*, la société bourgeoise oppose l'*organisation politique* des hommes, c'est-à dire leur subordination à l'Etat, organe étranger et transcendant à la société civile. Il suffit de réfléchir à cette opposition, pour comprendre la vérité de la proposition de Sorel, selon laquelle la lutte pour l'émancipation ouvrière peut très bien être représentée, et en fait se développe comme une lutte entre le pouvoir politique de la société bourgeoise, qui est l'Etat, et l'organisation technico-économique des producteurs, qui est le syndicat. La réalisa-

tion de l'idéal spécifique du socialisme ouvrier présuppose le déclin et la dissolution de tout pouvoir politique et de toute forme d'organisation non-économique, c'est-à-dire l'élimination progressive et graduelle de l'Etat.

Du parlementarisme au syndicalisme ! Tel est le mot d'ordre du mouvement ouvrier entrant dans une phase nouvelle, c'est à-dire *de l'utopie* des réformes, obtenues grâce aux compromissions parlementaires, *à la réalité* de la révolution poursuivie par l'extension méthodique de l'action syndicale et l'élimination graduelle de toute influence étatiste. Les ouvriers ne voient, dans les assemblées électives, qu'un moyen de contrôler les actes du pouvoir et d'observer les manœuvres des partis bourgeois, — moyen de contrôle et de vigie auxquels ils ne pourraient renoncer sans grand dommage pour eux (1). L'œuvre vraiment révolutionnaire, ils l'accomplissent dans leurs syndicats, qui doivent perdre le caractère de simples organes corporatifs ne visant qu'à l'amélioration du marché du travail, pour devenir les organes des intérêts collectifs — contingents ou généraux, immédiats ou à venir — de toute la classe ouvrière.

Mais pour atteindre ce résultat, il faut que la classe

---

(1) Que l'action parlementaire présente, elle aussi, des avantages, c'est ce qu'on ne peut nier si l'on réfléchit au tort que, par exemple, en Italie, les catholiques se sont fait par leur abstentionnisme électoral, et aux difficultés au milieu desquelles se sont toujours débattus les anarchistes, incapables de s'imposer au respect de l'opinion publique et de sauvegarder leurs droits communs de citoyens. D'autre part, aucun parti révolutionnaire ne peut renoncer à se servir des institutions existantes, pour la simple raison que l'usage de ces institutions est une condition nécessaire pour l'existence d'un parti. Le parlementarisme est un fait qu'il serait insensé de feindre ne pas connaître.

ouvrière fasse un grand effort. Il faut qu'elle sache se libérer de tous les protecteurs bourgeois qui lui offrent leurs services. Il faut qu'elle arrive à comprendre la vraie nature du mouvement réformiste et qu'elle se sépare résolument de lui. *Le mouvement réformiste est le suprême travestissement politique que le conservatisme bourgeois ait réussi à revêtir avec quelque succès.* Ou la classe ouvrière réussira à le reléguer dans le magasin des vieilles défroques bourgeoises, ou elle en périra. Tel est le dilemme.

Arturo Labriola

(*Trad. par Edouard Berth*).

Les Illusions du Progrès (1)

CHAPITRE IV

Les théories modernes du progrès.

I

Au milieu du XVIIIe siècle, on put croire qu'on allait assister à une radicale transformation du gouvernement en France ; M. Rocquain se demande si ce ne fut pas un malheur pour notre pays que les choses se soient arrangées en 1754 : « Le parlement aurait pris sans doute la direction du mouvement. Au point de vue politique, il n'est pas à penser, comme le croyait d'Argenson, qu'on se fût tourné vers un gouvernement démocratique. On se serait borné vraisemblablement à limiter l'autorité du souverain (2). » C'est-à-dire que la haute bourgeoisie aurait pris officiellement possession de l'Etat : on avait déjà remarqué que le premier président avait l'attitude d'un chef de sénat qui eût tenu son pouvoir de la nation et non du roi (3) ; les par-

---

(1) Voir nos numéros d'août, septembre, octobre et novembre.

(2) Rocquain. *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, p. 180.

(3) Rocquain. *Op. cit.*, p. 165.

lementaires exilés « s'étaient mis avec ardeur à étudier le droit public ; ils en conféraient entre eux, ainsi qu'ils eussent fait dans des académies ; et quelques hommes disaient que si jamais la nation française trouvait jour à leur marquer sa confiance, c'était un sénat national tout trouvé (1). » Cette agitation durait depuis le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) ; aux fêtes données à l'occasion de la paix, le peuple n'avait pas crié : Vive le roi ! (2).

C'est précisément durant cette période troublée que Turgot prononça le discours devenu si fameux, dans lequel il développa ses idées sur le progrès : Turgot avait alors 23 ans ; il n'est pas vraisemblable qu'il ait cru apporter de grandes nouveautés ; car cette harangue académique ne fut publiée par Dupont de Nemours que bien longtemps après sa mort. Le jeune étudiant avait déjà beaucoup réfléchi sur les questions économiques; en même temps qu'il suivait les cours de théologie, il se préparait à entrer dans la magistrature (3) ; son instruction était largement variée ; tout porte à penser qu'il chercha à donner une formule heureuse à des conceptions qui dominaient la pensée bourgeoise. Son discours doit être, en conséquence, considéré comme un témoignagne d'une très grande portée historique.

Il ne faut point séparer ce morceau des trois fragments qui furent écrits peu de temps après et qui étaient destinés à préparer une œuvre plus considérable. Dupont de Ne-

---

(1) Rocquain. *Op. cit.*, p. 177.
(2) Rocquain. *Op. cit.*, pp. 127-128.
(3) Il avait écrit en 1749 un mémoire sur le papier monnaie. Son discours est du 11 décembre 1750 ; il quitta la Sorbonne au début de 1751 ; il fut nommé substitut du procureur général le 5 janvier 1752, conseiller le 30 décembre, maître des requêtes le 28 mars 1753. Il se lia avec Quesnay et Gournay en 1755 et écrivit des articles pour l'*Encyclopédie* en 1756.

mours nous a laissé sur l'intention de son ami des renseignements précieux: « Turgot, dit-il (1), rendait à Bossuet l'hommage que méritait la hauteur de ses pensées et le nerf de son expression. Il admirait la manière noble et rapide, l'abondance, l'élévation, l'harmonieuse dignité de son style. Mais après avoir payé ce tribut à l'excellent écrivain, il regrettait que le *Discours sur l'histoire universelle* ne fût pas plus riche de vues, de raisons, de véritables connaissances... Il [se proposait] de recomposer ce livre, de lui donner l'étendue qu'il y aurait désiré et d'y consigner les principes que l'illustre évêque de Meaux avait passés sous silence, n'avait peut-être pas conçus, n'aurait peut-être pas adoptés. »

Le premier des fragments se rapporte à la formation des gouvernements et au mélange des nations ; le second aux progrès de l'esprit humain (comme le discours de 1750) ; le troisième aux époques de progrès et de décadence dans les sciences et les arts. Ce dernier (qui s'arrête à Charlemagne) aurait été composé à un moment où Turgot s'aperçut qu'il ne pourrait exécuter ses plans primitifs.

Turgot se proposait évidemment de refaire l'œuvre de Bossuet en remplaçant le dogme de la Providence par une théorie du progrès.

Pour le précepteur du Dauphin, la grosse affaire était de montrer à son élève « la suite de la religion », de lui révéler que les titres de légitimité du catholicisme remontent aux origines du monde, de lui faire entendre quels sont les devoirs d'un roi. Le souverain doit défendre la tradition, employer la force de l'Etat contre les infidèles: « Que votre maison, la première en dignité qui soit au monde, soit la première à défendre les droits de Dieu et à étendre par tout

---

(1) Turgot. T. II, pp. 626-627.

l'univers le règne de Jésus-Christ, qui la fait régner avec tant de gloire (1). »

Maintenant, c'est sur le progrès des sciences et des arts que devra surtout porter l'attention de l'oligarchie bourgeoise, pour laquelle écrit Turgot, et ce n'est pas sans raison si celui-ci avait fini par vouloir borner son travail à cette seule recherche.

Bossuet avait conçu l'histoire comme un enseignement; il avait dit au début de son livre: « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées que des actes qui les occupent et tout semble y être fait à leur usage. »

Il me semble que Turgot se préoccupe beaucoup aussi d'enseignement ; il veut appeler l'attention de ses contemporains sur les raisons qui provoquent la ruine des belles civilisations, quand il explique la décadence romaine par la tyrannie qui abaisse les esprits, le luxe aveugle qui transforme les œuvres d'art en signes d'opulence, le désir des nouveautés qui égare les hommes qui n'ont pas assez de génie pour inventer, l'imitation des défauts des anciens auteurs, la multiplication des écrivains dans les provinces, la détérioration de la langue, le mélange de l'ancienne philosophie et de la magie (2). Le moyen-âge est jugé en futur magistrat de la royauté : les rois furent alors sans autorité, les nobles sans frein, les peuples esclaves, les campagnes fréquemment ravagées, le commerce nul, les artisans sans

(1) Bossuet *Discours sur l'histoire universelle*, 2e partie, chap. XXXI.
(2) Turgot, *Loc. cit.*, p. 606.

émulation, l'aristocratie oisive, l'ignorance générale. L'auteur note que le progrès commence par les villes qui sont « chez tous les peuples policés le centre du commerce et des *forces de la société* (1) » ; c'est la bourgeoisie qui porte l'avenir du monde.

A la fin du *Discours sur l'histoire universelle,* Bossuet avait ainsi exposé sa conception : « Ce long enchaînement de causes particulières qui fait et défait les empires, dépend des *ordres secrets de la divine Providence*. Dieu tient, du plus haut des cieux, les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs dans la main ; tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride et par là il remue tout le genre humain... C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin ». Ainsi toute l'histoire serait psychologique ; il n'y a que des actes des rois et de leurs ministres ; mais Bossuet s'aperçoit qu'il faut expliquer ces actes avec autre chose que les seuls motifs individuels ; il fait donc intervenir une volonté surnaturelle, qui opère en dehors de toutes les prévisions humaines. « Tous ceux qui gouvernent se sentent assujétis à une force supérieure. Ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus. Ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mis dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là seul tient tout dans sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils ». En définitive l'histoire est un mystère impénétrable pour l'homme.

---

(1) Turgot, *Loc. cit.*, pp. 607-608.

Avec Turgot nous sommes transportés sur un tout autre terrain ; voici comment il se représente sa tâche. « Dévoiler l'influence des causes générales et nécessaires, celles des causes particulières et des actions libres des grands hommes, et le rapport de tout cela à la constitution même de l'homme ; montrer les ressorts et la mécanique des causes morales par leurs effets : voilà ce qu'est l'histoire aux yeux d'un philosophe (1). » Nous ne trouvons plus ici l'intervention divine qui était nécessaire pour compléter les volontés princières ; c'est que le problème est posé sous une forme inverse de celle que Bossuet avait adoptée.

Ecrivant pour un prince de droit divin, Bossuet ne voit de vraiment important dans le monde que les décisions du roi et les résolutions de Dieu ; écrivant pour une classe qui a fourni beaucoup d'auxiliaires aux gouvernements, mais qui n'a jamais gouverné, Turgot regarde comme des accidents tout ce qui se produit en dehors du Tiers-Etat, tout ce qu'il a supporté passivement ; la véritable histoire est celle dont le principe actif est dans sa classe. « Les empires s'élèvent et tombent ; les lois, les formes de gouvernement se succèdent les unes aux autres ; les arts, les sciences se découvrent et se perfectionnent. Tour à tour retardés ou accélérés dans leurs progrès, ils passent de climats en climats. L'intérêt, l'ambition, la vaine gloire changent perpétuellement la face du monde, inondent la terre de sang, et au milieu de leurs ravages, les mœurs s'adoucissent, l'esprit humain s'éclaire, les nations isolées se rapprochent les unes des autres, le commerce et la politique réunissent toutes les parties du globe, et la masse totale du genre humain, par des alternatives de calme et d'agitation, de biens et de

(1) Turgot, *Loc. cit.*, p. 628.

maux, marche toujours, quoique à pas lents, vers une perfection plus grande (1). »

Ainsi les grands événements dont Bossuet voulait entretenir le Dauphin, sont devenus des accidents au milieu desquels le Tiers-Etat poursuit son œuvre impersonnelle ; c'est cette œuvre qui seule mérite d'attirer l'attention du philosophe. Mais par quel mécanisme s'opère ce mouvement ? Ici encore nous allons trouver Turgot adopter un parti tout opposé à celui de Bossuet.

Dans le système providentiel il ne peut y avoir de place pour le hasard. « Ne parlons plus de hasard, ni de fortune, dit Bossuet, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans le conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte, tout concourt à une même fin : c'est faute d'entendre le but que nous trouvons du hasard et de l'irrégularité dans les rencontres particulières. »

Lorsqu'on ne se propose plus de raisonner sur « les rencontres particulières » et le « conseil éternel » dont l'entrée n'est pas accessible aux historiens, on trouve, au contraire, que le hasard est la grande loi de l'histoire, la condition même de cette régularité qui en permet l'étude philosophique. Il y a des compensations entre les forces créées par les actes princiers et, dans le Tiers-Etat on trouve une multitude de forces qui agissent constamment et produisent une œuvre définitive par des approximations successives. « Au milieu de cette combinaison variée d'événements tantôt favorables, tantôt contraires, dont l'*action opposée doit*

---

(1) Turgot, *Loc. cit.*, p. 598.

à la longue s'entredétruire, le génie que la nature, en le distribuant à quelques hommes, a cependant répandu dans la masse à des distances à peu près égales, agit sans cesse et par degrés, ses effets deviennent sensibles... Toujours inquiète, incapable de trouver le repos ailleurs que dans la vérité, toujours excitée par l'image de cette vériré qu'elle croit trouver et qui fuit devant elle, la *curiosité* des hommes multiplie les questions et les disputes, et les oblige d'analyser, d'une manière toujours plus exacte et plus approfondie, les idées et les faits... Ainsi, à force de *tâtonner*, de multiplier les systèmes, d'*épuiser pour ainsi dire les erreurs*, on arrive enfin à la connaissance d'un plus grand nombre de vérités (1). » La philosophie contemporaine n'aurait presque rien à changer dans cet exposé de la genèse de la science.

Les essais de Turgot me semblent bien supérieurs au *Tableau historique*, dans lequel Condorcet entreprit de traiter la même question que son ami ; il est même fort heureux pour Condorcet qu'il ait été obligé, par les circonstances, à se borner à tracer une simple esquisse des progrès de l'esprit humain, car il annonçait tant de choses qu'il lui aurait été impossible de tenir le plus grand nombre de ses promesses. Son livre, écrit alors que la Révolution avait triomphé, est surtout un hymne en l'honneur du régime nouveau et un réquisitoire contre les superstitions (2).

---

(1) Turgot, *Loc. cit.*, pp. 600-601.

(2) Ainsi, la décadence rapide des Arabes « avertit nos contemporains de ne rien négliger pour conserver, pour augmenter les lumières s'ils veulent devenir et demeurer libres, et de maintenir la liberté s'ils ne veulent pas perdre les avantages que les lumières leur ont procurés. » (*Tableau historique*, p. 81). — L'histoire doit servir « à s'entretenir dans une active vigilance pour savoir reconnaître et étouffer sous le poids de la raison les

Turgot se montre bien plus moderne que son successeur, non seulement parce qu'il juge le passé avec plus de gravité, mais encore parce qu'il a un sentiment bien plus exact de l'importance des phénomènes économiques. Ceci est tellement curieux qu'il n'est pas inutile de nous arrêter un instant sur ce sujet.

Suivant lui, l'invasion des Barbares ne put faire complètement disparaître les arts usuels que l'antiquité avait pratiqués, parce que la demande de leurs produits ne cessa point. Durant le moyen-âge, il y eut beaucoup de perfectionnements dans les arts mécaniques, le commerce, les usages de la vie civile ; « les faits s'amassaient dans l'ombre des temps d'ignorance, et les sciences dont le progrès, pour être caché, n'en était pas moins réel, devaient reparaître un jour, accrues de nouvelles richesses (1) ; » après la Renaissance, l'esprit, ainsi bien préparé et devenu plus attentif, profite des moindres hasards pour faire des découvertes (2).

Condorcet mentionne bien aussi les changements qui se produisirent au moyen-âge, mais il ne paraît point leur attribuer leur véritable place ; il parle de la soie, du papier, de l'aimant et de la poudre à canon entre la scolastique et la poésie italienne (3). A la fin de la neuvième époque, il semble même vouloir renverver l'ordre naturel des choses et fonder les progrès récents des arts usuels sur de très anciennes

---

premiers germes de la superstition et de la tyrannie, s'ils venaient jamais à reparaître » (p. 167).

(1) Turgot. *Loc. cit.*, p. 608, cf. p 666.

(2) Turgot. *Loc. cit.*, p. 610.

(3) Condorcet. *Op. cit.*, p. 88. — Condorcet paraît chercher même à diminuer l'importance de ces progrès, en insinuant qu'ils furent dus à des importations : « Les arts mécaniques commencèrent à se rapprocher de la perfection qu'ils avaient conservée en Asie. »

acquisitions de la science pure ; c'est là que se trouve la phrase si souvent citée : « Le matelot qu'une exacte observation de la longitude préserve du naufrage, doit la vie à une théorie qui, par une chaîne de vérités, remonte à des découvertes faites dans l'école de Platon et ensevelies pendant vingt siècles dans une entière inutilité. » On pourrait penser qu'il a voulu prendre le contre-pied de Turgot.

Voici une pensée de celui-ci sur laquelle j'appelle toute l'attention du lecteur : « Les arts ne sont que l'image de la nature et *la pratique des arts est une suite d'expériences physiques* qui la dévoilent de plus en plus (1). » Nous savons aujourd'hui que la première partie de cette pensée est inexacte, mais il n'y a pas bien longtemps que nous le savons ; quant à la seconde, elle nous donne la clef de l'influence exercée par les arts usuels sur les sciences.

Enfin je signale une observation relative à l'imprimerie, que l'on trouve déjà dans le discours de 1750, et qui est plus developpée dans un des essais inédits. On commença, dit-il, par faire des livres techniques pour l'instruction des artisans, mais les gens lettrés les lurent ; ils « connurent mille manœuvres ingénieuses qu'ils ignoraient et ils se virent conduits à une infinité de notions pleines d'intérêt pour la physique. Ce fut comme un nouveau monde où tout piquait la curiosité. De là naquit le goût pour la physique expérimentale, où l'on n'aurait jamais pu faire de grands progrès sans le secours des inventions et des procédés des arts mécaniques (2). » Turgot a peut-être voulu, en écrivant cela, ramener à leur juste portée les prétentions des entrepreneurs de l'*Encyclopédie*, dont le prospectus parut en 1750. Il savait

(1) Turgot, *Loc. cit.*, p. 605.
(2) Turgot. *Loc. cit.*, p. 667, cf. p. 610.

que les résultats que l'on pouvait attendre d'une description des arts usuels étaient déjà acquis : il ne semble pas que l'*Encyclopédie* ait fait faire aucun progrès nouveau à aucun art, ni à aucune science.

II

Nous voici maintenant au début du XIXe siècle avec le livre fameux de Mme de Staël sur « les rapports de la littérature avec les institutions sociales », dans lequel la doctrine du progrès va s'affirmer avec beaucoup plus d'éclat que dans celui de Condorcet. Au moment où elle écrivait, les idées des philosophes étaient fort attaquées en France ; c'est que la Révolution n'avait guère tenu ses promesses ; l'idéal humanitaire qui avait enchanté ses promoteurs, avait fait place à des luttes sanglantes des factions ; tandis qu'on avait espéré voir tous les hommes fraterniser dans une culture supérieure, on constatait une grande décadence intellectuelle ; après avoir tant déclamé sur le règne de la vertu, on était tombé aux hontes du Directoire. On comprend donc que beaucoup de personnes fussent disposées à soutenir que « les lumières et tout ce qui dérive d'elles, l'éloquence, la liberté politique, l'indépendance des opinions religieuses troublent le repos et le bonheur de l'espèce humaine (1) ».

Il était cependant difficile de croire que la France eût acquis, dans les guerres de la Liberté, tant de gloire en pure perte ; il était vraisemblable que la force avait tranché la

(1) De Staël. *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*. Œuvres complètes, édition de 1820, t. IV, p. 586.

question dans le sens du régime moderne et que tous les regrets des conservateurs étaient superflus ; mais il répugnait aux Français d'admettre que leur pays eût perdu la suprématie littéraire qui lui avait été si longtemps reconnue d'une voix unanime. « Personne ne conteste, dit Mme de Staël (1) que la littérature n'ait beaucoup perdu depuis que la Terreur a moissonné en France les hommes, les caractères, les sentiments et les idées ».

Mme de Staël se trouve dans une situation analogue à celle de Perrault ; elle doit prouver la supériorité de son temps par des considérations d'ordre littéraire. Les hommes du XVIII[e] siècle avaient cru que la grandeur et la décadence des peuples se mesurent au goût avec lequel sont composées les œuvres principales ; le moyen-âge leur faisait horreur parce qu'il manquait totalement de goût à leurs yeux ; Châteaubriand va essayer de ramener ses contemporains au catholicisme en faisant des parallèles entre les auteurs païens et les auteurs chrétiens et démontrant la supériorité de ceux-ci.

Le nouveau régime ne pouvait encore opposer de grands hommes aux auteurs des temps monarchiques ; aussi Mme de Staël ne procéda-t-elle point comme Perrault et Châteaubriand, au moyen de parallèles ; elle chercha à montrer que la littérature peut trouver dans les nouvelles conditions des causes de renouvellement, que le théâtre, la philosophie et l'éloquence sont appelés à jeter un éclat imprévu (2). « Les nouveaux progrès littéraires et philoso-

---

(1) De Staël. *Loc. cit.*, p. 408.

(2) Les appréciations et conseils de Mme de Staël ne sont pas toujours heureux. Elle écrit que la plaisanterie contre les abus va perdre son importance, « si la constitution de la France est libre et si ses institutions sont philosophiques » ; la plaisan-

phiques que je me propose d'indiquer, continueront le développement du système de perfectibilité dont j'ai tracé la marche depuis les Grecs. » Si elle parvenait à convaincre ses contemporains, elle justifiait la Révolution.

Pour rendre son apologie plus facile, Mme de Staël combat les préjugés qui avaient gouverné toute la critique antérieure. Condorcet avait déclaré que « les règles du goût ont la même généralité, la même constance, mais sont susceptibles du même genre de modifications que *les autres lois* de l'univers, moral ou physique, quand il faut les appliquer à la pratique immédiate d'un art usuel (1) ». M. Brunetière observe, très justement, que chez notre auteur « la part de l'absolu diminue, celle du relatif augmente (2) », et qu'ainsi on est conduit « à douter des règles de l'ancienne critique fondée sur une expérience littéraire dont l'insuffisance apparaissait brusquement aux yeux de ses lecteurs (3) » ; mais il ne voit pas que cette nouvelle conception de la critique est motivée par le plan apologétique de Mme de Staël. Si celle-ci met si bien en relief les caractères spécifiquement anglais de Shakespeare et de Gœthe, ce n'est point parce qu'elle a découvert la méthode comparative, mais c'est parce qu'elle doit prouver la possibilité

---

terie sera alors sans utilité et sans intérêt. (*Loc. cit.*, p. 480 et 482). *Candide* est un livre « nuisible dans une république », parce que Voltaire s'y moque des « intérêts les plus nobles de la vie » (p. 489). La comédie devra désormais s'attaquer « aux vices de l'âme qui nuisent au bien général » et surtout à « ceux qui se composent de la privation des qualités », car « l'esprit républicain exige des vertus positives » (p. 487). La séduction devrait être ridiculisée sur la scène (p. 459). Etc.

On doit remarquer, une fois de plus, combien l'histoire se soumet peu aux décrets des idéologues !

(1) Condorcet. *Op. cit.*, p. 155.

(2) Brunetière. *Evolution des genres*, p. 179.

(3) Brunetière. *Op. cit.*, p. 177.

d'une littérature spécifiquement républicaine affranchie des règles de l'ancienne littérature classique. La méthode comparative est chez elle commandée par les convenances de sa polémique.

La société issue de la Révolution vivait de manière à blesser toutes les idées du XVIII[e] siècle ; la vieille réputation de la politesse française était fort atteinte. « Nous avons vu, durant le cours de ces dix années, dit Mme de Staël(1), les hommes éclairés gouvernés par les hommes ignorants ; l'arrogance de leur ton, la vulgarité de leurs manières choquaient plus encore que les bornes de leur esprit. » — « Depuis la Révolution une vulgarité révoltante dans les manières s'est trouvée souvent réunie à l'exercice d'une autorité quelconque (2). » — « Cette révolution peut à la longee éclairer un plus grand nombre d'hommes ; mais pendant plusieurs années la vulgarité du langage, des manières, des opinions doit faire rétrograder à beaucoup d'égards le goût et la raison (3) ».

Une partie très notable du livre pourrait être appelée une exhortation à la civilité et nous devons rapprocher les idées qu'exprime Mme de Staël à ce sujet, des efforts que devait faire l'empereur pour contraindre la société nouvelle à se plier à un cérémonial imité de l'ancienne cour. « Combien, dit-elle (4), le mauvais goût poussé jusqu'à la grossièreté ne s'opposerait-il pas à la gloire littéraire, à la morale, à la liberté, à tout ce qu'il y a de bon et d'élevé dans les rapports des hommes entre eux !... On se permet de plaisanter sur sa propre bassesse, sur ses propres vices, de les avouer avec

---

(1) De Staël. *Loc. cit.*, p. 437.
(2) De Staël. *Loc. cit.*, p. 420.
(3) De Staël. *Loc. cit.*, p. 408.
(4) De Staël, *Loc. cit.*, pp. 420, 421.

impudence, de se jouer des âmes timides qui répugnent encore à cette avilissante gaieté ». — « L'urbanité des mœurs est un moyen efficace pour arriver » à rapprocher les partis (1).

Il était difficielle de ne pas comparer la Révolution et la chute du monde antique : des nobles devenus aussi faibles que les anciens Romains, avaient été dépossédés par une population grossière, « dont l'éducation était à plusieurs siècles en arrière de celle des hommes qu'ils ont vaincus (2) ». Les invasions des Barbares avaient constitué une très grosse difficulté pour les théoriciens du progrès ; Turgot avait fait observer que « cette apparente destruction a répandu sur un plus grand nombre de nations les germes des sciences qu'on avait cru perdues (3) ». Mme de Staël va beaucoup plus loin, car, distinguant ce perfectionnement de l'espèce et le progrès de l'esprit, elle prétend démontrer que les temps du moyen-âge ont été favorables à ce progrès (4).

C'est le mélange des races et le christianisme qui ont produit cet heureux résultat ; Mme de Staël semble tout à fait dégagée des passions des philosophes au sujet de la religion ; cela ne tient pas seulement à l'influence de Rousseau, mais aussi aux obligations que lui impose son apologie du temps présent. Elle espère que le mélange des classes produira un effet analogue au mélange des races et elle ne désespère pas de voir quelque doctrine nouvelle jouer un rôle analogue à celui du christianisme : « Heureux, dit-elle (5), si nous trou-

---

(1) De Staël, *Loc. cit.*, p. 441.
(2) De Staël, *Loc. cit.*, p. 199.
(3) Turgot, *Loc. cit.*, p. 672.
(4) De Staël, *Loc. cit.*, pp. 32 et 217. M. Brunetière paraît croire que Mme de Staël n'a considéré que le perfectionnement de l'espèce, dû à la vulgarisation des connaissances (*Op. cit.*, p. 176).
(5) De Staël, *Loc. cit.*, p. 200.

vions, comme à l'époque de l'invasion des peuples du nord, un système philosophique, un enthousiasme vertueux, une législation forte et juste qui fût, comme la religion chrétienne, l'opinion dans laquelle vainqueurs et vaincus pourraient se réunir ! » Napoléon pensa qu'il était fort inutile d'aller chercher bien loin un tel système philosophique et qu'il pourrait se contenter du catholicisme, en lui imposant un esprit de tolérance (1).

Condorcet eût été fort surpris si on lui avait dit que l'on pût écrire, si peu de temps après lui, que « la méditation religieuse du christianisme a développé les facultés de l'esprit pour les sciences, la métaphysique et la morale (2) ». Mme de Staël estime que l'esprit ne se serait point soumis aux études abstraites s'il n'avait d'abord été conduit à s'occuper de subtibilités théologiques par passion religieuse (3). La Renaissance démontra l'immense progrès qui s'était accompli : « Bacon, Machiavel, Montaigne, Galilée, tous les quatre presque contemporains dans des pays différents, ressortent tout à coup de ces temps obscurs et se montrent cependant de plusieurs siècles en avant des derniers écrivains de la littérature ancienne et surtout des derniers philosophes de l'antiquité (4) ».

Les nécessités de son apologie conduisaient Mme de Staël à présenter une défense de la violence ; elle ne pouvait aborder franchement le sujet même de la Révolution, mais elle prit prétexte des accusations lancées par les philosophes contre le fanatisme religieux pour montrer le rôle considé-

(1) C'est là le but principal du Concordat ; l'empereur, par les choix qu'il fit des évêques, imposa à l'Eglise l'obligation d'oublier les anathèmes lancés contre les prêtres constitutionnels.
(2) De Staël, *Loc. cit.*, p. 190.
(3) De Staël, *Loc. cit.*; p. 209.
(4) De Staël, *loc. cit.*, p. 211.

rable que les passions peuvent jouer dans l'histoire. Je crois utile de présenter ici un assez long extrait de son plaidoyer (encore que la doctrine soit fort insuffisante), parce qu'il est curieux de voir, encore une fois, comment les conditions historiques commandent la pensée des idéologues :

« Quoique les passions fortes entraînent à des crimes que l'indifférence n'eût jamais commis, il est des circonstances dans l'histoire où ces passions sont nécessaires pour remonter le ressort de la société. La raison, avec l'aide des siècles, s'empare de quelques effets de ces grands mouvements; mais il est de certaines idées que les passions font découvrir et qu'on aurait ignorées sans elles. Il faut des secousses violentes pour porter l'esprit humain sur certains objets entièrement nouveaux ; ce sont les tremblements de terre, les feux souterrains, qui montrent aux regards de l'homme les richesses dont le temps seul n'eût pas suffi pour creuser la route (1). »

Il est bien probable que Mme de Staël songeait beaucoup, en écrivant ces lignes, aux luttes de la Réforme et notamment à la vie de Calvin. Avant elle, et bien souvent aussi depuis, les protestants ont plaidé les circonstances atténuantes en faveur de leurs anciens chefs et cherché à atténuer la violence du XVIe siècle; Mme de Staël se montre ici bien plus perspicace que ne sont d'ordinaire les écrivains de sa religion; c'est que, voulant défendre l'œuvre de la Révolution, elle ne pouvait se maintenir sur le terrain du rationalisme.

Toutes les thèses nouvelles de ce livre fameux sont ainsi déterminées *par les conditions historiques*.

---

(1) De Staël, *Loc. cit.*, p. 206. On remarquera que l'auteur croit que l'histoire travaille à *découvrir* et non à *construire*. Ce point de vue est celui de tous ses contemporains.

III

Il nous faut maintenant interrompre le cours de cette histoire de l'idée de progrès pour parler d'une doctrine qui, tout en contredisant celle du progrès, a cependant eu sur elle une très grande influence; je veux parler de la doctrine de l'évolution, qui se rattache aux guerres de l'Indépendance des nations.

On a trop souvent rapproché ces guerres de celles que soutinrent nos armées révolutionnaires; elles correspondent en réalité à un mouvement idéologique opposé. Là où avaient pénétré les armées françaises, on s'était hâté d'imiter la France, de supprimer les anciennes institutions et d'en créer d'autres suivant des principes que l'on regardait comme conformes au droit naturel. Il arriva un jour cependant où les peuples se révoltèrent contre ce système de perfectionnement et refusèrent, les armes à la main, le bonheur que nous leur apportions. « L'idée de nationalité, dit Renan (1), dont le XVIIIe siècle n'offre aucune trace et dont les conquêtes du commencement de ce siècle sont la négation (2), date des soulèvements que produisirent les tendances unitaires de la Révolution et de l'Empire chez les peuples rendus à la conscience d'eux-mêmes par le joug de l'étranger. »

Désormais on opposera au progrès l'évolution, à la créa-

---

(1) Renan. *Essais de morale et de critique*, p. 117.

(2) A remarquer le changement du sens du mot *patriote* : pendant les guerres de la Liberté le *patriote* est celui qui aide les Français contre son souverain ; plus tard c'est celui qui se bat pour restaurer le pouvoir de son prince.

tion la tradition, à la raison universelle la nécessité historique. Ceci ne veut pas dire, comme l'ont soutenu parfois les admirateurs du XVIIIe siècle, que les défenseurs des nouvelles idées prétendissent immobiliser le monde ; mais ils voulaient montrer qu'il y a dans les changements une *loi historique locale*, et ils regardaient comme très essentiel de la respecter. La première grande manifestation de la nouvelle conception fut celle de Savigny et elle porta sur le droit.

Depuis longtemps les hommes d'Etat se proposaient de régulariser l'activité des tribunaux en rédigeant de grandes ordonnances ; Napoléon croyait que son Code civil lui assurerait plus de gloire que ses plus belles batailles ; il semblait naturel que l'Allemagne, rendue à elle-même, affirmât la conscience qu'elle avait acquise de sa force et de son unité, en se donnant un système de droit. Savigny combattit cette opinion en 1814 et il fonda ainsi l'école historique.

Les thèses de l'école historique ont souvent paru nébuleuses, parce qu'elles ont été exprimées dans une langue qui ne leur convenait point parfaitement. Cette école voit dans la formation du droit le résultat d'une infinité de forces qui déterminent une croissance analogue à celle d'un être organisé ; elle ne connaît donc les formes que par la constatation de l'histoire, comme le naturaliste ne connaît les animaux qu'en les observant ; elle ne peut pas ramener l'ensemble à une cause génératrice. « Savigny, dit M. Tanon (1), s'attache presque exclusivement à la continuité, à la solidarité qui lie le présent au passé, sans considérer, et surtout sans apprécier à leur juste valeur les progrès ultérieurs que l'évolution développe dans l'avenir. C'est la lacune la plus

---

(1) Tanon. *L'évolution du droit et la conscience sociale*, p. 24.

grave de sa conception. » Il n'y aurait aucune obscurité dans la doctrine, si l'école s'en était tenue rigoureusement à cette étude scientifique d'un passé achevé, délimité, solidifié ; mais elle a voulu conserver l'espérance d'un mouvement futur, ce qui obligeait à introduire une force créatrice, une puissance de progrès, un législateur latent auquel on a donné le nom de *conscience juridique du peuple*.

On a beaucoup disserté sur cette conscience juridique. On a dit qu'elle n'était susceptible d'aucune détermination (1); cela est vrai, et on ne peut en donner une formule qu'en partant de l'observation du droit qu'elle est supposée avoir engendré. La situation de l'école historique ressemble ainsi beaucoup à celle de l'école darwinienne, qui ne peut pas dire quelles sont les causes qui déterminent les changements dans les espèces (2); elle constate seulement, *une fois la sélection achevée*, les relations qui existaient entre les moyens de vie ou de défense des animaux et les conditions de leur milieu ; — on dit que la concurrence vitale donne la victoire aux plus aptes ; mais quels sont les plus aptes ?

Le langage figuré employé par l'école historique a fait naître un très grand nombre de sophismes. Je me borne à signaler ici une thèse qui a occupé une très grande place dans les discussions ; les fondateurs de l'école soutenaient que la coutume est toujours supérieure à la loi (3). Si, en effet, la formation du droit est assimilée à une évolution vitale, on doit la regarder comme étant d'autant plus parfaite qu'on y voit moins apparaître la trace d'une volonté et

---

(1) Tanon. *Op. cit.*, p. 28.
(2) Lamarck, au contraire de Darwin, voulait connaître ces causes.
(3) Tanon. *Op. cit.*, p. 17 et 32-34.

qu'elle est davantage enveloppée dans l'ensemble de la vie populaire.

IV

Pendant une quarantaine d'années après la Restauration, le monde libéral fut très préoccupé d'études scientifiques sur l'histoire ; à la *légèreté* du *siècle des lumières* s'opposait le *sérieux* des nouvelles écoles ; la doctrine du progrès ne put se maintenir qu'en empruntant beaucoup à celle de l'évolution. On observe que la notion d'organisme engendra un grand nombre de thèses importances.

1° On attachera désormais une importance capitale à la lenteur et à la régularité du mouvement. On en est venu à regarder avec quelque pitié les révolutionnaires qui ne comprennent pas qu'une telle marche est seule compatible avec la science ! On en est venu à attacher une sorte de respect superstitieux à cette progression, tandis qu'autrefois la lenteur du progrès était seulement regardée comme une mesure conseillée par la prudence.

2° L'idée de la nécessité a été fortement renforcée ; Mme de Staël avait appelé l'attention sur les maux immenses qui résulteraient d'une politique ayant pour objet d'arrêter le progrès des lumières et elle regardait une telle tentative comme devant être infructueuse (1) ; mais ce n'était là qu'un jugement fondé sur la pratique, tandis que maintenant on regarde le mouvement comme aussi nécessaire qu'une évolution vitale.

3° On a cessé de raisonner sur le progrès de l'esprit ou sur l'accroissement des lumières ; on a regardé les institu-

---

(1) De Staël. *Loc. cit.*, pp. 585-586.

tions comme étant des organes d'un être vivant; on a choisi, à la manière de Cuvier, des caractères dominateurs et on a étudié l'histoire en suivant leurs variations.

Nous trouvons une application très remarquable des nouveaux points de vue dans la *Démocratie en Amérique*, dont la première édition parut en 1834 et qui a exercé une si grande influence sur la pensée du XIXe siècle. Tocqueville nous apprend, aux premières pages de son livre, que l'égalité des conditions est le caractère dominateur des institutions américaines ; c'est « le fait générateur dont chaque fait particulier semble découler et le point central où toutes les observations devaient aboutir ». Il nous apprend aussi qu'il avait été conduit à reconnaître que le mouvement vers l'égalité n'était point particulier à ce pays et qu'il se produisait partout, en raison de causes inconscientes : « Partout on a vu les divers incidents de la vie des peuples tourner au profit de la démocratie ; tous les hommes l'ont aidée de leurs efforts : ceux qui avaient en vue de concourir à ses succès et ceux qui ne songeaient point à la servir ; ceux qui ont combattu pour elle et ceux qui se sont déclarés ses ennemis ; tous ont été poussés pêle-mêle dans la même voie et tous ont travaillé en commun, *les uns malgré eux, les autres à leur issu*, aveugles instruments dans la main de Dieu ».

Tocqueville exprimait l'idée qu'il avait acquise de cette nécessité dans un langage qu'il cherchait à rendre très saisissant : « Le livre tout entier a été écrit sous l'impression d'une sorte de *terreur religieuse* produite dans l'âme de l'auteur par la vue de cette révolution irrésistible qui marche, depuis tant de siècles, à travers tous les obstacles et qu'on voit encore aujourd'hui s'avancer au milieu des ruines qu'elle a faites... Si de longues observations et des méditations sincères amenaient les hommes de nos jours à reconnaître que le *développement graduel et progressif* de l'égalité

est à la fois le passé et l'avenir de leur histoire, cette seule découverte donnerait à ce développement le caractère sacré de la volonté du souverain maître. Vouloir arrêter la démocratie paraîtrait alors lutter contre Dieu même et il ne resterait aux nations qu'à *s'accommoder à l'état social* que leur impose la Providence. »

Le mouvement est regardé comme étant semblable à un mouvement organique ; on conclut à la nécessité de la démocratie dans l'avenir : l'homme sage devra chercher, dans l'expérience des peuples qui sont les plus avancés sur la voie nouvelle, des expériences capables de guider le législateur qui cherchera à faciliter le passage du passé au futur.

Que Tocqueville ait réussi à faire partager sa conviction à ses contemporains, c'est ce que déplorait Le Play qui regardait la *Démocratie en Amérique* comme un livre dangereux, ayant fait beaucoup de mal (1) : « Les honnêtes gens qui se rattachaient au passé ou qui restaient indécis entre le bien et le mal, prirent peu à peu confiance en sa prédiction ; et, depuis lors, ils croient à l'avènement fatal du régime américain (2). » Le Play ne voulait pas admettre les faits qui paraissaient évidents à Tocqueville ; il se persuadait que le monde pouvait être changé par l'exemple de quelques vieilles familles conservant des idées patriarcales ; la notion de nécessité lui demeurait absolument étrangère. Le Play pensait encore comme les gens du XVIIIe siècle, ce qui peut te-

---

(1) Le Play, *La réforme sociale en France*, 5e édition, t. III, p. 327.

(2) Le Play. *Organisation du travail*, 3e édition, p. 366. Suivant Le Play, Tocqueville aurait cru que la décadence des peuples européens était inévitable ; « il croyait d'ailleurs que cette décadence ne pouvait guère être accélerée par l'importation du régime américain (p. 377). »

nir à son ignorance absolue des travaux accomplis par les juristes-historiens.

L'œuvre de Proudhon antérieure à 1848 porte, à un très haut degré, la marque des idées professées par Tocqueville ; les *Contradictions économiques* pourraient être appelées une philosophie du devenir égalitaire démontrée par les lois économiques ; Marx a très bien reconnu ce caractère dans la critique de ce livre. « Toute nouvelle catégorie est une hypothèse du génie social pour éliminer l'inégalité engendrée par l'hypothèse précédente. En résumé, l'égalité est l'intention primitive, la tendance mystique, le but providentiel que le génie social a constamment devant les yeux, en tournoyant dans le cercle des contradictions économiques. » Il ajoute cette phrase qui semble montrer qu'il avait lu assez superficiellement une partie du livre de Proudhon et qu'il avait été dérouté par le langage imagé de celui-ci (1). « La Providence est la locomotive qui fait mieux marcher tout le bagage économique de M. Proudhon que sa raison pure et évaporée. Il a consacré à la Providence tout un chapitre qui suit celui de l'impôt (2). »

Si Proudhon emploie un langage qui choque ainsi Marx, c'est qu'il se rend bien compte (comme Tocqueville), qu'il n'y en a pas d'autre pour faire entendre clairement que la nécessité pousse le monde dans la voie que l'histoire du passé permet d'espérer.

Marx a raison lorsqu'il soutient que cette tendance à l'égalité appartient seulement à notre temps : « Dire que tous les siècles antérieurs, avec des besoins, des moyens de

---

(1) En 1865, Marx critiquera le style de Proudhon ! Ce qui prouve combien il est difficile aux étrangers de pénétrer le génie de notre langue.

(2) Marx, *Misère de la philosophie*, p. 165.

production, etc., tout à fait différents, travaillaient providentiellement à la réalisation de l'égalité, c'est d'abord substituer les moyens et les hommes de notre siècle aux hommes et aux moyens des siècles antérieurs, et méconnaître le mouvement historique par lequel les générations successives transformaient les résultats acquis des générations qui les précédaient ». En effet, lorsque l'on considère l'histoire au point de vue de l'évolution, il faut embrasser seulement une période dont les conditions économiques présentent assez de constance pour qu'on puisse déterminer un rapport unique entre elles et l'ensemble des phénomènes contemporains (1).

Au temps de Proudhon, la question se présentait bien moins comme un problème de science que comme une question de politique sociale; les défenseurs des idées égalitaires éprouvaient le besoin de justifier leurs tendances en prouvant qu'elles étaient conformes à la nature des choses, telle que le passé la révèle : pour affirmer la confiance dans un avenir désiré, ils essayaient de faire entendre que l'égalité n'était pas un accident des temps modernes. C'est le point de vue de la création qui gâtait leurs vues sur le passé ; l'étude de l'évolution était troublée par une idée préconçue sur l'avenir.

Dans la *Justice*, Proudhon se place à un point de vue notablement différent ; il cherche encore à justifier ses conseils sociaux par une investigation des mouvements généraux du

---

(1) « L'étude des faits historiques, disent MM. Langlois et Seignobos, ne montre pas *un progrès universel et continu* de l'humanité ; elle montre *des progrès partiels et intermittents*, et elle ne fournit aucune raison de les attribuer à une cause permanente et inhérente à l'ensemble de l'humanité plutôt qu'à une série d'accidents locaux. » (*Introdution aux études historiques*, p. 249).

passé : il constate qu'il y a des époques de régression comme il y a des époques de progrès; ces alternatives seraient en rapport étroit avec la moralité de chaque temps. Il y a progrès lorsque se produit « la justification ou le perfectionnement de l'humanité par elle-même », lorsque la liberté et la justice s'accroissent, que l'homme s'élève au-dessus de ce qu'il y a de fatal ; la décadence est « la corruption ou la dissolution de l'humanité par elle-même, manifestée par la perte successive des mœurs, de la liberté, du génie, par la diminution du courage, de la foi, l'appauvrissement des races (1). » Il croit pouvoir affirmer que l'histoire de l'humanité prouve que la Justice ne périt jamais et que « le progrès est l'état naturel ». Le moraliste devra rechercher quelles sont les causes des décadences partielles que l'on constate et qui trahissent « une anomalie contre laquelle la raison psychologique proteste (2) ».

Ici ce sont les évolutions qui sont appelées en témoignage pour éclairer la notion de justice et pour apprendre comment l'homme peut se maintenir moral. Je ne fais que mentionner en passant cette curieuse doctrine, parce qu'elle est en dehors des courants de la démocratie contemporaine.

V

Depuis que la démocratie se croit assurée d'un long avenir et que les partis conservateurs sont découragés, elle n'éprouve plus le même besoin qu'autrefois de justifier son droit au pouvoir par la philosophie de l'histoire. La notion

---

(1) Proudhon. *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, t. III, p. 271.
(2) Proudhon, *Loc. cit.*, p. 277.

de progrès a donc perdu presque toute son importance aux yeux des hommes qui tiennent une grande place dans la science bourgeoise : c'est ainsi que MM. Langlois et Seignobos ne consacrent que treize lignes (et encore assez dédaigneuses) à la question du progrès dans leur *Introduction aux études historiques*. Cependant il est facile de constater que le progrès n'est pas encore rayé du dictionnaire démocratique.

La démocratie repose sur l'existence d'une solide hiérarchie ; il faut à l'oligarchie des gros arrivistes une troupe ardente de bas-officiers qui ne cesse de travailler dans l'intérêt de ses chefs et qui retire peu de profit matériel de son activité ; il faut tenir en haleine cette sorte de petite noblesse, en lui prodiguant des marques de sympathie ou en excitant en elle des sentiments d'honneur, en lui parlant un langage idéaliste. La grandeur du pays, la domination des forces naturelles par la science, la marche de l'humanité vers la lumière, voilà les balivernes qui se retrouvent à tout instant chez nous, dans les discours des orateurs démocratiques.

Dans une harangue prononcée devant la Ligue de l'enseignement à son congrès d'Angers, au mois d'août 1906, le ministre de l'Instruction publique s'écriait : « L'exercice du pouvoir à mes yeux n'a d'intérêt qu'autant qu'il peut permettre à un homme, non pas de jouir des honneurs que donne la fonction, mais de lui procurer cette satisfaction intime et profonde qu'on éprouve quand on peut réaliser sa pensée. » Ce langage digne d'un stoïcien était tenu par l'austère Aristide Briand ! Quelques instants auparavant, il avait dit : « Ce pays-ci, c'est nous qui l'aimons. S'il vit, s'il se développe, s'il grandit, s'il s'embellit, ce sera par nous, parce que nous sommes des républicains. Vous aurez beau dire cela [aux conservateurs], ils ne vous entendent pas ».

Ainsi le bon apôtre parle comme s'il se prenait pour l'au-

teur de tout ce qui se produit de grand dans le pays et il trouve des auditeurs pour accepter son charlatanisme ! Il avoue que cela ne prend point sur les conservateurs ; et, en effet, maintenant les politiciens ne s'adressent point au public pour lequel écrivirent les Pères de la démocratie ; ils s'adressent à des catégories de personnes qui ont été soumises à un entraînement spécial et qui sont façonnées en vue d'admirer les oracles qui sortent de leur bouche.

Tous les efforts de l'administration républicaine depuis trente ans ont tendu à enrégimenter les instituteurs dans cette petite noblesse qui fait la fortune des héros de notre démocratie contemporaine ; on a travaillé à leur inculquer un respect superstitieux pour les grands mots à peu près vides de sens qui servent de philosophie aux bourgeois. De là résulte ce que M. Léon Daudet appelle la philosophie des primaires, terme assez inexact, car ce galimatias n'est pas une création des hommes qui ont reçu l'instruction primaire, mais une création de leurs maîtres en vue de les duper, de les exploiter et de se faire des rentes sur le trésor public que leur dévouement ouvre aux politiciens.

Il y a toujours, de par le monde, quelques âmes honnêtes qui se refusent à voir les choses sous leur aspect réel, qu'elles trouvent passablement repoussant ; elles s'ingénient, en conséquence, à fabriquer des théories qui puissent donner un peu de respectabilité à la démocratie. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer encore des théories du progrès, théories très artificielles, dans lesquelles l'auteur cherche à se tromper lui-même. Je crois utile, pour terminer cette étude, de présenter au lecteur la doctrine que M. P. Lacombe a exposée il y a une douzaine d'années ; cela sera d'autant plus instructif que M. P. Lacombe est à la fois un savant consciencieux (1) et un vieux républicain.

(1) MM. Langlois et Seignobos engagent les lecteurs qui dési-

L'auteur observe que l'on peut distinguer deux sortes de progrès : l'un qui consiste dans une accumulation de richesses et de connaissances ; l'autre qui est d'essence toute subjective et qui comporte un équilibre ou une conciliation entre les émotions sensuelles, sentimentales et intellectuelles (1) : « Ce qui fait tout en réalité, c'est le sentiment qu'on a de son sort (2). » C'est pourquoi, après avoir constaté, au cours de ses recherches, « la priorité de l'évolution économique, en tant que vérité expérimentale », il ne se sert pas de l'économique pour « juger la hauteur relative des civilisations ». Il s'agit, en définitive, de distribuer des prix aux nations qui suivent la meilleure voie ; les hommes qui contribuent, d'une manière quelconque, à maintenir leur pays dans cette voie, devront se considérer comme ayant acquis une noblesse particulière. Le bonheur que M. P. Lacombe va essayer de mesurer, sera celui d'une élite seulement (3) ; et nous avons vu que l'essentiel de la démocratie est, en effet, d'assurer une bonne existence à une minorité de politiciens que soutient avec dévouement une armée demeurée assez pauvre ou même malheureuse, mais persuadée de la beauté de son rôle.

Le point de vue de M. P. Lacombe est donc bien celui de la démocratie. Remarquons encore ses idées relatives à l'économique : l'échelle de la civilisation sera indépendante du progrès matériel, auquel se rattache étroitement le progrès scientifique. Les démocraties modernes existent, en effet, dans des pays qui deviennent tous les jours plus riches

---

rent approfondir la notion du progrès, à ne pas se contenter de ce qu'il en ont dit, et à consulter l'ouvrage de M. P. Lacombe, *L'histoire considérée comme science*, qui a paru en 1894.

(1) P. Lacombe, *Op. cit.*, p. 976.
(2) P. Lacombe, *Op. cit.*, p. 280.
(3) P Lacombe, *Op. cit.*, p. 283.

par suite de causes étrangères aux préoccupations des hommes qui les gouvernent et le plus souvent même en dépit de l'activité de cette prétendue représentation du pays. Le bonheur des politiciens est le seul but que poursuit la politique démocratique et c'est ce bonheur qui doit servir à placer les peuples sur l'échelle de la civilisation d'après M. P. Lacombe, — puisque le mètre qu'il propose n'est applicable qu'à la plus haute des actions sociales (1).

Pour déterminer la règle qui doit servir à mesurer le bonheur, M. P. Lacombe abandonne complètement le terrain de l'observation et il raisonne d'après ses goûts d'érudit: « Les émotions intellectuelles, dit-il, ont généralement une vivacité moindre que les émotions sensuelles et sentimentales ; mais la durée et la répétition ne les affaiblissent pas, le *bonheur faible et tranquille* qui vient d'elles peut être continu et remplir presque tous les instants. La règle la plus sûre de l'art de vivre, ou art du bonheur consiste à poursuivre, dans une large mesure, l'émotion intellectuelle... Le cours ordinaire des choses en nous dirigeant vers l'élargissement indéfini de l'intelligence, s'il ne seconde pas nos vœux, ne les contrarie pas non plus (2) ». Si l'on accepte cette morale bonne pour un assidu des bibliothèques, on arrive à cette conclusion : « L'historien qui veut mesurer la distance des sociétés entre elles sur la voie du progrès, n'a pas de mètre plus sûr à employer que la part faite, en chacune de ces sociétés, aux émotions intellectuelles, à l'art et à la science (3). » Mais ici se présente une nouvelle difficulté, car il y a en réalité deux mètres, l'un artistique, l'autre scientifique ; l'auteur est conduit naturellement par ses

(1) P. Lacombe. *Op. cit.*, p. 283.
(2) P. Lacombe. *Op. cit.*,, p. 281-282.
(3) P. Lacombe. *Op. cit.*, p. 283.

goûts personnels à préférer le second : « Je *demande* que les civilisations soient mesurées entre elles, d'abord par le mètre de la science que chacune a contenue, quitte à tenir compte, en seconde ligne, des supériorités artistiques, littéraires ou morales, que l'une d'elles peut avoir sur les autres (1) ».

On doit remarquer que dans cet exposé, si subjectif qu'il soit, M. P. Lacombe (2) a tenu compte d'un élément très considérable de la pensée démocratique ; il ne fait pas grand cas du progrès moral ; celui-ci ne peut guère aboutir qu'à des sensations neutres et, par suite, il n'a pas une grande valeur pour l'appréciation du bonheur. Nous savons par de nombreuses expériences que nos politiciens ont une profonde horreur pour tout ce qui leur rappelle la contrainte que la morale prétend imposer aux hommes.

En donnant une si grande place aux choses de l'intelligence, M. P. Lacombe a pu croire qu'il exprimait le vœu profond de la démocratie, car celle-ci ne cesse de vanter la prétendue passion qu'elle éprouve pour la vérité. Dans son discours d'Angers, Aristide Briand demande aux instituteurs de former « le vrai homme, le citoyen de la véritable démocratie, celui dont le cerveau n'est pas obstrué par la préoccupation du mystère et du dogme, l'homme qui regarde clairement en face de lui, l'homme qui voit en lui la vie telle qu'elle est, belle et méritant d'être vécue, et qui la vivra (3). » Et se permettant toutes les exagérations du ga-

(1) P. Lacombe. *Op. cit.*, p. 288.
(2) P. Lacombe. *Op. cit.*, p. 280-281.
(3) Si l'on sollicitait un peu l'orateur, il vanterait le bonheur tranquille que procure l'occupation intellectuelle ; nous savons que les politiciens désirent un bonheur très sensuel, celui dont jouissent les classes dirigeantes désœuvrées.

limatias démocratique, le ministre lançait cette phrase étonnante : « Cet homme-là a la divinité en lui ; et si ce Dieu jusqu'à présent a été si souvent impuissant et chancelant, et courbé sur les fardeaux de la vie, c'est parce que le *mensonge et l'ignorance* ont trop longtemps enchaîné ses efforts. C'est à nous de le libérer. »

M'est avis qu'il est difficile de pousser plus loin l'aplomb du politicien, heureux d'être enfin parvenu à une situation inespérée et abusant de la naïveté d'auditeurs entraînés à admirer la creuse métaphysique des arrivistes repus.

A l'origine de nos recherches nous avons trouvé une petite philosophie de gens du monde qui prétendaient jouir joyeusement de leurs richesses et qui ne voulaient plus entendre parler de la prudence longtemps imposée à leurs pères ; les contemporains de Louis XIV vantent les merveilles de leur siècle et s'enthousiasment en pensant aux belles choses qui naissent spontanément pour assurer un bonheur de plus en plus grand aux hommes. — Plus tard est venue une philosophie de l'histoire qui a pris sa forme définitive au temps de la bourgeoisie libérale et qui a eu pour objet de montrer que les transformations poursuivies par les champions de l'Etat moderne possédent un caractère de nécessité. — Aujourd'hui nous sommes descendus aux boniments électoraux, qui permettent aux démagogues de diriger souverainement leur armée et de s'assurer une vie heureuse ; parfois d'honnêtes républicains cherchent à dissimuler l'horreur de la politique sous des apparences philosophiques, mais le voile est toujours facile à déchirer.

Toutes les idées relatives au progrès se mêlent d'une manière singulière et parfois cocasse, parce que la démocratie a très peu d'idées qui lui appartiennent en propre et qu'elle vit presque uniquement sur l'héritage de l'ancien régime.

Une des tâches qui s'impose au socialisme contemporain, est de démolir tout cet échafaudage de mensonges conventionnels et de ruiner le prestige dont jouit encore la métaphysique des gens qui vulgarisent la vulgarisation du XVIIIe siècle. C'est ce que j'ai essayé de faire chaque fois que j'en ai trouvé l'occasion au cours de ces études.

Lorsque les socialistes parlent du progrès, c'est dans un sens tout particulier et qui ne ressemble nullement à ceux que nous venons de discuter. Il s'agit pour eux de tout ce qui fait avancer le monde sur la voie de la préparation à la révolution sociale : développement automatique du capitalisme, création spontanée d'institutions prolétariennes et formation d'une conscience juridique née de la réflexion opérée sur les conflits économiques, qui met mieux en lumière la lutte de classe. Tout cela n'a aucun rapport avec ce que l'idéologie bourgeoise entendait par progrès : seuls les professionnels du mensonge peuvent trouver un intérêt à embrouiller les idées sur ce point.

Georges SOREL.

Un grand conflit social :

La Grève d'Hennebont

(*fin*) (1)

8° *Provocations continues de la Société des cirages.*

On peut penser si cette trahison eût un effet désatreux : le découragement se mit parmi les camarades d'Hennebont ; les récriminations se firent entendre contre le syndicat, à tel point que M. Giband affirma au Conseil d'administration de la *Société des cirages français* — il en fit l'aveu à ses amis d'Hennebont — qu'il n'y aurait pas de grève.

Cependant la date fixée pour la réponse aux revendications approchait. Le 15 avril, il fit appeler les membres du bureau syndical, les informant qu'il avait bien fait parvenir leurs revendications au siège social de la Société, mais que n'ayant aucune réponse, il partait lui-même à Paris, leur demandant d'attendre son retour avant de prendre une décision définitive à ce sujet.

Pendant ce temps, la grève générale était déclarée à Lorient ; des délégations vinrent à Hennebont supplier les camarades de faire cause commune avec ceux de Lorient ; mais liés par la parole donnée, ils attendirent le retour de M. Giband. Le samedi 21 avril, il était de retour à Hennebont.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Immédiatement le conseil syndical lui demandait une entrevue. *Il la refusa*, prétextant qu'il devait auparavant voir le préfet à Lorient. Le samedi à minuit, avant qu'une seule réunion ait eu lieu, la troupe arrivait à Hennebont. Aussi, grande fut l'effervescence, le dimanche, à la réunion donnée par le citoyen Craissac et la camarade Jacoby. Le lundi 23 avril, nouvelle demande d'entrevue, nouveau refus. A trois heures de l'après-midi, un bureau de vote comprenant trois syndiqués et trois non-syndiqués était constitué, la grève était votée à bulletin secret par 640 voix contre 482. Cette décision fut aussitôt portée à la connaissance du Directeur, qui répondit par une lettre, dans laquelle il disait : « En réalité, les ouvriers subissent une grève qu'ont or- « donnée la *Confédération Générale du Travail* et la Bourse « du travail de Lorient. Que ces deux associations en aient « toute la responsabilité. »

Deux mille hommes de troupe, s'ajoutant à ceux déjà présents, arrivèrent presque immédiatement à Hennebont. Le 29 avril, les ouvriers demandaient une nouvelle entrevue. Ils essuyaient un nouveau refus.

Ce fut, dès lors, une véritable lutte à coup d'affiches entre le Directeur et le syndicat. Le 2 mai, dans une lettre ouverte, le Directeur disait :

C'est en vain que vous chercherez à donner le change à l'opinion publique. Ce n'est pas la Société des cirages français qui a voulu et qui veut encore la grève ; celle-ci, vous le savez mieux que n'importe qui, a été imposée par la Confédération Générale du Travail de Paris et sa succursale la Bourse du travail de Lorient, pour appuyer le mouvement du 1er mai — *mouvement qui devait assurer le triomphe de la révolution sociale* — qui a piteusement échoué grâce au *bon sens* des ouvriers dans la plupart des villes *et aux mesures* prises par le gouvernement dans les autres.

Le 8 mai, nouvelle affiche du Directeur dans laquelle, toujours hanté par le spectre de la Confédération Générale du Travail et de la révolution, il dit :

Rien dans la situation locale ne la justifiait ; sans la crise générale dont ni vous ni moi ne sommes responsables, vous ne seriez pas en grève ; *nous ne pouvons émettre la prétention, vous et moi, de résoudre la question sociale*. Le mouvement gréviste organisé en vue des revendications du 1er mai est en décroissance dans toute la France. Partout le travail reprend ; vos camarades lorientais ont regagné leurs ateliers. A votre tour de décider, à votre tour de cesser cette grève qui n'est pas la vôtre.

Depuis quelques jours, Sélaquet, délégué de l'Union fédérale de la métallurgie, était arrivé à Hennebont. L'énervement gagnait la troupe et les grévistes. Chaque jour, des manifestations avaient lieu, suivies d'arrestations. Toutes les nuits, les clairons qui veillaient sur l'usine pour empêcher le départ des voitures chargées de fer-blanc et de tôle, devaient sonner le rassemblement afin d'empêcher le départ des charretiers, et naturellement dans la nuit, grâce à l'obscurité, les grévistes se vengeaient sur les gendarmes, des provocations de la journée. Tout homme reconnu à sonner le clairon, la nuit, passait en correctionnelle et était condamné à un mois de prison et deux cents francs d'amende.

Le 14 mai, nouvelle affiche du Directeur, dans laquelle il disait que les manœuvres étaient payés plus de 2 francs par jour et où il donnait un relevé qui démontrait qu'ils gagnaient 17 fr. 17 par semaine (1) ; il concluait en disant :

Je ne consentirai jamais à recevoir l'envoyé de la Confédération Générale du Travail. Ces gens-là ont des intérêts opposés

---

(1) Ce qu'il oubliait de dire, c'est que pour gagner ces 17 fr. 17, les manœuvres doublaient le poste trois fois par semaine, c'est-à-dire qu'ils faisaient trois journées de 20 heures en plus de leur semaine de sept jours, car ils travaillaient également le dimanche ; de sorte que leur semaine se répartissait ainsi :

7 jours à 10 heures. . . . . :	70	heures.	
3 jours à 10 heures de nuit :	30	—	
soit :	100	—	pour 17 fr. 70.

aux nôtres. Entre eux et nous, rien de commun. Ouvriers et patrons, nous souffrons tous de la grève qu'ils ont déchaînée. Eux en vivent et en vivent grassement ; criminellement, ils vous ont imposé la grève après vous avoir enlevé les moyens de la soutenir. Rappelez-vous que les deux tiers des cotisations que vous avez apportées au syndicat sont allées à la Confédération Générale du Travail et à la Bourse du Travail de Lorient ; qu'a rapporté à votre syndicat l'affiliation au groupement *révolutionnaire et anarchiste ?*

Deux grèves en moins de trois ans, c'est-à-dire pour peu que celle-ci se prolonge — 400.000 francs de salaires perdus, 50.000 francs de cotisations engloutis. Conséquence ? La misère à votre foyer.

Ouvriers, par ces agitateurs vous avez déjà trop souffert ; ressaisissez-vous, comptez-vous, vous êtes le nombre, vous êtes la force, imposez la reprise du travail qui n'a que trop longtemps été interrompu.

La réponse des ouvriers fut un nouveau vote à *l'unanimité* de la continuation de la grève.

A la suite de la réunion où fut émis ce vote, M. Giband adressait une plainte au parquet de Lorient contre Sélaquet, en disant qu'il avait préconisé « l'action directe » en pleine réunion.

Le 15 mai, Sélaquet fit une réunion à Kerglaw. Le soir de cette réunion, un incendie — le deuxième — éclatait dans une remise à *cinquante mètres du château* et dans laquelle logeait la troupe.

Un mètre carré à peine de la *toiture en chaume* fut brûlé ; mais c'est tout ce que demandait M. Giband qui, le lendemain, le 16 mai, prenait l'arrêté suivant :

Considérant que l'anarchiste Sélaquet, dans des réunions publiques, a conseillé aux ouvriers l'emploi des moyens violents et de « l'action directe » ;

Que cette dernière locution en langage ordinaire signifie : *le vol, le pillage, l'incendie* et *l'assassinat*, et que quelques malheureux ont commencé à suivre ses criminels conseils, en interrompant les communions téléphoniques et en mettant le feu à des immeubles habités ;

Arrêtons, etc. etc...

Quand le préfet eut connaissance, à la mairie, de cet arrêté, il essaya de faire comprendre à M. Giband qu'il s'exposait à des poursuites ; le procureur de la République intervint également. Rien n'y fit, M. Giband leur répondit : que puisqu'ils avaient peur, il *découperait simplement de l'affiche la signature du préfet*, mais que l'arrêté serait apposé et mis en vigueur.

En effet, le 17 mai au matin, on pouvait voir l'arrêté affiché avec un coin coupé — celui où était la signature du préfet Duchaylard, et, à côté, l'ancien arrêté pris en 1903, par le préfet Moullé, et qu'on remettait en vigueur.

Ce fut, également, à cette entrevue du 16 mai, que M. Giband — *comme maire* — rappela aux autorités la plainte déposée par lui contre Sélaquet deux jours auparavant; il les somma de le mettre en état d'arrestation.

Le soir même, le bureau du syndicat était perquisitionné. Naturellement on ne trouva rien — et Sélaquet fut mis en état d'arrestation. Il resta détenu pendant cinquante deux jours. Au bout de quinze jours, la première inculpation était abandonnée et tous nous avions cru qu'on allait le remettre en liberté. Mais nous avions compté sans le parquet de Lorient, qui ne voulait pas lâcher sa proie.

Il ouvrit une *seconde instruction* contre Sélaquet. Les accusations portées contre lui n'étaient pas plus sérieuses que pour la première, mais cela permettait au parquet de le maintenir sous les verrous, tout le temps que durait la grève : l'amnistie vint le tirer de ses griffes.

Un nouveau délégué, le camarade Masson, fut immédiatement envoyé à Hennebont où, le mouvement de stupeur provoqué par l'arrestation de Sélaquet passé, la situation devenait d'une gravité exceptionnelle. L'application de l'arrêté du maire avait exigé un nouvel envoi de troupes et de gendarmes. A chacune des réunions des grévistes, le champ syndical était cerné par les gendarmes, l'infanterie et les

chasseurs à cheval (le fameux régiment de Pontivy). La rue Neuve, l'école des garçons qui s'y trouvait, enfin toutes les rues situées dans un rayon de 500 mètres du champ syndical étaient occupées militairement une heure et demie avant la réunion et deux heures après ; ensuite, la réunion terminée, à laquelle assistèrent chaque fois, procureur de la République, commissaire spécial, préfet et sous-préfet du Morbihan, pour sortir du champ syndical, les autorités avaient inauguré le système des petits paquets : on laissait sortir les grévistes dix par dix, on les encadrait alors de gendarmes à cheval, qui les accompagnaient pendant plus de 200 mètres, où ils étaient encore à nouveau refoulés par les troupes.

On peut penser que ces sorties n'allaient pas sans protestations de la part des grévistes, et plus d'une fois les délégués durent intervenir pour empêcher les arrestations ou les charges trop brutales. Ces mesures furent maintenues jusqu'à la fin de la grève.

Cependant l'arrestation de Sélaquet qui, dans la pensée de M. Giband et du préfet, devait jeter le désarroi parmi les grévistes et mettre promptement fin à la grève, produisit un effet contraire. Alors qu'auparavant il y avait une minorité pour la reprise du travail, il n'y eût plus qu'unanimité pour la continuation de la grève.

D'autre part, la surexcitation des grévistes augmentant, une véritable guerre de chouans commença entre eux et les gendarmes, une guerre dont on ne peut se faire une idée qu'en connaissant le pays. Bientôt il fut impossible à la gendarmerie de faire les rondes de nuit sans être encadrée de troupes sabre au clair, prêtes à toutes les éventualités. Mais malgré l'énorme déploiement de troupes — plus de 3.000 hommes pour 1.800 grévistes, — malgré les patrouilles continuelles de chaque nuit, les autorités constataient avec

désespoir de nouvelles déprédations aux Forges ou aux environs.

La tactique des grévistes était de tenir en haleine toute la troupe pour empêcher *la nuit* le départ des chalands chargés de tôle et de fer-blanc.

9° *Les revendications des ouvriers.*

Le préfet tenta un suprême effort pour avoir une entrevue entre les délégués du syndicat et M. Giband.

Sur les conseils de Gautier, secrétaire de la Bourse du travail de Saint-Nazaire, délégué par l'Union Fédérale de la métallurgie à Hennebont, les revendications avaient été modifiées de la façon suivante :

PERSONNEL A LA JOURNÉE

Tout le personnel travaillant à la journée demande une augmentation de 0 fr. 50 par jour.

Fours Martin.

Les hommes travaillant aux pièces demandent une augmentation de 0 fr. 03 par mille et par homme.

Pour la réparation du sol, être payé à 0 fr. 30 de l'heure.

Fer-blanc. Kerglaw. Hall de Tours. Lochrist.

Les hommes travaillant aux trains demandent une augmentation de 0 fr. 50 par mille et par homme.

Cisailleurs, augmentation de 0 fr. 20 par mille, et décolleurs à la table, 0 fr. 50 par mille et par équipe.

Fours à recuire et dérochage.

Les hommes demandent une augmentation de 0 fr. 03 par mille et par homme.

Etamerie.

Les hommes demandent une augmentation de salaires de : Etameurs, 0 fr. 40 par mille. Trieurs, 0 fr. 50 par mille.

Décapage.

Les hommes demandent une augmentation de 0 fr. 03 par mille et par homme.

Imprimerie.

Les hommes travaillant aux pièces: Imprimeurs, margeurs, rattrapeurs, demandent 0 fr. 10, augmentation par mille et par homme.

Scierie.

Les hommes travaillant aux scies circulaires demandent une augmentation de 0 fr. 30 pour le cent de petites caisses.

Les pointeurs de caisses demandent d'être payés pour le cent de grandes caisses, 2 francs, le cent de petites caisses, 1 fr. 80.

Casse-fonte.

Les hommes demandent la suppression des casses ou d'être payés pour ce travail au prix de la journée moyenne.

Trio.

Les chauffeurs demandent une augmentation de: premiers chauffeurs, 0 fr. 02 par mille et par homme; deuxièmes chauffeurs, 0 fr. 03 par mille et par homme.

Les hommes travaillant au train demandent une augmentation de 0 fr. 01 par mille et par homme.

Trieurs d'escarbilles.

Les personnes employées à ce travail réclament une augmentation de 0 fr. 05 par hectolitre d'escarbilles triées.

Jeunes gens.

Les jeunes gens à la rentrée, 1 fr. 50, de 15 à 18 ans 0 fr. 25 d'augmentation annuelle.

Embauchage des fils d'ouvriers, de préférence aux fils d'étrangers.

Reconnaissance du syndicat. Il ne sera fait aucun renvoi pour faits de grève ou faits connexes.

Le personnel sera repris en entier.

Pour le syndicat et par ordre,

LÉCHARD.

On peut remarquer l'énorme différence existant entre ces

revendications et celles élaborées par Karbastard. Or de l'avis des ouvriers, ces dernières revendications leur donnaient, amplement satisfaction, ce qui démontre mieux encore le parti-pris bien arrêté de Karbastard de faire échouer le mouvement.

L'entrevue eût lieu le 30 mai; une fois de plus M. Giband essaya de venir à bout du Comité de la grève. Il avait fait venir à l'entrevue, — *présidée par le préfet* — ses contremaîtres et quelques *jaunes*, tandis que le commissaire de police — l'âme damnée de M. Giband — pendant toute la durée du conflit n'avait prévenu que quatre membres du Comité de la grève qui, heureusement, refusèrent d'assister à l'entrevue tant que le Comité n'était pas au complet.

Ne pouvant opposer aucun argument à ceux fournis par les ouvriers tant sur les salaires que sur l'incapacité de certains contremaîtres et la mauvaise organisation du travail, le Directeur insulta la délégation et finalement refusa de continuer la discussion.

La situation devenait critique, à tel point que M. Giband et le préfet — ce dernier fut constamment aux ordres du directeur des forges — demandèrent au ministre de l'Intérieur l'autorisation de faire dresser un campement de troupes sur le champ syndical — *appartenant aux grévistes* — prétextant ne plus pouvoir loger de troupes ailleurs. Le 7 juin, M. Clémenceau envoyait un de ses attachés de cabinet à Hennebont, afin de rendre compte de la situation et il refusait de laisser occuper le terrain syndical. Cet envoyé avait pu se rendre compte que si cette mesure était prise, c'était la collision et l'émeute à Hennebont. Avec le nombre de gendarmes et de soldats qui s'y trouvaient, c'eût été une véritable boucherie, car les gas d'Hennebont n'auraient pas reculé.

Dès que la venue de cet envoyé fut connue à Hennebont, les femmes se portèrent en masse vers la mairie, malgré la

troupe et les gendarmes ; il s'y trouva bientôt cerné par elles aux cris de : « Du pain, nous voulons du pain » ! Le préfet ne réussit à les éloigner qu'en faisant nommer une délégation de cinq femmes, qui se rendraient auprès de M. Giband.

Mais il fallait aux officiers une revanche pour n'avoir pu empêcher cette manifestation. Ils cernèrent entre deux rues un groupe de femmes, que les gendarmes renvoyaient d'un bout à l'autre de la rue, en leur ordonnant de circuler, alors que les officiers maintenaient à chaque bout les barrages formés d'une quadruple rangée de cavaliers.

Plusieurs grévistes furent arrêtés, mais on se hâta une demi-heure après de les relacher devant les menaces des grévistes. Quinze femmes et *une fillette de 11 ans* furent poursuivies et condamnées par le tribunal de Lorient à des peines variant de huit à vingt jours de prison.

Le 11 juin, la *Société des Cirages français* tentait un nouvel effort pour la reprise du travail. Elle envoyait à 1.600 grévistes — à cette époque elle avait décidé de faire 200 victimes — la lettre et le bulletin d'embauchage ci-dessous :

Une délégation d'ouvriers m'ayant exprimé le désir de reprendre le travail et étant moi-même désireux de voir finir la grève qui cause tant de misères, je suis prêt à rouvrir les ateliers si la rentrée d'un nombre suffisant d'ouvriers peut assurer la marche normale de tous les services de l'usine.

Si vous voulez revenir travailler, vous n'aurez qu'à adresser aux Forges, après l'avoir signée, la demande ci-jointe.

Dans chaque service, les ouvriers seront repris dans l'ordre d'admission des demandes d'embauchage et dans la mesure des besoins.

Le directeur des forges d'Hennebont,
J. GIBAND.

Demande d'embauchage.

Le Soussigné demande à reprendre le travail dans le poste qu'il occupait avant la grève et aux mêmes conditions.

Signature.

Commissaire de police, gendarmes, tous se faisaient les racoleurs de la direction. On montra aux ouvriers des dépêches — fabriquées de toutes pièces — venant de Paris, annonçant la fermeture définitive de l'usine, si la reprise du travail n'était pas votée. Les délégués firent observer, ironiquement, au préfet, qui prétendait tout savoir, qu'il ignorait une chose : l'*arrivée de ballons dirigeables en pierre pour emporter les usines à Paris !*

Aussi je ne dus guère insister auprès des ouvriers pour qu'ils apportent au Comité de la grève le bulletin d'embauchage et la lettre. Le 16 juin, 1.296 lettres et bulletins étaient parvenus au Comité de la grève ; 97 ouvriers n'en ayant pas reçu étaient venus se faire inscrire. Bref, on pouvait dire que sur les 1.800 ouvriers, 1.393 étaient, grâce à ce référendum organisé par la direction, pour la grève à outrance.

Cependant, les bruits de fermeture de l'usine couraient avec une persistance inquiétante. Je fus prévenu, alors, que M. Giband avait déclaré à l'Administration de la *Société des cirages français* que si la moindre concession était faite aux grévistes, il donnait immédiatement sa démission. De plus, il attendait mon départ, annoncé depuis plusieurs jours, pour afficher la fermeture de l'usine, et, à la faveur de la surprise provoquée par cette nouvelle, tenter une reprise du travail.

Le 18 au matin, je simulais mon départ pour Paris, m'arrêtais à la première gare, et rentrais à Lorient. Deux heures après, j'apprenais que l'affiche, annonçant la fermeture de l'usine jusqu'au 1er août, était posée. Je revins immédiatement à Hennebont, à la grande stupéfaction des autorités, et devant la surexcitation causée par l'annonce de la fermeture de l'usine, on n'osa pas tenter une reprise du travail, qui aurait été le signal de bagarres violentes.

II

1° *Héroïsme des grévistes.*

C'était donc une prolongation du conflit de six semaines, au milieu de la plus épouvantable des misères. Le Comité de la grève prit immédiatement ses dispositions. Les distributions de pain (1), qui jusque-là avaient été de 350 grammes par jour et par famille, furent abaissées à *750 grammes par semaine et par famille*. Avant même que j'aie pu ouvrir la bouche à la réunion, pour annoncer cette nouvelle, les grévistes réclamaient eux-mêmes la diminution des rations de pain afin de *pouvoir résister encore après le 1er août.*

Pas une protestation, pas une plainte ne s'élevèrent, et pourtant la misère était épouvantable. Nombre de familles se nourrissaient simplement de crabes cuits à l'eau qu'elles allaient pêcher au Blavet ; mais tous répétaient, comme une ritournelle, avec un entêtement farouche : tout plutôt que de rentrer tête basse ! Il était pourtant urgent de prendre des mesures. Une affiche (2) fut rédigée, dans laquelle nous faisions appel à la population lorientaise et en particulier aux ouvriers du port, pour venir en aide aux grévistes.

Malheureusement, la Bourse du travail — je ne veux pas en rechercher ici les causes, elles sont trop complexes — si elle avait fait un mouvement admirable avant le 1er mai, entraînant dans son effort les ouvriers d'Hennebont, nous opposait à ce moment une force d'inertie que rien ne put vaincre. Le syndicat du port, le vieux Père Trévaux, quel-

---

(1) Pendant les cent quinze jours de grève, il ne fut pas distribué autre chose que du pain.

(2) *Voix du Peuple* du 1er au 8 juillet.

ques autres militants nous envoyaient de temps à autre un secours. De la Bourse, rien! Pas même une souscription permanente. Les collectes à la sortie de l'arsenal, qui avaient rapporté, en 1903, jusqu'à 1.800 francs, arrivaient à peine à 100 francs. Bref, le lendemain de la fermeture de l'usine, le 18 juin, nous n'avions pas de quoi payer les affiches (1) contenant « l'appel à la population lorientaise. »

Avec le Comité de la grève, je commençai toute une série de démarches auprès du maire de Lorient et de diverses autres personnalités, pour recueillir des secours. Un Comité réunissant dans son sein les personnalités politiques les plus disparates, y compris Société de musique, Chorale, Ligue des Droits de l'Homme, etc. etc., fut constitué, afin d'organiser une kermesse au profit des grévistes d'Hennebont. Puis je repartis pour Paris. Le camarade Gautier, de Saint-Nazaire, était venu me remplacer.

On peut, par ce simple résumé, comprendre l'âpreté de cette lutte et les difficultés qu'eurent à vaincre les différents délégués envoyés sur les lieux par l'Union Fédérale de la métallurgie et la *Confédération Générale du travail.*

Confiants dans la fermeture de l'usine, les grévistes relâchèrent quelque peu leur surveillance. La Direction en profita. Elle faisait partir, dans la nuit du 23 au 24 juin, vers trois heures du matin, un chaland chargé de tôle. Deux mille hommes de troupes étaient placés de chaque côté des rives du Blavet et accompagnaient le chaland. A quatre heures du matin, toute la population était sur pied. Mais il était trop tard pour empêcher le départ. Trois cent grévistes se rendirent à pied à Lorient afin d'empêcher le déchargement. Ils

(1) Ce fut un bourgeois de Lorient qui, mis incidemment au courant de cette situation, alla trouver l'imprimeur, lui commanda les affiches et les paya.

furent dispersés par la troupe, qui les empêcha d'approcher des quais.

Ce départ mit le comble à l'exaspération des grévistes ; d'autre part, les rapports du préfet, ainsi que les protestations qui lui parvinrent, augmentèrent l'inquiétude du ministre de l'Intérieur — inquiétude dont il avait fait état à la tribune de la Chambre — à tel point qu'il délégua à Hennebont quelqu'un qui le touchait de près, en qui il avait une entière confiance, pour le renseigner sur la situation.

Cet envoyé s'y rendit le 26 juin. Il fut fortement impressionné par l'épouvantable misère des grévistes. A son retour, le Ministre convoquait une délégation d'ouvriers des forges d'Hennebont et leur Directeur, pour discuter au bureau du ministère de l'Intérieur, et essayer de trouver un terrain d'entente. La délégation ouvrière fut nommée par le syndicat qui choisit quatre membres du comité de grève.

L'entrevue eut lieu le 3 juillet. Elle fut écrasante pour le Directeur. Celui-ci esssaya de montrer au ministre que les salaires étaient moins faibles que ne le prétendaient les ouvriers. Il prétendit même qu'ils étaient deux fois plus élevés. Quand il eut donné force arguments, les délégués ouvriers, sans phrases, lui mirent sous les yeux leur bon de de paie. Alors, n'ayant rien à répondre, il perdit contenance, se répandit en doléances contre les habitudes d'intempérance, d'ivrognerie des ouvriers des forges.

L'argument ne tenait pas debout ; on le lui démontra par des faits et on le força, on l'accula à avouer piteusement qu'il était responsable, pour une part, de cet état de choses, puisqu'il soutenait, lui, directeur, les ivrognes contre les syndiqués. Il dût, en terminant, reconnaître que l'action du syndicat avait, depuis quelques années, diminué des deux tiers le nombre des ouvriers manquant au travail le lundi.

Le directeur, poussé à bout, fit alors cette déclaration stu-

péfiante : « Vous voyez bien, M. le Ministre, qu'il est impossible de discuter avec des hommes d'aussi mauvaise foi ! » Et il se refusa à continuer la discussion, ce qui lui attira une verte réplique de M. Clémenceau.

Ce dernier avait été impressionné par les chiffres, les faits irréfutables apportés par la délégation. S'adressant à Lechard, il lui demanda son âge, ce qu'il gagnait aux forges, s'il était marié. — « J'ai 28 ans, lui répondit Lechard ; depuis 15 ans je travaille aux forges, je gagne 2 fr. 50 par jour, et on ne peut me reprocher d'avoir manqué une heure à mon travail. Si vous pensez qu'avec un pareil salaire je puis me marier et vous faire des citoyens, prenez ma place ! » Naturellement, le ministre ne répondit pas. Il se contenta de promettre aux ouvriers de ne plus mettre les soldats à la disposition du directeur pour protéger le départ des chargements de fer. C'était un résultat bien maigre, la promesse du ministre étant avant tout subordonnée à l'attitude du préfet, homme sans volonté, subissant servilement l'influence du Directeur. Néanmoins, les ordres qui lui furent donnés durent être précis, car le camarade E. Dumas qui avait remplacé Gautier à Hennebont, constata que le service d'ordre s'était considérablement relâché. Il obtint même — probablement aussi parce qu'on n'aurait pu l'empêcher — l'autorisation de faire une manifestation, le jour du 14 juillet.

2° *Les pouvoirs publics.*

Un fait nouveau, autrement important que l'entrevue ministérielle, vint donner un regain d'énergie aux grévistes. M. Giband, en plus de ses fonctions de Directeur des forges, occupait la présidence de la Chambre de Commerce de Lo-

rient (1), était conseiller général et maire d'Hennebont. Le préfet, sur l'ordre du ministre, lui refusa enfin les troupes pour une nouvelle tentative de départ d'un chaland. Ce départ n'aurait d'ailleurs été possible que par surprise ou en sabrant les grévistes. C'est alors qu'en qualité de Maire, il signa une réquisition adressée aux autorités militaires, les mettant en demeure d'assurer la protection du chaland. Puis prenant le train pour Port-Louis, il se mettait à l'abri des incidents qui n'auraient pas manqué de se produire. De plus, il accordait aux 60 renégats jaunes, qui lui avaient envoyé leur bulletin d'embauchage, l'autorisation de quêter en ville. Il faisait en outre dresser des contraventions aux rouges qui voulaient les imiter.

C'est sur ces faits que le préfet prit l'arrêté suivant :

Nous, Préfet du Morbihan,

Vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884,

Considérant que M. Giband, maire d'Hennebont a gravement manqué à ses devoirs en mettant au service de la Compagnie des Forges d'Hennebont, l'autorité qui s'attache à ses fonctions, et qu'il a pris notamment dans un intérêt privé, différentes mesures non justifiées par l'intérêt général ;

Que d'autre part il a donné comme directeur d'usine, un ordre de nature à amener un conflit et qu'il a aussitôt déserté son poste municipal ;

Arrêtons :

Article premier. — M. Giband, maire d'Hennebont, est suspendu pour un mois de ses fonctions.

Art. 2. — M. le Sous-Préfet de Lorient est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Hennebont, le 10 juillet 1906.

Le Préfet,

Du Chaylard.

---

(1) A ce sujet, j'eus une conversation typique avec M. Nail, maire de Lorient. Comme je me faisais l'écho des plaintes des femmes hennebontaises, il me coupa la parole en disant : « Oh !

Cet arrêté produisit une profonde impression, comme une espèce de soulagement chez les grévistes qui manifestèrent bruyamment leur joie.

Malgré cet arrêté, le lendemain, le Directeur renouvellait les mêmes réquisitions. Ne pouvant obtenir satisfaction, il tenta quand même de faire partir le chaland, mais les autorités prévoyant les incidents, intimèrent l'ordre à l'éclusier de ne pas lui livrer passage. Il fit alors dresser un constat par huissier, se promettant de poursuivre le préfet en dommages-intérêts devant les tribunaux civils.

Ce que le préfet n'afficha pas à ce moment-là, ce fut les promesses qu'il avait faites quelques jours avant au camarade Léchard, secrétaire du syndicat. Si ce camarade les avait acceptées, le désarroi et le découragement étaient semés parmi les grévistes. Le conflit aurait pris fin.

Léchard avait produit sur le préfet et sur le ministre de l'intérieur une profonde impression par la manière dont il avait défendu ses camarades et discuté les revendications du syndicat.

A son retour à Hennebont, il fut appelé à la mairie par le préfet qui lui demanda ce qu'il gagnait à l'usine. *Deux francs par jour, lui répondit Léchard*. Carrément, le préfet *lui proposa un emploi, celui qu'il aurait voulu, à condition qu'il abandonnât immédiatement la grève.*

Après l'acte de trahison de Karbastard, on comprendra que le coup eût été funeste à la grève. Léchard répondit simplement au préfet, qui osa par la suite lui renouveller ses odieuses propositions, qu'il était avant tout le manda-

---

c'est un homme d'une intelligence remarquable, supérieure, mais ne me parlez pas de sa moralité, je ne le défendrai pas. Sur ce point, il n'est pas défendable ; je suis d'accord avec vous ».

taire des grévistes, qu'il ne les trahirait pas et n'accepterait jamais pareille proposition.

3º *L'insolidarité des ouvriers de Saint-Ouen.*

Il est nécessaire ici d'ouvrir une parenthèse et d'examiner un à côté de la grève. La *Société des cirages français* ne possède pas seulement les forges d'Hennebont.

Elle a des usines et même des maisons de vente en Angleterre, à Barry et à Londres ; à Moscou, Odessa, Saint-Pétersbourg et Nijni-Novgorod (Russie) ; Bruxelles (Belgique) ; Santander (Espagne) ; Marseille, Lyon, Paris, Saint-Ouen, Hennebont (France).

Les catalogues de cette Société sont à cet égard assez curieux ; au dos de chacun d'eux figure une carte géographique sur laquelle les usines et maisons de la Société sont indiquées par un... petit drapeau tricolore !

Celle de Saint-Ouen (Seine) s'approvisionne de fer blanc à Hennebont. On y imprime le fer blanc, on y fabrique la boite de cirage, et l'exploitation des femmes, comme à Hennebont, y est épouvantable.

Outre les misères que supportaient les grévistes, une véritable obsession les poursuivaient. Ils pensaient et parlaient constamment des ouvriers de l'usine de Saint-Ouen et ils ne comprirent jamais que Saint-Ouen ne marchât pas avec eux. Malgré toutes les raisons et tous les arguments qu'aient pu leur fournir les divers délégués, toujours ils en revenaient à cette question obsédante : « Saint-Ouen marchera-t-il bientôt » ? En leur raisonnement simpliste, ils voyaient simplement les faits : les usines de Saint-Ouen et d'Hennebont avaient les mêmes actionnaires ; les ouvriers avaient donc les mêmes intérêts. De plus, Saint-Ouen avait élu un député socialiste révolutionnaire. Saint-Ouen avait donc,

pensaient-ils, une conscience plus éclairée et plus révolutionnaire, par conséquent : c'était pour les travailleurs de Saint-Ouen un devoir *sacré* de se solidariser avec eux.

Les travailleurs de l'usine de la Société des cirages français de Saint-Ouen ont endossé là une grosse responsabilité. Ce ne furent pourtant ni les conseils, ni les avis, ni les réunions qui leur manquèrent.

Au début de mai, j'allais faire une première réunion, à laquelle assistait d'ailleurs leur Directeur, M. Borghi, et le sous directeur ; le 23 mai, avec le député Meslier, j'y allais faire une seconde réunion. Entre temps, le 15 mai, une réunion privée du personnel, organisée par quelques militants de Saint-Ouen, avait également eut lieu ; le 7 juin, on leur donna une quatrième réunion, et le 16 juin, Gautier, de passage à Paris, revenant du lieu de grève, leur faisait également une conférence pour les inciter à se solidariser avec Hennebont.

Rien n'y fit. Cet échec ne peut être attribué qu'à l'autorité du Directeur qui affiche des *idées extrêmement avancées* et appartient à toutes les sociétés philantropiques et laïques de Saint-Ouen. C'est un homme qui, au point de vue électoral, est à ménager !

Je ne voudrais pas insinuer que le député de Saint-Ouen ait pu être influencé par cette situation, mais il est un fait certain et qu'on ne peut démentir : c'est que, sous l'influence des démarches qui furent faites près de lui à Saint-Ouen — par des ouvriers de l'usine des cirages français, — *il devait aller faire une enquête à Hennebont*. A ce moment, Me Barbeun, avocat conseil de Sélaquet, emprisonné à Lorient, était à Paris. Il fut convenu qu'il retournerait avec lui et le camarade Dumas ; ce dernier allait remplacer Gautier auprès des grévistes. Ils devaient partir ensemble, tous les trois, le mercredi soir, 4 juillet ; le député de Saint-Ouen n'alla pas

à Hennebont faire l'enquête qu'il nous avait cependant promise. Pourquoi ?

Réduit aux hypothèses, je n'apporterai ni affirmations ni suspicions. Je me borne à constater le fait, ayant assisté à l'entretien. Tout au plus, ai-je le droit de dire que s'il avait été à Hennebont faire cette enquête et s'il était venu en rendre compte à Saint-Ouen, peut-être que, *malgré les augmentations successives* et l'application, dès le 1er mai, de la journée de 9 heures à l'usine des cirages français de Saint-Ouen, les ouvriers et ouvrières de cette localité auraient cessé le travail par solidarité ; mais, je le répète, je n'apporte pas un jugement. Je constate un fait. Il ne saurait être démenti.

4° *Gendarmes et soldats.*

La révocation de M. Giband et la manifestation du 14 juillet furent les derniers actes d'apparente et tardive neutralité envers les grévistes. Leur admirable résistance, l'énervement des troupes, tout concordait à mettre à bout les autorités, exténuées par un aussi long conflit. Les ordres envoyés de Paris furent de mettre fin à la grève coûte que coûte.

Le 16 juillet était la date fixée dans une affiche de la direction pour la première reprise du travail. Après avoir fait raccoler les ouvriers par les contremaîtres, aidés des gendarmes et du commissaire de police, on tentait la reprise.

Des mesures d'ordre plus sévères et plus brutales que jamais avaient été prises. Les principales rues d'Hennebont furent gardées militairement, toute la nuit, par des sentinelles placées de 100 en 100 mètres et incessamment reliées entre elles par des patrouilles de chasseurs sabre au clair.

Il fut interdit aux grévistes, le matin, d'approcher de l'usine dans un rayon de 500 mètres. Malgré le déploiement énorme de forces, la reprise du travail échoua complètement. Sur les 1.800 ouvriers, 40 seulement réintégrèrent l'usine. Pourtant les grévistes connaissaient les souffrances de la misère et s'imposaient les pires privations.

La misère était telle, que les instituteurs, *émus des réflexions et des plaintes de leurs élèves*, adressèrent une pétition à la mairie, demandant qu'il ne fût fait aucune distribution de prix aux élèves, et que l'argent, utilisé chaque année à cet effet, fût employé à l'achat de pain pour les grévistes. Ce qui fut fait.

A partir de cette date, chaque jour, sous prétexte d'assurer la liberté du travail, comme si ces 40 hommes sur 1.800 pouvaient faire le moindre travail aux forges, on les promena, encadrés par 800 hommes de troupes et gendarmes, des forges à leurs habitations, à chaque repas.

Naturellement, chaque sortie donnait lieu à des protestations, à des bagarres, à des arrestations au petit bonheur, opérées avec joie par les gendarmes.

Malgré tout, les rentrées n'augmentaient pas. Appelé par les camarades, je retournai de nouveau à Hennebont pour y rester jusqu'à la fin du conflit. J'y étais arrivé à peine que le préfet me menaçait d'arrestation. Je dus même à la mairie soutenir avec lui une violente discussion. Il essaya de faire pression sur moi, et *par un marchandage indigne,* de me faire quitter Hennebont.

Le 1er août, nouvelle tentative de reprise du travail ; nouvel échec. Il y avait en tout *80 entrées*. Pourtant M. Giband avait promis des secours en pain et en viande à ceux qui reprendraient le travail. Une affiche avait été apposée, indiquant aux ouvriers les adresses des Comités où se feraient les distributions. Chose ignoble, que nous ne sûmes que plus

tard, ces secours avaient été distribués *avec l'argent recueilli à la kermesse de Lorient.*

Le Comité, sur les 1.400 francs recueillis, avait envoyé 900 francs au syndicat et 500 francs à la mairie, pour les *non-syndiqués,* que les contremaîtres et surveillants ne distribuaient qu'aux premiers ouvriers ayant repris le travail.

Ce nouvel échec exaspéra M. Giband qui, a bout, envoya aux ouvriers habitant les maisons appartenant à l'usine la lettre ci-dessous :

Vous avez quitté le travail depuis plus de trois mois ; dans ces conditions, nous sommes obligés de reprendre le logement que nous vous donnions lorsque vous travailliez, pour le donner à nos ouvriers actuels.

Vous avez huit jours pour déménager ; le 7 août, le logement devra être libre.

Il espérait, par cette dernière intimidation, faire augmenter les rentrées. Au contraire, en deux jours, elles diminuèrent d'une dizaine, alors qu'augmentait l'excitation des grévistes, exaspérés des continuelles promenades des renégats encadrés de la troupe. La chouannerie avait recommencé malgré les sentinelles placées partout, malgré les patrouilles. Chaque nuit les maisons des jaunes subissaient de terribles assauts. Enfin le 6 août, quatre incendies successifs éclataient dans la même journée ; un dans les landes, un dans une maison de grévistes, un autre à Kéroch et un quatrième dans les landes encore. Comment éclatèrent ces incendies ? Les uns les imputèrent à la chaleur, ce qui était admissible. Les autres à la malveillance. On ne sut jamais exactement.

Le soir de cette journée, le préfet m'appelait à nouveau à la mairie. Le parquet de Lorient était descendu ; on me menaça d'arrestation, prétendant que j'étais l'auteur indirect de ces incendies. On n'osa pas passer de la menace à

l'exécution, la surexcitation des grévistes donnant à craindre des violences.

Le lendemain, sur la demande du préfet, une nouvelle délégation était nommée pour s'aboucher avec le directeur de l'usine. Les négociations recommencèrent le 8 août. On remit aux délégués une liste de 150 grévistes renvoyés de l'usine. *Par un hasard voulu, toute la délégation était parmi les exclus.* Sur la menace de ne pas continuer les pourparlers, le lendemain la liste tombait à 50, puis finalement à 10. Pour les revendications, ce fut encore plus dur. Le Directeur se retranchait derrière son Conseil d'administration, refusait toutes concessions. Finalement il promit :

1° De reviser les tarifs pour les tôles ; elles seraient payées proportionnellement à leur épaisseur, de façon que les prix ne fassent plus le saut brusque dont nous avons parlé, pour un centième d'épaisseur, de 12 à 8 francs ;

2° Des augmentations seraient accordées à certaines catégories de fer-blanc ;

3° Comme il *fallait prévoir encore un mois et demi de chômage au moins*, à cause de la sécheresse et du manque d'eau au Blavet, des équipes seraient établies parmi le personnel, de façon que le travail puisse se faire par roulement, permettant à tous les ouvriers de travailler, sinon un jour sur deux, au moins deux jours par semaine, tant que l'eau manquerait pour faire fonctionner toute l'usine ;

4° Dans les services à feu continu — seulement, — dès que la reprise du travail serait complète, — on tenterait un essai de la journée de huit heures — dont M. Giband se déclarait toujours un fervent partisan. Si les résultats étaient satisfaisants, ce mode de travail serait maintenu ;

5° La reconnaissance du syndicat ;

6° La nomination de commissions d'atelier, par service, qui seraient reçues par le directeur chaque fois qu'elles le demanderaient. Ces commissions seraient chaque fois accompagnées de deux membres du Conseil syndical et lui signaleraient : 1° le mauvais état du matériel ; 2° les insolences et les injustices des

contremaîtres ; 3° les améliorations à apporter dans le travail ; 4° les mises à pied injustifiées (1) ;

7° Seuls, les dix ouvriers portés sur la liste dressée d'un commun accord ne seraient pas repris ;

8° Le secrétaire du syndicat ne serait pas renvoyé.

M. Giband se refusa avec énergie à signer ces conventions, disant au préfet, qui nous servait d'intermédiaire, qu'en raison de la longue durée du conflit, il exigeait que les ouvriers eussent confiance dans sa parole. Finalement, le Comité de la grève accepta.

5° *La fin de la grève.*

Le 10 août au soir, j'annonçais ces résultats, à la réunion des grévistes. Il y eût bien un mouvement de flottement et d'hésitation, mais le vote se prononça en faveur de la reprise du travail pour le lundi matin. Le Comité de la grève engagea ensuite les ouvriers à aller se faire tous inscrire à l'usine. Cette décision était excellente, car elle montra aux ouvriers que Directeur et autorités avaient toujours menti en

(1) Cette dernière revendication tenait le plus à cœur aux grévistes. En effet, le matériel déplorable de l'usine n'était réparé que quand un accident arrivait, Or, neuf fois sur dix, les ouvriers en avaient prévenu le contremaître qui, ayant une prime proportionnelle à la diminution des frais généraux, refusait de signaler à la direction le mauvais état du matériel ; qu'un cylindre ou autres pièces vînt à se briser, on les faisait payer à l'ouvrier. Qu'un accident empêchât le fonctionnement de la machine, si l'ouvrier n'était pas blessé, on le mettait à pied pendant quelques jours, lui imputant la responsabilité de l'accident.

Enfin, les contremaîtres étaient de véritables brutes, qui allaient jusqu'à frapper les ouvriers dans l'usine, ce qui amenait parfois de terribles bagarres.

leur disant qu'il y avait plus de 1.000 ouvriers d'inscrits. Le compte fait pour tous les services, c'est à peine s'il y avait 300 inscriptions sur 1.800 grévistes.

Il était dit que M. Giband ergoterait jusqu'au bout. J'avais annoncé à la réunion — me fiant à la parole du préfet et de la délégation — que des augmentations seraient accordées à certaines catégories de fer-blanc : quelle ne fut pas la surprise de tous, le 11 août au matin, en voyant une affiche de M. Giband annonçant qu'il n'avait pas dit *augmentation des tarifs* mais *amélioration* des tarifs ? J'eus beau expliquer à la réunion de l'après-midi qu'on ne pouvait *améliorer* les tarifs sans accorder d'augmentation, les grévistes ne voulurent rien entendre et, sur la proposition de l'un d'eux, la continuation de la grève fut revotée, malgré nos objurgations.

Le Comité de la grève se réunit immédiatement et décida pour donner plus d'autorité à cette décision, d'organiser un référendum pour le lendemain, le dimanche 12 août. Ce référendum fut annoncé par voie d'affiches et par le crieur municipal dans toutes les communes des environs d'Hennebont. Le scrutin fut ouvert à 9 heures du matin et fermé à 3 heures de l'après-midi. Il y avait eu 750 votants : 605 se prononcèrent pour la continuation de la grève, 145 pour la reprise du travail.

Ceux qui n'ont pas vécu cette heure de dépouillement, au milieu de ces âmes héroïquement simples et frustes, ne peuvent se faire une idée du désespoir du Comité de la grève. Malgré toute sa volonté, malgré l'énergie des grévistes, malgré le vote qui dégageait sa responsabilité, il ne pouvait, ne voulait pas se rendre à l'évidence.

C'est que le Comité de la grève — parmi lequel étaient les dix sacrifiés — se rendait compte que la continuation de la grève était impossible, en tout cas importait peu à la Direction des forges. Il y avait, en effet, encore *au moins un mois et demi de chômage* en perspective, un mois supplémen-

taire qu'il fallait escompter pour la remise en marche de l'usine ; *cela faisait deux mois et demi de prolongation des misères et des souffrances qui duraient déjà depuis cent quatorze jours.*

Ce pouvait être, à un moment donné, la débâcle et, au lieu des promesses d'améliorations actuelles, une intransigeance absolue de la part du Directeur, d'autant plus hautain, d'autant plus rigoureux, qu'alors le dénuement complet, la misère encore accrue auraient mis les ouvriers à sa merci.

Au-dessus de tout cela, l'idée du syndicat planait. Il pouvait être emporté par la débâcle. Léchard me disait : « Pense donc, le syndicat disparu, c'est un recul de dix ans, de vingt ans. C'est les ouvriers en butte, aux forges, aux tracasseries, aux amendes, aux mises à pied d'il y a sept ou huit ans. *Il faut sauver le syndicat à tout prix.* Lui seul peut empêcher les abus des gardes-chiourmes de l'usine. »

Cette heure douloureuse, je me sens impuissant à en donner le caractère sans l'atténuer. Il n'y a pas de mots, il n'y a pas de phrases pour dire comment nous l'avons vécue, les camarades du Comité de la grève et moi. Pour sauver le syndicat, il fallait mettre fin à la grève. C'est ce que décida, au vote, le Comité de la grève.

A la réunion de cinq heures, je fis connaître les résultats du vote : il fut accueilli par des acclamations. Je donnai ensuite la décision du Comité de la grève de reprendre quand même le travail le lundi matin, comme il avait été précédemment décidé, reprise qui n'aurait subi aucune hésitation sans la stupide affiche de M. Gibaud. Cette déclaration fut accueillie par les murmures des hommes et les protestations violentes des femmes.

Un membre du comité de la grève expliqua les raisons de la décision du comité. Je repris la parole et leur parlai de leur situation avant la constitution du syndicat.

Je leur rappelai que pendant les cinquante jours, qu'en deux fois, j'avais passé avec eux, j'avais appris à les connaître pour la plupart ; j'évoquai les confidences qu'ils m'avaient faites au sujet des abus que leur organisation avait supprimés ; je leur montrai que le comité de la grève voulait, avant tout, sauver le syndicat, car la véritable lutte pour eux, ne faisait que commencer du jour de la rentrée à l'usine. Cette lutte serait impossible si le syndicat ne survivait pas.

Pas un cri, pas un applaudissement n'accueillirent mes dernières paroles. Ce fut avec des mots de colère et de vengeance contre les forges et le Directeur, s'ils ne tenaient pas les promesses faites, qu'ils décidèrent d'accepter la reprise du travail.

6o *Les résultats de la grève.*

Aujourd'hui, la plupart des promesses du Directeur ont été tenues. A l'étamerie, le travail aux pièces est supprimé ; les ouvriers gagnent le même salaire, mais avec beaucoup moins de peine, car on a ralenti d'un tiers la marche des machines, ce qui rend le travail beaucoup moins fatigant et la marchandise de qualité supérieure.

On peut penser que cela n'a pas été sans tiraillement. Au début, tous les jours, dans un service ou dans l'autre, il y avait arrêt du travail et menace d'arrêt complet de l'usine, si satisfaction n'était pas donnée. Fait stupéfiant, qui montre combien on avait peur de voir se rouvrir le conflit : malgré les 114 jours de grève, le travail par roulement établi permettant à tout le personnel de travailler deux et trois jours par semaine, la misère atroce qui régnait parmi cette vaillante population, ce ne fut que *six semaines après la reprise du travail qu'eût lieu la première paie.* Le Directeur crai-

gnait qu'ayant de l'argent, les ouvriers ne se fussent remis à nouveau en grève.

Il avait cru détruire le syndicat. Il est, au contraire, plus vivant que jamais, ayant conservé la presque totalité de ses adhérents. Léchard a pris la place de gérant à la coopérative de consommation, *à laquelle nul ne peut être actionnaire s'il n'est pas syndiqué à une organisation appartenant à la Confédération Générale du Travail.* La coopérative le paie 65 francs par mois, et le syndicat lui donne 20 francs pour assurer la permanence.

Pour donner une idée de l'état d'esprit qui règne parmi les ouvriers d'Hennebont, il me suffit de citer un fait typique que Léchard me signale dans une lettre en date du 15 novembre 1906, et que je copie textuellement :

L'autre jour, il y a eu un accident mortel aux forges de Lochrist. Un tout jeune homme de 24 ans, le fameux Pouliguen, secrétaire de Karbastard depuis son avènement comme contremaître à Lochrist, a été écharpé par une bielle. Quand on l'a retiré de la fosse il lui manquait un bras et il n'a survécu que deux heures à l'accident.

Le jour de son enterrement, les camarades étaient bien clairsemés. A peine y en avait-il 40, accompagnant le petit (?) Giband.

Tous les camarades que j'ai interrogés et à qui j'ai demandé pourquoi ils n'avaient pas été à l'enterrement, m'ont fait la même réponse : « C'était un « jaune » ! Si au lieu d'agir comme il l'a fait, il eut agi comme les autres, nous aurions eu satisfaction, nous aurions pu imposer qu'on mît un garde-corps pour garantir, et l'accident eut été évité. Nous n'irons jamais à l'enterrement d'un « jaune ».

Pour que ces hommes, pour qui la mort est chose sacrée, tiennent pareil langage, il faut que la haine ancrée en eux soit bien profonde. Qui peut dire les sentiments de vengeance accumulés en eux ? Personne ! Un seul désir les soutient, les anime : *prendre leur revanche*.

C'est ainsi que fut terminé ce douloureux conflit. Il n'a

jamais eu d'autre but : faire disparaître le syndicat dont l'action incessante mettait un frein à la rapacité d'un Directeur sans scrupules et d'une société d'actionnaires ne voulant connaître qu'une chose : *le dividende*. Qu'importent les misères ouvrières, pourvu que le profit augmente chaque année !

A Hennebont comme à Longwy — la preuve éclatante en sera faite un jour — le patronat n'osant attaquer de front le syndicat, a semé d'embûches sa route difficile, pour le faire disparaître. Il a échoué, mais ce n'est qu'au prix d'immenses souffrances vaillamment, héroïquement supportées.

Qu'on en juge pour Hennebont ! Il y avait 1.800 grévistes, ayant tous des charges de famille ; c'étaient *6.200 bouches* à nourrir. La grève a coûté *34.864 fr. 70* au syndicat et à l'Union fédérale de la métallurgie.

Il a été fait *38 distributions* de pain — il n'y a jamais eu, pendant les 114 jours, d'autres distributions que de pain — au total *136.216 kilogrammes de pain*.

Commenter ces chiffres serait en affaiblir la portée. On peut, par eux, se rendre compte des souffrances et des privations que se sont imposées la vaillants camarades d'Hennebont, et surtout leurs femmes, dont la conduite fut admirable durant toute la grève.

III

1° *Le milieu breton et la grève.*

Examinons maintenant les conséquences certaines et d'une portée considérable de cette grève, non pas seulement pour les travailleurs d'Hennebont, mais encore pour toute

la classe ouvrière bretonne, jusqu'ici passive et résignée.

N'oublions pas d'abord que la Bretagne fut le pays des chouans. Les nouvelles les moins importantes s'y répandent avec une rapidité foudroyante, inconcevable. Ainsi, pendant le dernier conflit d'Hennebont, si secrètes que fussent les discussions du Comité de grève, elles étaient connues dans toute leur exactitude, avec une rapidité effrayante, presque dans les moindres et plus éloignées bourgades de la Bretagne.

Or, le syndicat d'Hennebont, par sa grève de 1903, par une action incessante, était devenu le point vers lequel convergeaient tous les regards bretons. Des paysans venaient de tous côtés, le dimanche, assister à la réunion des grévistes. Pas un hameau, pas une chaumière où l'on n'ait suivi pas à pas la marche douloureuse du conflit, duquel on ne retenait qu'une chose : l'impossibilité pour les gars d'Hennebont de vivre avec leur maigre salaire. J'ai pu m'en rendre compte souvent, en chemin de fer, par des conversations avec de *jeunes paysans*, — les vieux, pour la plupart, ne comprenant pas le français.

Ce qui est certain, c'est qu'ils n'oublieront jamais qu'un patron, la *Société des cirages francais*, s'est refusé, *pendant près de quatre mois*, à accorder à ses ouvriers mal payés et sans cesse sous la menace d'accidents mortels, des améliorations minimes.

Ils se souviendront *de l'armée survenant à Hennebont avant la déclaration de la grève*, de l'armée brutalisant les grévistes et leurs compagnes, de l'armée accompagnant les chalands et plusieurs fois par jour les renégats se rendant aux forges.

Ils n'oublieront pas non plus l'attitude des gendarmes, de certains magistrats représentant, pour eux, comme une espèce de divinité plus forte, plus puissante que leur Dieu, la

« Justice », et ayant essayé de faire avouer à ces bons Bretons, par les moyens les plus blâmables, que les délégués de leurs organisations locales et nationales leur avaient conseillé le *vol*, l'*incendie*, le *pillage*. Ils se souviendront de ce procureur retenant l'un d'entre eux — Sélaquet — cinquante-quatre jours en prison et *essayant de faire dire aux témoins que si Sélaquet ne leur avait pas, en réunion publique, conseillé la violence, il l'avait fait individuellement ou en petit comité.*

Ils oublieront, moins encore, l'attitude de ces juges du tribunal de Lorient condamnant leurs frères de misère, leurs femmes et poussant le cynisme jusqu'à ajouter : « Nous vous donnons le maximum, en regrettant de ne pouvoir vous condamner davantage, et surtout de ne pouvoir condamner les délégués. »

Ils n'oublieront jamais l'acte du patron achetant la conscience de Karbastard, secrétaire du syndicat, du préfet de la République essayant d'en faire de même avec Léchard.

Ils se demandent certainement, et se demanderont longtemps, quelle comédie a pu jouer le gouvernement en suspendant de ses fonctions de maire le Directeur et en n'osant pas ensuite le frapper de révocation.

Ils savent, ils se disent, ils se répètent tous les jours que les ouvriers d'Hennebont, n'ont pas seulement trouvé en face d'eux les patrons, la *Société des cirages français*, mais trouvé aussi le gouvernement, le préfet, l'armée, la magistrature de la République, qu'ils méprisent. Ils ne l'oublieront pas : la Bretagne entière en gardera le souvenir.

L'impression qui leur reste de cette lutte soutenue pendant cent seize jours contre le patronat, aidé par le préfet, *c'est que la République n'est pas un régime social meilleur que les autres.* L'oppression morale, dont elle prétend délivrer l'ouvrier par l'instruction, elle l'a remplacée par l'*op-*

pression économique, féroce, sans pitié, dans laquelle les travailleurs ne trouvent que souffrances et misères, sans compensation aucune.

Avec l'instruction, ils comprennent que le prêtre, le châtelain, le directeur d'usine, la République, *en leur commune complicité*, sont également les *Maîtres* qu'il faut supprimer. Si l'Etat est leur complice, pourquoi le respecteraient-ils ?

Puissent ceux qui iront dans cette Bretagne si pleine de méfiance, mais aussi de dévouement, d'intelligence en éveil, étudier les mœurs, le caractère breton, et ne pas y apporter d'idées toutes faites et *sous prétexte de combattre ou de détruire une secte, la remplacer par une autre secte.*

Le breton est, avant tout, amoureux de son indépendance ; sous des apparences de soumission aveugle et de dévotion fanatique, il cache sa vraie nature : en lui sommeille l'âme d'un païen et d'un révolté. C'est cette révolte, qui existe chez lui à l'état latent contre toute force oppressive, qu'il faut cultiver, faire germer et éclater. Sachons donc aujourd'hui ne pas heurter inutilement des sentiments, après tout respectables, mais qui ne sont que de surface et disparaîtront après la première conquête de l'indépendance économique.

2° *La tâche des syndicalistes*.

L'intelligence des travailleurs bretons s'éveillera par une propagande méthodique, raisonnée. Le breton ne demande qu'à *savoir :* tout est là. Déjà il déteste la République bourgeoise ; si nous ne voulons pas bientôt l'avoir contre nous, il faut lui faire connaître et aimer le *syndicalisme révolutionnaire*, qu'il adoptera rapidement. Par ses habitudes d'esprit, par ses mœurs, il est hostile à l'oppression économique

et morale actuelle ; mais veillons ! Nous avons en Bretagne un ennemi sérieux qui nous le dispute, et sous un aspect de libération économique, ne tend rien moins qu'à aggraver son servage moral.

Je m'en suis rendu compte, d'une façon saisissante, dans une réunion du *Sillon* à Lorient. Très habilement, M. Marc Sangnier présenta un *christianisme anarchiste, révolutionnaire, plus révolutionnaire que ne le furent jamais nos discours dans aucune de nos réunions.*

Quand il accabla les évêques, les châtelains, les patrons de ses sarcasmes, n'hésitant pas à dire que les mauvais patrons devaient disparaître, puisqu'ils ne sont pas dignes du respect des travailleurs, — il était curieux de voir, sur les visages de tous ces paysans venus au Congrès du *Sillon* de tous les coins de la Bretagne, la satisfaction qui s'y lisait et qui se traduisait en cris enthousiastes et en chaudes approbations.

Le *syndicalisme* a en Bretagne — il ne faut pas craindre de le dire — dans les doctrines du *Sillon*, un adversaire autrement redoutable que l'Eglise, parce que le *Sillon* s'adapte, par une imitation du *premier christianisme révolutionnaire,* aux haines comprimées, aux désirs, aux sentiments populaires bretons.

Aux militants, soucieux de l'avenir, qui iront là-bas, à savoir le comprendre ! Sans quoi, je le répète, au lieu de garder, d'accroître les *profondes sympathies* que compte le mouvement *syndicaliste*, les bretons seraient bientôt contre nous et s'engageraient dans une voie sans issue, retardant ainsi d'un nombre considérable d'années l'heure de leur émancipation.

A. Merrheim,

Secrétaire *de l'Union Fédérale de la métallurgie.*

Le Congrès Syndicaliste d'Amiens

II. — Discussion sur l'agitation pour les huit heures

(suite) (1)

Critiques. — La discussion engagée sur la protestation de l'Union des mécaniciens a laissé voir que l'examen de la campagne des huit heures fut engagée par de petits côtés. Trop limitée à des récriminations entre Fédérations, elle a peine à se généraliser, à s'élever.

C'est d'abord le camarade Thil, secrétaire de la *Fédération lithographique*, qui critique l'attitude de diverses Fédérations.

Il faut savoir que la Fédération lithographique a été une des plus ardentes à mener la campagne pour les huit heures, à intensifier l'agitation. Pendant toute la période de propagande, sans ambiguïté ni faux-fuyants, les lithographes ont préconisé l'action au Premier mai 1906, en exigeant nettement les huit heures :

Thil précise la vigueur et la netteté avec laquelle les lithographes ont engagé la lutte et il fait grief aux typographes de s'être limités à revendiquer la journée de neuf heures. En province, très souvent, lithos et typos travaillent côte à côte en mêmes ateliers, ont mêmes patrons. Or, cette situation exigeait identité de programmes de revendications. Comme il n'en a pas été ainsi, la diversité des réclamations ouvrières a rendu plus

(1) Voir nos deux derniers numéros.

ardue la besogne de la Fédération lithographique, son action a été paralysée par le programme de la Fédération du livre et, quand la grève lithographique a éclaté, cette différence entre typos revendiquant simplement neuf heures, et lithos voulant les huit heures, a rendu la lutte d'autant plus pénible pour ceux-ci De là, à côté des résultats matériels importants, des meurtrissures cruelles qui eussent été évités à la Fédération lithographique, grâce à une concordance de programme, qui eut dû découler de la Résolution du Congrès de Bourges, et qui eut été davantage profitable à tous — même aux typographes.

A ces critiques, visant plus spécialement la Fédération du livre, le camarade Thil en ajoute d'autres, d'ordre plus général : il récrimine contre l'insuffisance de l'effort donné, qu'il établit pecuniairement, en décomposant les totaux des recettes de la caisse de propagande confédérale pour les huit heures : en divisant ces recettes par le nombre de confédérés, on trouve que la cotisation de chacun a été de six centimes ! Si on décompose ces sommes globales en faisant le même calcul, par Fédération, on trouve que les lithographes ont versés 31 centimes par tête, les métallurgistes 15 centimes ; quant à la typographie, elle n'a versé que 43 francs pour 10.000 membres.

Les critiques de Thil vont aussi aux travailleurs des chemins de fer ; il leur reproche leur trop modique contribution pécuniaire avec d'autant plus d'insistance qu'il s'explique combien il leur était difficile de participer au mouvement.

Tandis que le délégué de la lithographie avait laissé entendre que la *Fédération du livre* avait manqué aux engagements du Congrès de Bourges, les délégués de cette organisation s'inscrivent en faux et proclament s'être conformés aux décisions qui y furent prises.

Déjà, le camarade Keufer l'avait dit et un autre délégué du Livre, Jusserand, est venu avec insistance le confirmer :

Le Livre a la conviction de s'être inspiré de la résolution de Bourges. Jamais ses délégués ne se sont prononcés contre le principe de la journée de huit heures ; tout au plus ont-ils démontré que, dans la situation actuelle, la meilleure tactique était de se borner à revendiquer les neuf heures. Les résultats ont sanctionné cette attitude : dans plus de 150 villes, la journée de neüf heures a été obtenue et, dans nombre d'autres, celle de neuf heures et demie.

En agissant comme il l'a fait, le Livre a conscience de ne s'être pas dégagé des indications données à Bourges, indications qui ne pouvaient pas être intangibles. Tout au plus, en un ton très effacé, Keufer ajouta à ces déclarations que les « commissions mixtes » n'avaient pas été aussi condamnées par le mouvement du Livre qu'il a été prétendu.

Pour comprendre toute la portée de ces déclarations, il faut remonter en arrière et se souvenir qu'à un moment, alors que s'engageait la campagne d'agitation pour les huit heures, deux tactiques s'érigeaient en opposition : la tactique confédérale, inspirée de la résolution de Bourges, et la tactique du Livre.

Pour que cette distinction se soit atténuée au point que les tenants de cette dernière tactique en soient venus à se réclamer de la première, qu'a-t-il fallu? Le mouvement ! L'action !... Là encore. la Vie a été plus forte que les formules. Ceux qui se targuaient de modération ont été amenés à user des méthodes révolutionnaires qui leur répugnaient ; et, qui plus est, à se réclamer de la tactique d'action qu'ils avaient réprouvée.

Cette attitude classe les délégués de la Fédération du Livre à part du bloc qui se réclame des méthodes réformistes. Ils n'ont nullement épousé l'opinion apportée par le camarade Guérard : seul, il a émis la thèse que le mouvement du 1er mai a été une faillite.

Il est certain que si on limitait l'examen de ce mouvement aux travailleurs dès chemins de fer, on serait amené à

reconnaître cette thèse comme fondée. Ceux-ci ne se sont guère remués, leur effort propagandiste a été bien faible, au cours des dix-huit mois d'agitation ; ils n'ont pas vibré à l'unisson des autres corporations.

N'est-ce pas le reflet de cette inertie qu'apportait Guérard à Amiens, alors qu'il posait la thèse de la faillite du mouvement? Comme d'autres qui venaient d'apprécier le mouvement du point de vue trop restreint de leur fédération, n'attribuait-il pas à l'ensemble de la classe ouvrière, le défaut d'action des employés des chemins de fer? La supposition n'a rien d'excessif. Toujours est-il que ses critiques s'adaptaient mieux aux travailleurs des chemins de fer qu'au Comité Confédéral et aux organisations qui ont agi.

Il est d'évidence que les cheminots tiennent place à part dans le monde de la production. Guérard la souligné en indiquant les difficultés qu'ils rencontreraient à quitter leurs besognes spontanément. Si c'est une excuse à leur inertie, on ne voit pas bien qu'elle légitime la sévère condamnation que le camarade Guérard portait sur le mouvement de Mai. Sa critique prenait pour base une sèche interprétation de la résolution de Bourges ; conquérir les huit heures en quittant le travail, les huit heures accomplies. L'a-t-on fait ? Non ! Donc, il y a faillite ! Et il ajoutait que cette faillite on l'a palliée par l'action pour le Repos Hebdomadaire et pour diverses revendications d'ordre général.

Guérard ne s'est pas borné à proclamer la faillite du mouvement du 1er mai ; il a voulu en donner les raisons : il a attribué ce résultat à ce qu'au Congrès de Bourges la résolution des huit heures n'a pas été votée grâce au mécanisme de la représentation proportionnelle. Il conclut que la votation par la représentation proportionnelle peut seule permettre aux délégués d'exprimer l'opinion de leurs camarades. Alors seulement on pourra connaître dans quelle mesure les organisations s'engagent et ce n'est qu'alors qu'on

pourra imposer aux organisations l'exécution des décisions prises.

On peut aller loin avec cette thèse ! Il y a possibilité de condamner toute action, tout mouvement qui n'aura pas été au préalable consenti par la majorité des intéressés. Or, quelle est l'amélioration, le progrès, réalisés grâce à la volonté préalablement proclamée d'une majorité compacte ?

D'ailleurs, prétendre que les délégués au Congrès de Bourges ignoraient qu'on allait discuter du mouvement des huit heures, équivaut à dire que les délégués au Congrès d'Amiens ne savaient pas qu'on allait discuter la proposition de la Fédération du Textile ! Pendant les dix mois qui précédèrent le Congrès de Bourges, il y eut dans *La Voix du Peuple* articles sur articles à propos du mouvement des huit heures à engager ; par conséquent, les syndicats en avaient discuté, s'étaient formé une opinion, et leurs délégués ne se trouvaient pas placés, à l'improviste, devant une question qui leur était étrangère : il y avait enchaînement logique de cause à effet.

Ces dires du camarade Guérard furent sans répercussion, parce qu'ils étaient une appréciation inexacte du mouvement. Plusieurs délégués vinrent s'inscrire en faux, disant l'élan magnifique du 1er mai et le délégué de la Fédération paysanne du Midi ajouta que les travailleurs agricoles de cette région, dépassant la résolution de Bourges avaient, en bien des villages, conquis la journée de six heures.

La réfutation, large et ample de ces critiques, le camarade Griffuelhes la donna :

Il s'étonne qu'on puisse émettre l'avis qu'il y a eu échec ; le mouvement a donné des résultats ; si au point de vue matériel ils n'ont pas été aussi considérables qu'on pouvait le désirer, au point de vue moral; ils sont de primordiale importance.

J'ai toujours dit, ajoute-t-il, qu'une décision, quelle qu'elle fût ne pouvait pas avoir de caractère impérieusement obligatoire. Quand nous prenons une résolution, de quelque ordre que ce soit,

nous la prenons au point de vue théorique et elle a un caractère d'absolu. Vient ensuite la réalisation, qui est subordonnée aux contingences. Ce caractère de la résolution de Bourges, Pouget et moi nous l'avons constamment indiqué, tant dans la *Voix du Peuple* qu'ailleurs. En janvier 1905, dans le *Mouvement Socialiste*, Pouget écrivait une étude sur les Huit heures — qu'on ne peut prétendre écrite pour les circonstances actuelles — et où il indiquait nettement le caractère de la résolution de Bourges.

Il était impossible de s'en tenir étroitement à la lettre de cette résolution ; il fallait se pénétrer de son esprit. Les syndicats avaient à tenir compte de leur milieu, des éléments qui les agitent et des circonstances de leur action.

...Il y a eu des résultats dont l'importance est de premier ordre. Pendant dix-huit mois, la classe ouvrière a été aiguillée sur une propagande. Elle a été familiarisée avec l'idée de la réalisation de la journée de huit heures et il en est résulté un mouvement d'ensemble d'une ampleur qui ne s'était encore jamais vue.

Aujourd'hui, dans tous les milieux, l'idée de la réduction des heures de travail a pénétré, les esprits les plus réfractaires se sont ouverts. Et il ne faut pas l'oublier : l'atmosphère morale doit précéder les réalisations, — or, cette atmosphère, la campapagne des huit heures l'a créée. Il n'y a plus qu'à continuer l'œuvre commencée.

Les observations de Griffuelhes, interprétation juste des événements et réfutation des critiques pessimistes de Guérard, eurent la sanction approbative du Congrès. Mais, ce n'était encore que l'examen du passé ; il restait à jalonner l'œuvre à continuer, à esquisser les besognes de demain.

Renouveau d'agitation. — Allait-on greffer sur le mouvement du 1er mai dernier une nouvelle campagne de propagande en vue d'un nouveau mouvement de masse ?

Sur ce point, à d'infimes exceptions près, le Congrès se prononça pour la continuation de l'agitation. Cette décision était la meilleure réponse à faire aux détracteurs du mouvement révolu.

D'ailleurs, nul ne se leva pour dire qu'il était bon de s'en tenir à l'expérience faite et que point n'était besoin de recommencer l'aventure engrenée au Congrès de Bourges.

Seul, le camarade Coupat laissa entendre que telles seraient ses préférences. A des décisions platoniques, il opposait des besognes plus pratiques : il souhaitait qu'on envisageât la possibilité d'intensifier la propagande syndicale, de rendre les ouvriers plus conscients et plus capables de poser des revendications et de les faire aboutir. Puis, au lieu de poser le lointain jalon de la journée de huit heures, faire dix heures et demie, quand on est astreint à onze heures, puis dix, puis neuf, etc.

Ces restrictions au mouvement, il ne les formula pas en opposition à la thèse du mouvement en soi, mais à propos de son mode de concrétisation. Ainsi, implicitement, il paraissait se pronocer pour que soit engagée une action nouvelle ; il ne tentait pas d'endiguer le courant, mais seulement de le faire dévier par un aiguillage opportun.

La question était de décider si, cette fois encore, on allait se donner un rendez-vous commun, fixer une date pour la levée en masse du prolétariat.

Diverses propositions s'étaient fait jour.

Un délégué des serruriers parisiens, le camarade Clément, préconisait la fragmentation du mouvement : la levée d'une seule corporation à la fois, au moment favorable... Et il entrevoyait, grâce à cette tactique, une série de successives victoires, car la puissance de résistance de chaque corporation soulevée allait être accrue de l'appui solidaire des travailleurs qui n'auraient pas quitté usines et ateliers.

Le camarade Mamolin, du Bâtiment, s'inspirait des désuètes tactiques carbonaristes. Il tenait pour grosse faute d'avoir, par avance, clamé la date du 1er mai 1906 et il opposait à cette pratique celle consistant, une fois l'entente faite pour un mouvement général, une fois une décision prise en ce sens, en l'envoi d'un mot d'ordre afin que, simultanément, dans les vingt-quatre heures, le travail soit suspendu, la vie sociale entravée.

D'une part, donc, étaient évoqués les procédés des anciennes sociétés secrètes. Ces procédés peuvent avoir leur valeur pour réussir une révolution de palais ou tenter un mouvement politique; ils sont radicalement insuffisants alors qu'il s'agit de les adapter à des mouvements sociaux dont l'accomplissement est subordonné à la participation des masses ouvrières.

D'autre part, l'idée d'opérer des mouvements par corporation impliquait une régression ; c'eût été revenir aux tactiques limitant l'action à des besognes partielles, sans autre horizon que le corporatisme, dont la valeur n'est pas discutable, mais qui n'ont pas le caractère profondément social et révolutionnaire du mouvement général de la classe ouvrière, unie par une même idée, solidarisée en une action commune, dont la résolution du Congrès de Bourges a marqué la première étape.

Aussi, le Congrès ne s'arrêta-t-il pas à ces propositions. Divers délégués, Robert, Antourville, Legouhy, etc., insistèrent pour l'accentuation du mouvement, préconisant les mouvements d'ensemble à caractère de grève générale, et insistant pour que les Bourses du travail ne restent pas passives ; toute action efficace devant avoir pour corollaire une propagande antimilitariste et antipatriotique, les Bourses du travail sont qualifiées pour devenir les centres de cette agitation.

C'est ensuite que se posa la question de fixation ou non d'un rendez-vous commun.

Après avoir proposé la nomination d'une commission pour élaborer un plan d'action, Pouget montra combien il était nécessaire de fixer une date pour la mise en branle, et aussi que les travailleurs n'ont rien à perdre à agir au grand jour et non en secret. L'action au grand jour a pour première efficacité d'attirer l'attention des inconscients, des indifférents, et, petit à petit, de les amener à participer au

mouvement; cette influence pénétrante et rayonnante serait impossible si on agissait par mots d'ordre transmis secrètement.

Coupat s'éleva alors contre cette thèse du choix d'une date. Tout au plus voudrait-il qu'on fixât l'année,—aussi loin que possible. Mais, à son dire, l'œuvre de l'heure présente est une besogne d'organisation, d'intensification de la propagande syndicale.

Le camarade Sergent, de la typographie parisienne, indiqua ensuite un moyen tactique qui, en certaines circonstances, est bon à retenir et à pratiquer. Après s'être prononcé dans le sens d'une action générale et coordonnée, en fixant une année au cours de laquelle le mouvement s'engagerait, selon les nécessités de chaque corporation, il ajouta :

Dans toute industrie, il y a un métier initial, duquel dépendent les autres. Par exemple, dans l'imprimerie, les compositeurs remplissent cette fonction initiale, et le travail des imprimeurs, des papetiers, est subordonné au leur. Donc, si les ouvriers du premier degré cessaient seuls le travail, tandis que restent à l'atelier les ouvriers du second degré, ceux-ci deviendraient une gêne pour le patron...

Il y a évidemment là un point de tactique intéressant à examiner; il serait dangereux de lui attribuer une valeur absolue et de chercher à le systématiser en en tentant une constante application. Cependant, en bien des circonstances, — surtout au cours de mouvements partiels, — cette pratique peut donner d'heureux résultats.

Cette incidente épinglée, le Congrès se prononça, à l'unanimité, pour la proposition suivante, déposée par le camarade Meunier, d'Issoudun :

Le Congrès décide de laisser au Comité confédéral le soin de fixer la date du mouvement pour la journée de huit heures, après consultation des organisations intéressées.

Il fut ensuite procédé à la nomination d'une commission, mandatée pour élaborer un programme d'action, en s'inspirant de la discussion et de la résolution ci-dessus.

Cette commission dont le rapporteur fut le camarade Delesalle, jalonna comme suit l'œuvre d'agitation pour les huit heures :

Le comité confédéral nommera en son sein une commission spéciale, dont le cadre d'action sera élargi afin de donner au mouvement une signification plus vaste et plus complète. Son titre sera : *Commission de propagande des huit heures et de la grève générale.*

Lorsqu'il y aura lieu de décider un mouvement d'ensemble, le comité confédéral devra procéder à un referendum auprès des organisations confédérées ; il pourra, cependant, suivant les circonstances, remplacer ce simple référendum par la convocation d'une Conférence (telle celle qui, en avril dernier, précéda le mouvement de mai) ; à cette conférence seront appelés à participer délégués de Fédérations corporatives et de Bourses du Travail.

Pour préparer cette levée en masse, à des époques déterminées et fixées à l'avance, d'un commun accord, le prolétariat devra quitter usines, chantiers, ateliers, en prenant comme plateforme commune la journée de huit heures, le repos hebdomadaire. Le Premier mai est tout indiqué, étant déjà unanimement accepté, pour cette sorte de mobilisation générale. Mais il est bien entendu que la suspension du travail, le Premier mai, ne doit pas avoir le caractère de fête de travail ; au contraire, pour que le chômage volontaire ait un caractère agressif contre le patronat, un caractère nettement révolutionnaire, il doit être l'occasion de revendications, présentées simultanément dans tous les coins du pays. Ainsi, se dégagera la signification essentielle de cette journée prolétarienne qui doit être une puissante manifestation anti-capitaliste.

De plus, d'ici le prochain Congrès, les corporations sont invitées à tenter un mouvement propre à chacune d'elles, et ce dans les conditions qu'elles jugeront les plus propices ou favorables.

En résumé le plan de propagande esquissé est :

1° Grèves générales par corporations assimilables à des manœuvres de garnisons.

2° Cessation du travail partout et à date fixe, qui seront les « grandes manœuvres ».

3° Arrêt général et complet, mettant le prolétariat en guerre ouverte avec la société capitaliste.

4° Grève générale. — Révolution.

Pour assurer à cette propagande un budget fixe, le Congrès décida le prélèvement d'une sur-cotisation de 10 p. 100.

Cette sur-cotisation ne va être qu'un minimum destiné à assurer, immédiatement, un fonds de propagande. Mais il est bien évident que pour accélérer l'agitation, ce léger viatique sera plus qu'insuffisant ; la commission des huit heures aura donc à faire appel, comme il fut fait précédemment, à des souscriptions volontaires.

Le programme tracé par cette résolution est ample. Il esquisse une étape nouvelle à franchir et il exige une activité grandissante. Ce qui s'en dégage surtout, c'est l'affirmation et la volonté de donner au mouvement revendicatif des huit heures un caractère de plus en plus social et révolutionnaire. Donc, de plus en plus vivifié par l'idée de Grève Générale, le syndicalisme français s'éloigne et se différencie du corporatisme anglais ou allemand, pour devenir l'expression vivante de la classe ouvrière en travail de Révolution.

III. — La législation ouvrière

Cette affirmation d'autonomie du syndicalisme, qui se dégage de la résolution d'agitation pour les huit heures, nous la retrouvons encore, nette et franche, dans la motion qui sanctionna les critiques apportées par Merrheim à la législation ouvrière, que pour canaliser le mouvement confédéral, la classe dirigeante jette en dérivatif aux travailleurs.

De ces « lois-hameçons » les plus en vedette sont le projet

sur le « contrat collectif » et celui sur la « réglementation des grèves et l'arbitrage obligatoire. »

Quelle sera l'attitude de la classe ouvrière à leur égard ? La réponse n'est pas douteuse. Maintes et maintes fois, — chaque fois qu'il a été besoin, — il y a eu protestation de la part des organisations syndicales, contre le projet de loi Millerand-Colliard sur l'arbitrage obligatoire.

L'analyse et la critique de ce projet n'a plus à se produire. Aussi, le camarade Merrheim se borna t-il à apporter au Congrès une argumentation sérieuse et documentée, contre le projet de loi sur le « contrat collectif. »

Il montra combien est équivoque et imprécise la définition donnée par les parlementaires du contrat collectif :

Etant donnée la jurisprudence qui régit la société actuelle, — jurisprudence issue du droit romain — ne devrait être qualifié « contrat collectif » que celui qui serait passé entre un groupe d'ouvriers ou d'employés et un patron. Conséquence : ce que les parlementaires qualifient « contrat du travail » est, dans la pratique judiciaire, une convention, un règlement des conditions du travail.

Or, si un syndicat voulait s'entremettre, être le porte-parole du syndiqué, il faudrait qu'il fasse la preuve que tous les ouvriers participant au contrat collectif sont syndiqués et l'ont spécialement mandaté. Si, vis-à-vis de la magistrature, il ne peut faire cette preuve, il est inapte à parler en leur nom C'est de la chinoiserie judiciaire et méprisable. Mais, il ne faut pas oublier que la magistrature a des prérogatives et des privilèges de classe à défendre. Si elle admettait la représentation des ouvriers par le syndicat — quel que soit le nombre de ses adhérents, — elle reconnaîtrait, par cela même, le caractère révolutionnaire du syndicalisme.

De ces observations, ajoute Merrheim, il résulte qu'est grandement illusoire le projet du gouvernement ; il prétend nous donner le contrat collectif et la jurisprudence s'y oppose.

Merrheim passe ensuite en revue, article par article, tous les points posés dans le projet de loi sur le contrat collectif, et il n'a pas de peine à démontrer que tout y est favorable aux exploiteurs et défavorable aux ouvriers. Sa plus nette conséquence serait la désorganisation syndicale.

En conclusion, Merrheim ajoute :

Ce projet, s'il avait force de loi, aboutirait à l'étranglement

du syndicalisme. A côté des restrictions qu'il contient, excluant les travailleurs de l'Etat du droit syndical, pouvons-nous, à la Confédération Générale du Travail, où nous luttons pour qu'il sorte de nos conflits un « Droit nouveau » s'opposant au « Droit romain » qui nous étouffe, accepter un pareil projet qui contient en lui-même l'arbitrage obligatoire, qui n'est que la suppression du droit de grève.

Autres dangers : il donne force de lois aux règlements d'ateliers, peut rétablir les Commissions mixtes. Je ne crois pas que ce soit là notre désir et je rappellerai aux camarades du Nord les Commissions mixtes d'Armentières; nous en avons trop souffert pour les vouloir rétablir. Nos camarades typographes en ont fait également la triste expérience, cette année. C'est pourquoi nous devons protester contre ce projet et lui opposer notre affirmation révolutionnaire de vouloir nous placer strictement sur le terrain économique, pour créer le droit nouveau.

Des lois! On nous en fera autant que nous pourrons vouloir ; seulement, comme elles sont toutes basées sur le « Droit romain », elles seront sans effet; elles n'existeront pas, parce que nous tournerons dans le cercle vicieux qu'est le Code. L'œuvre du législateur du Parlement sera toujours interprétée par la magistrature qui, par ses arrêts, nous barre la route.

Exemple typique : la loi sur la suppression des bureaux de placement, n'a-t-elle pas été annulée par une décision de la cour de cassation ?...

Ces observations présentées, le camarade Merrheim, au nom de la Métallurgie, dépose la proposition suivante qui est adoptée :

Considérant que les lois ouvrières, telles que celles sur l'arbitrage obligatoire, participation aux bénéfices, contrat collectif du travail, représentation dans les conseils de sociétés industrielles, ont toutes pour objet : d'entraver le développement du syndicalisme et d'étrangler le droit de grève; de diviser la classe ouvrière en ne reconnaissant pas aux travailleurs de l'Etat les mêmes libertés qu'à ceux de l'industrie privée ;

Considérant que l'Etat patron est tenu au même titre, si ce n'est même davantage, en vertu même des principes de liberté dont il se réclame, de laisser aux travailleurs de l'Etat la même liberté qu'aux travailleurs de l'industrie privée ;

Le Congrès proteste énergiquement contre tous projets qui les excluraient et repousse tous ceux qui auraient pour objet de diminuer les libertés ouvrières ;

Considérant que le droit nouveau auquel nous aspirons, et vers lequel tendent tous les efforts des syndicats, Bourses du Travail, Fédérations et Confédération Générale du Travail, ne peut sortir que des luttes ouvrières sur le terrain économique;

Le Congrès invite la Confédération à se préparer à faire une agitation énergique, au moment où elle deviendrait nécessaire, contre tout projet tendant à l'étranglement de l'action syndicale.

Emile POUGET.

(A suivre.)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres

Les Théories Agraires du Collectivisme, par M. A. Klein (*Paris, Giard et Brière, 1906*). L'auteur de cette courte étude a nettement marqué les changements d'attitude des partis socialistes à l'égard de la petite propriété rurale. En fait, il y a eu une très grande incertitude de la part des chefs et ils ont, même dès le début, émis des opinions contradictoires. En 1880, Guesde parlait de *violer* les petits propriétaires, et presque en même temps il leur promettait, avec Lafargue, de protéger leur lopin de terre contre la concentration capitaliste. Cette contradiction —, aurait pu constater M. Klein, s'il avait essayé de rattacher les transformations de l'opinion des partis socialistes sur la propriété paysanne aux transformations de leur politique générale —, se retrouve à tous les degrés de leur activité : ils ont commencé par nier la patrie, puis se sont affirmés les seuls patriotes ; ils ont tantôt soutenu les coopératives de consommation, tantôt défendu contre elles les petits commerçants ; ils se sont montrés anti-étatistes à un moment, et étatistes à un autre ; etc... Cette évolution les a conduits à méconnaître, en pratique, la plupart de leurs affirmations théoriques. En réalité, les partis socialistes n'ont donné que ce qu'ils pouvaient donner : par-

tis *populaires*, c'est-à-dire englobant des classes exploitées à intérêts dissemblables, il leur était impossible d'être des *partis ouvriers*. M. Klein remarque que les préoccupations électorales ont dominé leur développement. C'est à la fois incontestable et naturel. Tout parti recherche le maximum d'électeurs. Pourquoi les partis socialistes auraient-ils fait exception ? On ne peut vraiment pas leur chercher chicane là-dessus, et M. Klein le comprend fort bien ; mais ce qu'on doit contester, c'est qu'ils aient fait ou puissent faire œuvre socialiste. Le socialisme est ailleurs, il est dans les institutions autonomes du prolétariat ; les partis socialistes peuvent jouer leur rôle sur la scène parlementaire d'une façon plus ou moins contradictoire, selon les exigences discordantes de leur clientèle électorale : cela ne porte en rien atteinte au mouvement ouvrier révolutionnaire.

M. Klein s'est demandé dans quelle mesure la promesse de maintenir leur lopin de terre a pu amener les paysans à voter pour les candidats socialistes. Il a, je crois, bien raison, de dire, p. 175 : « On ne peut rien conclure de ces succès électoraux. » Une élection se fait sur un terrain tellement spécial, les mobiles auxquels obéit la masse qui vote sont si divers, que la signification en est très souvent difficile à indiquer. Mais l'étude de M. Klein aurait eu une toute autre portée s'il nous avait apporté quelques faits à l'appui de son opinion. Il en aurait facilement recueillis dans les régions où la propagande guesdiste s'est exercée autrefois dans ce sens. Dans le midi viticole, notamment, cette propagande, malgré plusieurs succès électoraux, malgré la conquête de quelques municipalités rurales, n'avait en rien modifié les conceptions et la pratique des petits propriétaires, par dessus la tête desquels elle était passée. Il a fallu l'exemple du mouvement syndicaliste, trouvant dans la crise viticole un admirable terrain de culture, pour opérer, parmi les petits propriétaires du vignoble méridional, des modifications aussi profondes qu'imprévues. M Klein, en bornant son étude aux seules *théories*, a laissé de côté ce qui, pour l'observateur social, a seulement une valeur : *la vie*. Ce qui importe, ce n'est pas ce que Guesde ou tel autre ont pu penser de l'évolution agraire, ni les programmes que leurs partis ont pu fabriquer, mais les sentiments que des faits ont déterminés dans les masses rurales et les *institutions pratiques* qui en sont sorties.

Hubert LAGARDELLE.

TABLE DES MATIÈRES

Tome VII de la IIe Série

(Tome XX de la Collection)

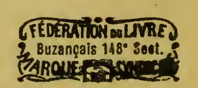
(Octobre-Décembre 1906)

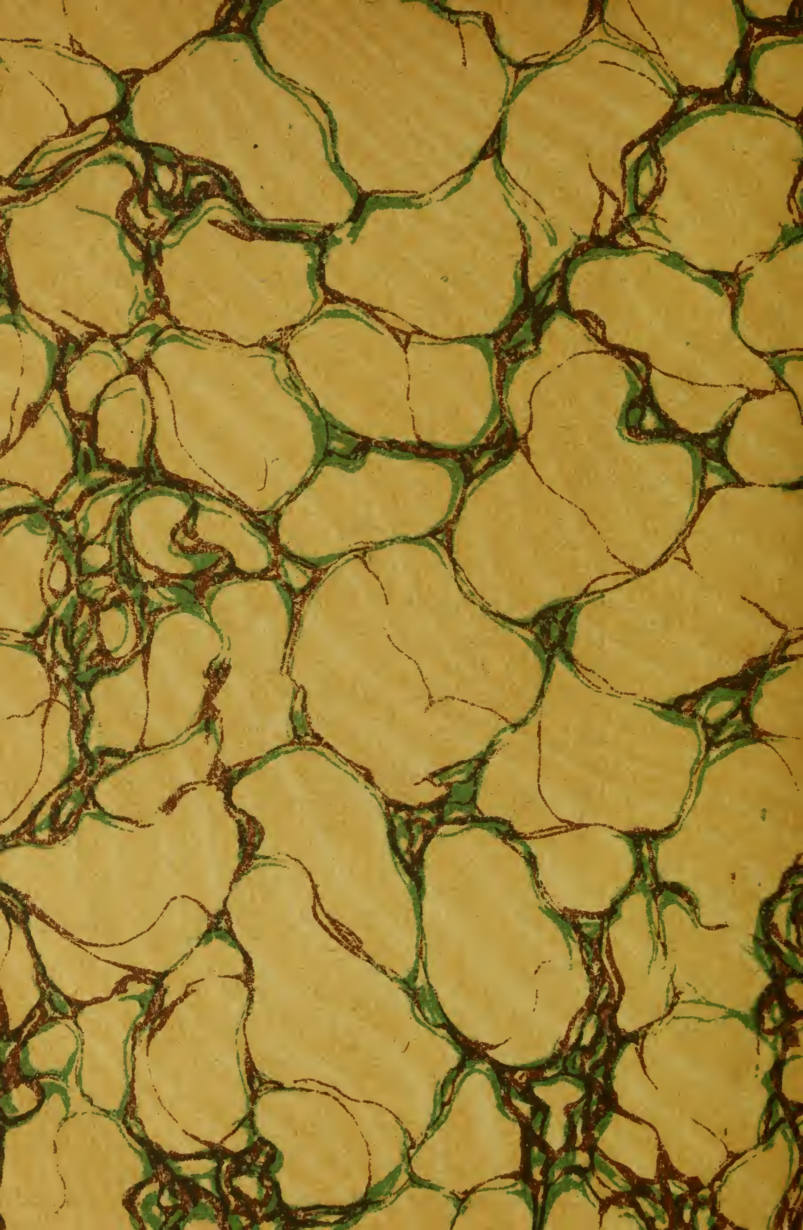
N° 179. — Octobre 1906.

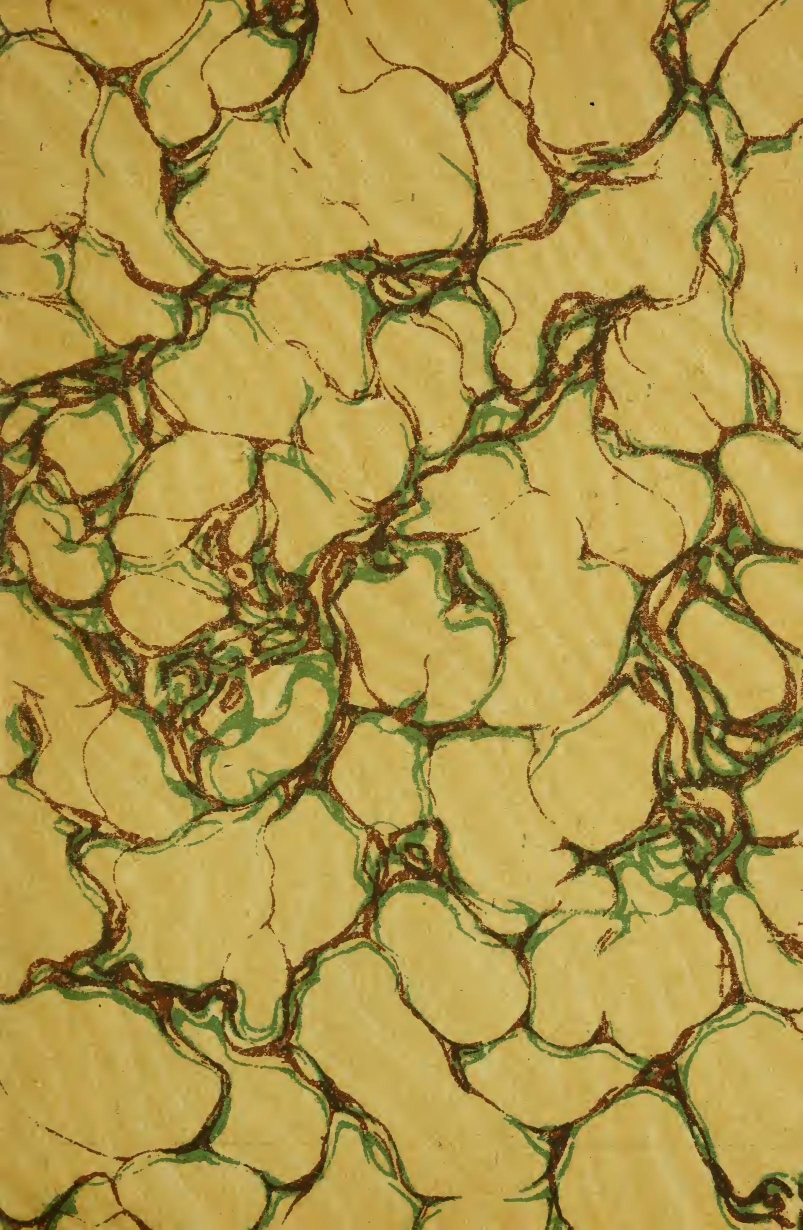
N° 180. — Novembre 1906.

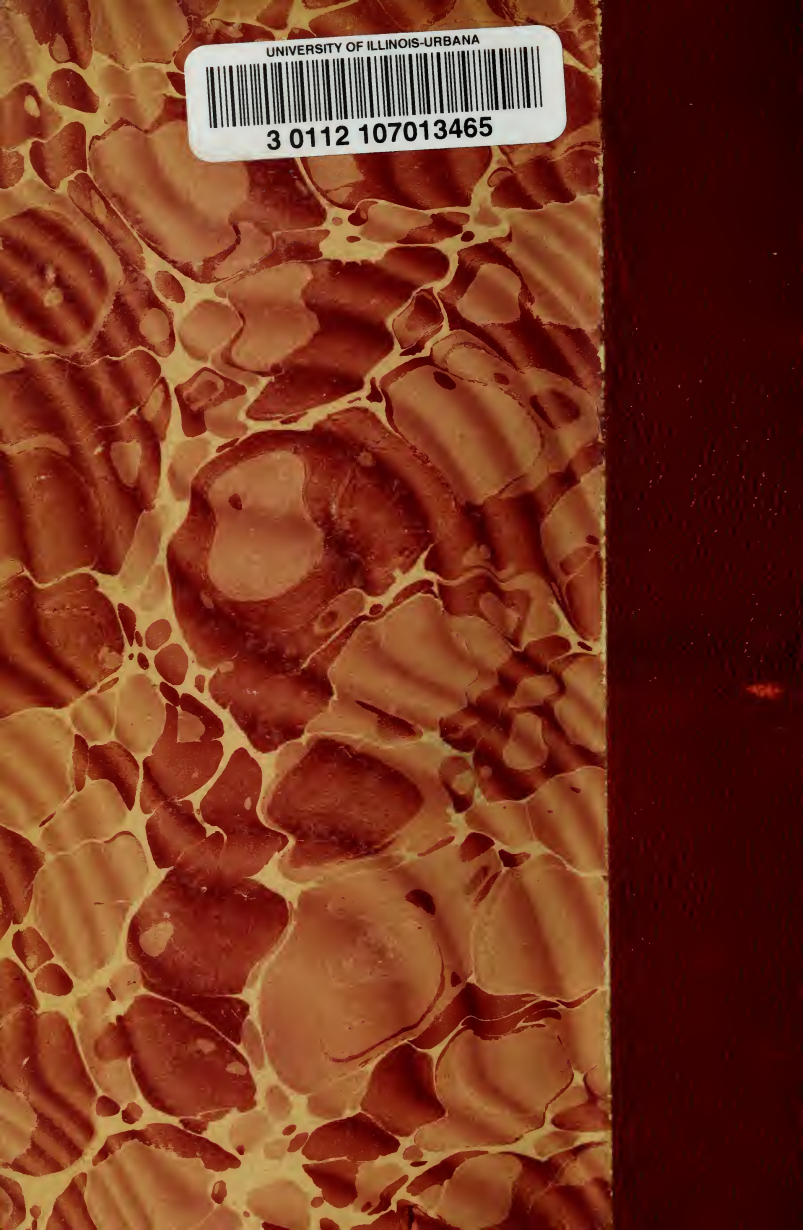
Le Gérant : Jean Rieux.

COMPOSÉ EN COMMANDITE
IMPRIMERIE F. DEVERDUN
Buzançais (Indre)








UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 107013465